

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2017



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2017

59^e législature / 59. Legislaturperiode

(2017 – 2021)

VOLUME 143

ANNEXES



BEILAGEN



Plan dynamique:

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2017/10/2017.09_PDF_de_la_session_de_septembre.pdf

Dynamischer Plan:

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2017/10/2017.09_PDF_der_Septembersession.pdf

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Alter Florian, AdG/LA](#)

[Amoos Emmanuel, AdG/LA](#)

[Ançay Tarcis \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR](#)

[Barras Benoît \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Basili Carole \(suppl.\), PDCC](#)

[Bender Benoît, PDCB](#)

[Biner Franziska \(suppl.\), CVPO](#)

[Blanchet Gwénolé \(suppl.\), Les Verts](#)

[Bonvin Claire-Lise, PDCC](#)

[Bourgeois Gaël, AdG/LA](#)

[Brantschen Frédéric \(suppl.\), PDCC](#)

[Bregy Philipp Matthias, CVPO](#)

[Bumann Konstantin, CSPO](#)

[Carron Blaise, AdG/LA](#)

[Carron Florentin, PDCB](#)

[Carrupt Nicole, PLR](#)

[Chassot Emmanuel, PDCC](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Clerc Mathieu, Les Verts](#)

[Clerc Sébastien \(suppl.\), PDCB](#)

[Clivaz Bruno, PDCC](#)

[Constantin Patricia, AdG/LA](#)

[Constantin Sarah, AdG/LA](#)

[Contat Pierre, UDC](#)

[Crettenand David, PLR](#)

[Cretton Nathalie, Les Verts](#)

[Cretton Sandra, PDCB](#)

[De Lavallaz Valérie \(suppl.\), PDCC](#)

[Delasoie Marcel, PLR](#)

[Desmeules Jérôme, UDC](#)

[Dessimoz Céline, Les Verts](#)

[Dubuis Julien, PLR](#)

[Défago Sylvain, PDCB](#)

[Fauchère Cyrille, UDC](#)

[Fellay Serge, AdG/LA](#)

[Follonier Kevin \(suppl.\), UDC](#)

[Forré Bastien \(suppl.\), PLR](#)

[Frabetti Bernhard, SVPO](#)

[Furrer Diego \(suppl.\), CSPO](#)

[Fux Sandro \(suppl.\), SVPO](#)

[Garbely Daniel \(suppl.\), CVPO](#)

[Garcia Ilan \(suppl.\), UDC](#)

[Genoud Méryl, PLR](#)

[Giachino Martin \(suppl.\), SVPO](#)

[Gillioz Charles-Albert, PLR](#)

[Girard Fabien, PLR](#)

[Giroud Mathieu \(suppl.\), PDCB](#)

[Graber Michael, SVPO](#)

[Gruber Rolet, CSPO](#)

[Guex Jean-Pierre, PDCB](#)

[Hallenbarter Jürg \(suppl.\), CSPO](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Imboden Cornelius \(suppl.\), CSPO](#)

[Imboden Mischa \(suppl.\), CVPO](#)

[Jordan Werner, AdG/LA](#)

[Juon Urs, CVPO](#)

[Jäger Lukas, SVPO](#)

[Kalbermatten Bernd \(suppl.\), CVPO](#)

[Kalbermatter Martin, CSPO](#)

[Kamerzin Sidney, PDCC](#)

[Kessi Praz Maude \(suppl.\), Les Verts](#)

[Lamon Anthony \(suppl.\), PDCC](#)

[Largey Thierry, Les Verts](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Lötscher Martin, CVPO](#)

[Maret Marianne, PDCB](#)

[Marquis Gervaise, PLR](#)

[Masserey Anselin Sylvie, PLR](#)

[Melly Blaise, UDC](#)

[Michelet Audrey \(suppl.\), PDCC](#)

[Moos Marylène \(suppl.\), UDC](#)

[Morard Didier \(suppl.\), PDCC](#)

[Mottet Xavier, PLR](#)

[Moulin Bruno, PDCB](#)

[Métraiiller Françoise, PDCB](#)

[Métraiiller Serge, PDCC](#)

[Nendaz Sébastien \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Pellouchoud François, UDC](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Pitteloud Albert, UDC](#)

[Pont Stéphane, PDCC](#)

[Raboud Damien \(suppl.\), UDC](#)

[Ramuz Joseph \(suppl.\), PLR](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Revaz Emmanuel, Les Verts](#)

[Rey Laurent, PDCB](#)

[Roduit Christian \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Roduit Grégoire \(suppl.\), PDCB](#)

[Roduit Myriam, PDCC](#)

[Ruppen Marco \(suppl.\), CSPO](#)

[Ruppen Yannick \(suppl.\), PDCB](#)

[Savioz Jérémy, Les Verts](#)

[Schafteitel Fabien, PDCC](#)

[Schnyder Michel, CSPO](#)

[Schnyder Reinhold, AdG/LA](#)

[Sforza Michel \(suppl.\), UDC](#)

[Steiner Sandro \(suppl.\), CVPO](#)

[Tauss-Cornut Sonia, PLR](#)

[Terrettaz Jean-Pierre, PLR](#)

[Tristan Martine \(suppl.\), PLR](#)

[Truffer Gilbert, AdG/LA](#)

[Turin Olivier, AdG/LA](#)

[Udry Ariane \(suppl.\), PDCC](#)

[Vieux Mikaël, UDC](#)

[Voeffray Barras Chantal, PDCC](#)

[Walter Francesco, CVPO](#)

[Wellig Diego, CSPO](#)

[Woeffray Johann \(suppl.\), PDCB](#)

[Zurbruggen Fabian, SVPO](#)

[Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation \(DEF\)](#)

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de septembre 2017

Séances des 12, 13 et 15 septembre 2017

Séance du mardi 12 septembre 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 12 septembre 2017, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Wellig Diego, Président, CSPO, *hält die folgende Eröffnungsansprache:*

Sehr geehrte Frau 1. Vizepräsidentin,

Sehr geehrter Herr 2. Vizepräsident,

Sehr geehrte Frau Staatsrätin,

Sehr geehrte Herrn Staatsräte,

Geschätzte Damen und Herren Abgeordnete,

Sehr geehrter Herr Claude Bumann mit dem Parlamentsdienst,

Geschätztes Übersetzungsteam und Technik,

Sehr geehrte Damen und Herren der Medien,

Geschätzte Zuschauerinnen und Zuschauer auf der Tribüne und zu Hause am Bildschirm,

Herzlich willkommen nach der Sommerpause hier im Grossratssaal!

Wir fangen die Parlamentsarbeit an zuerst mit Musik. Es sind die Studentin und der Student vom Kantonalen Konservatorium der Klasse von Didier Métraiiller: Naïla Hemdane und Cédric Pralong. Sie spielen uns das Drama: «*6e mouvement*», *de Guo Wenjing pour trio de cymbales chinoises*.

(...)

(Applaus)

Herzlichen Dank an die Musizierenden!

Ich glaube, jetzt ist jeder wach nach der Sommerpause, und dann können wir auch mit der Arbeit beginnen.

Zuerst haben wir eine Vereidigung, und zwar von Frau **Carole Basili**. Ich bitte die Grossrätin (Suppl.) aufzustehen, und die 1. Vizepräsidentin wird die Eidesformel vorlesen.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Bitte erheben Sie die rechte Hand und schwören Sie.

(...)

Herzlichen Dank und herzlich willkommen im Walliser Parlament!

(Applaus)

«Le Valaisia Brass Band s'est hissé en première place du *British Open* ce samedi à Birmingham. C'est l'un des concours les plus prestigieux du monde» - so hat gestern der Nouvelliste den starken ausserordentlichen Erfolg am Musikwettbewerb in Grossbritannien kommentiert. Erstmals in der Geschichte hat eine Brassband, die nicht von Grossbritannien stammt, diesen Wettbewerb gewonnen.

Im Namen des Walliser Grossen Rates und des Kantons Wallis gratuliere ich der «Valaisia Brass Band» mit dem Dirigenten Arsène Duc recht herzlich zu diesem Exploit. Das Wallis hat nicht nur hochstehende Berge, nein, das Wallis verfügt über grossartige, talentierte und hochstehende Brassbands und Musikgesellschaften mit ihren leidenschaftlichen Musikern. Die Musik kennt keine Sprachgrenzen. Bravo und nochmals recht herzliche Gratulation. Ich glaube, das ist einen riesigen Applaus wert.

(Applaus)

Sie sehen, der heutige Vormittag ist von Musik gekennzeichnet. Aber dank der Stadt Sitten haben wir auch neue Farbe und einen neuen Anstrich in diesem Grossratsaal. Ist das noch niemandem aufgefallen? Dann gucken Sie bitte in die Runde. Die Pause während dem Sommer war lang, und man hat nicht mehr alles im Kopf. Nochmals recht herzlichen Dank an die Stadt Sitten.

Nun haben wir ein neues Abstimmungssystem, neue Farben, viele frische unverbrauchte Politikerinnen und Politiker. Ich glaube, so sind wir auf dem richtigen Weg, um das Wallis vorwärts zu bringen.

Ordre du jour

1. Election d'un juge cantonal suppléant
Wahl eines Ersatzrichters am Kantonsgericht
2. **Entrée en matière**
Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung (*erste Lesung*)
3. **Entrée en matière**
Décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend die Genehmigung und die Gewährung eines Rahmenkredits zur Umsetzung von Frostbekämpfungsmassnahmen im Walliser Obst- und Weinbau
Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)
Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)
4. Postulat PLR, par Julien Dubuis: Le site prime sur les synergies et le futur avec comme argument le bilinguisme (11.05.2017) **3.0327**
Postulat PLR, durch Julien Dubuis: Standortwahl mit dem Argument der Zweisprachigkeit, aber auf Kosten der Synergien und der Zukunftsaussichten (11.05.2017) **3.0327**
5. Postulat CVPO, par Martin Lötscher, Aron Pfammatter et Philipp Matthias Bregy: Récoltes flexibles (11.05.2017) **3.0328**
Postulat CVPO, durch Martin Lötscher, Aron Pfammatter und Philipp Matthias Bregy: Flexible Ernten (11.05.2017) **3.0328**
6. Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Xavier Mottet, PLR: Choisir des produits locaux et de saison (12.05.2017) **3.0329**
Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, und Xavier Mottet, PLR: Regionale und saisonale Produkte wählen (12.05.2017) **3.0329**
7. **Exécution: Département de l'économie et de la formation (DEF)**
Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, et Michel Rothen, PDCC: Accès aux allocations de formation pour certains permis F (19.12.2014) **3.0175** (motion transformée en postulat lors du traitement)

Verwirklichung: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, und Michel Rothen, PDCC: Recht auf Ausbildungsbeiträge für gewisse Inhaber eines Ausweises F (19.12.2014) **3.0175** (Motion während der Behandlung in ein Postulat umgewandelt)

8. Rapport de la commission de justice concernant le Centre LMC de Granges
Bericht der Justizkommission über das Ausschaffungszentrum LMC in Granges
Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

9. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Stéphane Ganzer, PLR: Le droit d'asile: les effets pervers et inhumains de l'excessive longueur de la procédure (08.05.2017) **4.0260**
Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Stéphane Ganzer, PLR: Asylrecht: die absurden und unmenschlichen Konsequenzen der übermässigen Länge des Verfahrens (08.05.2017) **4.0260**

10. Motion UDC, par Michel Sforza (suppl.): Une gestion efficace et moderne pour les objets séquestrés (08.05.2017) **4.0261**
Motion UDC, durch Michel Sforza (Suppl.): Effiziente und moderne Asservatenverwaltung (08.05.2017) **4.0261**

11. Postulat Commission SP, par Anton Lauber et Géraldine Arlettaz-Monnet: Quels moyens pour lutter contre la criminalité informatique et économique? (08.05.2017) **4.0262**
Postulat Kommission ÖS, durch Anton Lauber und Géraldine Arlettaz-Monnet: Welche Mittel werden zur Bekämpfung der Computer- und Wirtschaftskriminalität eingesetzt? (08.05.2017) **4.0262**

12. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Serge Fellay, AdG/LA: Bulletins de vote pour le Conseil d'Etat (12.05.2017) **4.0263**
Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Serge Fellay, AdG/LA: Wahlzettel für die Staatsratswahlen (12.05.2017) **4.0263**

Développement: Grand Conseil

Entwicklung: Grosser Rat

13. Motion CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Pour des interpellations plus efficaces (11.05.2017) **7.0060**
Motion CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Effizientere und visiblere Interpellation (11.05.2017) **7.0060**
14. Rapport d'activité 2016/2017 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2016/2017 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Der Präsident

Wir kommen nun zum Traktandum 1.

1. Election d'un juge cantonal suppléant
Wahl eines Ersatzrichters am Kantonsgericht
Rapport de la commission de justice
Bericht der Justizkommission

Der Präsident

Gibt es hierfür Wortmeldungen?

(...)

Keine Wortmeldungen.

Die Justizkommission schlägt Herrn **Nicolas Kuonen** vor. Wenn keine weiteren Kandidaten sind, ist Herr Nicolas Kuonen nach Artikel 115 unseres Reglements in stiller Wahl gewählt.

Die Vereidigung findet morgen um 9 Uhr statt.

Herzliche Gratulation und einen riesen Applaus.

(Applaus)

Wir gehen weiter zum Punkt 2.

2. Entrée en matière

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung *(erste Lesung)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Grégory Logean / Rapporteure: Fanny Darbellay

Discussion sur l'entrée en matière:

Carron Blaise, député, AdG/LA

Le débat que nous avons en ce moment, à savoir l'entrée en matière sur la modification de la loi concernant l'ouverture des magasins, a un caractère particulier et peu courant. En effet, la modification d'un seul article de cette loi, celui ayant trait aux ouvertures dominicales, fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la précédente législature d'une motion déposée par MM. Marcel Delasoie et Philipp Matthias Bregy et au processus politique qui nous conduit à son traitement aujourd'hui.

Or, en considérant avec attention les tenants et aboutissants de la modification des ouvertures dominicales des magasins en Valais, nous constatons que personne n'en veut, à tout le moins pas sous la forme proposée qui est celle d'une révision partielle de la loi.

Les premières personnes touchées, le personnel de la vente qui connaît déjà des conditions de travail pénibles et des difficultés à avoir un équilibre entre la vie professionnelle et privée, ne souhaitent pas voir ces conditions de travail se détériorer.

Par ailleurs, relayé en cela par les organisations syndicales, le personnel de la vente considère qu'en cas de modification de la loi sur l'ouverture des magasins, celle-ci doit se faire de manière globale et non pas par bribes et morceaux en modifiant une fois les ouvertures dominicales, une autre fois les ouvertures du samedi, puis celles des autres jours de la semaine.

En outre, leurs conditions de travail dans leur globalité dont font partie les horaires de travail doivent être réglées par le biais d'une convention collective de force obligatoire car seule une convention collective permettrait aux salariés d'obtenir des compensations en cas d'extension des plages horaire possibles du temps de travail.

Les représentants des commerces non plus ne désirent pas cette modification législative partielle. Dans le rapport des auditions qui ont été mises sur pied par la commission de l'économie et de l'énergie, nous pouvons lire que l'UCOVA, qui représente les petits commerces que nous trouvons bien souvent dans nos villages, soit 5'000 collaborateurs, est opposée à une extension des ouvertures dominicales.

Par ailleurs, pour Trade Valais, qui représente les grandes enseignes, une modification des horaires en semaine est prioritaire et une refonte totale de la loi sur l'ouverture des magasins est nécessaire. En outre, en cas d'une ouverture supplémentaire d'un dimanche ou jour férié, Trade Valais ne la souhaite pas liée à la mise sur pied d'un événement particulier et celle-ci aurait lieu le jour de L'Immaculée-Conception, soit le 8 décembre.

Par ailleurs, pour répondre à la volonté des motionnaires qui ont pour objectif non pas de permettre une augmentation de la rentabilité des commerces mais de pouvoir proposer par une ouverture des magasins une animation des lieux qui accueillent un événement d'envergure exceptionnelle comme la Fête fédérale de tir à Rarogne en 2015 ou la Fête de yodel à Brigue cette année, d'autres pistes que l'on pourrait trouver dans le cadre de la révision globale de la loi sur l'ouverture des magasins semblent plus pertinentes.

Un élément supplémentaire démontre l'aspect peu commun de l'objet que nous avons à analyser aujourd'hui, c'est celui réservé par la commission économie et énergie qui a traité du dossier. Dans un premier temps, la commission a accepté à l'unanimité l'entrée en matière, puis a apporté des modifications au projet élaboré par le Conseil d'Etat, pour au final rejeter les modifications qu'elle venait elle-même de voter et donc de refuser le projet de loi modifiant la loi concernant l'ouverture des magasins et privilégier le statu quo.

En parallèle au sujet que nous traitons maintenant, à savoir la modification d'un seul article de loi, le Conseil d'Etat a donné son accord pour que le Service de l'industrie, du commerce et du travail rattaché au Département de l'économie et de la formation procède à un sondage au sujet des horaires d'ouverture des magasins auprès des milieux intéressés par ce domaine. Comme le dit le mail du 7 juillet qui l'accompagne, ce sondage est une démarche préliminaire dans le cadre de la révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 qui devrait être initiée à brève échéance. En fait, Chères et chers collègues, sur la base de ces éléments factuels, la question que nous devons nous poser ce matin n'est pas de savoir si nous sommes favorables ou opposés aux ouvertures dominicales, si celles-ci profitent uniquement aux grandes surfaces ou plutôt conduisent à une détérioration des conditions de travail pour le personnel et une mise en danger des petits commerces, si le dimanche doit garder son statut de jour sacré laïc - si vous me passez l'expression - consacré aux familles ou s'il doit tendre à se banaliser pour devenir un jour ouvrable comme un autre. Non, la question que nous devons nous poser est plus simple, moins idéologique, plus pragmatique, plus prosaïque même. En tant que parlementaires, voulons-nous faire 2 fois le même travail et avec les inconvénients que cela comporte? En effet, les débats que nous aurions en cas d'acceptation du traitement d'un seul article de cette loi, nous les aurions à nouveau lors de la révision totale de la loi qui devrait être initiée à brève échéance. Cela nous paraît peu rationnel, peu efficient et démontrerait que notre Parlement n'aurait pas grand-chose à faire puisqu'il pourrait se permettre, et ce sans raison objectivement valable ou d'une urgence quelconque, de traiter 2 fois d'un même objet. Cette répétition injustifiée des mêmes débats et processus parlementaires contribuerait aussi sans doute à ternir l'image du monde politique. Par ailleurs, en fonction des différentes échéances, nous pourrions nous trouver en tant que parlementaires dans une situation ubuesque et fort inconfortable. En effet, si nous devons accepter une révision partielle de la loi, en fonction du résultat qui sortirait de nos

délibérations au sujet de l'ouverture dominicale, un référendum pourrait être lancé. Nous pourrions nous retrouver ainsi avec une épée de Damoclès démocratique sur notre tête durant le processus de révision complète de la loi avec pour conséquence dommageable de retarder encore l'avènement de la révision totale de la loi souhaitée par tout le monde. Nous ne voyons donc aucune utilité à risquer de vivre une situation aussi inconfortable et contraire au but recherché.

Chères et chers collègues, comme vous l'avez certainement compris, tout plaide dans ce dossier pour entamer une révision totale de cette loi et non pas une révision partielle. En effet, seule une révision totale permettrait de donner une réponse globale, cohérente et satisfaisante à l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les organisations patronales, le personnel de la vente ainsi qu'aux motionnaires eux-mêmes. En cela, nous saluons la décision du Conseil d'Etat qui, conscient de la problématique et de la complexité du dossier dans son ensemble, a justement pris tout récemment l'initiative d'entreprendre des démarches qui devraient conduire à une révision totale de la loi sur l'ouverture des magasins et nous vous proposons donc, Chères et chers collègues, de refuser l'entrée en matière.

Rausis Joachim, député, PDCB

Après de vifs débats au moins aussi nourris que ceux de la commission, le groupe PDCB a décidé dans sa majorité d'entrer en matière sur cette proposition du Conseil d'Etat qui découle d'une motion acceptée par notre plenum il y a quelques mois.

Mais, contrairement à la commission, nous sommes enclins à aller jusqu'au bout de la démarche et à accepter le projet dans son ensemble aux conditions suivantes: l'ouverture se limitera à 2 dimanches ou jours fériés assimilés au maximum, un de ces dimanches devra être lié à une manifestation tandis que l'autre sera attribué au bon jugé de la commune concernée selon le principe de subsidiarité qui veut que les meilleures décisions sont ou tout du moins devraient être prises à l'échelon le plus proche possible des intéressés. Cette proposition pragmatique permet de répondre en grande partie aux soucis des motionnaires et aux attentes des commerçants concernés. Elle ne doit, cependant, pas être interprétée comme une volonté de libéraliser le travail du dimanche. Cette remarque vaut pour la révision totale de la loi qui est en cours d'élaboration.

Je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur les principes généraux de cette révision puisque ce n'est pas l'objet du débat, me contentant de préciser que nous n'accepterons pas de laisser le dimanche en général devenir un jour comme les autres en termes de consommation.

En outre, nous faisons pleinement confiance aux communes pour appliquer cette possibilité légale au plus près des besoins locaux. Faut-il encore le rappeler, il n'y a aucune obligation dans la proposition dont nous débattons ce jour. Le PDCB est convaincu que les élus communaux sauront juger au mieux des attentes et besoins de leurs administrés.

En résumé, dans notre majorité, nous entrerons en matière et déposerons un amendement pour lier un dimanche à une manifestation.

Merci de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je m'exprime au nom du groupe des Verts.

Nous tenons, tout d'abord, à remercier le Conseil d'Etat pour son message détaillé concernant la modification de la loi sur l'ouverture des magasins et surtout le rapport de la commission économie et énergie qui nous a permis de nous rendre compte que le sujet est très sensible et fort complexe.

En effet, on remarque qu'aucune demande particulière concernant l'ouverture des magasins les jours fériés n'émane des milieux concernés. Pour appuyer ce constat, la

commission économie et énergie, mandatée pour analyser ce projet de loi, a auditionné plusieurs acteurs économiques. Le résultat de ses auditions est riche en informations. Il en résulte que la problématique se cantonne plus à l'extension des horaires en semaine qu'à l'ouverture de 4 jours fériés par an, comme proposé dans le projet du Conseil d'Etat.

Le Gouvernement a décidé, du reste, de réviser globalement la loi sur l'ouverture des magasins d'ici à 2020 car les acteurs économiques de la branche ont des avis très divergents et ne trouvent pas de consensus à l'heure actuelle. En parallèle, les négociations en cours liées à la CCT devraient arriver à terme d'ici peu et pourraient influencer les prises de position de chaque partenaire.

De plus, le groupe des Verts, quant à lui, ne peut soutenir un projet qui va à l'encontre de certaines de ses valeurs. Ce projet pousse à la consommation, engendre une augmentation du trafic routier, soulève la problématique de la garde des enfants et prétérite la vie familiale et sociale du personnel de la vente.

Par conséquent et au vu de toutes ces considérations, le groupe des Verts refuse l'entrée en matière concernant ce projet de loi. Nous vous encourageons à faire de même en attendant la révision globale de la loi sur l'ouverture des magasins agendée pour 2020 qui ne manquera pas, c'est certain, d'occasionner des débats nourris et engagés.

Merci de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR a examiné le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat suite à l'acceptation par ce Parlement de la motion Delasoie / Bregy en avril 2015, les résultats de la consultation, le projet remanié et les travaux de la commission amenant finalement à prendre position sur le texte soumis ce jour, et aimerait émettre les appréciations suivantes:

Le débat concernant la question de l'ouverture des magasins et le travail du dimanche a de la difficulté à se passer dans un climat serein, tant ce sujet est sensible et émotionnel. J'aimerais ici que la question se focalise sur la proposition de la motion et la notion des 4 dimanches, plafond permis par le droit fédéral et qui ajoute en fait 3 dimanches à la pratique actuelle. Les détracteurs du projet y voient toujours la porte ouverte à une généralisation du travail le dimanche. Si chaque modification de loi est perçue comme une porte ouverte sur d'autres interprétations, nous ne pourrons plus modifier beaucoup de textes dans notre république.

Nous ne défendons pas non plus une société qui vivrait 24h/24h comme dans certains pays où il est possible d'acheter une paire de jeans en sortant du spectacle le soir. Nous demandons simplement un assouplissement visant à harmoniser la loi et les pratiques à l'évolution de la société dans laquelle nous vivons.

Défendre le repos dominical et la vie de famille, c'est bien, mais il faut être conséquent et demander à ce que seules les professions d'urgence extrême dans le domaine de la santé et de la sécurité puissent exercer le dimanche. Terminé les manifestations sportives et culturelles, terminé l'agréable buvette que l'on atteint après une randonnée, terminé la séance ciné. Eh oui!, derrière tous ces vecteurs de loisirs, il y a des personnes qui doivent travailler le dimanche.

Comment cautionner également qu'une injustice crasse entre travailleurs et commerces, d'un point de vue humain et d'un point de vue économique, puisse exister? En effet, le commerce vendant des produits frais ou présentant une surface inférieure à tant de mètres carrés pourra ouvrir, son voisin pas, le commerce situé dans les stations touristiques pourra ouvrir, son pendant dans la plaine pas, sans parler des shops des stations-services se substituant à nos épiceries et même à nos œnothèques.

Combien de distorsions à la vision valeureuse des opposants à l'ouverture des magasins le dimanche existent ainsi; employons-nous d'abord à les corriger.

Si nous étions dans le débat sur l'ouverture complète des magasins le dimanche, je pourrais allonger la liste des arguments ne résistant pas à une analyse comme le travailleur

contraint et obligé de venir travailler le dimanche sous peine de licenciement alors que dans la pratique, si ce n'est pas généralisé, il n'y a aucun problème pour trouver des personnes le faisant volontiers avec une majoration du salaire ou des heures travaillées de 50% permettant par la suite une fois de s'offrir un joli week-end prolongé.

Je m'arrêterai là car, au moment où on évoque un maximum de 4 dimanches, ces arguments développés par les adversaires de l'assouplissement deviennent caducs.

Actuellement avec la possibilité d'ouvrir un seul dimanche par année, utilisée de manière bien compréhensible avant les fêtes de fin d'année, la loi empêche les commerçants qui le désirent de pouvoir profiter à l'occasion de manifestations d'importance sur le territoire communal, de commercer au moment où il y a du potentiel alors que, le lendemain matin, seules quelques personnes n'étant pas sur leur propre lieu de travail pourront fréquenter le commerce en question. Avouez que c'est vraiment vouloir bafouer tout principe de rentabilité économique. Et, jusqu'à preuve du contraire, un commerçant n'exerce pas son métier uniquement dans un but philanthropique.

Notre groupe soutient le fait que la demande d'ouverture, en tout cas dans certains cas, provienne des commerçants eux-mêmes, que ce soit de l'association des commerçants et artisans ou, en cas d'absence d'un tel groupement dans certaines communes, de quelques commerces individuels, et cela dans le cadre d'une manifestation d'importance.

La compétence de jugement de l'importance de la manifestation et l'autorisation d'ouvrir doivent rester dans tous les cas en mains communales.

Afin de ne pas tendre vers des situations absurdes ou des pseudos marchés de Noël seraient mis sur pied dans certaines communes pour pouvoir ouvrir les magasins, tout en préservant les intérêts économiques de chacun, le groupe PLR propose de couper la poire en 2, avec 2 dimanches sans contraintes particulières (soit un de plus que la situation actuelle) et 2 autres qui doivent être liés à une manifestation et à une demande des commerces locaux. Un amendement a été déposé en ce sens.

Il y a encore 2 points que j'aimerais évoquer:

Le premier est celui de la tentation exprimée de vouloir refuser l'entrée en matière avec l'argument de la prochaine révision totale de la loi, qui ne devrait cependant pas voir le jour avant 2020. J'invite les députés ayant cette tentation à y renoncer. Pourquoi? Premièrement parce que ce Parlement renierait les décisions de son prédécesseur qui a donné mission au Conseil d'Etat de légiférer sur la demande extrêmement précise des motionnaires, avec 80 voix contre 41 et 6 abstentions. Et jusqu'à preuve du contraire le PLR et les groupes haut-valaisans de droite ne pèsent pas 80 voix... Alors ou bien le projet est bon, on le soutient, on le traite, on l'amende et on le valide, ou il n'est pas bon et on le dit, quitte à renier le vote du Parlement de 2015, mais on ne se cache pas derrière la révision complète de la loi, dans laquelle cette disposition ne sera peut-être pas reprise, pour refuser l'entrée en matière, en éludant finalement la question épineuse du travail du dimanche.

Je terminerai par une remarque en lien avec le travail de la commission et celui de son président.

Une commission qui examine un projet de loi peut douter de sa pertinence et proposer un refus de l'entrée en matière ou un renvoi au Conseil d'Etat, mais du moment où elle accepte de travailler le projet, où elle l'amende, où elle valide ses amendements, il est quand même cocasse d'arriver à la situation où la commission refuse son propre travail.

Sur une mission donnée par le Parlement dans le cadre de l'acceptation de la motion Delasoie / Bregy, la commission doit être capable de réunir une majorité sur un projet. En refusant son propre projet, et en prônant finalement le statu quo, la commission a clairement violé la volonté du Parlement et du vote clair de 2015.

Le président aurait dû ajourner les débats et reprendre le travail. Mission non réussie que ce Parlement peut corriger en acceptant l'entrée en matière et de débattre dans le cadre de la lecture de détail vendredi.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR est pour l'entrée en matière, et je vous invite à en faire de même afin que la lecture de détail puisse avoir lieu vendredi et que la demande conférée par la décision de ce Parlement en 2015 puisse être respectée.

Merci pour votre attention.

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Wir leben doch heute in einer Zeit, in der alles sehr kurzfristig und spontan ist. So ist es doch auch mit dem Konsumverhalten. Wenn man etwas benötigt, muss es so schnell wie möglich gekauft werden. Auch aus diesem Grund hat man die Bewilligungen für die Shops an den Tankstellen, die jeden Sonntag geöffnet sind. Ja sogar die Tourismusdestinationen dürfen Geschäfte sonntags geöffnet halten. Der Trend weist doch auch immer wieder hin auf den Tourismus in den Städten. Also warum wollen wir den Städten dies nicht ermöglichen, 2 oder sogar 3 weitere Sonntage die Geschäfte zu öffnen? Es gibt Anträge von den Städten Brig, Visp, Siders, Sion, Martinach und sogar Monthey, die zusätzlich einige Tage öffnen möchten.

Wie wir von den Vorrednern gehört haben, ist ja keine Nachfrage da, dass viele Destinationen öffnen wollen. Also was haben wir zu verlieren, wenn wir den Gemeinden die Möglichkeiten geben, 1 bis 3 Tage zusätzlich zu entscheiden? Es ist ja nicht obligatorisch, dass wir das öffnen müssen, die Gemeinden haben lediglich die Gelegenheit, dass sie zusätzlich 3 Tage öffnen können, wenn die Nachfrage da ist.

Die Gemeinden, die können ja auch schon jetzt die Bewilligung erteilen, damit man ein Geschäft oder ein Hotel führen kann und da können sie ja entscheiden über sagen wir 260 Tage. Warum machen wir wegen 3 Tagen einen riesen Radau und Aufwand?

Aus diesen Gründen ist die CSPO bereit, das Eintreten zu unterstützen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Melly Blaise, député, UDC

Le groupe UDC du Valais romand s'était opposé lors du développement et lors du traitement à la motion qui est à l'origine du projet de modification de loi dont nous discutons. C'est donc sans surprise que je vous annonce que notre groupe votera contre l'entrée en matière.

En effet, nous sommes fondamentalement opposés à l'ouverture des magasins le dimanche. L'exigence du repos dominical un jour par semaine est faite pour qu'il y ait des temps de récupération personnels mais aussi des temps de récupération pour la société. Le dimanche est un des rares moments de respiration sociale, familiale, culturelle et spirituelle.

Mais, au-delà de la question de principe, la lecture du rapport de la commission de l'économie et de l'énergie nous apprend que le représentant des petits commerces est opposé à cette révision, que celui des grandes enseignes serait favorable tout au plus à 2 dimanches par année et que les syndicats sont fortement opposés à cette révision.

La motion à l'origine des débats de ce jour est certainement partie d'une bonne intention mais, *a posteriori*, il faut bien constater qu'elle a raté sa cible. Les ouvertures dominicales n'intéressent pas spécialement les magasins, qu'elles ne sont pas rentables, à une ou 2 exceptions possibles en décembre. *A contrario*, les commerces seraient intéressés par une extension des heures d'ouverture en soirée durant la semaine et le samedi.

A la place de perdre de l'énergie et du temps pour réviser un détail polarisant de cette loi, nous préférierions considérer la loi dans son ensemble. C'est justement ce qui est prévu par le Gouvernement durant cette législature. La question du nombre de dimanches ouvrables pourra et devra être reconsidérée à ce moment-là. Une révision totale de la loi peut permettre de trouver des compromis entre les différentes parties, alors que le seul article considéré aujourd'hui ne peut que diviser les camps en gagnants et perdants.

Un des atouts économiques essentiels de notre pays est la paix du travail. Cette coopération entre les partenaires sociaux nous permet d'éviter les blocages et les crises que

nous observons si souvent chez nos voisins. Or, des négociations sont en cours à propos d'une convention collective de travail dans la branche. Il nous semblerait souhaitable d'attendre que les représentants des employés et des employeurs trouvent un accord équilibré. Le Parlement pourra tenir compte de cet accord dans le cadre de la révision totale de la loi après avoir veillé à ce que les intérêts de toutes les parties, y compris les consommateurs, soient aussi respectés.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Chers collègues, à rejeter l'entrée en matière.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Es gibt sehr wohl ein Bedürfnis für diese Motion. Das Schützenfest in Visp und das Jodlerfest in Brig haben gezeigt, dass wichtig ist, dass man an solchen Tagen auch die Läden öffnen kann, egal ob man ein Grossverteiler oder ein kleines Detailhandelsgeschäft ist. Das lokale Gewerbe, die Gewerbevereinspräsidenten in diesen Gemeinden haben ganz klar zu jenem Zeitpunkt die Forderung gestellt, dass sie öffnen dürften. Sie hätten dürfen, dann wäre aber der Weihnachtsverkauf aus dem Programm gefallen. Einen Weihnachtsverkauf, auf den die Geschäfte dann doch nicht verzichten konnten, weil viel zu viel Geld ausserhalb des Kantons ausgegeben worden wäre. Und wenn Blaise Melly heute hier sagt, es gebe dieses Bedürfnis nicht, meine Damen und Herren, dann frage ich sie: Wenn wir am 8. Dezember 8 Millionen nach Bern, Waadt oder Italien verlieren, dann sind das 8 Millionen, die nicht hier im Wallis ausgegeben würden. Wenn diese Geschäfte darauf verzichten können, dann müsste es um sie sehr rosig bestellt sein.

Zweitens, unser Vorschlag ist absolut verhältnismässig und Joachim Rausis hat es richtig gesagt. Es geht nicht darum, die Sonntagsarbeit generell zu erlauben, sondern es geht darum, in ganz klaren, definierten Fällen eine zusätzliche Möglichkeit zu geben. Das ist kein Türöffner, damit an jedem Sonntag geöffnet werden kann. Nein, es ist eine Lösung, die pragmatisch ist. Und die ist vor allem darum pragmatisch, weil wir im Sinne der Gemeindeautonomie die Kompetenz zurück zu den Gemeinden geben. Die können am besten beurteilen, ob es sinnvoll ist, ob man an diesem Tag zusätzlich geöffnet hat oder nicht. Zudem sind sie mit den lokalen Partnern im Gespräch und können so vernünftige und richtige Entscheidungen treffen.

Und zu guter Letzt der ständige Hinweis auf die Gesamtrevision. Meine Damen und Herren, wir machen hier im Parlament immer Teilrevisionen, auch wenn irgendwann mal eine Gesamtrevision ansteht. Und all diejenigen, die heute hier sagen, wir sind gegen die Öffnung an 4 Sonntagen, aber wir wollen eine Gesamtrevision und dann wollen wir über alles diskutieren, die sind eigentlich nicht ehrlich, weil in jenem Zeitpunkt werden sie auch nicht für die Öffnung an 4 Sonntagen sein. Demzufolge sollen sie sich nicht hinter der Gesamtrevision verstecken, sondern einfach sagen, wir wollen dem lokalen Gewerbe bei Grossveranstaltungen diese zusätzliche Möglichkeit nicht geben, und wir wollen oder nehmen in Kauf, dass an Tagen, wie dem 8. Dezember, zig Millionen der Walliser Volkswirtschaft entfliehen.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, haben wir hier einen verhältnismässigen Vorschlag, welcher vom Staatsrat ausgezeichnet umgesetzt worden ist, der praktikabel ist und der niemandem schadet, sondern für alle schlussendlich einen Mehrwert schafft.

Ich danke, und wir sind für Eintreten.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Les hésitations de la commission à l'entrée en matière et pendant la lecture des articles, au vote final, qui ont conduit au rejet de ce texte, eh bien!, sont certainement le reflet de ce qui sera notre travail durant toute cette semaine.

Chers collègues, ce projet ne nous a pas convaincus pour 2 raisons, pour 2 arguments massues qui sont les suivants:

Le premier, c'est peut-on envisager une révision aussi partielle de la loi, peut-on envisager d'édicter aujourd'hui un principe qui dirait d'ouvrir plus largement ces magasins le dimanche alors qu'on sait qu'il y aura des exceptions, des exceptions géographiques, on a entendu le groupe CSPO qui parle éventuellement d'ouvrir aux villes du Valais l'exception du dimanche, on parle aussi d'exceptions quant aux corps de métier, on sait que les députés Bregy et Delasoie ont aussi déposé une motion sur les boulangers, les pâtisseries, et d'autres corps de métier aussi pourraient être touchés par des exceptions? Peut-on envisager d'édicter aujourd'hui un principe quand on sait que, dans le cadre général de la révision législative, eh bien!, ce principe aura une multitude d'exceptions: géographiques, d'une part, et quant aux corps de métier, d'autre part?

Pour le groupe PDCC, la réponse est non, Mesdames et Messieurs. Pour de la cohérence, il y a lieu de réviser cette loi dans son ensemble, dans son intégralité et de regarder toutes les questions géographiques, toutes les questions de corps de métier qui pourront faire l'objet, le cas échéant, de dérogations au travail, à l'interdiction du travail du dimanche.

Une autre question, Mesdames et Messieurs, c'est, et c'est la principale: qui aujourd'hui demande cette révision? Qui, ni les travailleurs, on l'a entendu, ni les principaux intéressés quand on sait que Trade Valais, qui représente 9 des plus grandes enseignes du canton, n'est pas favorable à ce projet, et l'UCOVA, 5'000 collaborateurs en Valais, 5'000 commerces, qui renonce aussi et qui refuse aussi ce projet? La commission a refusé aussi finalement ce projet et les clients, selon l'excellent rapport de la commission, la clientèle, semble-t-il, selon les déclarations des représentants de l'UCOVA et de Trade Valais, ne serait pas favorable non plus à cette révision et cette modification législative.

Alors, je pense que comme député, comme élu, la première question qu'on doit se poser avant d'édicter une modification législative ou une loi, c'est: qui la demande?

Eh bien!, quand personne ne la demande, Mesdames et Messieurs, quasiment personne ne la demande, il faut se poser la question, à mon sens: est-ce qu'on veut régler cette loi, est-ce que notre travail a une utilité?

Pour le groupe PDCC, la réponse est non et, pour le groupe PDCC, il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur ce projet de modification législative indépendamment du projet de loi dans sa globalité.

Enfin, si l'entrée en matière, qui sera très serrée, est acceptée, le groupe PDCC sera d'accord avec le minimum de jours ouvrables le dimanche, à savoir 2 jours comme cela a été proposé en commission, avec un horaire à 18 h 30 et avec une autorisation à délivrer par le conseil communal.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Der erste Gedanke, der ist meistens der richtige, und vor diesem Hintergrund hat auch die Regierung in einem ersten Vorschlag eine sehr gute Umsetzung der bereits von diesem Parlament angenommenen Motion vorgeschlagen, nämlich dass man neu an 4 statt nur einem Sonntag geöffnet haben darf und zwar bis 22 Uhr.

Die Kommission, die hat es dann vermutlich unterlassen, die Motion, die das Parlament bereits angenommen hatte, zu lesen, denn in dieser Motion war der klare Auftrag formuliert, dass man den Gemeinden die Möglichkeit gibt, an bis zu 4 Sonntagen offen zu halten. Die Kommission hat dann gesagt: Nein, an bis zu 2. Also da wurde der Auftrag nicht erfüllt, vermutlich auch nicht erkannt.

Aber worum geht es eigentlich? Die ganze Aufregung, die ich vorher auch von der CVP-Mittelwallis gehört habe, die finde ich eigentlich völlig unangebracht, denn es geht um

einzig und allein 3 Sonntage mehr pro Jahr. Also wir haben im Moment die Möglichkeit, dass die Gemeinden einen geben können; jetzt wollen wir, dass sie 4 geben können. Es geht nur um 3 Sonntage mehr. Also das ist ja doch, wenn man das auf 52 Wochen ins Jahr rechnet, relativ wenig.

Der Tourismus, der wird ein erster Profiteur sein, denn zurzeit ist es so, dass es eine massive Ungleichbehandlung von touristischen Destinationen und (in Anführungszeichen) «nicht touristischen» Destinationen gibt. In touristischen Destinationen können die Läden bis 9 Uhr abends jeden Tag geöffnet haben, während dem das in den Talgemeinden nicht der Fall ist. Ja meine Damen und Herren, der Tourismus, der beginnt im Wallis nicht erst ab 1'600 Höhenmetern, sondern der beginnt auch im Tal, in Sitten, in Brig, wo es Touristen hat, die dann vielleicht Tagesausflüge machen, die an andere Orte gehen, als vielleicht auf die Skipiste oder wandern. Da müssen wir doch eine gesamtheitliche Vision unseres Kantons haben, und gerade auch für den Tourismus wäre es in Zentren wichtig, dass man geöffnet haben kann.

Es ist eine doppelte Freiheit, die man einräumen will, zum einen die Freiheit der Gemeinden, diese neu 3 zusätzlichen Sonntage - ich spreche darum nicht von 4, sondern es geht eben um 3 zusätzliche Sonntage zu gewähren. Und dann andererseits haben die Läden dann selbst die Freiheit eben, halt offen zu haben oder nicht, wenn sie es als opportun erachten. Sie sind ja dann nicht gezwungen, geöffnet zu haben. Also der Markt, der regelt das schon selbst.

Lassen Sie mich noch einen kurzen Gedanken formulieren zum Konsumverhalten, das auch angeprangert wurde. Ja meine Damen und Herren, dann müssten Sie das Internet an jedem Sonntag sperren, dass Sie kein Onlineshopping mehr machen könnten am Sonntag, wenn Sie diesen Konsumgeist unserer heutigen Zeit, der leider ja vorhanden ist, irgendwie eindämmen möchten. Dann müssten Sie aber auch, wenn Sie aus Arbeitnehmerschutz-Gründen dagegen sind, auch die Restaurants schliessen, wo es Servierpersonal hat, das hart arbeitet an Sonntagen, wo es einen Koch in der Küche hat, wo es eine Putzfrau hat, die die Toilette putzen muss auch an einem Sonntag, und wenn Sie hier den Arbeitnehmerschutz nicht hochhalten, dann verstehe ich es nicht, warum Sie es ausgerechnet bei Läden tun möchten.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten. Wir haben auch einen Abänderungsantrag hinterlegt, der zum ursprünglichen Vorschlag des Staatsrats zurück möchte, also plus 3 - insgesamt 4 Sonntage - und dann bis 22 Uhr und nicht bis 18.30 Uhr, damit es eine Gleichstellung gibt zu den Tankstellenshops.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Je m'exprime ici au nom de la commission et j'aurai le plaisir de revenir en fin d'intervention sur les pertinents propos de mon collègue du Parlement Christophe Claivaz.

En préambule, j'aimerais remercier les différents groupes pour leur travail, leurs discussions d'entrée en matière, ainsi que les différents députés qui ont travaillé sur ce dossier, remercier les représentants des milieux intéressés qui ont répondu à la consultation et aussi les différents milieux que nous avons reçus ou souhaité recevoir en commission, également remercier le Service de l'industrie, du commerce et du travail, notamment MM Kalbermatten et Léger ainsi que Mme Produit, remercier également le Service parlementaire, notamment Nicolas Siervo qui a assisté avec toute la compétence qui le caractérise et puis remercier également les différents commissaires qui, à mon sens, ont réalisé un excellent travail et je vais y venir tout de suite en vous expliquant un petit peu la méthodologie de travail.

Alors pour traiter de l'objet qui nous occupe ce matin, il y a le point de départ qui a été évoqué tout à l'heure par différents préopinants, c'est la motion 4.0100 acceptée par le Parlement en avril 2015, motion qui demandait l'ouverture des commerces jusqu'à 4 dimanches par année et que les horaires soient calqués sur ceux des manifestations y relatives, donc qu'il y ait toujours un lien avec les manifestations ou un événement particulier, et puis que la demande émane de groupements locaux des arts et métiers ou des commerçants. Voilà la motion qui avait été acceptée. Donc, le Conseil d'Etat a donné suite à cette motion, a mis en consultation l'avant-projet, puis un projet de loi a été transmis à notre commission. Je précise encore aussi que l'un des arguments qui avaient prédominé lors du vote sur la motion, c'était notamment la Fête fédérale de tir, lors de laquelle il n'était pas possible d'ouvrir sans utiliser le joker annuel. Donc, c'étaient ces manifestations particulières, de la même manière qu'on a eu plus récemment la Fête fédérale de yodel, qui ont, on va dire, motivé le Parlement à soutenir cette proposition.

Alors, au niveau du cadre légal fédéral, quand même quelques mots là-dessus, l'article 19 alinéa 6 de la loi fédérale sur le travail précise que les cantons peuvent justement fixer au maximum 4 dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces sans qu'une autorisation du SECO soit nécessaire. Donc, la compétence cantonale, c'est 0, 1, 2, 3 ou 4. Donc la proposition qui avait été faite, c'était le maximum que permet le cadre légal, à savoir 4 dimanches par année au plus.

En plus de cette autorisation, il faut savoir que des exceptions sont aussi prévues par le droit en vigueur, exceptions sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer ce matin. Alors je vous en cite quelques-unes sans être forcément exhaustif: par exemple les boulangers, pâtisseries et kiosques jusqu'à 18 h 30 le dimanche, les magasins d'alimentation de moins de 100 mètres carrés peuvent ouvrir le dimanche jusqu'à 12 heures, également les magasins situés dans des lieux touristiques jusqu'à 21 heures et enfin on pourrait également citer les emblématiques stations-services ou les gares CFF qui justement relèvent du droit fédéral et pour lesquelles nous n'avons pas grand-chose à dire si ce n'est qu'à faire quelques constatations.

Le projet qui a été transmis par le Conseil d'Etat pour donner suite à cette motion à la commission prévoyait jusqu'à 4 dimanches jusqu'à 18 h 30, avec un lien avec une manifestation ou un événement particulier; ça c'est le projet que nous avons reçu.

Ensuite, qu'a fait la commission? On avait plusieurs possibilités, on a compris qu'il s'agissait d'un point relativement sensible: le travail dominical. Je vous rappelle que, en 2013, la population valaisanne par 57% a refusé la modification de cette loi fédérale avec un des motifs principaux qui était justement l'extension du travail dominical; donc, la population valaisanne s'était prononcée contre de telles extensions.

On constate aussi que les fronts sont relativement marqués: syndicats, même que les commerçants, l'UCOVA, sont opposés, et qu'on est plutôt dans une logique de quasiment 50/50 en commission.

Néanmoins, malgré un enthousiasme mesuré, la commission a décidé d'entrer en matière de manière unanime pour une raison assez simple et là on a pleinement rempli le mandat qui nous était confié, étant entendu qu'un renvoi au Conseil d'Etat évidemment n'était pas envisageable pour la commission, au stade de la commission, dans le sens où il s'agissait de donner suite à une motion du Parlement et qu'on ne pouvait pas la renvoyer simplement au Conseil d'Etat alors que le Conseil d'Etat a fait son travail.

Ensuite, nous aurions eu également la possibilité tout simplement de refuser à ce stade le projet. On pensait que ce n'était pas très sérieux de le faire au stade de l'entrée en matière pour une commission puisque nous avons le mandat de travailler là-dessus. Nous avons donc décidé de le faire. Et pour bien faire le travail, si vous me permettez l'expression, nous avons décidé d'entendre les partenaires intéressés, de les recevoir pour voir ce qu'ils pensaient de ce projet puisqu'à la lecture de la consultation où différents intervenants et milieux concernés se sont exprimés, il y avait de fortes, de très fortes oppositions et de très nombreuses remarques relativement hostiles à cette extension des ouvertures dominicales,

à tel point qu'on se demandait qui y était vraiment favorable, à l'exception peut-être des motionnaires et de quelques groupements locaux de commerçants et d'artisans. Raison pour laquelle on a décidé de recevoir notamment bien sûr la Fédération des communes ainsi que l'Union des commerçants de Brig-Glis et le député Marcel Delasoie qui est à l'origine de la proposition. Alors, la Fédération des communes évidemment s'est surtout attachée à l'autonomie communale. Dès le moment où ce projet préserve l'autonomie communale, elle n'avait pas de remarques particulières et elle pouvait le soutenir. Donc rien de très particulier à citer au niveau de la Fédération des communes valaisannes. Au niveau des commerçants de Brig-Glis et du député Marcel Delasoie, ce qui a été notamment mis en avant, c'étaient la Fête fédérale de tir et la Fête fédérale de yodel où vous avez plusieurs dizaines de milliers de personnes, jusqu'à 150'000 personnes, et les magasins ne pouvaient pas ouvrir. C'est l'un des arguments principaux comme lors du vote sur la motion qui a été mis en avant: pouvoir répondre à ce genre de manifestations sans utiliser le joker annuel.

Ensuite de quoi on a reçu les autres milieux intéressés, ça a été relevé par certains préopinants. Donc, on a, par exemple, l'UCOVA, l'Union commerciale valaisanne, qui représente 5'000 collaborateurs en Valais et qui a notamment relevé que, par principe, l'UCOVA, donc par son représentant, est contre l'extension des horaires d'ouverture des magasins au motif que dans les petites structures, eh bien!, il y a relativement peu de personnel et c'est souvent l'indépendant, le patron lui-même qui doit faire ce travail-là comme lorsqu'il y a des maladies ou des absences. Donc au niveau de l'UCOVA, on va dire que c'était relativement mesuré, voire hostile à une telle extension, en précisant encore que, selon l'UCOVA, près des 2/3 des membres devraient y être opposés, selon un sondage qu'ils avaient réalisé.

Trade Valais: on pensait que Trade Valais allait soutenir cette proposition. Alors, Trade Valais, il s'agit de la faïtière qui représente les 9 plus grandes enseignes du canton. Eh bien!, le représentant de Trade Valais a été très clair: 4 dimanches, ce n'est pas nécessaire. Donc, entre les lignes, il a clairement dit que la motion, telle qu'elle était libellée, ce n'est pas une demande de la branche. Donc nous avons les petits commerçants et les grandes surfaces et aucun, finalement, de ces représentants ne souhaite ou en tout cas n'a défendu une extension à 4 dimanches. Trade Valais a aussi un élément intéressant et là je cite son représentant: la question de l'ouverture dominicale ne résoudrait en rien la question du recul ou de la stagnation du chiffre d'affaires. Je crois qu'il n'y avait qu'un seul dimanche supplémentaire qui les intéressait, c'est éventuellement celui de l'Avent ou le 8 décembre parce que les jours fériés sont considérés comme des dimanches, mais au-delà de cela il n'y avait pas d'intérêt, même pas des grandes enseignes et encore moins des petits commerçants.

Au niveau des syndicats, UNIA, représenté dans ce Parlement par Blaise Carron, s'est montré opposé, opposé notamment à la tactique du salami qui veut qu'on prenne élément par élément au lieu d'entreprendre justement une révision globale, tel que prévu actuellement, puisque la procédure de consultation, en tout cas le sondage a démarré et que le Parlement devrait prochainement ou en tout cas probablement dès l'année prochaine ou l'année d'après au plus tard se prononcer sur une révision globale.

Il y a également les Syndicats chrétiens, représentés également dans ce Parlement par Marcel Bayard, les Syndicats chrétiens qui ont mis en avant la péjoration des conditions de travail des employés et des problèmes d'organisation pour la vie de famille. Ces mêmes Syndicats chrétiens ont précisé que 80% de leurs travailleurs syndiqués sont opposés à l'extension du travail dominical.

Donc compte tenu de ces éléments, évidemment que la commission a débattu finalement de différentes propositions. Il s'agit d'un article mais il y avait différentes questions:

La première: combien de dimanches, est-ce que ça répond à une demande? En tout état de cause, 4 dimanches, personne ne les réclame, à l'exception des motionnaires et de quelques groupements locaux, avec encore une fois l'argument des grandes manifestations

comme la Fête fédérale de tir ou la Fête fédérale de yodel. C'était la première question de principe.

Deuxième question de principe: est-ce que ça doit être lié ou non à une manifestation? Ce sont les grands éléments sur lesquels nous avons dû répondre et la commission a fait son travail, et tout au long des votes, vous pouvez le constater dans le rapport, les votes se sont joués pour l'essentiel à une seule petite voix d'écart, ce qui montre quand même une grande fracture, une profonde division. Raison pour laquelle, au final, et là je suis obligé de réagir aux propos du chef de groupe Christophe Claivaz quand il regrette que la commission a refusé ce projet au final. Alors, j'y viendrai, ce n'est en tout cas pas une incohérence, je vais y venir, mais il y a un élément important, c'est que si vous lisez la page 13 du rapport par rapport à l'ajournement des débats, mais je comprends qu'on a tous beaucoup de travail et puis qu'on a beaucoup, beaucoup de documents de session et qu'on n'a pas forcément tous peut-être le temps de les lire. Je vous rappelle qu'en page 13 du rapport, il est précisé que le président est revenu sur sa proposition de ne pas procéder au vote final, donc lors du deuxième jour de délibérations, et cette proposition d'ajourner les débats a été rejetée par 6 voix contre 5. Et c'est précisément les milieux que vous représentez qui ont souhaité un vote sur le moment même de cette motion. Donc évidemment qu'il y avait cette volonté peut-être d'ajourner les discussions, d'attendre les démarches pour la convention collective, d'attendre aussi le retour de la procédure de sondage qui a maintenant débuté dans le cadre de la révision globale, eh bien!, les partisans de cette modification ont souhaité passer en force avec le résultat qu'au final, par 6 voix contre 5, la commission propose le rejet de cette proposition. Et là quelques considérations quand même d'ordre général. On a aujourd'hui 61,5 heures d'ouverture par semaine des magasins, 119 heures d'ouverture dans les stations-services par semaine. Je pense quand même qu'on peut trouver une heure pour faire ses courses sans péjorer les conditions de travail et la vie de famille des employés. Et puis surtout, cela doit pouvoir se régler, c'est aussi l'avis de la courte majorité de la commission, dans le cadre de la révision globale puisque regardez bien l'historique du dossier, ce qui a motivé cette motion et l'acceptation de ladite motion, c'est précisément ces événements très particuliers qui ont une résonance nationale, voire internationale. Eh bien!, la commission, dans sa majorité, pense que ces quelques exceptions peuvent être réglées dans le cadre de la révision globale. On pourrait, par exemple, imaginer que l'on reste à un dimanche mais que pour des manifestations ayant un caractère extrêmement important qui ramène des dizaines de milliers de personnes, eh bien!, le département compétent peut octroyer une autorisation exceptionnelle. Cela pourrait, en répondant à l'une des préoccupations principales, se régler dans le cadre de la révision globale. Donc, il serait *a priori*, enfin visiblement très imprudent de statuer maintenant, d'avoir une courte majorité de ce Parlement qui passe en force sur une question aussi sensible que l'ouverture dominicale alors que, en parallèle, il s'agit de construire cette révision globale et de réussir l'opération. Donc, je crois qu'il est vraiment important de rejeter, au stade de l'entrée en matière, ce projet pour permettre de travailler sereinement sur cette révision globale. Finalement, je crois que c'est la voie du bon sens, la voie du pragmatisme et il ne s'agit en aucun cas d'une incohérence de la commission. La commission a souhaité entrer en matière pour analyser, a entendu les milieux concernés, s'est rendu compte que cette motion, en tout cas telle qu'elle était libellée, ne répondait pas à une demande de la branche, a mis en avant certains arguments qu'il y a suffisamment de possibilités également dans le droit fédéral ou suffisamment d'exceptions, sans encore étendre puisque que vous parlez des infirmiers, des restaurants, etc. Je crois que personne ne remet cela en question aujourd'hui. Là il est question de savoir si on veut encore aller plus loin et jusqu'où voulons-nous aller puisque, aujourd'hui, on parle de l'ensemble des autres commerces, demain, on parlera peut-être des électriciens, des chauffagistes, après-demain, on parlera encore d'autres services. Je crois, et c'était en tout cas l'avis de la majorité de la commission, que les exceptions telles que prévues par le droit fédéral sont déjà largement suffisantes et que s'il y a lieu de régler quelques éléments, types Fêtes fédérales de tir ou de yodel, cela doit pouvoir se faire dans le cadre de la révision globale.

Donc, il s'agit au contraire d'un travail sérieux qui a été réalisé par la commission, pragmatique, et je remercie encore une fois toutes les personnes qui ont pris part à ces discussions et vous invite donc à rejeter cet objet au stade de l'entrée en matière afin de permettre des débats sereins pour la suite de la procédure de la révision globale.

D'avance merci.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es ist normalerweise nicht üblich, dass ein Abgeordneter nach dem Präsidenten redet. Ich bitte Sie, nächstes Mal früher zu drücken, sonst werde ich das Wort nicht mehr erteilen. Wir haben gewisse Regeln in diesem Parlament, und die sollte man einhalten.

Delasoie Marcel, député, PLR

Merci Monsieur le président du Grand Conseil. Effectivement, je n'ai pas été évidemment attentif pour constater que tous les chefs de groupe s'étaient prononcés.

Tout d'abord un petit rappel, il a été fait mais ça fait du bien. Cette motion que nous avons déposée avec Philipp Matthias avait des objectifs bien clairs: c'était de permettre aux petits commerces d'ouvrir lors de manifestations bien particulières en plus du dimanche, comme l'a précisé Philipp Matthias, qui précède Noël ou L'Immaculée-Conception. Ce projet a reçu l'approbation du Conseil d'Etat. Il a reçu l'approbation de ce plenum avec plus de 80 voix contre 40 oppositions et donc il semblait aller dans la bonne direction.

La commission tente, ensuite, de remodeler cet article à sa sauce en le détournant de son objectif qui était vraiment de permettre aux petits commerces d'ouvrir, et là évidemment le résultat est ce qu'il est, c'est-à-dire un refus de la commission de manière assez surprenante puisque, finalement, la commission refuse son propre projet.

Pourtant, dans notre motion, toutes les garanties possibles sont données à ceux qui craignent une ouverture effrénée des magasins le dimanche. D'abord il s'agit au maximum de 4 dimanches, un dimanche par saison, et le fait que les ouvertures sont liées à un événement particulier, c'est extrêmement important. Que ces demandes proviennent de sociétés de commerçants locaux ou, à défaut, de commerçants eux-mêmes s'il n'existe pas de société, et là je peux vous l'assurer, toutes les sociétés des arts et métiers des villes valaisannes, elles sont au nombre de 6, soutiennent largement cette motion et c'est une demande qui vient directement de leur part, et surtout le fait que ce sont des autorités communales qui donneront cette autorisation. Laissons-leur toute la liberté de juger si l'ouverture des commerces dans leur ville lors de la tenue d'une manifestation, je prends des exemples comme la Foire du lard, comme la Fête de la châtaigne à Fully, mais les 2 exemples qu'a cités Philipp Matthias dans le Haut-Valais également sont là pour le prouver, lorsqu'il y a 20'000 à 30'000 personnes qui défilent dans la rue, c'est ridicule d'avoir des commerces fermés et puis, le lendemain, alors il y a 3 personnes toutes les demi-heures et puis là on a les portes grandes ouvertes mais personne ne s'intéresse à entrer dans ces commerces. Il faut quand même savoir raison garder. On parle de 4 dimanches, donc c'est un minimum. Alors, on pourrait vivre peut-être avec 3 mais enfin 4 dimanches c'est la loi fédérale et puis voilà pourquoi les motionnaires ont souligné simplement le fait qu'il fallait aller jusqu'à 4 dimanches et les autorités communales sont libres de faire leur choix en fonction de la manifestation qui y est liée.

Nous devons mettre sur pied une loi-cadre, une loi qui cadre bien cette problématique en rassurant tous ceux qui craignent des dérives. Mais il ne s'agit pas d'une dérive et du démantèlement social. On doit mettre sur pied une loi qui responsabilise les autorités communales et là ça devrait aussi satisfaire l'UDC, et enfin une loi qui offre un peu de liberté aux commerces.

Et, finalement, on ne peut pas non plus négliger l'aspect économique de la question pour, par exemple, effectivement Philipp Matthias Bregy l'a souligné, mais chaque jour où les

magasins sont fermés en Valais et où les gens ont congé avant les fêtes de Noël, c'est 8 millions de chiffre d'affaires qui s'en vont et 2 jours, vous faites le calcul, c'est 16 millions, et quelque part c'est quand même important de ne pas priver ces commerces de ces journées importantes pour leur chiffre d'affaires global.

Donc merci d'entrer en matière sur ce projet de loi, de ne pas vous réfugier derrière une révision totale, parce qu'on peut toujours attendre d'autres événements, on attend la convention collective de travail de la branche depuis 20 ans, donc on ne veut peut-être pas attendre aussi longtemps non plus la révision totale de la loi.

Merci de ne pas sacrifier cette motion sur le projet de l'immobilisme des conservateurs de gauche ou de droite d'ailleurs.

Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

La loi sur l'ouverture des magasins crispe visiblement tous les fronts idéologiques dans ce Parlement et, pourtant, on ne parle pas et je crois que personne dans cette salle ne voudrait ouvrir les commerces tous les dimanches et passer à l'heure américaine où on peut faire ses courses à 3 heures du matin, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Cette loi a 15 ans. Elle a été édictée en 2002 et, ensuite, il s'est passé un certain nombre de choses. En 2008, par exemple, la Confédération a adopté les 4 dimanches, c'est-à-dire qu'on peut désormais faire travailler du personnel pendant 4 dimanches par année sans déroger à la loi sur le travail. C'est cette possibilité qu'offre la Confédération mais ça ne dit pas encore que les commerces peuvent ouvrir, cela dépend évidemment de la loi cantonale et avec la possibilité de conférer cette compétence aux communes. Je crois que cela a été bien expliqué dans ce débat.

Il y a un certain nombre de commerces qui peuvent ouvrir le dimanche. Dans les zones touristiques, et Dieu sait si ce pays est un canton touristique, on peut ouvrir tous les dimanches. On a senti dans ce débat que le Haut-Valais, et je lui rends hommage, est plus sensible aux questions touristiques que le Bas. C'était quand même assez criant. Et il y a un certain nombre de commerces, qu'on soit en montagne ou en plaine, dans des villages ou dans des villes, qui ont déjà la possibilité d'ouvrir le dimanche. On pense ici aux boulangeries, aux pâtisseries, aux laiteries, aux tabacs, aux magasins de fleurs, aux kiosques; ceux-là ont la possibilité d'ouvrir le dimanche, c'est l'article 6 alinéa 1 de la loi qui le prévoit.

Alors jusqu'où va-t-on dans l'exception supplémentaire qui est donnée aux commerces d'ouvrir le dimanche? Actuellement, c'est un dimanche qui est autorisé en lien avec une manifestation. C'est ce qui a poussé les députés Bregy et Delasoie de se saisir de ce dossier et de se dire, à la lumière de ce qui s'était passé, j'étais président de la Fête fédérale de tir, 57e du nom et la première de l'histoire du canton, on avait des dizaines de milliers de personnes dans les rues et pas de magasins ouverts. Idem, et j'étais déjà en fonction plus comme président du comité d'organisation mais c'était mon collègue le ministre des finances Roberto Schmidt, lors de la Fête fédérale de yodel, des dizaines et des dizaines de milliers de personnes dans les rues à Brigue et pas un commerce qui pouvait ouvrir. Je ne vous dis pas ce que j'ai eu comme interventions, des autorités communales, un conseiller d'Etat, pas encore assermenté et déjà en fonction, tous les autres qui sont tous venus nous demander d'ouvrir ces commerces en disant: mais enfin vous vivez dans quel monde? Nous sommes un canton touristique, nous voulons faire du commerce 4 saisons, nous voulons animer ces villes et ces villages, inventer et créer de grandes manifestations, et puis on ne peut pas ouvrir les commerces, même pas ces jours-là. Je ne vous dis pas qu'il faut tout ouvrir. Personne n'a l'interdiction d'aller à la messe du dimanche, vous pouvez même y aller le samedi soir. Qui d'entre vous n'est jamais entré dans une station-service; que le premier se lève! Je pense qu'il n'y en a pas un dans cette salle. Ça c'est la réalité du

monde d'aujourd'hui qui est en train d'évoluer. Alors, ce n'est pas mon produit, c'est le produit du Gouvernement précédent, décidé le 15 mars de cette année suite à une motion qui a été adoptée par vos prédécesseurs mais dont certains étaient déjà, avec 80 voix contre 41, ça veut dire une majorité entre 60% et 2/3 si vous calculez les abstentions ou bien pas. Ça c'est la réalité aujourd'hui; donc qu'est-ce qu'on fait avec ça? Moi je vous enjoins d'au moins ne pas refuser le débat. Entrez en matière, discutez et puis ensuite, en fonction de vos convictions, si on finit à 2, à 3, à 4, eh bien!, vous déciderez d'adopter cette révision ou bien pas.

Se cacher derrière une révision totale, nous sommes disposés à une révision totale, nous avons lancé au mois de juillet une consultation pour une révision totale, mais j'ai reçu dans mon bureau pratiquement tous les partenaires sociaux. Je vous invite, vous pouvez venir, j'ai encore une ou 2 places si vous voulez écouter des débats. Je me fais peu d'illusions, je ne refuse pas le travail, mais je me fais peu d'illusions quant à la capacité de ce Parlement, le Conseil d'Etat, on verra, mais d'adopter une révision totale qui comprendra la prolongation des heures le soir, qui comprendra l'ouverture des commerces le dimanche et peut-être toutes sortes d'autres petites adaptations qui cristalliseront les oppositions. Donc, ne soyez pas *stur*, on est un peuple de montagne qui avance petit à petit, faisons aujourd'hui peut-être un premier pas. De nouveau, je n'en fais pas une affaire personnelle, mais peut-être un premier pas pour dire : eh bien!, donnons au moins cette flexibilité dans le sens de ce qui a été proposé par le groupe PDCB par le député Joachim Rausis dans son plaidoyer, en disant: on maintient le statu quo aujourd'hui, c'est un fait, le 8 décembre, le jour de L'Immaculée-Conception, les commerces sont ouverts, les gens font leurs courses pour la fête de Noël ou les fêtes de fin d'année, et puis on donne une possibilité aux communes de pouvoir, et non aux commerçants, parce qu'il n'y a pas de sociétés de commerçants dans tous les villages et dans toutes les communes du canton, mais aux communes d'avoir cette possibilité lorsqu'il y a une manifestation d'importance, qu'elle soit culturelle, sportive, un marché de Noël ou autres de prendre cette décision. Ceux qui ont peur de donner cette compétence aux communes, moi je crois qu'ils ont un problème avec le fédéralisme. Je pense que les communes, en application du principe de subsidiarité, sont les meilleures pour prendre cette décision, les plus proches des réalités du terrain, pour dire s'il y a lieu ou non d'ouvrir un commerce.

Dire que personne ne la réclame, Monsieur le député Sidney Kamerzin, vous n'avez pas lu le message du Conseil d'Etat qui vous a été adressé le 15 mars de cette année: une majorité, même s'il y avait des points critiques, une grande majorité a demandé, suite à la consultation qui a été organisée par le Conseil d'Etat, qu'on puisse concéder à ces 4 dimanches. Moi, je pense qu'il ne faut pas aller si loin quand j'entends le débat mais au moins entrer en matière, au moins mener la discussion et se faire une opinion pour prendre une position définitive.

Je vous remercie.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist bestritten. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 67 voix contre 60 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

Die Lesung findet am Freitagvormittag statt.

Danke schön.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 15 septembre 2017.*)

3. Entrée en matière

Décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Genehmigung und die Gewährung eines Rahmenkredits zur Umsetzung von Frostbekämpfungsmassnahmen im Walliser Obst- und Weinbau

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Discussion sur l'entrée en matière:

Clivaz Bruno, député, PDCC

Le gel de ce printemps a fortement impacté l'agriculture valaisanne provoquant des pertes de récolte estimées à 20 millions uniquement pour les arboriculteurs. D'ailleurs, pour exemple, un arboriculteur bramoisien déclare une perte de l'ordre de 90% de sa récolte de pommes et pratiquement 100% d'abricots. La récolte de cette année s'est effectuée sur 2 semaines quand bien même elle l'était sur 3 mois les années précédentes.

Pour la viticulture, dont les vendanges débutent ces jours, l'estimation n'est pas encore totalement terminée quand bien même 12'000 parcelles ont été contrôlées. Le montant de la perte se situera à n'en pas douter à plusieurs dizaines de millions de francs.

Ce phénomène a ému l'ensemble de la population valaisanne. Nous saluons les mesures immédiates de soutien qui ont été prises en concertation entre les milieux agricoles et les instances cantonales. Ces mesures ont permis aux exploitants agricoles de faire face à leurs obligations financières. Elles ne règlent cependant pas la lutte contre le gel pour les prochaines années; des mesures structurelles doivent être entreprises.

La presse s'est fait largement l'écho des différents moyens de luttés qui ont été utilisés et testés durant ces 4 nuits de froid extrême: bougies, canons à gaz, éoliennes, aspersion, sacs de pellets enflammés et j'en passe.

Force est de constater que seule la lutte par aspersion a été véritablement efficace, lutte qui a fait d'ailleurs ses preuves depuis plus de 50 ans en Valais.

Les moyens actuels de lutte par aspersion couvrent une partie de la plaine valaisanne que ce soit au niveau de l'arboriculture ou de la viticulture. Il s'agit aujourd'hui de compléter et de renouveler cet équipement.

La lutte par aspersion n'est cependant pas adaptée aux vergers du coteau car le ruissellement serait trop important et l'approvisionnement en eau pas toujours assuré.

Si des mesures techniques efficaces et durables sont également trouvées pour le coteau, celui-ci pourrait aussi bénéficier des fonds alloués pour développer des équipements.

L'estimation des besoins fait ressortir un investissement nécessaire de l'ordre de 48 millions de francs qui seraient répartis entre la Confédération (27%), le canton (26,4%), les communes ainsi qu'un crédit d'investissements.

Le groupe PDC du Centre approuve l'entrée en matière pour ce crédit-cadre de 35,2 millions alloué en faveur de la réalisation des mesures d'irrigation et de lutte contre le gel sur la période 2018-2023 et dont la répartition se fera pour 12,67 millions par le canton du Valais, auxquels sont ajoutés et liés d'ailleurs 12,96 millions par la Confédération et 9,5 millions en crédits d'investissements.

Je vous remercie.

Carrupt Nicole, députée, PLR

Irma, José, Bondo, Saas-Grund, et le 1er août, orage et grêle qui s'abattent sur le Valais, touchant très durement des communes comme Conthey et Savièse, coupant la route de Derborence et assénant un dernier coup aux récoltes valaisannes.

Cette litanie est sans appel, les évidences d'un dérèglement climatique s'accumulent et n'épargnent pas notre région. Elles imposent de nous projeter rapidement dans un avenir fait de grandes amplitudes thermiques dont les conséquences sont fonte des glaces, du permafrost, éboulements, inondations et grêle.

Anticiper plutôt que subir, c'est dans cet esprit que le groupe PLR a considéré le projet soumis à ce Parlement, projet qui répond dans un premier temps de manière satisfaisante à notre postulat urgent de mai dernier qui s'attachait à demander des moyens de lutte contre le gel.

Nous étions également en attente de solutions pérennes et, à travers la proposition de ce jour, nous notons la volonté d'apporter des réponses structurelles pour atténuer les effets de futurs événements naturels.

Pour ce qui est du contenu du projet de décision, à la lumière des explications et des constats établis par les services compétents, le groupe PLR adhère à la volonté d'investir des moyens financiers pour l'assainissement et le renouvellement des systèmes d'aspersion dont les limites ont malheureusement été révélées durant les nuits de gelée noire. Nous sommes également partie prenante, puisque comme déjà exprimé, le projet va dans le sens d'une amélioration structurelle.

Cependant, les débats nourris au sein de notre groupe ont mis en évidence quelques points saillants à propos desquels nous serons vigilants dans les mois à venir.

En premier lieu, la nature des contributions publiques, à savoir les fonds perdus et les crédits d'investissements.

Faut-il rappeler ici que le PLR se montre particulièrement prudent face aux fonds perdus susceptibles de générer des inégalités de traitement entre les branches économiques du canton?

Soutenir une activité momentanément en souffrance, nous disons «oui», tout en veillant à préserver la répartition équilibrée des contributions publiques. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas créer d'appel d'air et inciter au recours systématique à une distribution de fonds lorsque survient un événement impactant fortement un pan de notre économie.

Par conséquent, le groupe PLR veillera à l'utilisation adéquate et parcimonieuse de cette possibilité de financement.

Il faut également noter l'aide apportée par le Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables, qui a enregistré les données des parcelles touchées par le gel en Valais via le Service de l'agriculture, avec toutefois des conditions précises de contribution. Ces dernières favorisent les grandes exploitations au détriment des petits propriétaires.

Autre point qui retiendra notre attention: l'inégalité de traitement entre les propriétaires de parcelles situées sur les coteaux et ceux ayant leurs parcelles en plaine.

Nous comprenons que les contraintes topographiques inhérentes aux coteaux sont non maîtrisables et que, à ce jour, les moyens d'action pour anticiper des pertes financières se situent en aval, après la survenance d'un gel.

Toutefois, si l'on évoque une solution assurantielle pour le gel, alors revient la question d'une assurance pour les dégâts en cas de grêle.

Pour mémoire, en 2013, lorsque la grêle du 8 juillet a frappé les vergers et les vignes dans la région allant de Martigny à Riddes, il avait été clarifié qu'assurer les risques liés à la grêle relevait de la responsabilité privée.

Il y a 4 ans, l'événement avait été qualifié d'exceptionnel et rare.

Avec du recul cependant, si l'on assimile la grêle à un épisode climatique susceptible de se répéter au même titre que le gel, alors la réflexion pourrait se porter sur une recherche de solution par assurance pour le gel et la grêle.

Attention, il ne s'agit pas ici de rajouter une couche supplémentaire d'aide mais bien d'examiner s'il est pertinent d'élargir les discussions avec la Confédération à la grêle.

Enfin, le groupe PLR sera attentif à la part cantonale s'élevant à 12,6 millions qu'il s'agira d'inclure dans le budget ordinaire au moment de l'examen annuel de celui-ci.

En conclusion et en gardant en mémoire les points d'attention précités, le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur le projet de décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture, cela sans y apporter d'amendement.

Merci de votre attention.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC

Je m'exprime tout d'abord pour ma collègue Aïda Lips qui est en ce moment même en train de récolter les fruits de son travail.

Le crédit-cadre que nous nous apprêtons à voter constitue une mesure à long terme afin de permettre aux agriculteurs de lutter et de protéger leurs cultures face à de futurs épisodes de gel. Cette mesure a pour but de se prémunir à l'avenir contre cette avarie qui a durement touché le secteur agricole de notre canton.

L'argent alloué à ces mesures proviendra en partie du canton mais aussi de la Confédération ainsi que des crédits d'investissements.

La finalité de ce projet échelonné sur 5 ans résidera notamment dans l'assainissement et le renouvellement des systèmes d'aspersion contre le gel.

Nous estimons donc que ce projet est globalement positif et visionnaire.

Nous formulons tout de même quelques remarques.

Dans la réalité du terrain, force est de constater que la qualité d'entretien des installations diffère entre les parcelles. En effet, certains propriétaires arboricoles ont déjà franchi le pas et engagé de grands investissements dans l'entretien d'installations efficaces afin de protéger leurs cultures. Ils sont donc de bons élèves mais il n'y aura malheureusement pas de contrepartie quant à ces investissements personnels déjà consentis.

Nous émettons également quelques craintes quant au financement. Le poids financier supporté par les communes sera important. A cela viendra s'ajouter l'impact financier des mesures qui devront être prises pour les coteaux, zones touchées pour lesquelles aucune mesure n'a encore été décidée ni budgétisée.

Le groupe UDC du Valais romand proposera par ailleurs une modification de l'article 3 visant à assurer une gestion efficiente et non bureaucratique des crédits engagés.

Nous entrons bien évidemment en matière concernant ce crédit-cadre.

Je vous remercie de votre attention.

Bender Benoît, député, PDCB

Le groupe PDCB a lu avec attention le projet de décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes suite au phénomène de gel de ce printemps 2017.

Le rôle d'un exécutif fédéral, cantonal ou communal est d'être proactif lors d'une situation considérée comme extraordinaire et exceptionnelle.

La définition même du terme extraordinaire est la suivante, je cite Larousse: «qui n'est pas courant, exceptionnel, inhabituel». Egalement, le terme exceptionnel signifie, je cite Larousse: «qui sort de l'ordinaire».

Oui, Chers collègues députés, je crois sincèrement que ce gel 2017 est un phénomène répondant très exactement à cette définition.

Le Gouvernement se devait d'agir au mieux pour les viticulteurs et arboriculteurs valaisans. Certes, ces mesures touchent les propriétaires de plaine mais, comme l'ont relevé le Gouvernement et les membres de la commission agriculture, l'aspersion demeure la méthode de lutte la plus efficace. Malheureusement, cette méthode n'est pas possible sur les coteaux. Il s'agit donc d'une excellente mesure pour le long terme en plaine et un premier pas, nous l'espérons, avant des solutions pour les coteaux. De plus, il ne faut pas oublier les mesures prises à court terme, à très court terme, ce printemps par le Gouvernement.

Ce projet consensuel, qui profite de subventions fédérales prévisibles d'environ 13 millions, de plus un projet coordonné avec R3 afin d'éviter de doubles subventions, a été accepté à l'unanimité de la commission agriculture. On peut donc s'en féliciter. Ce projet est ficelé, détaillé, chiffré, argumenté. Il laisse peu de doutes aux députés sur l'excellence des mesures prises et des moyens mis à disposition pour essayer, vraiment je dis essayer de rassurer au mieux les exploitations agricoles et viticoles de notre canton.

En vertu de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980, le groupe PDCB accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière du projet de décision d'octroi d'un crédit-cadre de 35'200'000 francs, dont 12'672'000 francs de part cantonale.

Je vous remercie de votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO tritt auf den vorliegenden Beschlussentwurf ein, und ich kann bereits sagen, dass wir diesem auch zustimmen werden. Wir danken vorab dem Departementschef Christophe Darbellay und seinen Mitarbeitern für das rasche und unbürokratische Handeln zugunsten der Walliser Obst- und Weinbauern, und zwar mit einer langfristigen Lösung, denn spezielle Situationen erfordern eben auch ausserordentliche Lösungen.

Das verheerende Ausmass des «Schwarzen Frostes» braucht nicht nochmals erwähnt zu werden. Es waren jedenfalls Flächen von mindestens 2'000 Hektaren bei den Obstkulturen und eine ebenso grosse Rebfläche betroffen.

Der Staatsrat kommt zum Schluss, dass die Berieselung die effizienteste Bekämpfungsmethode darstellt. Diese Methode hatte Dr. Josef Gattlen (damals Lehrer am Kollegium in Brig) bereits Ende der 1930er-Jahre erfolgreich angewandt. Damals wollte der Staatsrat von der Berieselung allerdings trotz des dramatischen Frostes vom April 1938 nichts wissen und setzte auf Heizstrahler. Nun ist also die Berieselung unbestritten - zumindest für Obstkulturen und zumindest für die Talebene. Die geplanten Investitionen von insgesamt 48 Millionen Franken betreffen denn in erster Linie auch die Talebene. Die CVPO fordert, dass auch die Hanglagen und Talflanken und damit speziell auch das Oberwallis bald möglichst von Unterstützungsmassnahmen profitieren können. Die Dienststelle prüft offenbar diesbezügliche Massnahmen und auch die Möglichkeit einer zumutbaren Ernteversicherung.

Die Aufteilung der beitragsberechtigten Kosten auf Bund, Kanton und Gemeinden ist bekannt. Für die CVPO sind die Restkosten von 40% für die Eigentümer doch recht hoch.

Für die Weinwirtschaft wurden weitere Massnahmen bereits beschlossen, wie etwa der neu zulässige Verschnitt mit anderen Schweizer AOC-Weinen. Die CVPO macht hier einen anderen Vorschlag. Wir werden heute Morgen noch ein Postulat entwickeln, das eine Flexibilisierung bei den maximal festgelegten Höchstträgen pro Flächeneinheit bei ausserordentlichen Schäden fordert. Damit würde man weiterhin reinen Walliser Wein einschenken.

Abschliessend machen wir darauf aufmerksam, dass auch die Viehwirtschaft vom Frost stark getroffen wurde. Aufgrund von Frost und Trockenheit beklagen die Oberwalliser Bauern eine bis zu 40% geringere Heuernte. Gar die Produktion des «Walliser Raclette AOP» könnte 2017 aus diesem Grund geringer ausfallen. Uns scheint, dass die Viehwirtschaft in der kantonalen Landwirtschaftspolitik stets etwas vergessen geht. Unterstützungsmassnahmen wären auch hier zum gegebenen Zeitpunkt zu prüfen. Gerade der vorliegende Beschluss zeigt nämlich: Wenn man will, passiert etwas. Man muss nur wollen. Und falls nötig müssen wir dem Staatsrat eben sagen, was er wollen soll.

Ich danke Ihnen.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du projet de décision relatif à l'approbation et à l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes.

Comme ceci a déjà été dit lors des précédentes interventions sur ce sujet et aussi lors de la session du Grand Conseil de mai dernier, les viticulteurs et les arboriculteurs ayant payé un lourd tribut à l'épisode historique de gel du printemps 2017 méritent un soutien cantonal concret, pragmatique et intelligent.

Lors de notre dernière intervention sur ce sujet, nous insistions sur quelques points prioritaires dont l'importance de solutions effectives sur le long terme et aussi répondant à des besoins collectifs.

A la lecture du projet de décision qui nous est soumis aujourd'hui, nous constatons que ces critères sont heureusement remplis. En complément des différentes aides à court terme, le soutien au renouvellement et à la modernisation des infrastructures de lutte contre le gel permettra, en effet, d'agir sur les décennies à venir et les mesures prévues s'inscrivent dans une approche collective qui est adaptée aux nouvelles échelles et aux nouveaux enjeux.

Il y a un autre point crucial et particulièrement important aux yeux de notre groupe, soit le fait que les réseaux qui seront mis en œuvre dans le cadre des mesures de lutte contre le gel serviront également pour l'amélioration du régime hydrique des sols. Ici, une mise en œuvre collective garantit une utilisation efficace des ressources, à savoir l'eau de la nappe phréatique, un suivi et une expertise hydrologique ainsi que le respect des normes techniques.

Cette optimisation de l'exploitation de la nappe phréatique dépasse le cadre de la lutte contre le gel. En effet, l'aspersion nécessaire pour lutter contre le gel se combinera parfaitement avec la mise en place d'un nouveau système d'irrigation, système de goutte-à-goutte. Ce système est technique et économe en eau.

Nous avons pu lire dans le message du Conseil d'Etat que, selon l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le taux de la contribution fédérale pouvait être majoré de 3 points de pourcentage pour de telles prestations supplémentaires. Ainsi, nous espérons que le canton saura convaincre l'OFAG autant que les porteurs de projets que le caractère efficient des futures installations subventionnées constitue réellement une priorité pour que le gel catastrophique qui s'est abattu sur le Valais en 2017 soit aussi le

point de départ de mesures ambitieuses, intelligentes et respectueuses de notre environnement.

Le groupe des Verts soutient donc l'entrée en matière concernant ce crédit-cadre.
Je vous remercie de votre attention.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Wir von der CSPO unterstützen die Gewährung des Rahmenkredits zur Umsetzung von Frostbekämpfungsmassnahmen im Walliser Obstbau und Weinbau. Es ist für uns wichtig, dass wir solche grossen Ernteauffälle verhindern müssen. Gemeinsame Grossprojekte sind bestimmt das richtige Mittel dagegen. Es ist uns auch klar, dass der Kanton nicht jeden Ernteaufall jedes Obstbaums oder jeder Rebe ersetzen kann.

Jedoch dürfen wir die Kleinbauern nicht vergessen. Darum möchte ich an das Postulat vom 8. Mai der CSPO erinnern, bei dem wir fordern, dass die geschädigten Bewirtschafter von Reb- und Obstkulturen umgehend steuerlich entlastet werden, indem ihr landwirtschaftliches Einkommen, Erfahrungswert pro Quadratmeter Ertragswert, laut Steuererklärung proportional zu den Schäden verringert wird.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

La décision d'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes fait suite, comme mentionné, au dramatique épisode de gel vécu au printemps dernier.

L'alliance de gauche soutient ces mesures.

Elle les soutient premièrement pour leur pragmatisme. En effet, il est bon de constater que l'argent alloué pour résoudre les problèmes actuels sert en même temps d'investissements pour le futur afin que nous évitions à l'avenir une telle dissémination des récoltes, les épisodes de gel risquant sans aucun doute de se multiplier dans les années à venir de par le changement climatique qui se fait désormais encore et toujours plus ressentir.

De plus, il est bon de constater que les mesures sont prises de manière à ce que la lutte contre le gel se fasse de manière collective. Assurément les mesures de protection individuelles prises jusqu'alors se verront mises au second plan face à la priorisation de l'aspersion moins coûteuse et plus efficace.

Nous apprécions encore que l'on se soit donné la peine de vérifier que ces aides ne fassent pas doublon avec Rhône 3, un projet de long terme qui n'a rien à voir avec l'urgence du cas qui nous intéresse.

Le groupe AdG/LA se demande, en revanche, dans quel état d'avancement se trouvent les discussions entre le SCA et la Confédération. La méthode d'aspersion n'étant pas possible pour les coteaux, il serait bon de trouver au plus vite une solution viable et juste pour les personnes dont les parcelles y sont situées.

Nous encourageons, enfin, le canton à planifier ces dépenses de manière efficace, juste et solidaire entre tous les acteurs du domaine agricole et insistons: l'équité, Mesdames et Messieurs, est un gage de stabilité.

Ainsi, le groupe AdG/LA vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Ausserordentliche Ereignisse verlangen ausserordentliche Massnahmen.

Der Frühlingsfrost 2017 hat enorme Schäden und Verluste verursacht, die noch nicht definitiv beziffert werden können. Der Fortbestand der Landwirtschaft hängt von ihrer Produktion ab. Die Produktion generiert landwirtschaftliches Einkommen, den Erhalt von

Arbeitsplätzen und die Wahrung von Marktanteilen. Effiziente und rationelle Frostbekämpfung sind deshalb unbestritten notwendig.

Sie wissen, sehr geehrte Damen und Herren, dass unsere Fraktion bei ausserordentlichen und unvorhergesehenen Ausgaben den Fuss eher auf dem Bremspedal hat. In diesem Fall ist auch in unserer Fraktion unbestritten, dass die vorgesehenen Massnahmen und Mittel gerechtfertigt sind.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten.

Danke.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Suite au gel de printemps d'une intensité, comme ça a été dit, exceptionnelle de cette année, les pertes pour l'agriculture valaisanne sont considérables. Le niveau d'atteinte sur les cultures était déjà perceptible dès le lendemain de ces nuits de gel.

Arboriculteurs et viticulteurs, tout comme les services s'en sont rendu compte et ont réagi promptement afin de sauvegarder le capital-plante, soit l'outil de travail de notre agriculture ainsi que la production alimentaire valaisanne.

Dans les semaines qui ont suivi, sur l'impulsion politique de notre conseiller d'Etat en charge, tout juste entré en fonction, professionnels et services se sont mis à table ensemble et ont formé un groupe de travail afin de proposer des solutions durables communes convenant à chacune des parties. Ainsi le crédit-cadre proposé aujourd'hui est issu de ce groupe de travail.

La commission ATE a débattu de ce sujet mais a surtout retenu le fait que la proposition est arrivée d'entente entre professions et services. La commission n'a pas jugé utile que le politique interfère là où il y a accord; il y a d'autres priorités à régler des problèmes plutôt que d'en créer là où il y a accord.

Pour ces différentes raisons, la commission approuve cette proposition de crédit-cadre à l'unanimité.

Au moment même où nos producteurs cueillent les quelques fruits restant après une saison de labour identique à une saison conventionnelle, afin de préserver les récoltes à venir par des infrastructures de lutte efficaces et durables, je vous invite à accepter cette entrée en matière qui n'est, semble-t-il, pas combattue.

D'avance, merci pour votre soutien à cette proposition et merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Merci d'abord du soutien que vous apportez à ce projet. Je crois que c'est très important.

Ce qu'on a vécu au mois d'avril est évidemment quelque chose de très marquant pour tout le monde agricole et viticole de ce canton. On a parlé d'un événement exceptionnel. Cela faisait exactement 43 ans que ça ne s'était plus produit. Le lundi de Pâques 1974 restera dans les mémoires comme un gel historique. Et on a eu cette fois-ci pratiquement 4 nuits de gel consécutives à un moment où la végétation était très avancée, on avait à peu près 15 jours d'avance par rapport à la moyenne décennale. Donc la température humide, pour les techniciens, eh bien!, c'est celle qui est déterminante pour voir si ces plantes gèlent ou pas puisque ce sont des jeunes feuilles qui contiennent énormément d'eau et elles gèlent alors très facilement, surtout avec les températures extrêmes qu'on a eues.

Il s'est avéré que toutes les méthodes de lutte ont été utilisées. Elles ont été développées chaque fois qu'on a eu un gros épisode de gel, parfois par les services concernés, la profession et aussi l'Ecole d'ingénieurs pour ce qui est des gels précédents et, cette fois, on a pu tester vraiment en grandeur nature quelles étaient les méthodes de lutte contre le gel les plus efficaces. Il s'est avéré que l'aspersion, donc d'arroser les cultures, de créer cette pellicule de glace jusqu'au moment où on peut la laisser dégeler le matin lorsque le soleil brille à nouveau sur la plaine, eh bien!, cette méthode a été la seule véritablement efficace. Les méthodes de lutte avec des chaufferettes, avec du brassage d'air ou encore avec des petites bougies que vous voyez dans les propriétés se sont avérées peu efficaces, voire totalement inefficaces.

La volonté, c'était aussi de se dire que sur cette plaine du Rhône, 2'600 ha environ, il y a à peu près 1'600 ha où nous n'avons pas d'installations ou d'infrastructures qui sont à jour. Souvent, ce sont des installations de pompage que ne fonctionnent plus, ce sont des puits qui ne vont pas suffisamment en profondeur, des conduites qui ne sont pas à jour. Cela veut dire qu'on peut lutter contre une partie du phénomène dans la plaine mais pas dans le reste. Il y a aussi des effets de bord parce que si une propriété est très bien installée pour la lutte par aspersion, eh bien!, il est possible que le voisin ne soit pas équipé ou ait des installations qui ne sont pas à jour et, à ce moment-là, ça gèle chez lui et ça gèlera encore plus facilement parce que, au bord, eh bien!, il aura reçu l'eau de son voisin.

Alors, la volonté, c'est ici de se dire: on met à jour la plaine du Rhône pour pouvoir, dès l'année prochaine, dès l'année d'après, sauver la récolte. C'est évidemment nettement préférable à des solutions d'assurance qui vous permettent de réaliser votre gain parce que l'assurance va payer, si vous avez évidemment payé la prime, eh bien!, ici, la volonté, c'est évidemment de sauver la récolte avec ces mesures qui sont prises.

C'est une loi fédérale qu'on applique. Cela veut dire que pour déclencher la manne de la Confédération, il faut évidemment la participation du canton, ces 12,6 millions qui comprennent 25% de participation des communes sont nécessaires pour déclencher le pendant de 12,9 millions de la part de la Confédération. On ajoute à ces montants 9 millions environ de crédits d'investissements qui sont des prêts sans intérêts à disposition de ces consortages qui entreprennent ces mesures.

Il y a énormément de demandes qui ont été adressées au canton. La volonté est ferme de réaliser ces mesures collectives, d'avoir un puits pour 4 à 5 ha et puis peut-être aussi bien équipé que l'ont été certaines régions du canton parce qu'il faut pouvoir allumer - si vous me passez l'expression - pratiquement toute la plaine en même temps, avoir une pression suffisante dans le réseau d'irrigation jusqu'au bout de la nuit et jusqu'au lendemain matin. Evidemment que si vous êtes mal équipés et puis que, tout à coup, la nappe phréatique ne vous donne plus toute l'eau dont vous auriez besoin, eh bien!, l'installation s'arrête et la culture gèle. C'est ce qui s'est passé dans certaines régions.

Donc voilà cette volonté, avec une mesure à long terme, d'équiper la plaine du Rhône pour pouvoir lutter en arboriculture mais aussi en viticulture lorsque les jets font moins de 10 centimètres on peut encore lutter avec ce genre de moyens.

Alors, c'est surtout la plaine, évidemment, vous allez me dire et vous l'avez dit d'ailleurs, Madame Carrupt, le coteau, on ne doit pas l'oublier, vous avez raison: le 90% de la récolte d'abricots sur le coteau a été détruit par ces nuits de gel. Donc, on pense aussi à ces arboriculteurs. Là, il y a 2 problèmes: d'abord, on n'est pas équipé partout d'amenée d'eau et puis, ensuite, les quantités d'eau qui sont aspergées sont tellement importantes qu'elles auraient vraiment des conséquences sur le terrain. On aurait - si vous me passez l'expression - une partie du verger qui risque de descendre en plaine. On donne donc 4 millimètres d'eau par heure et par mètre carré. C'est énorme, quand vous arrosez pendant 12 heures, vous imaginez que ça fait une pluie de 48 millimètres, c'est vraiment des pluies pratiquement diluviennes. Donc, on peut le faire au plat, on peut le faire surtout au plat parce qu'on a des quantités d'eau et c'est unique en Europe avec une nappe phréatique sous nos pieds partout disponible à condition d'aller assez profond dans des quantités qui sont illimitées, des conditions qui font rêver beaucoup d'arboriculteurs en Europe. Donc, on va en

profiter mais, sur le coteau, c'est beaucoup plus difficile. Et là, nous sommes en train d'envisager des discussions. Vous avez parlé de l'assurance-grêle, c'est une assurance qui existe en Suisse dont les primes sont relativement élevées. Mais on discute aussi avec Swiss Re, le géant de l'assurance en Suisse, qui n'est pas très actif dans ce secteur pour l'instant en tout cas dans notre pays mais qui est actif dans des grands pays producteurs comme le Brésil, comme les Etats-Unis, et on imagine des solutions communes où on pourrait, par exemple, avoir une seule prime d'assurance et puis assurer pratiquement tous les arboriculteurs, les producteurs d'abricots sur le coteau. C'est ce genre de solutions qui sont à l'étude dans les services du canton.

Voilà la mesure qui est prévue. Je vous remercie beaucoup de ce soutien.

Pour terminer, peut-être donner juste une vue d'ensemble sur toutes les mesures qui ont été entreprises. Je crois que, dans cette situation de crise, le canton a été proactif, le Conseil d'Etat a pris rapidement des mesures. On vient devant vous aujourd'hui pour vous proposer des mesures qui sont évidemment de votre compétence mais il y a toutes sortes de mesures qui ont été prises en amont. D'abord, on a évoqué le crédit pour l'aide aux exploitations. Ce sont donc des crédits d'investissements sans intérêts pour faire face à une situation difficile. Il y a là 7 crédits qui ont été alloués pour un montant de 900'000 francs cette année. Nous avons reporté les annuités, donc les remboursements, pour des crédits d'investissements parce que certains n'étaient pas en mesure maintenant de le faire, avec 14 reports d'annuités pour un montant de 250'000 francs. Les contrôles des dégâts: ce qu'on fait d'habitude à la vigne, avec un contrôle phytosanitaire et un contrôle de la charge, on l'a transformé en un contrôle des dégâts et ce sont, et je remercie ceux qui ont fait ce travail de Sisyphe, 10'000 parcelles et plus qui ont été contrôlées en moins de temps qu'il ne faut pour le dire par des professionnels. C'est un travail très important de l'Interprofession de la vigne et du vin sur mandat du canton. Mais ça ne veut pas dire que parce qu'on n'a pas contrôlé la charge des vignes, on est en droit de produire des quantités énormes. Ceux qui n'ont pas été touchés par le gel dans certains cépages, eh bien!, la nature a été très généreuse et on n'a pas le droit de dépasser les quantités pour les spécialités de 1,2 kg pour les cépages rouges et de 1,4 kg pour le fendant, c'est la norme. Et nous prendrons des sanctions contre ceux qui profiteraient de la crise pour se refaire. Ensuite, 1 million de demandes de cautionnement auprès du CCF (Centre de compétences financières), essentiellement des sociétés qui font de l'encavage. Le fonds suisse pour les dommages non assurables qui est entré en matière à titre exceptionnel même si des assurances existent au vu de l'importance des dégâts, et là le canton a été très actif pour essayer de faire entendre raison à ce fonds suisse pour que les normes ne soient pas trop élevées. On disait qu'il fallait que 75% des surfaces d'exploitation soient touchées, on a réussi à faire descendre ce pourcentage à 50%, une surface minimum de dégâts d'un ha au lieu des 2 ha prévus initialement. Je pense que le canton a fait ici le maximum. Mais il faut dire que le jour où on devra indemniser ceux qui ont été vraiment touchés, il y aura un certain nombre de frustrations parce que même si ces critères ont été revus à la baisse, eh bien!, ils restent relativement élevés.

La mesure de coupage, elle n'est pas populaire partout, c'est clair, c'est une mesure qui est essentiellement destinée à préserver des parts de marché là où le combat est le plus dur, dans la grande distribution. Personne n'est obligé d'utiliser cette mesure. Elle existe pratiquement partout en Suisse, elle existera en Valais pour une année et pour une seule fois, quoi qu'il arrive l'année prochaine ou l'année d'après. A bon entendeur, salut. Je crois que c'est important de le dire. On a limité cela à l'adjonction de vins AOC, donc des vins de la meilleure qualité et puis uniquement pour les cépages de base, pinot, gamay et chasselas, pas du tout pour les spécialités, là on fait une différence claire, je pense que c'est important, et interdiction d'utiliser des copeaux ou des moûts concentrés rectifiés, ce qui est utilisé dans certains autres cantons, il est exclu que nous le fassions ici.

Réduction de l'horaire de travail, le fameux chômage technique: utilisée par 10 exploitations qui en ont fait la demande.

Avancement des paiements directs: la moitié des paiements directs, on les a payés un mois plus tôt.

Défiscalisation et constitution de réserves: c'est une mesure qui a été développée par le Département des finances et je le remercie pour sa proactivité, avec une provision de 25% sur le bénéfice imposable net de 2016 et 2017 et la dissolution évidemment pour l'exercice suivant.

L'augmentation des limites de rendement: c'est une mesure de l'Interprofession de la vigne et du vin, on passe à 1,4 kg, à l'exception des spécialités blanches, le païen, la petite arvine où on reste à 1,2 kg. On a fait là aussi une nuance en fonction des qualités que nous souhaitons.

Avec le concours de Yannick Buttet au Conseil national, nous avons déposé un courrier au Département fédéral de l'économie et on a aussi déposé une motion au Parlement pour essayer de lancer un programme de réencépagement. Il y a à peu près 1'000 ha dans le vignoble valaisan qui devront être reconstitués ces prochaines années. Notre volonté, c'est ici aussi d'agir. Je ne suis pas sûr du résultat mais, enfin, on essaie.

Des contacts, je vous l'ai dit, avec le milieu de l'assurance pour des solutions plus globales.

Et puis les informations constantes qui ont été données aux agriculteurs dans cette situation difficile.

Donc, je crois que l'action a été, pas se lancer des fleurs mais exemplaire de la part du Conseil d'Etat et de votre part aussi puisque vous soutenez pratiquement cette entrée en matière à l'unanimité des groupes politiques présents. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de cantons comme le Valais en Suisse qui ont été sévèrement touchés par le gel et qui ont agi de manière aussi ciblée, aussi efficace et aussi peu bureaucratique.

Je remercie tous les collaborateurs et tous ceux qui se sont engagés dans cette action.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort hat nochmals der Kommissionspräsident.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je me permets de reprendre la parole juste par rapport à un amendement qui a été déposé. Donc j'invite les membres de la commission ou leurs remplaçants à siéger à l'issue de ces débats aujourd'hui.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Eintreten ist nicht bestritten.

Die Lesung findet am Freitagvormittag statt. Danke schön.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 15 septembre 2017.*)

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)
Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

4. Postulat PLR, par Julien Dubuis: Le site prime sur les synergies et le futur avec comme argument le bilinguisme (11.05.2017) **3.0327**

Postulat PLR, durch Julien Dubuis: Standortwahl mit dem Argument der Zweisprachigkeit, aber auf Kosten der Synergien und der Zukunftsaussichten (11.05.2017) **3.0327**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

Der Staatsrat hat am 26. April 2017 in einer Medienmitteilung bekannt gegeben, Leukerbad als Standort für den Studiengang Physiotherapie der HES-SO beizubehalten.

Der Staatsrat hat die Dienststelle für Hochschulwesen Ende 2016 beauftragt, verschiedene mögliche Standorte für eine Ansiedlung des Studiengangs Physiotherapie zu prüfen. Aus der Analyse ging hervor, dass Leukerbad sämtliche Kriterien erfüllt:

- guter Ruf schweizweit und international
- sehr gute Ausbildungsqualität
- hohe Zufriedenheit der Dozenten und Studierenden
- das Kostenmanagement stimmt
- gute und viele Forschungsprojekte mit vielen verschiedenen Institutionen schweizweit
- hervorragendes Arbeits- und Ausbildungsklima.

Für mich ist es unverständlich, dass nach dem Staatsratsentscheid ein solches Postulat hier im Grossen Rat behandelt wird. Wenn wir dieses Postulat annehmen, werden wir in Zukunft jeden Entscheid des Staatsrats nochmals behandeln.

In diesem Postulat geht es darum, eine weitere schulische Institution in der Kantonshauptstadt anzusiedeln. In dem Studiengang Physiotherapie sind im Moment 122 Studierende, die fast alle in Leukerbad leben und studieren. Die Definition Campus heisst: studieren und leben im gleichen Ort. In Leukerbad wird dies aktuell so gelebt. In Sitten würden die meisten Studierenden am Abend nach Hause reisen und der Austausch (Schule, Freizeit usw.) würde nicht mehr gewährleistet.

Es handelt sich um einen Studiengang, der aufgrund der Zweisprachigkeit und der Lage in einem Kur- und Tourismusort schweizweit einmalig ist. Über 50% der Studentinnen und Studenten stammen aus anderen Kantonen.

Dieses Postulat ist ein Angriff auf das Oberwallis. Im Oberwallis zur Schule gehen und unterrichten, scheint offenbar eine Zumutung zu sein, wenn man französischer Sprache ist.

Die Physiotherapieschule in Leukerbad ist für das Oberwallis und die Gemeinde Leukerbad eine wichtige Bildungseinrichtung und dies muss auch in Zukunft so erhalten bleiben.

Meine Damen und Herren, ich zähle auf Ihre Vernunft und bitte Sie, dieses Postulat abzulehnen.

Danke schön.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Im Rahmen des Projektes Gesundheitscampus wurde Ende 2016 die Dienststelle für Hochschulwesen beauftragt, mögliche Standorte für eine Ansiedlung des Studiengangs Physiotherapie der Fachhochschule zu prüfen. Anhand dieser Standortanalyse ging hervor, dass Leukerbad alle Kriterien gut erfüllt. Der Staatsrat beschloss daher zu Recht, am Standort Leukerbad für die Physiotherapieausbildung festzuhalten, und zwar dies in Übereinstimmung mit dem kantonalen Gesetz zur Standortbestimmung und Beteiligung der Standortgemeinden für die kantonalen Schulen der tertiären Stufe vom 11. November 1999. Dieses Gesetz sieht für die Physiotherapie den Standort Leukerbad vor.

Die Förderung der Zweisprachigkeit in einem deutschsprachigen Umfeld, die Kosten, die Qualität der Ausbildung sowie die Erhaltung eines regionalen Gleichgewichts bei der Verteilung der tertiären Bildungsstandorte waren wesentliche Punkte für den Entscheid der Walliser Regierung am Ende der letzten Legislatur.

Bereits in der Grossratssession 2013 bei der Diskussion über die Schaffung eines universitären Campus wurde seitens der Walliser Regierung bestätigt, dass keine Verschiebung des Standortes Leukerbad vorgesehen ist. Der Campus in Sitten hat sicher seine Berechtigung. Es darf aber nicht sein, dass mit dem Argument der möglichen Nutzung von Synergien sämtliche Ausbildungen im Gesundheitsbereich in Sitten zentralisiert und somit andere Regionen geschwächt werden.

Wer den Text des hier bekämpften Postulats genau durchliest, stellt unschwer fest, dass es sich um einen Vorstoss handelt, der von einigen Dozenten in Leukerbad angezettelt wurde. Es ist aber nicht Aufgabe der Dozierenden, den Standort einer Schule festzulegen. Es geht in erster Linie um die Interessen der Auszubildenden und die Qualität der Schule und nicht um die persönlichen Interessen von einigen Ausbildnern und Ausbilderinnen.

Die Ausbildung in Leukerbad geniesst schweizweit einen guten Ruf. Die Ausbildungsqualität ist sehr gut und bei den Dozenten und Studenten herrscht grossmehrheitlich eine hohe Zufriedenheit. Studienabgänger und -abgängerinnen können jeweils zwischen 3 Angeboten Stellen auswählen und dies im deutschsprachigen wie auch im französischsprachigen Raum. Denn in Leukerbad steht die einzige Physioschule, die bilingue ist, und zwar nicht nur auf dem Papier. In Leukerbad sind die Studierenden gezwungen, die zweite Sprache anzuwenden, vor allem in der Freizeit aber auch im Austausch mit andern Studierenden. In Sitten würden rund 12 deutschsprachige auf 100 französischsprachige Studierende treffen. Der Austausch wäre dann vorwiegend in französischer Sprache. Für viele deutschsprachige Studierende könnte dies ein Grund sein, nach Bern abzuwandern, wie wir das schon heute bei anderen Ausbildungen feststellen müssen. Die zweisprachige Ausbildung, wie sie in Leukerbad erfolgreich praktiziert wird, wäre so in Gefahr.

In erster Linie geht es um die Interessen der Qualität der Schule und auch um die Studierenden. Aber der regionalpolitische Aspekt darf nicht ausser Acht gelassen werden. Für einen Ort wie Leukerbad, der sich nicht in der Talebene befindet, würde die Schliessung der Schule einen schweren Schlag bedeuten. Die 120 Studierenden sind für die Ortschaft Leukerbad als Mieter und als Bezieher von Dienstleistungen sehr wichtig.

Ich komme zum Schluss und fasse zusammen:

Die Physiotherapieausbildung in Leukerbad funktioniert, die Ausbildung hat schweizweit einen sehr guten Ruf. Es geht nicht an, dass wegen persönlichen Bequemlichkeiten von einzelnen Dozentinnen und Dozenten die Schule nach Sitten deplatziert wird.

Wir von der AdG/LA bekämpfen dieses Postulat und sind somit dagegen, dass die Standortfrage nach dem Entscheid vom April 2017 nochmals aufgegriffen wird.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO ist erstaunt über diesen Vorstoss, nachdem erst kürzlich der Staatsrat über den Standort Leukerbad befunden hat, und wie meine Vorredner bereits erwähnt haben, zum Schluss gekommen sind, dass Leukerbad sich bestens eignet, nicht nur in Sachen Kostenmanagement auch in der Attraktivität für die Studierenden.

Die Postulanten möchten Attraktivität steigern. Und da frage ich mich: Leukerbad, das eine lange Tradition hat, das schweizweit bekannt ist mit seiner Ausbildungsstätte und das weltweite Bekanntheit hat als Kurort, das geradezu prädestiniert ist, dort diese Ausbildung anzubieten - wie soll da Sitten demgegenüber attraktiver werden? Ausserdem stellt sich da die Frage: Bis jetzt hat diese Ausbildung bereits angeblich doppelt so viele Anmeldungen wie Plätze zur Verfügung stehen. Was ist das Ziel der Postulanten? Dass 4-mal so viel Anmeldungen wie Plätze zur Verfügung stehen eingehen?

Das Angebot in Leukerbad ist auch im Sinne des regionalen Gleichgewichts des Wallis eine sehr gute Wahl. Dem Zentralismusgedanken der Postulanten kann die SVPO nichts abgewinnen. Leukerbad und Sitten sind auch nicht unglaublich weit auseinander. Mit 50 Minuten Autofahrt ist man auch dort von Sitten nach Leukerbad und zurück... also von Sitten nach Leukerbad oder den anderen Weg.

Die SVPO lehnt diesen Vorstoss entschieden ab und bittet Sie, dieses Postulat abzulehnen.

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Ich möchte mich nicht wiederholen und schliesse mich meinen Vorrednern an und möchte vielleicht noch ergänzend etwas dazu sagen.

Heute reden wir über den Standort Leukerbad. Die Schule wurde in Leukerbad gegründet. Es war einmal eine Massageschule und konnte sich dann weiterentwickeln zu einer Physiotherapieschule, die ja heute schweizweit - ich habe gehört sogar weltweit - angesehen ist. Heute reden wir von Leukerbad. Reden wir morgen von Martinach oder Monthey? Meines Wissens sind das auch kleine Schulen. Die könnte man ja gut in einen Campus in Sion integrieren.

Weiterhin kann ich sagen, da ich auch in Leukerbad arbeite, die Schule ist sehr gut integriert in Leukerbad und meines Wissens wird die Schule sogar finanziell unterstützt von Leukerbad. Wird das weiter so gehen, wird die auch in Sitten finanzielle Unterstützung erhalten?

Und weiter muss ich auch sagen, stellen wir alle Entscheidungen nach einem halben Jahr wieder infrage. Das kann es sicher nicht sein.

In diesem Sinne möchte ich euch alle dazu auffordern, dass wir das Postulat ablehnen.

Vielen Dank.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nun Julien Dubuis, der Postulant.

Dubuis Julien, député, PLR

J'ai bien entendu nos amis Haut-Valaisans et je tiens quand même à préciser, en préambule, que nous ne remettons pas en question le site actuellement. Nous demandons simplement de compléter les études qui ont été faites par le Conseil d'Etat afin d'avoir tous les paramètres pour décider la localisation future de cette école.

De plus, contrairement à ce qu'a dit notre collègue de la gauche, le PLR n'est pas le porte-parole des enseignants de la filière physiothérapie de Loèche-les-Bains. Ce n'est pas du tout ce qui nous a poussés à déposer ce postulat.

Le sujet de ce postulat et l'interprétation que certains en ont faite ont largement occupé la scène médiatique durant l'été Outre-Raspille. Si la Raspille n'est pas une frontière mais une rivière à partager, selon les dires de campagne de notre ministre Schmidt, le régionalisme a encore de beaux jours devant lui dans notre canton et dans ce Parlement. Le *Walliser Bote* dans son éditorial du 31 août dernier titrait: «Il n'y a plus rien à attendre des Welsch.» Est-ce que poser une question sur l'avenir de la filière physiothérapie est une attaque frontale au Haut-Valais parce que cette filière est basée à Loèche-les-Bains? Si c'est le cas, il faut clairement interdire ce genre de question dans ce Parlement.

Notre canton mérite mieux, Messieurs et Mesdames. Si nous voulons la prospérité, nous devons nous unir pour défendre nos intérêts et laisser de côté les querelles de clocher car elles font plus de mal que de bien. A l'échelle de la Suisse et du monde, le canton du Valais n'est qu'une entité et nous nous devons de la défendre ensemble.

Pour clarifier la demande du groupe PLR, je tiens à préciser que ce postulat ne demande pas *stricto sensu* le déménagement de la filière HES physiothérapie de Loèche-les-Bains à Sion. Le groupe PLR demande simplement qu'une étude approfondie, tenant compte de tous les paramètres permettant de garantir le développement et la pérennisation de la filière HES physiothérapie en Valais, soit réalisée afin de prendre la meilleure décision possible sur la localisation de cette école.

Les arguments avancés par le Conseil d'Etat de la législature précédente pour motiver sa décision rapide et précipitée à nos yeux étaient les retombées économiques pour Loèche-les-Bains et le bilinguisme. Le groupe PLR ne remet pas en doute le premier argument, mais s'interroge sur le deuxième: est-ce que le bilinguisme dépend uniquement du lieu?

De plus, lors de l'arrivée de l'EPFL en Valais, un rapport de la commission EFCS de ce Parlement mentionnait la création d'un Campus santé sur le site de Champsec à Sion. La filière physiothérapie n'aurait-elle pas sa place dans ce campus? Des synergies pourraient être développées avec l'Hôpital du Valais, la SUVA et l'EPFL qui comprend un pôle santé avec physiothérapie dans son plan académique. Ce futur campus créerait des émulations entre médecins, ingénieurs, informaticiens, infirmières et physiothérapeutes. N'existe-t-il pas de synergie évidente entre un professeur de l'EPFL qui invente à Sion un robot pour réapprendre la marche à un homme ou à une femme après un accident et la formation et la profession de physiothérapeute? Je vous pose la question.

De plus, le site hospitalier de Champsec offre un panel complet dans la prise en charge sanitaire tant dans le domaine des soins aigus que dans le domaine de la réadaptation ou encore la médecine du sport. Une proximité entre la filière HES physiothérapie et ces lieux de soins et de stages permettrait clairement de combiner idéalement les cours et les stages pratiques.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR défend le meilleur développement possible pour la filière HES physiothérapie et son ancrage durable en Valais. C'est l'unique motivation au dépôt de ce postulat.

En conclusion, je réitère ma demande au Conseil d'Etat d'étudier tous les paramètres de ce dossier et toutes les synergies possibles que la filière HES physiothérapie pourrait développer afin de localiser cette filière au meilleur endroit possible pour garantir son développement futur et son attractivité.

Merci de soutenir ce postulat au stade du développement et merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 67 voix contre 47 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0327 du député Julien Dubuis.

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

5. Postulat CVPO, par Martin Lötscher, Aron Pfammatter et Philipp Matthias Bregy: Récoltes flexibles (11.05.2017) **3.0328**

Postulat CVPO, durch Martin Lötscher, Aron Pfammatter und Philipp Matthias Bregy: Flexible Ernten (11.05.2017) **3.0328**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Cretton Sandra, députée, PDCB

Le postulat du groupe CVPO nous propose de créer une nouvelle classification «à la valaisanne» pour nos productions viticoles.

Nos vigneron·nes travaillent assidument tout au long de l'année pour nous offrir des crus de qualité. Dame nature ne les aide pas toujours de la même manière, cette année le gel et la grêle ont fait partie des défis et n'ont pas aidé nos producteurs.

Malgré les difficultés, nous ne devons pas brader nos récoltes ou permettre une baisse de la qualité. En augmentant la production au mètre carré, nous ne garantissons pas un revenu supplémentaire aux vigneron·nes mais nous nous dirigeons vers la création d'une catégorie de vin de moyenne qualité, réduisant ainsi les efforts consentis depuis de nombreuses années par les vigneron·nes afin de proposer aux consommateurs des vins de grande qualité.

Cette année suite aux intempéries, l'interprofession valaisanne a utilisé sa compétence pour garantir le maximum de rendement à l'unité de surface. Nous ne pouvons pas augmenter les limites maximums fixées par la Confédération. Le droit cantonal ne peut pas outrepasser le droit fédéral. Comment défendre auprès de nos acheteurs et consommateurs un vin valaisan de qualité si nous ne respectons pas la législation suisse?

Le postulat demande également la création d'une nouvelle classe, que j'appellerai: presque de l'AOC ou pas tout à fait de l'AOC. Le label AOC que nous défendons auprès des consommateurs ne doit en aucun cas être dénaturé. Le groupe PDCB est fier de nos produits AOC. Nous devons continuer à proposer une qualité irréprochable afin de défendre cette appellation.

C'est pourquoi nous combattons ce postulat et nous vous demandons d'en faire de même. Merci.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance avec attention de ce postulat et soutient bien sûr le principe d'aider les viticulteurs lorsque des conditions météorologiques extrêmes rendent les récoltes problématiques.

Nous émettons, toutefois, d'importantes réserves par rapport à cette proposition.

Il y a, tout d'abord, un problème de cohérence et de vision à court terme. Nous voudrions aujourd'hui produire plus suite à des récoltes déficitaires alors que la situation était inversée l'année passée pour le fendant AOC, dont plus de 10% de la récolte a finalement été déclassé.

Il y a, ensuite, un risque certain au niveau de la qualité de nos produits. Le label AOC est régulièrement victime d'attaques: volonté d'adjonction du moût concentré rectifié qui

n'est rien d'autre qu'un ajout de sucre, les copeaux au lieu du fût de chêne, etc., autant de mesures qui, heureusement, ont été empêchées après d'âpres débats opposant les petits encaveurs aux grands distributeurs de vins. Mais voilà que, aujourd'hui, on cherche une nouvelle fois à abaisser les critères de qualité de ce label AOC.

De plus, la conclusion du postulat ne précise pas les cépages concernés, ce qui laisse présager le pire pour la qualité de nos spécialités valaisannes, pour autant bien sûr que les encaveurs soient d'accord d'appliquer une telle mesure, ce qui, Mesdames et Messieurs, est loin d'être garanti quand on sait tout l'attachement de ces encaveurs à la production d'un vin de haute qualité.

Il s'agit enfin, pour conclure, d'une législation fédérale et nous doutons très fortement que les normes de l'AOC Valais puissent être aussi simplement assouplies par notre seule volonté.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts vous propose de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

In dem Postulat geht es mir vor allem darum, den Winzern und ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern in unserem Kanton auch in Zukunft eine Existenz zu sichern. Klimawandel, Frost, Krankheiten in den Reben werden in Zukunft noch schneller eintreten.

Der Staatsrat hat beschlossen, einen 10-prozentigen Verschnitt mit Schweizer AOC-Weinen für den Fendant, Pinot und Gamay für das Jahr 2017 zu gewähren. Die übrigen Westschweizer Kantone sind ebenfalls von Frost betroffen, und ich frage mich, wo die Weinhändler die Trauben einkaufen und zu welchem Preis.

Es wäre sinnvoll, den Walliser Winzern in den nächsten Jahren einen Überschuss zu generieren. Warum in guten Jahren im Juli/August massenhaft Trauben abschneiden, die in den schlechten Jahren vermisst werden? Die Trauben würden garantiert aus dem Wallis stammen und die Winzer könnten einen Mehrwert erwirtschaften.

Wir müssen der Walliser Weinwirtschaft in Zukunft mehr Freiheiten gewähren, damit auch neue Ideen verwirklicht würden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und bitte, das Postulat zu unterstützen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 38, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0328 du député Martin Lötscher.

Das Postulat wird an den Staatsrat überwiesen zur Beantwortung.

6. Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Xavier Mottet, PLR: Choisir des produits locaux et de saison (12.05.2017) **3.0329**

Postulat Jérôme Desmeules, UDC, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, und Xavier Mottet, PLR: Regionale und saisonale Produkte wählen (12.05.2017) **3.0329**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat überwiesen zur Beantwortung.

7. Exécution: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, et Michel Rothen, PDCC: Accès aux allocations de formation pour certains permis F (19.12.2014) **3.0175** (*motion transformée en postulat lors du traitement*)

Verwirklichung: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, und Michel Rothen, PDCC: Recht auf Ausbildungsbeiträge für gewisse Inhaber eines Ausweises F (19.12.2014) **3.0175** (*Motion während der Behandlung in ein Postulat umgewandelt*)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Lettre du Conseil d'Etat

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Les auteurs de cette motion transformée en postulat lors du traitement ont évidemment pris acte de la réponse détaillée du Conseil d'Etat. J'ai également eu la possibilité de rencontrer les chefs de service sur le sujet. Il y avait également quelques regrets, quelques déceptions en la matière.

Effectivement, des réflexions doivent encore être menées. Nous allons probablement essayer de revenir avec des solutions, les arguments financiers ne justifiant que difficilement le fait de laisser ces jeunes permis F installés en Suisse depuis de très nombreuses années, de trop nombreuses années, dans des situations extrêmement précaires. Eh bien!, il faut trouver des solutions pour ces jeunes-là, on ne peut pas simplement dire: ça coûte trop cher, et les laisser ainsi dans des situations extrêmement compliquées sur le plan de leur études.

Alors, accepter la position du Gouvernement est sans doute largement exagéré, cependant, nous ne demanderons évidemment pas de vote et en prenons acte.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Möchten die anderen Abgordneten auch noch etwas dazu sagen?

(...)

Ich gebe das Wort an Herrn Grossrat Charles-Albert Gillioz.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Une petite question: le postulat est retiré? Oui.

Alors, ça ne sert à rien que j'intervienne.

Merci.

Der Präsident

Das Postulat wurde zurückgezogen und somit können wir weitergehen.

**8. Rapport de la commission de justice concernant le Centre LMC de Granges
Bericht der Justizkommission über das Ausschaffungszentrum LMC in Granges**

Discussion générale:

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de la commission de justice concernant le centre dédié à la loi sur les mesures de contrainte de Granges (ci-après: LMC) et la remercie pour son travail.

Rappelons-nous qu'une personne qui se trouve dans un régime de détention quel qu'il soit n'est pas en vacances aux frais du contribuable mais privées de certaines libertés et du confort au-delà du minimum mais cette détention doit, par contre, se situer dans le respect de la dignité humaine - ça ce n'est pas en discussion.

Le rapport, tel qu'établi par la commission de justice, nous semble manquer quelque peu d'objectivité compte tenu des personnes entendues et de ses conclusions.

Nous tenons ici à relever quelques points.

Point de l'hygiène: l'hygiène et une certaine intimité doivent être garanties. Nous sommes d'accord pour que des mesures soient prises urgemment, mais rappelons-nous que cela commence par l'hygiène personnelle, y compris le nettoyage de sa propre cellule.

Les détenus doivent être occupés et la meilleure occupation, c'est le travail. Légalement, seulement le travail sous forme de volontariat peut être admis par les hôtes du LMC. C'est trop facile de se plaindre du manque d'occupation quand la volonté de travailler est absente et on se trouve dans le cadre du volontariat. *In fine*, le loisir doit être la récompense pour une bonne prestation et pas un droit.

Concernant la permanence médicale demandée, de sources internes, nous savons qu'un médecin de garde est toujours atteignable et prêt à se rendre sur place. De surcroît, le personnel de surveillance est formé pour les premiers soins. Nous estimons qu'une présence médicale permanente n'est ni raisonnable ni rationnelle.

Si les détenus sont ligotés, c'est pour des raisons de sécurité. Ce n'est pas à nous de statuer ou de prendre position sur ce sujet mais bien au personnel qui est sur place. Ce sont eux qui sont les seuls maîtres à bord et ils sont en mesure d'apprécier les risques. Le jour où les membres des forces de l'ordre ne seront plus fustigés sur la place publique à chaque fois qu'ils font usage de la force, il n'y aura peut-être plus besoin de ligoter systématiquement les détenus.

Le groupe UDC du Valais romand souhaite que tous les moyens soient pris afin d'accélérer les procédures d'expulsion et de renvoi et, par conséquent, limiter ce genre de situation qui n'est autre qu'une conséquence directe des accords de Schengen et Dublin.

Dans cette attente, des mesures d'améliorations structurelles doivent être prises urgemment afin de ne pas se retrouver à devoir payer une amende bien salée comme cela a été le cas pour d'autres cantons comme Genève où les conditions de détention n'étaient pas aux normes.

Merci pour votre attention.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport de la commission de justice concernant le centre LMC de Granges.

Au premier abord, il convient de relever certains manques que contient le rapport. Ces approximations modifiant le sentiment général à la lecture sont étonnantes dans un rapport émanant d'une commission de haute surveillance. Confirmation m'a été donnée ce matin que les détenus ne sont jamais menottés lors de leurs visites médicales et ce de manière systématique. Ils le sont lors de leurs déplacements pour des raisons qui ont trait à la sécurité mais pas lors de leurs visites.

Cette approximation dans la prise de renseignements de la commission de justice nous surprend. Il aurait été légitime que tous les acteurs du milieu puissent se prononcer afin d'avoir une vision générale et ne pas mettre en porte-à-faux des professionnels travaillant consciencieusement dans l'intérêt de l'Etat et des détenus.

D'un autre point de vue, des locaux différents pour les douches et les lieux d'aisance semblent être pour l'heure et au vu des espaces à disposition impossibles. Cependant, les travaux récents ont corrigé cette situation en ajoutant des séparations entre la partie cellule et la partie humide de celle-ci. Modification que l'observation de ce rapport a permise.

Parfaitement conscient de l'exercice difficile que représente la corrélation des moyens et de la dignité humaine dans la sensibilité du milieu carcéral, le groupe PDCC salue le travail des professionnels qui œuvrent quotidiennement dans ce secteur difficile.

Chères et chers collègues, merci de votre attention.

Fellay Serge, député, AdG/LA

Tout d'abord, merci à la commission de justice pour ce rapport retraçant l'historique, pas très reluisant pour notre canton, du centre de détention administrative de Granges. Il permet aux nouveaux députés dont je fais partie de se faire une opinion sur un dossier qui dure depuis 2010.

En lisant ce rapport, je me suis demandé si on parlait vraiment d'un centre de détention pour personnes en attente d'une procédure qui se trouvent en Suisse et plus précisément dans notre canton car dans le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture, suite à la visite du 27 mai 2010 au LMC de Granges, on peut lire: «Les détenus sont logés dans des cellules doubles équipées de toilettes à la turque qui servent aussi de douche. Il n'existe guère de contacts sociaux. Les visites sont limitées à 2 heures par semaine et les enfants ne sont que difficilement admis. Les détenus sont enfermés pratiquement 20 heures par jour dans leur cellule. Contrairement à l'article 81 de la loi sur les étrangers, les détenus ne bénéficient pas d'activité d'occupation. Aucun spécialiste psychiatrique n'est disponible pour traiter les problèmes psychiques affectant les détenus. Les détenus sont ligotés par mesure de sécurité lors des visites médicales.»

Il s'en est suivi un audit systématique sur le fonctionnement pénitentiaire valaisan en 2011 qui a donné des pistes pour améliorer la situation et surtout le rapport du Conseil d'Etat, accepté par le Grand Conseil le 12 février 2012, concernant le suivi de la visite de la Commission nationale de la prévention de la torture de 2010. Dans ces derniers, il était indiqué clairement la voie à suivre.

Depuis, peu d'améliorations et nous violons toujours la Convention européenne des droits de l'homme. La preuve: on peut lire dans la presse, par exemple dans Le Temps du 28 août 2017 au sujet du prénommé Ravi, que le Tribunal fédéral retient que le recourant s'est plaint de problèmes d'hygiène et d'aération, d'un manque d'occupation et d'un régime plus sévère que celui réservé aux détenus de droit commun. L'arrêt rappelle que divers rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et de la Commission nationale de prévention de la torture fournissent des indications utiles sur d'éventuelles violations du droit à Granges. Il en découle que le juge unique était tenu de procéder aux investigations nécessaires. Normalement, le canton n'a pas à supporter les frais judiciaires mais le Tribunal fédéral enfonce le clou en ces termes: «Compte tenu des vices de la décision cantonale et du fait que l'attention du juge unique a déjà été attirée à plusieurs reprises sur les conditions en matière de détention, il se justifie de mettre les frais à la charge du canton du Valais.» Celui-ci devra également prendre en charge les honoraires du défenseur.

La pétition du 9 septembre 2016 de 9 détenus du LMC de Granges a le mérite de relancer le débat sur ce sujet et a débouché sur le rapport de ce jour de la commission de justice.

M. l'ancien conseiller d'Etat Oskar Freysinger déclarait à ce sujet dans Le Temps du 13 septembre 2016: «La prison, ce n'est pas le Club Med que je sache.» Eh bien!, je réponds que la prison n'a jamais été un Club Med et que le minimum est de respecter la Convention européenne des droits de l'homme que la Suisse a ratifiée.

C'est pour cela que le groupe AdG/LA soutient les recommandations de la commission de justice, y compris une nouvelle structure de détention LMC, et demande de

les inscrire comme sous-objectifs politiques des mandats de prestations et d'introduire des indicateurs afin d'éviter que ce rapport ne finisse, comme celui de 2012, dans un tiroir jusqu'au prochain jugement négatif pour le canton.

Merci de votre écoute.

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Bericht über das Ausschaffungszentrum in Granges zur Kenntnis genommen und dankt den Mitgliedern der Justizkommission für diesen informativen und detaillierten Bericht.

Für uns ist es unerklärlich, warum auf die bisherigen Berichte keine oder nur wenig Massnahmen getroffen wurden und die Insassen des Ausschaffungszentrums in Granges bis zu 18 Monate auf ihre Ausschaffung warten müssen.

Die CVPO kann dem neuesten Bericht der Justizkommission folgen und unterstützt die Empfehlungen zu den kostengünstigen Ausbauarbeiten sowie den Beschäftigungsmöglichkeiten für die Insassen. Sie begrüsst auch die bis heute schon realisierten Empfehlungen. Unseres Erachtens muss das Ausschaffungszentrum zwingend mindestens den Anforderungen eines Strafvollzugsgefängnisses entsprechen.

Wir fordern, dass die Rekursmöglichkeiten reduziert werden, damit die Insassen rascher ausgeschafft werden können.

Für uns macht es absolut keinen Sinn, über den Bau eines neuen kantonalen Ausschaffungszentrums zu diskutieren. Da eine derartige Investition direkt durch den Bund getragen wird, muss schweizweit eine nationale oder dezentrale Lösung mit anderen Kantonen in der Nähe von internationalen Flughäfen geprüft werden. Besten Dank.

Woeffray Johann, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a été choqué par le contenu de ce rapport. En 2010 déjà, la Commission nationale de prévention de la torture recommandait dans son rapport: une plus grande liberté de mouvement des détenus, des mesures immédiates visant à offrir des activités et à créer des possibilités d'occupation appropriées, et critiquait le système de prise en charge médicale.

Trois points repris, à l'identique, 6 ans plus tard par la sous-commission de la commission de justice.

Depuis la conclusion de ce rapport, une nouvelle visite des lieux a été réalisée par la commission de justice et selon nos informations:

- des travaux nécessaires et à moindres frais ont été entrepris afin de mettre aux normes les cellules,
 - une salle de loisirs plus adaptée a été mise en place,
 - le système de gardiennage a été revu et amélioré en coordination avec le pénitencier de Crêtelongue,
- et ce depuis le mois de janvier de cette année.

Si ces améliorations sont bienvenues, le temps nécessaire à leur réalisation n'est tout bonnement pas acceptable et laisse perplexe quant à la gestion des établissements pénitentiaires valaisans ces dernières années.

Le groupe PDCB attend du nouveau conseiller d'Etat en charge du DSIS qu'il prenne cet épineux dossier à bras-le-corps.

Merci de votre attention.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO hat mit grossem Interesse von dem Bericht der Kommission Kenntnis genommen und bedankt sich bei den Mitgliedern für ihre Arbeit.

Seit dem ersten Bericht der Nationalen Kommission zur Verhütung von Folter aus dem Jahr 2010 sind einige Verbesserungen vorgenommen worden und einige Mängel bestehen nach wie vor. Im Bericht aus dem Jahr 2010 werden die Hygiene, die Sauberkeit und die Verpflegung als einwandfrei bezeichnet.

Die Petitionäre hingegen bemängeln, die Zellen seien dreckig. Die Insassen sind laut der Gefängnisleitung aber selber zuständig für die Reinigung ihrer Zellen. Was die Stehklos anbelangt, so sind diese in vielen Ländern dieser Welt verbreiteter Standard, selbst die Kombination mit einer Dusche ist nicht unüblich. Unser in der Schweiz gewohnter Standard kann da sicher nicht massgebend sein, denn in anderen Kulturen herrschen andere Sitten diesbezüglich. Trennwände wären eine relativ kostengünstige Massnahme, die die Privatsphäre und den Komfort der Zelle sicher erhöhen würden.

Die Petitionäre beschwerten sich auch über mangelnde Beschäftigungs- und Bewegungsfreiheit. Die Leitung hat dazu hingegen ausgesagt, dass diese Gelegenheiten gar nicht richtig wahrgenommen werden und die Insassen es oftmals bevorzugen, in der Zelle zu bleiben. Wenn es möglich ist, wäre es sicher gut, wenn man hier mehr Flexibilität schafft, dass sich das Angebot aber auch nach der Nachfrage richten muss.

Sowohl bei den sanitären Installationen wie auch bei der Gestaltung von Sport- und Freizeitaktivitäten muss der Sicherheit immer ein hoher Stellenwert eingeräumt werden.

Zur ärztlichen Untersuchung: Wenn es dort die Notwendigkeit gibt, dann muss dort halt eine Fesselungen vorgenommen werden. Wie dies beurteilt werden kann, ob diese Notwendigkeit tatsächlich besteht oder nicht, ist schwer zu beurteilen.

Die SVPO sieht, dass Massnahmen aufgrund des Gesetzes notwendig sind und unter Berücksichtigung der finanziell verfügbaren Mittel umgesetzt werden müssen. Das darf jedoch nicht auf Kosten der Sicherheit geschehen. Die Gewährleistung der Sicherheit muss höchste Priorität haben.

Ausserdem wäre es selbstverständlich wünschenswert, wenn sich Rückschaffungen nicht unnötig in die Länge ziehen.

Besten Dank.

Girard Fabien, député, PLR

Le groupe PLR a étudié avec toute l'attention le rapport de la commission de justice concernant la loi sur les mesures et les contraintes... bien sûr la détention administrative, excusez-moi pour le petit quiproquo dans la parole.

Le groupe PLR est bien sûr choqué du rapport, dans cette situation qui n'est absolument pas idéale. Le constat est simple: on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a.

Le groupe PLR fait siennes les recommandations et les conclusions du rapport de la commission de justice et il souligne déjà les efforts qui ont été réalisés. La récente visite de la commission de justice ainsi que le reportage de la télé qui a été réalisé montrent que la situation n'est pas idéale mais surtout que ça avance.

Dans l'idéal, nous souhaitons bien sûr renforcer les occupations tant bien sûr pour les lieux de randonnée et extérieurs mais aussi pour des occupations tout au long de la journée, que les détenus puissent vraiment avoir quelques occupations.

Nous encourageons pour la suite les acteurs à faire non seulement ce que l'on peut avec ce que l'on a mais surtout à faire le mieux possible avec ce que l'on a. Priorité bien sûr sur ces espace d'occupation et priorité bien sûr aux délais de détention pour permettre aux personnes de quitter le plus vite possible ce centre.

Nous invitons le Conseil d'Etat à continuer dans ce sens et à suivre les propositions de la commission de justice.

Hallenbarter Jürg, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Petition mehrerer Insassen des Ausschaffungszentrums Granges bewirkte, dass die Justizkommission dessen Zustand prüfte und einen Bericht dazu erfasst. Die JUKO besuchte am 13. Oktober 2016 dieses Zentrum. Laut Bericht mussten einige den Ablauf und Zustand enttäuschend entgegennehmen.

Beim Lesen dieser Berichte mit all den Anmerkungen der Petitionäre und der JUKO hat man den Eindruck, dass es sich hier nicht um ein Ausschaffungszentrum sondern um ein Gefängnis für Schwerverbrecher handelt. Dabei wird bei allen Insassen die Privatsphäre missachtet und untergraben. Wenn beim Duschen und bei der Notverrichtung der zweite Insasse von seinem Bett aus aus 2 Meter Distanz dabei zusehen kann, ist dies doch wirklich eine Verletzung der Intimsphäre.

Die gleiche Ausgangslage besteht beim sogenannten Freizeitpark. Nebst beschränkter Zeit und Anzahl der Insassen ist diese Anlage so dermassen abgesichert, dass man meinen müsste, dass hier Grossraubtiere gehalten werden. Mit riesigen Stahlmasten und doppelter Vergitterung wird den Insassen selbst noch die letzte Motivation genommen, sich im Freien zu bewegen. Der einzig Glückliche in diesem Aussenbereich war vermutlich der Schlossermeister beim Bau dieser Anlage...

Wie man aus den Medien entnehmen kann, wurden bei der WC/Duschanlage inzwischen Anpassungen vorgenommen, doch der Freizeitpark wird wohl für die nächste Zukunft so bleiben.

Die Betreuung der Insassen, welche zur Ausschaffung aufgenommen werden, muss verbessert werden. Bei der bereits über 80 Jahre alten Gefängnisanlage müssen die nötigen Massnahmen ergriffen werden. Die bereits erstellte Projektstudie ist aufzuarbeiten und umzusetzen. Ein Gefängnis soll durchaus seine abschreckende Wirkung haben und darf auf keinen Fall ein Hotel sein. Wenn aber die menschliche Würde tiefer steht als bei tierischen Vorschriften, so sind wohl die Menschenrechte missachtet.

Mit diesen Anmerkungen danke ich für die Aufmerksamkeit.

Largey Thierry, député, Les Verts

Les Verts ont découvert avec stupeur le contenu du rapport de la commission de justice et aussi avec étonnement le fait que les précédents rapports n'aient finalement débouché sur aucune mesure de fond mais uniquement quelques petites mesures cosmétiques d'amélioration.

Nous nous réjouissons tout de même d'entendre que le sentiment est largement partagé, celui de dire que la dignité doit aussi régner dans un centre carcéral, y compris du côté de Granges. Partant de cette volonté politique au sein de ce Parlement, je pense qu'on va pouvoir construire des mesures à prendre à l'avenir et que le Gouvernement va pouvoir aider dans ce sens-là.

Ce que l'on constate à la lecture de ce rapport, c'est que les récriminations des 9 pétitionnaires ont été confirmées entièrement par la visite des lieux qui a eu lieu le 13 octobre 2016 par la commission de justice. Les locaux ne sont plus conformes à la législation actuelle - c'est la commission de justice qui le dit. Les durées d'incarcération sont trop longues et inadaptées aux bâtiments, autrement dit c'est que les bâtiments sont inadaptés aux durées d'incarcération des détenus qui s'y trouvent. Les conditions d'incarcération ne sont pas adéquates. On a parlé des installations sportives, des installations sanitaires, des chambres, évidemment tout ça rend la dignité des lieux tout à fait contestable et contestée. En outre, la prise en charge médicale est insuffisante, on l'a dit aussi.

On nous parle dans ce rapport d'un «Concept Vision 2025» qui est censé quelque peu ou définitivement résoudre la question en construisant de nouvelles installations. Je pense que c'est une bonne solution, certainement moins coûteuse que vouloir rafistoler l'existant ou essayer d'agrandir quelque chose qui est lui-même dépassé du point de vue des

infrastructures et de la construction. Dès lors, nous souhaiterions, du côté du groupe des Verts, savoir où en est ce concept, si c'est effectivement 2025 ou si le chiffre n'a pas augmenté entre-temps. Cela peut aussi faire dépendre les mesures intermédiaires qui devront être prises en fonction de l'imminence de ce projet plus global. Pour nous, il est effectivement disproportionné d'engager de grands frais pour refaire un bâtiment qui devrait être totalement détruit ou grandement détruit dans les années à venir.

Toutefois, le rapport de la commission de justice met en évidence des moyens relativement simples et peu coûteux pour améliorer certainement et de manière très nette la situation des détenus. Et en cela, les Verts soutiennent parfaitement les propositions.

Ces propositions sont de 3 ordres:

Premièrement, des points de vue organisationnel et structurel, il s'agit essentiellement d'améliorer les conditions de sorties et il semble que ce soit relativement aisé de donner plus de moyens de sorties et plus de moyens de pouvoir s'aérer plutôt que de rester enfermé. C'est aussi pour le bien et la dignité des gens qui sont incarcérés.

C'est favoriser l'utilisation de la salle de sport et, dans ce cadre-là, eh bien!, il est évident que l'offre va favoriser la demande. Si vous vous retrouvez à devoir vous inscrire et à être uniquement 4, d'avoir une rotation extrêmement compliquée, vous serez difficilement incités à aller faire du sport alors que si les installations sont suffisamment attractives pour aller faire ce sport, eh bien!, vous aurez une pratique qui sera augmentée très nettement.

La qualité des soins, c'est une évidence, peut être aisément augmentée par la présence plus fréquente d'un médecin, par la présence de spécialistes, par la présence d'une ou d'un infirmier qui serait engagé. Ce sont aussi des moyens de très nettement améliorer la qualité, on va dire, et la dignité des gens qui se trouvent enfermés dans cette prison. Ça c'est pour l'aspect structurel.

L'aspect constructif, on l'a dit aussi, des mesures relativement simples sont possibles afin d'améliorer les conditions d'intimité, les conditions sanitaires des cellules et des installations. Et là nous incitons les autorités à prendre les mesures qui s'imposent.

Et, finalement, un élément qui est très important, qui ressort de la conclusion de la commission de justice, c'est la volonté politique qui fait défaut, c'est la commission de justice qui le dit elle-même. Je crois que tant la configuration actuelle où le Conseil d'Etat a subi des changements importants dans sa composition, où le chef du département a changé, eh bien!, c'est une occasion aussi de voir que la volonté politique peut changer. Elle change déjà ici puisque nous avons entendu de la part des groupes, des principaux groupes qui se sont exprimés, la volonté d'améliorer la situation. Et nous espérons là aussi que la volonté politique au sein du Gouvernement fera toute la différence, et c'est bien là que cela va se jouer. Donc, nous incitons le chef du département concerné à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la situation.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA, présidente de la commission de justice

Selon le règlement du Grand Conseil, la commission de justice a comme tâche de contrôler, par des visites notamment, les conditions de la vie carcérale, l'exécution des obligations et le respect des droits des détenus dans les établissements pénitentiaires.

C'est donc à ce titre que la pétition signée par 9 détenus du centre LMC de Granges lui a été transmise en septembre 2016.

La sous-commission en charge de la surveillance des établissements pénitentiaires a donc visité les lieux le 13 octobre 2016 - il y a bientôt une année - sous la conduite de M. Seewer, chef du Service de l'application des peines et mesures, et de M. Jacquemettaz, responsable des établissements pénitentiaires de Crêtelongue.

Cette première visite et l'entretien avec 2 des pétitionnaires puis avec MM. Seewer et Jacquemettaz ont amené la sous-commission au premier constat suivant: effectivement, les droits des détenus ne sont en partie pas respectés au centre LMC de Granges et certaines améliorations doivent être apportées dans le but de respecter la dignité des personnes détenues.

Le rapport accepté en mars 2017 par la commission de justice de la période 2015-2017, présenté et commenté aujourd'hui, fait part de ses constats et recommandations.

L'actuelle commission de justice, renouvelée pour plus de la moitié de ses membres, a souhaité également visiter le centre LMC et la colonie pénitentiaire de Crêtelongue. Cette visite a eu lieu jeudi dernier 7 septembre, conduite par M. Seewer et 2 de ses collaborateurs. Elle a permis de constater certaines améliorations apportées depuis la précédente visite mais également de confirmer des éléments problématiques.

J'aimerais ici remercier le chef de service, M. Seewer, et ses collaborateurs qui, lors de nos 2 visites, nous ont largement ouvert les portes et se sont prêtés à des entretiens et ont répondu à nos questions, et c'était très intéressant.

J'aimerais brièvement préciser certains points et signaler les améliorations comme les points non-conformes:

- Le rapport se réfère au code pénal concernant l'expulsion des criminels étrangers. Nous aurions dû également mentionner la loi fédérale sur les étrangers qui régit les renvois et expulsions des étrangers n'ayant pas obtenu l'asile, ce qui concerne la majorité des détentions administratives du centre LMC.
- Dans les cellules, des parois ont été posées, comme certains l'ont remarqué sur les images de la RTS, pour séparer l'espace WC-douche du reste de la chambre et ainsi respecter un minimum d'intimité des détenus. La salubrité, lors de notre dernière visite, nous a semblé correcte.
- Une autre correction apportée par M. Seewer: si les détenus sont menottés pour rejoindre des établissements médicaux, ils ne le sont pas lors d'une consultation médicale à l'intérieur du centre LMC. On m'a transmis ce matin même un courrier du Dr Salamin, le médecin généraliste qui fait les visites au centre LMC, et qui confirme les informations de M. Seewer. Je l'en remercie. Je propose même d'emblée à la commission de justice d'entendre le Dr Salamin et de nous informer davantage en ce qui concerne la question des soins.
- En effet, la prise en charge médicale est défailante par manque de moyens. M. Seewer nous a signalé la signature imminente d'une modification de la convention de prestations établie avec la médecine pénitentiaire, qui inclurait le centre LMC et donc la possibilité de consultation psychiatrique et de médecine forensique. Nous demandons confirmation de cette information à la conseillère d'Etat en charge de la santé ou au conseiller d'Etat chargé de la sécurité.
- Concernant le personnel de détention, la commission salue les améliorations du fonctionnement, de la formation du personnel et de la sécurité qui ont fait baisser la tension dans les rapports entre les agents de détention et les détenus. Le rapport 2016 de la Commission nationale de prévention de la torture mentionne d'ailleurs que les détenus font état d'une attitude respectueuse du personnel de détention.
- Un mot sur le local où sont installés des engins de fitness, une table, quelques jeux et livres: il peut être utilisé par 4 personnes simultanément, sur inscription.

Mais j'en viens aux problèmes qui restent d'actualité.

Un certain nombre de problèmes tiennent à la vétusté des locaux et au fait que cet ancien abattoir transformé n'offre pas des locaux adaptés au régime de détention administrative:

- notamment la cour de promenade très exiguë qui limite l'activité physique;

- je pense aussi à l'absence de réfectoire. Normalement, dans un lieu de ce type de détention, il devrait y avoir une liberté de mouvement à l'intérieur des locaux et puis un réfectoire permettrait simplement que les détenus prennent leurs repas en commun. Cela n'existe pas. Les repas sont pris en cellule.
- Il y a également une absence de proposition d'occupation appropriée des détenus hors de leur cellule comme dans un local d'activités. Ce local d'activités a été promis et annoncé par un rapport comme étant terminé en 2013. Il n'est toujours pas fait. M. Seewer nous a montré un lieu qui pourrait permettre la construction d'un local, sans doute avec un investissement modéré. Là, ce n'est pas une question d'offre et de demande mais c'est une question de droit. Un détenu pourrait invoquer certains articles de loi pour demander son transfert dans un autre centre où il pourrait bénéficier de propositions d'activités. Donc, c'est une demande à prendre assez au sérieux si nous ne voulons pas payer les frais d'un transfert dans un lieu de détention hors canton.

J'ai bien entendu les critiques du rapport, cela ne peut que nous stimuler à poursuivre notre travail mais je n'aimerais pas que ces remarques nous soustraient à nos responsabilités.

Tous les rapports de la Commission nationale de prévention de la torture dénoncent ces problèmes et nous interpellons le Conseil d'Etat à ce sujet. La question des locaux dépasse d'ailleurs largement le centre LMC et notre visite toute récente de Crêtelongue nous a révélé l'urgence que des décisions politiques soient prises. Il semble qu'un projet de construction ait été inscrit dans la Planification intégrée pluriannuelle: est-ce que le M. le conseiller d'Etat Favre peut nous le confirmer?

La commission de justice et sa sous-commission vont suivre le dossier des conditions de détention en Valais et sollicitent l'engagement politique du Parlement et du Conseil d'Etat pour les améliorations indispensables qu'il faut entreprendre.

J'aimerais aussi remercier les groupes pour leurs diverses interventions et les pistes de réflexions qu'ils ont apportées pour une action.

Merci de votre attention.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Tout d'abord, merci aux membres de la commission de justice, merci aux actuels et aux passés puisque, effectivement, lorsque j'ai pris connaissance de ce rapport, j'ai été très étonné, voire choqué peut-être plus finalement de l'attentisme que de certains éléments, même si certains éléments, je vous l'accorde, méritent d'être revus.

Je crois que quelque chose où l'on s'entend tous, c'est qu'indépendamment de notre provenance, de nos croyances ou de notre nationalité, eh bien!, nous avons droit à des conditions humaines.

Par contre, je peux relever avec satisfaction effectivement que les informations que j'ai à ce jour ont montré que plusieurs améliorations ont déjà été faites et, oui, nous devons continuer à en faire. Pour répondre au groupe PDCB, eh bien!, il n'y a pas de souci pour que je prenne l'épineux dossier à bras-le-corps puisque je n'ai pas trop peur de me piquer.

Par contre, on doit aussi garder en tête qu'il y a un élément central qui est la sécurité. Et aujourd'hui avec les infrastructures qu'on a, eh bien!, il devient difficile de conjuguer confort et sécurité. Et là-dessus, eh bien!, malheureusement, même avec toutes les modifications qu'on peut faire, je pense que les personnes qui se retrouvent dans ces établissements ne nous écriront jamais de lettres pour nous remercier. Et ça, je crois que c'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit. Nous avons des personnes qui sont en séjour illégal en Suisse. Nous devons trouver des moyens pour éviter des risques de fuite, qui sont grands, et bien évidemment que les infrastructures doivent être adaptées.

J'ai été surpris de voir typiquement des gens ligotés lors des entretiens médicaux et effectivement vous l'avez relevé, ces éléments ont été infirmés par le docteur en question: aujourd'hui, ce n'est en tout cas pas quelque chose qui a cours.

Par contre, je pense qu'un élément central, ce sera de revoir en plus des modifications que nous allons pouvoir apporter encore dans le futur pour que ces gens soient quand même dans une dignité humaine, on va dire normale en Suisse, eh bien!, qu'on revoie les infrastructures, et là-dessus je renvoie aussi à la responsabilité de ce Parlement. Mon collègue des finances, je vous le confirme, a intégré la notion d'investissements au niveau pénitentiaire global. On verra ce qu'on peut fournir avec ça. Mais là-dessus, vous le savez aussi, ce sera peut-être en concurrence avec peut-être une école, peut-être avec des routes, avec d'autres choses, et là-dessus vous serez les libres arbitres de ce genre de choses, mais vu, je pense, le climat qui règne, certaines corrections ont déjà pu apaiser, d'autres vont venir, mais nous ne passerons pas à côté d'un investissement pour des locaux qui répondent à tous ces critères, sans tomber dans des notions de Club Med ou autres, mais simplement de pouvoir garantir dignité humaine, sécurité et de pouvoir offrir à ces gens, eh bien!, un moment de leur vie qu'ils doivent passer là-dedans.

Je préciserai un élément qui a été relevé aussi: on parle de la durée pour renvoyer ces personnes. On a un Plan asile aujourd'hui en Suisse qui a été voté pour accélérer tout ça. On voit la difficulté, et le Valais est bien placé pour en parler, de trouver des centres pour renvoyer ces gens. Donc, on aura, au niveau fédéral, des mesures qui ont été votées qui vont se mettre en place, ça c'est certain, mais on a aussi des gens qui arrivent en Suisse ou en Europe et qui jettent leurs papiers. C'est là la difficulté de renvoyer quelqu'un, de faire appliquer le droit, ça c'est important que le droit soit appliqué aussi en termes de renvoi, il l'est en termes d'accueil mais aussi en termes de renvoi, et là-dessus, eh bien!, la tâche est encore plus complexe lorsqu'on a des personnes qui se retrouvent sans papiers, sans rien, et là évidemment les procédures prennent du temps. On espère qu'avec la votation au niveau fédéral, nous puissions, avec des centres de renvoi, accélérer tout ça, trouver aussi de ce côté-là une solution à ce douloureux, pour ne pas dire épineux problème qu'est les personnes à renvoyer de notre pays. Merci.

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

9. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Stéphane Ganzer, PLR: Le droit d'asile: les effets pervers et inhumains de l'excessive longueur de la procédure (08.05.2017) **4.0260**

Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Stéphane Ganzer, PLR: Asylrecht: die absurden und unmenschlichen Konsequenzen der übermässigen Länge des Verfahrens (08.05.2017) **4.0260**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Ce postulat avait été déposé lors de la session de mai sous la forme de l'urgence. Le Bureau avait alors refusé l'urgence et c'est pour cela que ce postulat revient en développement ordinaire ce matin. Les critères d'urgence avaient pourtant été, à mon sens, pleinement remplis. J'avais d'ailleurs repris toute l'argumentation, la logique de construction du postulat, sur la base d'un postulat qui avait été déposé par plusieurs députés du Bas-Valais, dont à l'époque l'urgence sur exactement un dossier comparable avait alors été acceptée alors qu'elle m'a été refusée sur ce dossier. Il s'agit donc clairement d'une décision politique et je laisse la responsabilité à chaque député qui a refusé cette urgence.

Aujourd'hui Mme Sylva et son fils ont été renvoyés *manu militari*. La porte de leur maison défoncée à 4 h 45 par la police, Mme Sylva a été menottée malgré sa bonne collaboration et malgré les hurlements de son fils Akil (8 ans).

Comme le spécifiait le postulat, la ville de Sierre, par son président, avait clairement soutenu Mme Sylva et avait averti des dangers avérés d'un retour pour elle et son fils au Kosovo. Je ne vais pas reprendre les menaces développées dans le postulat mais, aujourd'hui, Mme Sylva et son fils vivent cachés et reclus; l'enfant n'est plus scolarisé par peur d'enlèvement. C'est scandaleux.

Je ne manquerai ainsi pas de vous transmettre régulièrement des informations sur l'évolution de la situation critique de Mme Sylva et de son fils.

A mon avis, les pratiques d'expulsion doivent absolument évoluer dans notre canton et la députation doit être plus informée et sensibilisée à cette problématique. Plusieurs députés ont d'ailleurs déposé une interpellation urgente pour poser des questions au Conseil d'Etat.

Mme Sylva et son fils Akil ayant été expulsés, ce postulat est aujourd'hui sans objet. Nous le retirons.

Merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wurde zurückgezogen.

10. Motion UDC, par Michel Sforza (suppl.): Une gestion efficace et moderne pour les objets séquestrés (08.05.2017) 4.0261

Motion UDC, durch Michel Sforza (Suppl.): Effiziente und moderne Asservatenverwaltung (08.05.2017) 4.0261

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Die Motion wird bekämpft.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Was hier der Motionär verlangt, ist *nice to have*, aber würde viel Geld kosten.

Wir haben nachgefragt, und wir sind überzeugt, dass unser heutiges System der Verwaltung von beschlagnahmten Gegenständen im Wallis funktioniert: Eingelegene Waffen kommen nach Sitten und werden dort im kantonalen Waffenbüro sicher verwahrt. Alle übrigen Beschlagnahmungen werden durch die 3 regionalen Polizeikreise Ober-, Mittel- und Unterwallis angeschrieben und fachgerecht gelagert.

Der Motionär unterstellt hier der Staatsanwaltschaft und unserer Kantonspolizei schlechte Arbeit beim Aufbewahren von beschlagnahmten Gegenständen. Wir sehen das anders und haben Vertrauen in deren tägliche Arbeit.

Wir schlagen eine Umwandlung in ein Postulat vor, damit man die Kosten eruieren kann. Wie viel wird in diesen 3 Teilkreisen genau gespart? Was kostet eine Zentralisierung? Und ebenfalls sollte man abklären: Wie sieht es mit dem Personal in den 3 Kreisen aus, werden Leute entlassen oder braucht es dafür neue Leute hier in Sitten?

Aus diesen Gründen lehnt die CSPO die Motion ab. Wir wären aber bereit, ein Postulat anzunehmen.

Ich danke.

Tristan Martine, députée (suppl.), PLR

Le groupe PLR reconnaît qu'on peut faire quelque chose concernant la gestion des objets séquestrés lors d'enquêtes.

Il est important d'établir une procédure claire concernant la traçabilité des ces objets. Cependant il n'y a pas, pour le groupe PLR, matière à légiférer.

Pour cette raison, le groupe PLR demande également la transformation de cette motion en postulat.

Merci de votre attention.

De Lavallaz Valérie, députée (suppl.), PDCC

Pour bien comprendre la motion, il faut se replonger dans le rapport d'activité de la commission de justice présenté à la session de mai dernier qui relevait que la gestion des objets séquestrés posait problème. Elle soulignait dans son rapport sur le ministère public qu'une réflexion était en cours avec des implications financières et législatives.

Le motionnaire reprend ce constat et souhaite prioritairement légiférer sur ce sujet.

Conscient de la nécessité de trouver rapidement des solutions afin de ne pas remettre en question certains jugements, le groupe PDCC souhaite que toutes les mesures soient prises immédiatement pour remédier à cette situation.

Nous estimons, cependant, qu'il est prématuré de légiférer avant d'établir un état des lieux et la mise en place de mesures efficaces de gestion et d'archivage de ces objets. Dans ce sens, nous rejoignons la position des groupes PLR et CSPO et demandons la transformation de la motion en postulat.

Si tel n'est pas le cas, nous combattons la motion.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Le rapport annuel de 2016 du ministère public qui a été traité par cette Assemblée durant la session de mai a relevé à la page 32, point 3, ce qui suit, je lis texto: «Des lacunes ont été constatées dans la gestion des objets séquestrés. Leur lieu d'entreposage doit être clarifié et centralisé. Une autorité chargée de le gérer doit être désignée. La tenue des inventaires doit être modernisée et leur suivi informatisé. En d'autres termes, une gestion moderne, centralisée, rationnelle et efficace des objets séquestrés doit être définie, de leur saisie à l'exécution des décisions statuant sur leur sort. Une base légale au sens large traitant l'ensemble de ces questions ne serait pas inutile.» Voilà, ça c'est ce qui est sorti du rapport annuel qu'on a traité au mois de mai.

Aujourd'hui, lorsque nous consommons, par exemple, un filet de bœuf, nous pouvons remonter toute la chaîne jusqu'à savoir le nom de la vache qu'on mange et même plein d'autres informations plus ou moins pertinentes. Lorsque nous commandons, par exemple, quelque chose sur Internet, nous avons le suivi depuis que nous payons la commande, jusqu'à quand cette commande est traitée, elle est expédiée, on suit le colis depuis la Chine ou je ne sais pas où jusque chez moi à la maison. OK. Dans l'économie privée, la gestion par les magasins des stocks, ça se fait aussi de cette manière-là. Et cette notion de traçabilité et d'efficacité semble primordiale. Il s'agit d'efficacité, économie et transparence.

A l'heure actuelle, les objets séquestrés se trouvent éparpillés un peu dans les locaux de la police cantonale ou chez le procureur qui est en charge de l'enquête. Si on prend les armes, oui, elles sont sécurisées dans les locaux anciennement de la Banque cantonale valaisanne ici à Sion au bureau des armes. Si on prend les véhicules, on loue chez des privés des places jusqu'à 20 francs par jour et cela peut durer des semaines, des mois, voire des années. Alors, je vous laisse faire le calcul de l'argent qu'on sort. Donc, c'est important qu'une fois pour toutes on mette de l'ordre là-dedans.

Une gestion centralisée et informatisée comme demandé par cette motion signifie bien sûr une vue d'ensemble, un seul partenaire, une traçabilité et un contrôle des coûts.

Pour le moment, et là je n'attaque aucunement, je ne mets aucunement en doute le bon travail qui est fait par la police du ministère public. Il ne s'agit pas de ça, c'est eux qui ont demandé cela. Pour le moment, rien ne s'est passé grâce justement au bon travail qui a été fait, mais aujourd'hui, les avocats sont capables de trouver la plus petite faille afin d'avoir gain de cause, comme l'a montré déjà le cas, par exemple, du LMC à Granges, que l'affaire politique se transforme en affaire juridique. Et je suis convaincu que notre système judiciaire mérite d'être doté d'une gestion centralisée et informatisée des objets séquestrés. Lorsqu'il s'agit de rendre des jugements qui vont influencer parfois de manière permanente la vie des personnes touchées, on se doit de réduire le plus possible la marge d'erreurs et cette motion fait un pas de plus dans cette direction.

Donc, je suis d'accord de transformer cette motion en postulat et je vous remercie du soutien que vous lui porterez. Merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wurde in ein Postulat umgewandelt und das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

11. Postulat Commission SP, par Anton Lauber et Géraldine Arlettaz-Monnet: Quels moyens pour lutter contre la criminalité informatique et économique? (08.05.2017) **4.0262**

Postulat Kommission ÖS, durch Anton Lauber und Géraldine Arlettaz-Monnet: Welche Mittel werden zur Bekämpfung der Computer- und Wirtschaftskriminalität eingesetzt? (08.05.2017) **4.0262**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR

Infection d'ordinateurs, vol de données bancaires, escroqueries, discrimination raciale, pornographie enfantine, cyberintimidation sur Internet, les infractions punissables pénalement font partie du quotidien.

Il faut être réaliste, la sécurité informatique ne peut pas être garantie sans personnel parfaitement qualifié. Les experts cantonaux en criminalité informatique s'avèrent peu nombreux dans les corps de police romands. On en compte 8 à Genève, 5 dans le canton de Vaud, 3 à Fribourg, 4 à Neuchâtel, 2 dans le Jura et 2 en Valais. Il y a clairement un besoin urgent de combler ce manque d'experts car le marché de la criminalité numérique ne cesse d'évoluer et nous devons absolument suivre le mouvement. Ne nous voilons pas la face, la cybercriminalité a tendance à devenir une criminalité de masse.

Le contingent de la police cantonale en matière de criminalité financière est également en sous-effectif avec, à son actif, un seul analyste. Ce dernier est confronté à des dossiers complexes qui prennent du temps étant donné que, bien souvent, ses investigations dépassent les frontières de notre canton, de notre pays.

La Suisse joue un rôle de premier plan dans la criminalité financière transfrontalière et la lutte contre la corruption est d'une importance primordiale pour notre place financière.

Vous l'aurez compris, Chers collègues, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition de notre police le contingent adéquat pour lutter contre la cybercriminalité et la criminalité financière, 2 domaines qui sont étroitement liés.

La commission de la sécurité publique vous demande donc de soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

12. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Serge Fellay, AdG/LA: Bulletins de vote pour le Conseil d'Etat (12.05.2017) **4.0263**

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Serge Fellay, AdG/LA: Wahlzettel für die Staatsratswahlen (12.05.2017) **4.0263**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldung.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Développement: Grand Conseil

Entwicklung: Grosser Rat

13. Motion CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Pour des interpellations plus efficaces (11.05.2017) **7.0060**

Motion CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Effizientere und visiblere Interpellation (11.05.2017) **7.0060**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Turin Olivier, député, AdG/LA

La question écrite existe déjà (cf. art. 143 du règlement du Grand Conseil). Alors, pourquoi remettre en question les modalités de l'interpellation, de cet outil qui apporte ses preuves, son efficacité et qui semblait jusqu'à maintenant contenter cette Assemblée et apporter la transparence voulue à l'intention des citoyens et des médias?

L'interpellation ne doit pas devenir une usine à gaz. Avec le nouveau fonctionnement proposé par les motionnaires, l'interpellation revêtirait une tout autre fonction. Désormais, répondu à l'avance et par écrit, elle susciterait plutôt débat, ce qui ne correspond pas à la vocation première d'une interpellation. Rappelons aussi que dans le cadre du Parlement vaudois, par exemple, une interpellation n'est lue - je dis bien lue - que sur demande expresse de l'interpellateur.

L'interpellation dans son sens actuel permet de recevoir des réponses à des questionnements de députés. Elle permet aux députés de thématiser et de faire par la suite d'autres interventions ciblées de type postulat ou motion. Si les sujets deviennent trop techniques et qu'ils soulèvent des aspects trop complexes parfois, comme vous l'indiquez, ils pourront alors être poussés plus en avant par la rédaction d'un postulat qui demande alors une étude spécifique.

Nous osons vous rappeler, au demeurant, que des questions techniques peuvent aussi et d'abord et sans aucune complication être posées en aparté aux chefs de service, par exemple, ou autres employés de l'Etat, toujours réceptifs et à même de donner des informations techniques vous permettant d'affiner vos interpellations ou vos interventions.

Comme il ne nous paraît pas judicieux d'ajouter encore un palier que serait l'interpellation écrite, alors que la question écrite existe déjà, nous sommes d'avis de rejeter cette motion à ce stade car elle piperait les dés et dénuerait l'interpellation de sa fonction primaire.

Merci de votre attention.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC

Le groupe UDC a pris connaissance de la motion du député Philipp Matthias Bregy qui, comme d'habitude, est pertinente et qui a comme but le meilleur fonctionnement de ce Parlement et la meilleure compréhension des réponses fournies.

Malgré cela, notre groupe s'oppose à la présente motion.

Comme vous le savez tous, il existe différentes manières d'interpeller le Conseil d'Etat, soit par l'interpellation, soit durant l'Heure des questions, soit par la question écrite. Si je me réfère à la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs à son article 112 qui traite de l'interpellation, il est stipulé ce qui suit: «L'interpellation est une demande d'explication à l'adresse du Conseil d'Etat sur un fait important relatif à la politique ou à l'administration cantonales.» Notre groupe ne s'oppose pas au principe de gain de temps lors des séances parlementaires mais, si l'on va dans le sens du motionnaire, les députés devront attendre des réponses écrites du Conseil d'Etat qu'elles soient fournies, développées et avec des annexes. L'attente sera d'autant plus grande que, comme indiqué dans le développement de la motion, cette procédure présenterait l'avantage de permettre aux députés d'examiner les réponses de manière plus approfondie. Tout cela va engendrer une surcharge administrative et encore du travail pour la traduction. En voulant simplifier d'un côté, on complique de l'autre. Nous sommes aussi attachés à ce que la réponse soit orale car si l'interpellation demande une explication sur un fait important, il faut que l'ensemble de la députation mais aussi les médias et le public puissent prendre connaissance de la réponse.

Malgré tout, la motion n'est pas dénuée de sens. Il est du devoir de nous, parlementaires, et au Bureau de le contrôler, d'user et d'apprendre à utiliser les bons moyens de communication et à recourir à l'interpellation, comme stipulé dans la loi à l'article 112, pour des faits importants relatifs à la politique ou à l'administration cantonales.

Le groupe UDC combat la présente motion et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Wort hat der Motionär.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Rindfleischetikettierungsüberwachungsaufgabenübertragungsgesetz - es ist das längste deutsche Wort und wenn man solche in einer technischen Antwort vorlesen muss, ist das nicht ganz einfach, vor allem auch wenn es in der andern Sprache ist. *Anticonstitutionnellement* wäre das Synonym in Französisch. Es ist das längste französische Wort - auch das für einen nicht Französisch Sprechenden nicht ganz einfach.

Was will ich damit sagen? Wir erhalten hier bei den Interpellationen immer wieder ausgezeichnete, sehr detaillierte Antworten vom Staatsrat und die werden vorgelesen. Es ist für den Staatsrat eine schwierige Aufgabe, aber auch für uns, das wahrzunehmen.

Unser Vorschlag zielt darauf hin, dass die Interpellation nicht geschwächt, sondern gestärkt wird. Sie wird nicht länger brauchen zur Behandlung, sondern gleich lang. An derjenigen Session, in der der Staatsrat seine Antwort vorliest, wird einfach mit den Sessionsunterlagen die Antwort schriftlich mitgeschickt. Und dann kann jeder Parlamentarier

von seinem Recht Gebrauch machen, dass er innerhalb von zweieinhalb Minuten - wie bereits jetzt vorgesehen - sagt, ob er sich mit der Antwort des Staatsrats befriedigt erklärt oder nicht.

Das gibt eine Möglichkeit zur Debatte. Was Herr Grossrat Olivier Turin hier gesagt hat, dass man hier eine Debatte starten kann, das ist eben bei der Interpellation gerade nicht der Fall. Die Fragen sind hinterlegt und man erhält eine Antwort. Und diese muss nicht zwingend mündlich sein, sondern kann durchaus schriftlich vorliegen, was den Prozess beschleunigen und die Antworten respektive die Kenntnisnahme erleichtern würde.

In diesem Sinne bitte ich euch, diese Motion - die übrigens nur darum eine Motion ist, weil sie an das Präsidium des Grossen Rates geht und somit kein Postulat sein kann - zu unterstützen, damit wir diesen effizienten und effektiven Weg gehen können.

Ich danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft. Wir stimmen ab.

Par 72 voix contre 44 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 7.0060 du député Philipp Matthias Bregy.

Die Motion wird an das Büro des Grossen Rates zur Beantwortung überwiesen.

- 14.** Rapport d'activité 2016/2017 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2016/2017 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Discussion générale:

Garcia Ilan, député (suppl.), UDC

Permettez-moi de vous exposer, au nom du groupe UDC, quelques éléments de ce rapport.

Je commencerai par relever la modernisation de cette salle par son nouveau système de vote, ses sièges restaurés ainsi que ses splendides écrans, tout cela étant indispensable au bon déroulement de nos sessions.

Je tiens aussi à relever quelques éléments marquants concernant l'année présidentielle, notamment les Entretiens du Château Mercier qui ont réuni les présidences des différents partis valaisans, les membres de la Présidence du Grand Conseil, les chefs de groupe et les conseillers d'Etat, le tout conduit par vous, Madame Esther Waeber-Kalbermatten. Deux sujets étaient à l'ordre du jour, à savoir le fédéralisme à l'aune de l'autonomie cantonale et la cohésion cantonale notamment à l'aune du bilinguisme et du système électoral. Il est aussi bon de relever l'officialisation de la marche de Marignan comme hymne cantonal. La sortie annuelle du grand baillif a permis à la délégation valaisanne de découvrir entre autres Strasbourg et ses institutions européennes si chères à notre parti.

Ce rapport soulève la problématique de la représentativité des différentes forces politiques au sein des organes cantonaux. On peut y lire que, certes, la majorité du groupe «C» n'est plus d'actualité, mais la représentation des partis pesant plus de 20% de l'électorat valaisan n'est pas assurée à tous les échelons du pouvoir.

Il est aussi bon de relever l'excellent travail du Service parlementaire et les remercier pour la qualité de leurs prestations.

Concernant les manifestations sportives, malheureusement après 3 victoires consécutives, l'équipe de foot du Grand Conseil a dû céder son titre au FC Grand Conseil du Tessin pour l'année 2016, mais pour une courte durée car, cette année, la victoire fut au rendez-vous et *a contrario* d'un célèbre club valaisan, nos sportifs parlementaires ont mouillé le maillot pour nous ramener la coupe.

Je terminerai en vous encourageant à participer aux activités extraparlimentaires qui malheureusement, par faute d'engouement, ont dû être annulées l'année dernière.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Ich habe natürlich etwas sehr Wichtiges vergessen. Der FC Sitten - wie wir alle wissen - hat leider den Cupfinal dieses Jahr nicht gewonnen, aber wir hatten ja noch einen Joker und das war der FC Grossrat, der dieses Jahr wieder Schweizer Meister wurde unter Headcoach Claude Bumann. Ich glaube, das ist einen grossen Applaus wert.

(Applaus)

Also wie Sie gesehen haben, haben wir nicht nur neue Farben und gute Musiker, wir haben auch noch sehr talentierte Fussballer. Weiter so, dann kommen wir noch bis in die Champions League!

Die Champions League spielt nun hier weiter mit Emmanuel Amoos.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA n'apporte aucune remarque particulière sur le rapport d'activité 2016 du Grand Conseil.

Nous tenons à remercier la Présidence par son ancien grand baillif Edmond Perruchoud, M. Diego Wellig et Mme Anne-Marie Sauthier-Luyet pour leur travail et leur engagement sans faille pour le bon fonctionnement de nos institutions.

Nous tenons également à remercier le Service parlementaire par son chef de service, M. Claude Bumann, son adjoint, M. Nicolas Sierro, et toutes les collaboratrices et collaborateurs du service.

Nous tenons encore à remercier les membres du groupe de travail qui ont planché sur le remplacement du système de vote électronique.

Je vous remercie pour votre attention.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de satisfaction. C'est, en effet, toujours un plaisir de revenir sur une année qui a été forte en émotions, durant laquelle nous avons beaucoup travaillé et bien travaillé.

Le groupe PDCB aimerait d'ailleurs avant toute chose remercier chaleureusement le Service parlementaire. Sans ce groupe efficace qui travaille avec beaucoup d'énergie et qui est très sympathique quand nous leur posons des questions, beaucoup de ce travail n'aurait pas été fait de cette manière.

Pour revenir au rapport, le groupe PDCB relève la très bonne gestion du changement du système de vote, un changement qui était devenu très nécessaire.

Par rapport aux indemnités des séances de la commission des finances, nous avons également fait la remarque par rapport aux frais. Nous avons obtenu des réponses et des garanties pour le fonctionnement futur. Donc, tout est bon.

La lecture de ce rapport fourni et de qualité n'a pas relevé d'autres points particuliers.

Le groupe PDCB réitère donc ses félicitations au Service parlementaire.
Merci de votre attention.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO

Den Tätigkeitsbericht des Präsidiums des Grossen Rates und des Parlamentsdienstes für das Geschäftsjahr 2016 zu kommentieren, stiess in unserer Fraktion nicht auf grosses Interesse, und so meldete ich mich ein wenig unfreiwillig als Sprecher. Doch am Schluss des 26 Seiten langen Papiers fand ich, dass der Bericht interessanter ist, als erwartet, mal abgesehen von den vielen Statistiken.

So erfährt man, dass das Präsidium und der Parlamentsdienst rege und wichtige Kontakte im In- und Ausland pflegt, unter anderem in Italien, in Marokko und sogar - wie die SVP festgestellt hat - in Madagaskar. Dass Networking wichtig ist, ist gut so, auch für uns im Wallis. Dass die Studie, die die Zufriedenheit der Abgeordneten mit den Leistungen des Parlamentsdienstes evaluiert, zu einem positiven Schluss kommt, erstaunte die CVPO nicht. Der Parlamentsdienst macht ausgezeichnete Arbeit und ist eine wichtige Stütze für uns Ratsmitglieder. Besonders Freude macht die neue Abstimmungsanlage, die sich bestens bewährt hat.

Dass der Grossratspräsident Edmond Perruchoud im Bericht sich selbst in den höchsten Tönen lobt, ist menschlich. Dass er ab und zu zu viel redete, steht freilich nicht im Bericht. Frei nach dem Werbespruch: «Mit Ovomaltine kannst du's nicht besser. Aber länger.»

Was schlussendlich zählt, ist dass der Parlamentsdienst, das Präsidium und der Grosse Rat sich mit Herzblut für unseren Kanton einsetzen. Im Namen der CVPO bedanke ich mich beim Präsidium und beim Parlamentsdienst für ihre ausgezeichnete Arbeit. Der Parlamentsdienst unter der Leitung von Claude Bumann ist für uns Parlamentarier eine grosse Hilfe und Stütze. Es macht wirklich Freude, mit ihnen zusammenzuarbeiten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Ramuz Joseph, député (suppl.), PLR

Lors de l'exercice 2016/2017, le Grand Conseil a été convoqué à 6 sessions ordinaires correspondant à 34 séances. Durant ces séances, pas moins de 275 interventions parlementaires ont eu lieu, période durant laquelle le Parlement a subi de multiples désagréments avec un système de vote électronique défaillant. Le groupe de travail formé pour renouveler ce système s'est axé sur le choix d'une entreprise compétente avec pour but la mise en place d'un système fiable et professionnel, système qui semble pour le moment répondre à nos attentes.

Deux moments forts pour notre ancien grand baillif durant cette période ont été les Entretien du Château Mercier qui semblent avoir été une rencontre enrichissante ainsi que l'officialisation de la marche Marignan comme hymne cantonal, hymne cher à tous les Valaisans.

J'aimerais aussi relever le bon résultat global de l'enquête de satisfaction réalisée par le Service parlementaire. Les députés reconnaissent et apprécient grandement les compétences de ce service.

Voilà, pour conclure, j'aimerais remercier, au nom du groupe PLR, l'excellent travail fourni par le Service parlementaire ainsi que par M. Perruchoud durant cette période 2016/2017. Merci pour votre attention.

Basili Carole, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport d'activité de la Présidence du Grand Conseil et du Service parlementaire pour l'exercice 2016/2017 et en remercie ses auteurs pour sa présentation claire et structurée.

Après de longues et intenses réflexions, le groupe PDCC ne souhaite pas s'arrêter sur une ou 2 remarques à caractère polémique figurant dans le rapport annuel du président du Grand Conseil.

Il relève l'excellente collaboration qui a régné durant les dernières années entre la Présidence du Grand Conseil, son Bureau et les députés, d'une part, et le Service parlementaire, d'autre part. Il est vrai que, comme expliqué par Claude Bumann, ce service est très régulièrement sollicité par les députés. Il se montre très disponible, ce pourquoi nous le remercions. Il répond toujours d'une manière professionnelle, rapide et pragmatique à nos questions, ce pourquoi nous le félicitons.

Nous ne pouvons finalement que suivre les conclusions du rapport quant aux remerciements à Me Edmond Perruchoud pour son année de présidence, aux autres membres de la Présidence et du Bureau, à M. Claude Bumann, chef de service, et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur soutien et aide indispensables à la bonne marche de notre Parlement.

Merci pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Der Tätigkeitsbericht des Präsidiums und des Parlamentsdienstes ist eigentlich immer wieder spannend zu lesen, um zu sehen, wie viele Sachen man eigentlich so über ein Jahr behandelt und getätigt hat.

Ich glaube, es ist immer wieder auch schön, dass einem die Ehre zuteilwird von Seiten der Fraktion, dem Parlamentsdienst, unter Claude Bumann und Nicolas Sierro und dem ganzen Team hinten dran, und natürlich dem Präsidium mit dem damaligen Präsidenten Edmond Perruchoud, Diego Wellig als 1. Vizepräsidenten und Anne-Marie Sauthier-Luyet als 2. Vizepräsidentin zu danken. Ich glaube, es zeigt auch, dass es gut funktioniert und dass es dynamisch ist und das macht Spass.

Vielen Dank.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine Wortmeldungen mehr.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir sind somit am Schluss des heutigen Vormittags. Ich wünsche allen einen sonnigen schönen Nachmittag. Bis morgen früh um 09.00 Uhr.

Danke und guten Appetit!

La séance est levée à 12 h 25.

Séance du mercredi 13 septembre 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Assermentation d'un juge cantonal suppléant
Vereidigung eines Ersatzrichters am Kantonsgericht
2. Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)
Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)
3. Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande (CIP CSR)
Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)
4. Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Parlements des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2016 (CIC As-So)
Bericht der interparlamentarischen Kontrollkommission für die Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde an die Parlamente der Kantone Waadt, Wallis, Neuenburg und Jura für das Jahr 2016 (IPK As-So)
5. Rapport annuel pour l'année 2016 concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais
Jahresbericht 2016 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis
Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
6. Interpellation PLR, par Charles-Albert Gillioz: La sécurisation des données, une notion vitale? (08.05.2017) **1.0216**
Interpellation PLR, durch Charles-Albert Gillioz: Bedeutung der Datensicherheit (08.05.2017) **1.0216**
7. Postulat François Pellouchoud, UDC: Violation des devoirs de loyauté et de réserve (08.05.2017) **1.0217**
Postulat François Pellouchoud, UDC: Verletzung der Treue- und Verschwiegenheitspflicht (08.05.2017) **1.0217**
8. Motion PLR, par Xavier Mottet: Suppression de l'automaticité et restriction de l'effet suspensif (08.05.2017) **1.0218**
Motion PLR, durch Xavier Mottet: Abschaffung des Automatismus und Einschränkung der aufschiebenden Wirkung (08.05.2017) **1.0218**
9. Motion PLR, par Xavier Mottet: Suppression de la commission de disciplinaire (08.05.2017) **1.0219**
Motion PLR, durch Xavier Mottet: Aufhebung der Disziplinarkommission (08.05.2017) **1.0219**
10. Interpellation AdG/LA, par Gilbert Truffer: Le Conseil d'Etat abandonnera-t-il les redevances hydrauliques? (08.05.2017) **1.0220**
Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer: Will der Staatsrat die Wasserzinsen aufgeben? (08.05.2017) **1.0220**
11. Interpellation PLR, par Fabien Girard: Quelles sont les procédures de nomination du canton du Valais? (08.05.2017) **1.0221**

Interpellation PLR, durch Fabien Girard: Wie sehen die Anstellungsverfahren beim Staat Wallis aus? (08.05.2017) **1.0221**

12. Interpellation PLR, par Thomas Birbaum (suppl.): Entre nous, actif ou passif? (08.05.2017) **1.0222**

Interpellation PLR, durch Thomas Birbaum (Suppl.): Rolle des Staatsrates im Rahmen der Steuervorlage 17: aktiv oder passiv? (08.05.2017) **1.0222**

13. Postulat Florentin Carron, PDCB, Julien Monod (suppl.), PLR, et cosignataires: Provision pour «cas de rigueur» (11.05.2017) **1.0223**

Postulat Florentin Carron, PDCB, Julien Monod (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichner: Rückstellung für Härtefälle (11.05.2017) **1.0223**

14. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin et Stéphane Ganzer: Analyser l'opportunité de la conclusion d'une assurance perte de gain maladie pour le personnel de l'Etat (12.05.2017) **1.0224**

Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin und Stéphane Ganzer: Krankentaggeldversicherung für das Staatspersonal (12.05.2017) **1.0224**

15. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Parlement sans papier aussi pour les décomptes d'honoraires (08.05.2017) **1.0225**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Papierloses Parlament – auch für die Honorarabrechnungen (08.05.2017) **1.0225**

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

16. Interpellation François Pellouchoud, UDC, et Ludovic Cipolla, UDC: Usine d'aluminium de Martigny (08.05.2017) **5.0266**

Interpellation François Pellouchoud, UDC, und Ludovic Cipolla, UDC: Aluminiumwerk Martigny (08.05.2017) **5.0266**

17. Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Sandra Cretton, PDCB, et Blaise Carron, AdG/LA: Desserte de l'Hôpital Riviera-Chablais: Disparités cantonales Vaud-Valais (11.05.2017) **5.0267**

Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Sandra Cretton, PDCB, und Blaise Carron, AdG/LA: Erschliessung des Spitals Riviera-Chablais – Unterschiede zwischen den Kantonen Waadt und Wallis (11.05.2017) **5.0267**

18. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Urban Furrer, CSPO, et Niklaus Furger, CVPO: Retards dans les 2e et 3e étapes du projet de protection contre les crues du Baltschiederbach (11.05.2017) **5.0268**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Urban Furrer, CSPO, und Niklaus Furger, CVPO: Verzögerung Hochwasserschutzprojekt Baltschiederbach 2./3. Etappe (11.05.2017) **5.0268**

19. Interpellation Philipp Matthias Bregy, CVPO, Diego Wellig, CSPO, et Pascal Salzmann, SVPO: Marquage routier: l'Etat plus cher que les entreprises privées (12.05.2017) **5.0269**

Interpellation Philipp Matthias Bregy, CVPO, Diego Wellig, CSPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Strassenmarkierungen: Staat teurer als private Unternehmen (12.05.2017) **5.0269**

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

20. Postulat UDC, par Grégory Logean: Programme de législature 2017-2021 du Conseil d'Etat: et le Parlement? (08.05.2017) **6.0078**
Postulat UDC, durch Grégory Logean: Legislaturprogramm 2017–2021 des Staatsrates – und was ist mit dem Parlament? (08.05.2017) **6.0078**
21. Interpellation Méryl Genoud; PLR, et Grégory D'Andrès, PLR: A quand l'exécution (08.05.2017) **6.0079**
Interpellation Méryl Genoud; PLR, und Grégory D'Andrès, PLR: Umsetzungsfristen (08.05.2017) **6.0079**
22. Postulat PLR, par Fabien Girard: Parlement sans papier – et les commissions? (08.05.2017) **6.0080**
Postulat PLR, durch Fabien Girard: Papierloses Parlament – und was ist mit den Kommissionen? (08.05.2017) **6.0080**

Der Präsident

Herzlich willkommen zum zweiten Tag der Septembersession.

Das «FrauenNetzwerk Oberwallis» ist heute Vormittag im Foyer mit einer Standaktion präsent. Sie sind herzlich eingeladen, mit den Frauen Kontakt aufzunehmen und über die Probleme oder die Zustände zu diskutieren, welche in Politik und Wirtschaft schlecht vertreten sind. Im Grossen Rat haben wir 105 Politiker und 25 Politikerinnen. Es wäre sicher schön, wenn noch ein paar Frauen mehr im Grossen Rat teilnehmen können und wollen.

Auf der Tribüne haben wir heute Morgen die *apprentis de 2e année de l'Etat du Valais*. Sie werden begleitet von Frau Geneviève Cheseaux. Einen herzlichen Applaus und danke für Ihr Interesse und dass Sie dieser Sitzung beiwohnen.

(Applaus)

Wir gehen weiter und kommen direkt zum Traktandum 1.

1. Assermentation d'un juge cantonal suppléant
Vereidigung eines Ersatzrichters am Kantonsgericht

Der Präsident

Wir haben gestern gewählt; das ist **Nicolas Kuonen**.

Ich bitte Nicolas Kuonen hinein. Bitte stehen Sie auf, damit wir die Vereidigung vornehmen können.

Ich lese nun die Eidesformel vor und nachher können Sie dann schwören.

(Siehe Art. 30 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden.)

(...)

Herzlichen Dank und viel Freude in Ihrem neuen Amt. Bravo!

(Applaus)

2. Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)
Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)

Discussion générale:

Udry Ariane, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO portant sur les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation, la planification financière pluriannuelle, le budget annuel de l'institution, les comptes annuels et l'évaluation des résultats obtenus par l'institution, et cela avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction.

Le groupe PDCC reconnaît en la HES-SO un des piliers majeurs de notre canton en matière de formation, formation continue ou de certification. Contribuer à développer l'horizon professionnel de toute une jeunesse est une mission de la plus haute importance pour une institution telle que la HES-SO. Grâce à son niveau de compétence et d'excellence, la HES-SO contribue au développement de notre canton dans le cadre d'un campus universitaire en réunissant des chaires de l'EPFL et la haute école d'ingénierie de la HES-SO Valais/Wallis.

Le groupe PDCC relève l'importance de la HES-SO dans le fleuron de notre économie valaisanne et en Suisse occidentale. Dédiée à la formation professionnelle dans le domaine des arts visuels, économie et services, tourisme, ingénierie, santé, travail social et physiothérapie, la HES-SO réunit 20'000 étudiants au cœur du Valais, avec une augmentation de 728 étudiants par rapport à l'année 2014, dont 81% d'étudiants à plein temps et 19% d'étudiants en cours d'emploi.

Au niveau financier, le Valais est engagé à hauteur de 48 millions par année. Ce montant devrait rester stable ces prochaines années compte tenu de la nouvelle gestion financière qui a été mise en place pour 2017-2020. La Confédération participe à hauteur de 30%. En comparaison avec les autres cantons romands partenaires, la participation est de 12,7% pour environ 2'500 étudiants.

La qualité et la pertinence des formations dispensées au sein de la HES-SO sont largement attestées lorsque l'on met en parallèle le pourcentage exceptionnel de 96,4% des étudiants qui décrochent un emploi une année après l'obtention de leur bachelor. La recette d'un tel succès est due à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et également grâce à la très forte adéquation entre besoins de l'économie et orientation stratégique de la direction de la HES-SO. Grâce à ses choix, la HES-SO offre de réelles perspectives d'avenir aux étudiants qu'elle forme et permettant ainsi de développer des compétences très recherchées par les entreprises qui en bénéficient.

Le groupe PDCC remercie tous les acteurs de la HES-SO pour leur travail.
Merci de votre attention.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport de cette commission interparlementaire.

L'élément essentiel sur le plan financier nous paraît être le subventionnement qui, à l'avenir, se fera par enveloppe et non plus en fonction du nombre d'étudiants, ce qui fait que les engagements du canton seront plus prévisibles.

Comme rappelé, la HES-SO connaît un grand succès puisqu'il y a environ, à l'heure actuelle, 24'000 étudiants, ce qui en fait l'une des hautes écoles les plus importantes du pays avec l'université de Zurich.

La formation axée sur la pratique ainsi qu'une formation en phase avec les nécessités économiques et les besoins des entreprises font que les étudiants diplômés de la HES-SO ont d'excellentes chances ensuite sur le marché du travail.

Ensuite, rappelons que cette importante commission interparlementaire est présidée depuis le 1er janvier de cette année par notre collègue Joachim Rausis.

Merci.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO établi à l'intention des Parlements.

Le canton du Valais est particulièrement concerné par le rapport de l'année 2016 puisque M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger présidait le comité gouvernemental de cette institution intercantonale.

Le rapport fait état du nouveau modèle financier en vigueur au moment où nous parlons qui répond à 2 objectifs principaux: juguler les coûts en maîtrisant les contributions cantonales et garantir une sécurité de financement aux hautes écoles de la HES-SO. Pour le canton du Valais, le budget 2017 prévoit une contribution d'environ 47,2 millions avec une augmentation annuelle planifiée de 400'000 francs pour les 3 prochaines années. Bien que ce nouveau plan financier permette de limer la différence entre les budgets et les comptes, il faut relever que la progression linéaire des contributions cantonales augmente d'année en année. A notre sens, un effort est à faire dans ce domaine.

Le bilan de l'activité du rectorat montre, ensuite, que la HES-SO s'est bien positionnée au niveau national dans les différents organes décisionnels et c'est à relever. En effet, plusieurs représentants des HES-SO occupent des postes importants dans les milieux décisionnels de swissuniversities.

De même, il faut relever que l'accréditation de la Confédération est désormais donnée à l'institution dans sa globalité et non plus à chaque filière, ce qui est une preuve de qualité mais aussi un engagement d'excellence pour les moyen et long termes.

La HES-SO maintient également son ambition de demeurer une institution d'enseignement et de recherche proche des milieux professionnels et c'est à saluer. Bien que le bachelor soit le niveau principal de sortie avec 89% des diplômés, la filière master continue de se développer et 4 nouvelles filières ont vu le jour au cours de 2016.

La progression des étudiants dans des filières qui risquaient la pénurie comme l'ingénierie et l'architecture est réjouissante, de même que l'augmentation globale dans les filières travail social et économie et services. En revanche, la remarque relative aux retards que certains étudiants accumulent avant de rendre le travail de bachelor, problème qui semble concerner en premier lieu la filière travail social à cause des rapides engagements dans ce secteur professionnel, traduit une problématique dans la durée des études. Il est, dès lors, surprenant que le rapport ne fasse aucune mention d'une durée moyenne du parcours des étudiants de la HES. La durée est un facteur clé car elle engendre un coût et ce coût impacte bien évidemment la participation des cantons. Peut-être y trouverait-on ici une partie de la solution pour limiter cette progression linéaire de 1% dont nous faisons mention plus haut.

Enfin, le rapport fait la part belle à la mobilité internationale et à l'innovation pédagogique. Sans remettre en question les principes de ces 2 thématiques, nous souhaitons simplement relever ici que les hautes écoles ne sont pas un lieu d'expérimentation au service de quelques chantres de l'Erasmus et autres ayatollahs de la pédagogie expérimentale mais bien un lieu d'excellence au service de l'apprentissage et de l'enseignement comme la convention d'objectifs quadriennale le rappelle, à savoir la formation, la recherche appliquée et le développement, les contributions à la société et la politique institutionnelle.

Je vous remercie de votre attention.

Furrer Diego, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die CSPO hat die Jahresberichte der interparlamentarischen Kommissionen über die HES-SO, über die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung und für die Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde studiert, diskutiert und zur Kenntnis genommen.

Erfreulicherweise können mit dem neuen Finanzmodell der HES-SO, welches im Jahr 2017 umgesetzt wurde, die Kosten für den Kanton in den nächsten 4 Jahren stabilisiert werden.

Im Weiteren ist der Fortschritt bei der Harmonisierung und die gute Zusammenarbeit der Westschweizer Kantone sehr erfreulich.

Die CSPO dankt den interparlamentarischen Kommissionen für ihre professionelle und seriöse Arbeit.

Danke schön.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA a pris connaissance de ce rapport et en tire les conclusions suivantes:

La HES-SO est devenue avec les années une évidence sur la scène de la formation des travailleurs romands. Elle détient une importance de premier ordre dans la garantie d'un niveau optimal des nouvelles technologies. Le projet de navettes autonomes à Sion est un exemple parlant.

Dans le rapport 2016 de la commission interparlementaire de la surveillance de la HES-SO, il est indiqué à quel point la collaboration avec l'étranger est primordiale. Elle doit être soutenue avec conviction. C'est la meilleure façon de progresser. Ainsi, le groupe AdG/LA réitère son entier soutien au programme Erasmus parfois malmené par les actions de l'UDC.

Dans son rapport, la commission met en évidence le fait que la convention d'objectifs permet de mettre un accent particulier sur l'innovation et le transfert de technologies dans le but de promouvoir une recherche appliquée de haute qualité avec un fort ancrage régional. La HES-SO doit rester au service du tissu économique, social et culturel local et coller à la réalité du terrain, comme elle le fait jusqu'à présent parfaitement bien en Valais, à Sion, Sierre, Visp et Loèche-les-Bains.

Récemment a été présenté le projet de collaboration entre la HES-SO et le GRIMM qui va permettre de développer une application pour les alpinistes sujets au mal des montagnes. Nous nous félicitons de voir que cette filière de formation se préoccupe de la réalité du terrain et développe des projets bénéfiques à la région des Alpes dans laquelle nous vivons.

La légère diminution dans le domaine travail social résulte d'efforts pertinents du domaine visant à limiter la durée des études. De nombreux étudiants tardaient à rendre leur travail de bachelor car ils ont en général déjà trouvé un emploi avant la fin de leurs études.

Le fait que la HES-SO ait franchi la barre des 20'000 étudiants est significatif de l'intérêt qu'elle suscite sur le plan de la formation professionnelle.

L'alliance de gauche encourage la commission à continuer son travail de qualité et à pousser la HES-SO à toujours être une formation à la pointe dans ces domaines.

Merci de votre attention.

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR

Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction du rapport annuel de la CIP de contrôle de la HES-SO.

Sur les 5 points principaux que contient ce rapport, le groupe PLR s'est attardé sur 2 points: un nouveau modèle financier pour juguler les coûts et un nouveau système de contrôle de qualité.

Afin de juguler les coûts, un nouveau modèle financier a été mis en place. On passe d'un modèle inflationniste avec un coût qui reposait sur un coût par étudiant pour arriver à un modèle d'enveloppe prédéfinie qui est déjà appliqué dans le restant de la Suisse. Ce modèle

rompt avec le lien de la croissance du nombre d'étudiants et la subvention attribuée aux hautes écoles. Ce modèle a été validé sur 4 ans et pourra être après 2 ans promis à des ajustements. Ce modèle est facile à expliquer. Il permet la maîtrise des contributions cantonales totales. Il donne une prévisibilité élevée aux subventions accordées.

Le nouveau système de contrôle de qualité a été mis en place. Le cycle de vie de la filière s'étendra sur 7 années avec une auto-évaluation sommaire en deuxième année, une auto-évaluation avec experts internes en troisième année et une auto-évaluation par experts externes en septième année. Les 14 premières filières pilotes ont débuté le projet en 2016.

La progression du nombre d'étudiants dans les domaines en pénurie comme ingénierie, architecture et santé fait plaisir, avec un petit bémol pour la santé où le manque de places de stages limite le nombre d'étudiants.

La HES-SO a franchi la barre des 20'000 étudiants toutes filières confondues.

Le groupe PLR remercie les responsables cantonaux de la HES-SO pour leur collaboration efficace. Je vous remercie de votre attention.

Steiner Sandro, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO nimmt den ausführlichen Bericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO zur Kenntnis und hat keine weiteren Anmerkungen hinzuzufügen.

Demzufolge zeigt sich unsere Fraktion mit der Empfehlung einverstanden, den Tätigkeitsbericht zur Kenntnis zu nehmen.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Nous tenons à relever ici quelques-uns des éléments qui nous ont paru particulièrement importants.

D'une part, nous saluons la mise en œuvre du nouveau modèle financier par enveloppe qui offrira une meilleure prévisibilité des coûts et des contributions cantonales.

D'autre part, nous constatons que la HES-SO a su parfaitement se positionner à l'échelle nationale et qu'elle est avantageusement représentée dans divers organes décisionnels à ce niveau.

Enfin, la HES-SO a prouvé sa capacité à délivrer une formation professionnalisante au niveau du bachelor, en totale adéquation avec le mandat qui lui est confié.

Nous sommes, de plus, sensibles à l'importance que la HES-SO attribue à la mobilité des étudiants durant leur formation et ce tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Nous espérons vivement que ces derniers seront nombreux à profiter des possibilités qui sont offertes en la matière.

Nous constatons avec satisfaction que la HES-SO est apte à relever les défis qui l'attendent.

Nous remercions la commission pour le travail qu'elle a effectué en 2016. Nous remercions également toute la communauté de la HES-SO pour son engagement en faveur d'une formation innovante et adaptée au milieu dans lequel elle s'inscrit.

Je vous remercie.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

In den letzten Jahren habe jeweils ich für die Fraktion der SVPO die Berichte dieser IPK HES-SO gelesen, und ich muss eingestehen: Ich habe noch nie einen so substanzarmen Bericht wie den vorliegenden gelesen. Trotzdem erlauben Sie mir 4 Bemerkungen dazu:

- Erstens, wir sind erfreut festzustellen, dass die HES-SO grosso modo ihre Finanzen im Griff hat.
- Zweitens stellen wir fest, die HES-SO betreibt ein sehr gutes Self-Marketing - auch das begrüßen wir.
- Drittens sind wir erfreut, auch zu sehen, dass sich die HES-SO wieder auf ihre Kernaufgaben besinnt, die da sind: die wirtschaftsnahe Ausbildung und die Fokussierung auf die angewandte Forschung.
- Nun zu guter Letzt auch die vierte Bemerkung, diese richtet sich zum Stichwort «Erasmus+». Wir sind auch hier erfreut festzustellen, dass die IPK ihre Hysterie etwas abgelegt hat, die sie im Zusammenhang mit der Masseneinwanderungsinitiative geschürt hat. Wir sehen, dass die Austauschaktivität unserer Studenten hoch war, hoch ist und dass sie auch in Zukunft hoch bleiben wird. Die Hysterie war also hier völlig fehl am Platz, und wir sind froh, das zu sehen. Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Der Präsident

Der Präsident der Walliser Delegation, Herr Joachim Rausis, hat sich für heute entschuldigt.

Das Wort hat an seiner Stelle Bruno Clivaz.

Clivaz Bruno, député, PDCC

La commission interparlementaire de contrôle HES-SO regroupe les 7 cantons membres de la HES-SO, soit Jura, Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais. Elle exerce la haute surveillance sur le comité gouvernemental composé de 5 conseillers d'Etat, présidé en 2016 par M. Oskar Freysinger. La délégation valaisanne occupait la vice-présidence de cette commission en 2016.

Il n'est pas inutile de rappeler, en préambule, que la HES-SO est la plus importante de Suisse en nombre d'étudiants, soit plus de 20'000. Elle trouve son rythme de croisière sous l'impulsion de sa rectrice Mme Luciana Vaccaro et se forge une belle réputation en Suisse et à l'étranger.

Point majeur des travaux 2016 de la commission interparlementaire: la prise de connaissance du nouveau modèle financier développé par le comité gouvernemental. Partant notamment du constat que le modèle lié à un forfait par élève était mécaniquement inflationniste et forçait les cantons à revoir leurs contributions à la hausse chaque année ou presque, le comité gouvernemental a adopté un système à enveloppe fixe. Celui-ci permet non seulement de juguler les coûts mais aussi de garantir une sécurité de financement aux écoles membres de la HES-SO. Corollaire intéressant pour ces écoles, leurs prévisions budgétaires s'en trouvent grandement facilitées et leur gouvernance est donc renforcée. Autre effet bénéfique, les contributions annuelles cantonales sont connues 4 ans à l'avance. Pour le Valais, les montants oscillent entre 47,2 millions en 2017 et 48,3 millions en 2020.

Au chapitre valaisan, relevons la place de choix occupée par la HES-SO Valais/Wallis dans la constellation HES-SO. Le partenariat instauré avec l'EPFL et le dynamisme de la direction en font un partenaire reconnu. Les enveloppes dévolues à notre HES cantonale passent de 53,2 millions en 2017 à 54,6 millions en 2020. La HES-SO Valais/Wallis a également fait preuve d'esprit pionnier en implémentant le nouveau modèle comptable MCH2 dès les comptes 2015, soit une année avant les autres écoles.

La commission a également pris connaissance de la convention d'objectifs quadriennale qui met l'accent sur le caractère professionnalisant des HES, ce qui représente la différence fondamentale entre ces formations et les cursus universitaires.

Terminons en déplorant le manque d'assiduité de certains membres de la délégation valaisanne. La démotivation de fin de législature explique peut-être ce constat. Quoi qu'il en soit, nous invitons nos collègues à participer aux travaux de la commission ou à se faire remplacer en cas d'empêchement. La crédibilité de la HES-SO Valais/Wallis auprès du rectorat et des cantons partenaires passe aussi par l'implication des membres de notre délégation.

Cela dit, nous invitons le Parlement à prendre acte de ce rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen nun zum Punkt 3.

3. Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande (CIP CSR)
Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Discussion générale:

Constantin Patricia, députée, AdG/LA

Le groupe AdG/LA a pris connaissance avec attention du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande.

Il relève les éléments suivants:

Les travaux préparatoires sur le plan romand pour l'évaluation des apprentissages sont en cours, qui devraient aboutir à des épreuves romandes communes pour 2018, ce qui ne peut être qu'une bonne chose pour les jeunes qui devraient poursuivre leur apprentissage dans un autre canton.

L'accent est porté sur le renforcement des collaborations intercantionales pour l'utilisation des mêmes livres scolaires qui ont été rédigés ensemble.

Notre groupe souhaite savoir si les membres de la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres a déjà communiqué ses conclusions à la CIP concernant le postulat déposé sur la question des stages pratiques en responsabilité dans la formation des enseignants.

Le groupe AdG/LA se réjouit que les collaborations intercantionales en matière scolaire se poursuivent dans un climat serein avec un but commun et remercie tous les acteurs des différents cantons pour leur engagement. Merci de votre attention.

Marquis Gervaise, députée, PLR

La lecture du rapport de contrôle de la convention scolaire romande nous apprend que tous les cantons concordataires ont travaillé et révisé leurs lois scolaires durant ces 6 dernières années si bien que, aujourd'hui, l'ensemble des cantons romands applique les consignes décidées dans le cadre du concordat HarmoS, soit une scolarité obligatoire de 11 années répartie en 3 cycles. Les nouveaux moyens d'enseignement permettent une harmonisation générale et, à ce jour, plus de la moitié des programmes souhaités sont mis en place.

La collaboration avec des institutions de formation, telle la HEP, renforce la coordination du côté de la formation continue ou initiale.

Les travaux d'aménagement quant à l'évaluation des apprentissages sont en bonne voie et devraient aboutir à l'aube 2018.

Quant aux grands débats du domaine des langues nationales et étrangères, il est toujours d'actualité. Nous constatons amèrement que notre français national doit se battre féroce­ment pour rester en première ligue du rang scolaire et le dépôt d'initiatives parlementaires de plusieurs cantons alémaniques ne facilite pas la tâche.

La CIIP a pris connaissance du postulat relatant la formation pratique des enseignants et l'a confié à la conférence latine. D'avance, nous attendons un rapport étayé qui sera présenté prochainement.

Une réflexion particulière doit être étudiée quant à la scolarisation et la formation des jeunes afin que le contexte migration et intégration soit concordant.

Quatre orateurs ont exposé la sensibilité de l'enseignement religieux à l'échelle romande. Chaque canton se réserve le droit de défendre ses valeurs et ses croyances, et de les transmettre dans le respect de leur identité personnelle, ce qui est une bonne chose.

Cerise sur le gâteau, la présentation du budget, un budget équilibré qui conforte la situation financière du canton.

Le groupe PLR remercie la commission pour son travail et la précision de son rapport.

Merci de votre attention.

Brantschen Frédéric, député (suppl.), PDCC

La convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1er août 2009.

Toutes les lois scolaires des cantons concordataires ont été révisées ou reformulées au cours des 6 dernières années.

Au nom du groupe PDCC, je souhaiterais relever que les développements se sont réalisés en Suisse romande dans un climat consensuel et serein en comparaison avec les polémiques et les pressions diverses qui ont agité les médias et certains cantons alémaniques au cours des dernières 5 années.

Les cantons romands démontrent que la collaboration intercantonale est possible et peut être constructive.

Un autre point important pour nous est que nous ne devons pas réduire l'effort afin qu'une de nos langues nationales, le français, puisse continuer à exister en dehors des frontières des cantons latins, de faire valoir la solidarité confédérale et de se doter d'arguments solides pour pouvoir démontrer la nécessité de l'enseignement de la langue française.

Concernant les comptes, ils sont équilibrés, mais les prochains budgets seront difficiles.

Le groupe PDCC prend acte du rapport d'information et remercie la commission pour son travail.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

A la suite du rapport annuel de la CIP, le groupe UDC a pu constater l'excellent travail des acteurs concernés et notamment de son vice-président Yves Fournier.

Nous tenons à souligner notre soulagement quant à la mise en place de la structure harmonisée dans tous les cantons romands, ainsi que de la généralisation du PER malgré tous les problèmes et les levées de boucliers rencontrés.

Nous sommes heureux de voir que de nouveaux moyens d'enseignement adaptés à la vie actuelle puissent voir le jour et nous saluons les efforts mis en place pour leur

réalisation, malgré un budget parfois serré. Cela prouve les ressources dont les enseignants font preuve dans les situations délicates.

De plus, nous prenons note que les premiers tests nationaux verront le jour à l'horizon 2018 et attendons avec impatience les résultats démontrer l'excellence des jeunes Valaisans. En effet, le maintien de la qualité de l'enseignement en Valais reste une priorité pour l'UDC.

Concernant les comptes, il est difficile d'analyser précisément le résultat car les comptes de l'IRDP et du SG-CIIP ont été fusionnés afin d'éviter des problèmes budgétaires futurs. Il est important de tirer des enseignements de la surimpression des ouvrages de l'histoire-géographie et ainsi de mieux prévoir ou de trouver des solutions alternatives pour que ce problème n'arrive plus.

L'UDC prend également note que le solde des liquidités n'a pas été ristourné aux cantons et qu'il a été reporté sur le budget 2017 afin de faire baisser les avances qui leur sont demandées.

Enfin, nous tenons à finir sur 2 sujets extrêmement importants qui nous inquiètent beaucoup: l'enseignement du fait religieux et le maintien de l'enseignement des langues nationales au sein de toute la Suisse.

Concernant la religion et plus précisément la religion catholique, cette dernière est le reflet de nos valeurs. Il est important de parler des sciences des religions mais afin de garder notre identité. Ainsi, l'UDC répète qu'il est primordial de garder au sein de son enseignement de base une plage pour la religion catholique et la religion protestante.

Pour ce qui est du maintien de l'apprentissage de la langue française en Suisse alémanique, l'UDC défend avec vigueur sa conservation et demandera à tous ses homologues de respecter l'identité propre de la Suisse. Pour la cohésion nationale, l'apprentissage du français, de l'allemand, du romanche et de l'italien doit rester une priorité et, disons-le franchement, l'anglais n'en fera jamais partie.

Merci de votre attention.

Steiner Sandro, Grossrat (Suppl.), CVPO

Im Bericht wird ein interessanter Themenbereich aufgegriffen, indem erläutert wird, dass sich die CIIP als sprachliche Minderheit stark für die Landessprache Französisch einsetzen sollte, damit die Sprache weiter gepflegt wird und um die eidgenössische Solidarität hochzuhalten. Die CVPO kann sich diesen Ausführungen klar anschliessen. Aber, unsere Fraktion möchte jedoch ihrer Hoffnung Ausdruck verleihen, dass der Kanton Wallis sich seiner Vorbildfunktion hier bewusst wird und demzufolge als gutes Beispiel vorangeht und dies im Umgang mit seiner eigenen sprachlichen Minderheit entsprechend vorlebt.

Wie darüber hinaus im Bericht ausführlich dargelegt, sind die Bestimmungen der Westschweizer Schulvereinbarung weitgehend umgesetzt oder zumindest in allen Bereichen eingeleitet.

Deshalb schliesst sich die CVPO der Schlussfolgerung des Berichtes an und empfiehlt dem Parlament, diesen Bericht entsprechend zur Kenntnis zu nehmen.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Permettez-moi, en préambule, de saluer la présence de FrauenNetzwerk Oberwallis à l'entrée de ce Parlement qui nous amène une piquûre de rappel bienvenue sur la place des femmes dans notre société. Soyez assurés que les Verts, et nous ne sommes pas seuls heureusement, se battent depuis des décennies pour une réelle égalité entre hommes et femmes au niveau notamment des opportunités professionnelles, des égalités salariales mais aussi de la présence en politique et notamment dans les conseils d'administration.

Je reviens maintenant sur le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande. Le groupe des Verts a pris connaissance avec

intérêt de ce rapport et remercie les membres de cette commission pour leur engagement au service de notre système scolaire.

Nous relevons avec satisfaction la volonté exprimée de se battre pour le maintien de l'enseignement du français dans les cantons suisses allemands.

Nous partageons les inquiétudes de la commission par rapport aux possibles mesures d'économies exprimées par le Conseil fédéral dans son message formation, recherche, innovation.

Enfin, nous relevons avec satisfaction l'importance relevée quant à la scolarisation des jeunes migrants comme voie d'intégration.

Nous souhaitons, toutefois, adresser 2 questions au Service de l'enseignement:

La première concerne l'harmonisation des heures d'école pour les classes 1H (anciennement première enfantine) entre le Haut et le Bas-Valais. Cette harmonisation a fait débat, et du temps et de la souplesse ont été accordés pour qu'elle soit progressivement mise en place. Nous souhaitons aujourd'hui savoir si cette harmonisation est désormais effective.

Deuxièmement, l'ancien chef du Département de la formation Oskar Freysinger avait exprimé des velléités de dénoncer le concordat HarmoS. Suite aux dernières élections, nous souhaitons savoir quelle est la position du département aujourd'hui avec désormais à la tête de ce département M. Christophe Darbellay.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Dubuis Julien, député, PLR, président de la délégation valaisanne

Je m'exprime ici en tant que président de la délégation valaisanne de la CIP CSR en remplacement de M. Yves Fournier que je remercie pour tout le travail accompli ainsi que tous les groupes qui se sont exprimés sur ce rapport.

La convention scolaire romande est entrée en vigueur au 1er août 2009 et chaque canton avait un délai de 6 ans, échu le 1er août 2015, pour la mise en œuvre de cette convention scolaire romande. Tous les cantons romands ont mis en place cette convention scolaire romande et ont fait les modifications des bases légales en vigueur.

Donc, comme ça a été relevé par certains groupes, le climat est très serein au niveau romand en ce qui concerne la convention scolaire romande ainsi qu'au niveau de la commission interparlementaire.

Concernant les mises en œuvre de la convention scolaire romande, je rappelle ici l'harmonisation au niveau des années de la scolarité obligatoire. Aujourd'hui, tous les cantons ont une scolarité obligatoire de 11 ans répartie en 3 cycles. Ensuite, il y a eu également l'introduction progressive du Plan d'études romand qui s'est achevée à la rentrée scolaire 2014/2015. Il faudra maintenant faire un bilan de cette mise en œuvre au niveau des cantons. Il avait été également mentionné dans la convention scolaire romande les moyens d'enseignement romands, donc soit on faisait une acquisition de moyens, soit on en réalisait de nouveaux pour garantir les programmes et les objectifs du Plan d'études romand. Aujourd'hui, le rapport mentionne que la moitié du programme est couverte par des nouveaux moyens d'enseignement harmonisés.

Une chose qui n'est pas mentionnée dans le rapport mais sur laquelle la commission interparlementaire se penche, c'est la mutualisation des moyens. Aujourd'hui, nous avons en Valais et dans les cantons romands introduit un moyen mutualisé pour les sciences naturelles, ce qui permet aux cantons romands de faire une économie d'échelle, ce qui est bienvenu au vu des finances des cantons romands.

Le groupe de la gauche ainsi que d'autres groupes ont relevé l'évaluation des apprentissages. Donc, les travaux préparatoires sont toujours en cours et ils s'appuient sur

les dispositions en voie d'élaboration des tests nationaux qui, eux, devraient être mis en vigueur pour 2018, donc les tests romands viendront après 2018, certainement 2019/2020 s'il n'y a pas de retard au niveau de la Confédération.

Donc, en résumé, en grande partie, les dispositions de la convention scolaire romande sont effectives, tous les cantons ont joué le jeu et notre canton doit maintenant passer à la phase de bilan pour savoir s'il y a des petits ajustements à faire.

Concernant le postulat de la formation pratique, formation enseignants secondaire I, secondaire II, qui avait été initié par notre ancien collègue Yves Fournier, repris par la commission interparlementaire romande et déposé, le rapport nous a été transmis. Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse dont vous pourrez prendre connaissance dans le prochain rapport de la commission interparlementaire. Et il prendra certainement un certain temps pour le mettre en vigueur mais on va dans la bonne direction puisque ce postulat demande que les stages en responsabilité ramènent aux étudiants un plus grand nombre de crédits qu'actuellement.

Concernant le budget, tout le monde l'a relevé, il est équilibré, il n'est pas indexé, ce qui est une bonne nouvelle pour notre canton et ses finances.

En 2016, vous avez également relevé que la commission interparlementaire de la convention scolaire romande s'est penchée sur la question du fait religieux et je cite le rapport: «Les différences marquées entre cantons dans le cadre de l'enseignement religieux ou du fait religieux ont permis aux députés de vérifier combien l'harmonisation des programmes scolaires est un exercice sensible.» Aujourd'hui, je crois que, au niveau du fait religieux, il y a un consensus qui a été trouvé avec une certaine latitude laissée aux cantons, ce qui est bien.

Pour 2017, la commission interparlementaire se penchera sur l'informatique: quand doit-on introduire l'informatique, sous quelle forme doit-on l'introduire et à quel moment? Donc, vous trouverez toutes ces informations dans le prochain rapport de la commission interparlementaire de la convention scolaire romande.

Je réitère encore ici mes remerciements à tous les membres de la délégation valaisanne, à notre ancien collègue Yves Fournier qui était vice-président de la CIP CSR.

Merci pour votre attention.

(Cf. intervention de M. le conseiller d'Etat Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, ci-après.)

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich möchte mich entschuldigen, auf dem Bildschirm steht: Jahresgericht - es ist natürlich der Jahresbericht. Soweit sind wir hier noch nicht...

4. Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Parlements des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2016 (CIC As-So)
Bericht der interparlamentarischen Kontrollkommission für die Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde an die Parlamente der Kantone Waadt, Wallis, Neuenburg und Jura für das Jahr 2016 (IPK As-So)

Discussion générale:

Pont Stéphane, député, PDCC

Il y a parmi tous les rapports présentés durant cette session de septembre un qui n'est de loin pas habituel et dont la plupart d'entre nous ne soupçonnent même pas son existence, surtout en début de législature. Alors, je profite de cette prise de parole pour quelques éclaircissements.

La commission interparlementaire de contrôle de l'autorité de surveillance de la prévoyance LPP et des fondations de Suisse occidentale existe depuis 2012 suite à un accord signé le 23 février 2011 entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura. Grâce à ce concordat, une autorité de surveillance a été créée avec 16 postes de travail, autorité qui a pour mission de surveiller les institutions de prévoyance LPP et les fondations classiques, s'assurer que ces institutions et ces fondations se conforment aux dispositions légales et que la fortune est employée conformément à sa disposition. Quant à la commission interparlementaire, objet du présent rapport au Grand Conseil, elle a comme mission de contrôler les objectifs stratégiques, le budget et les comptes ainsi que les résultats obtenus.

Il est important de relever pour notre canton que l'autorité de surveillance ne traite que des institutions de prévoyance LPP car le Grand Conseil a refusé, l'année dernière, de centraliser le contrôle des fondations classiques à ladite autorité. En effet, nous avons voulu garder les compétences au niveau local pour éviter la centralisation à un niveau supérieur qui aurait engendré une augmentation importante des émoluments pour les petites fondations nombreuses dans notre canton.

Au niveau de la commission interparlementaire, chaque canton est représenté par 3 membres.

Dans son rapport, la commission relève que les comptes démontrent une décroissance légère du nombre d'institutions LPP et que les charges de l'autorité de surveillance restent stables et maîtrisées.

Un réajustement des émoluments a pu être réalisé après 5 ans d'activité, ce qui a permis un remboursement aux diverses institutions de l'ordre de 20% des émoluments perçus.

De plus, l'autorité de surveillance a procédé à une comptabilisation séparée des 2 secteurs de surveillance afin de s'assurer de l'absence de subventionnements croisés.

Enfin, il est important de souligner que l'autorité de surveillance vit dans un environnement mouvant en relation avec la volonté croissante de centralisation de la Confédération en matière de surveillance qui donne toujours plus de pouvoir à la haute commission fédérale de surveillance. L'objectif est de maintenir en Suisse romande une autorité de surveillance professionnelle. Par conséquent, les instances cantonales concernées doivent rester attentives, ces prochaines années, à l'évolution de ce dossier.

Le groupe PDCC remercie la commission interparlementaire pour son travail et plus particulièrement nos collègues Thierry Stalder, Pierre Contat et Sylvain Défago représentant notre canton en 2016.

Je vous remercie de votre attention.

Biner Franziska, Grossrätin (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Bericht der interparlamentarischen Kontrollkommission für die Westschweizer BVG- und Stiftungsaufsichtsbehörde an die Parlamente der Kantone Waadt, Wallis, Neuenburg und Jura für das Jahr 2016 zur Kenntnis genommen.

Die interparlamentarische Kontrollkommission ist zufrieden mit der Arbeit der As-So. Die As-So hat gesunde Finanzen und der ausgewiesene Gewinn ist dem des Vorjahres gleich.

Um auf die Geschehnisse der Zukunft reagieren zu können und sich gut zu positionieren, hat die As-So eine Strategie 2020 entwickelt. Dies ist positiv zu werten. Einzig die zentralistische Tendenz der eidgenössischen Oberaufsichtskommission beunruhigt die Kontrollkommission. Hier gilt es, die Entwicklungen zu verfolgen und allenfalls die nötigen Konsequenzen zu ziehen.

Die CVPO schliesst sich der zufriedenen Meinung der interparlamentarischen Kontrollkommission an. Sie dankt der Kommission, dem VR, der Direktion und den beteiligten Mitarbeitenden der As-So für die gewissenhafte Arbeit.

Roduit Grégoire, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris note du rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale qui regroupe les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et a constaté avec étonnement que les premiers chiffres des comptes 2015 laissaient apparaître un bénéfice d'un peu plus de 900'000 francs. Nous saluons la décision du conseil d'administration de ristourner la somme de 600'000 francs des émoluments perçus, soit environ 20%, aux institutions. Nous approuvons cette volonté de pratiquer des tarifs au plus juste et cela surtout en regard des fondations sans revenu lucratif, donc à moyens très limités.

Nous saluons également la mise en place de la Stratégie 2020 afin de maintenir l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au meilleur niveau sur le plan suisse. Toutefois, nous attirons votre attention sur l'importance de suivre l'évolution future des émoluments perçus ainsi que sur la volonté centralisatrice de la Confédération vis-à-vis des autorités de surveillance. En effet, il ne serait pas bon de perdre une supervision valaisanne.

Merci de votre attention.

Forré Bastien, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a étudié avec attention le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'année 2016.

Nous sommes satisfaits de voir que la santé financière de cette association constituée en 2012 est bonne avec un bénéfice conséquent lors du dernier exercice sous revue, quand bien même l'autorité de surveillance pratique les émoluments les plus bas de Suisse romande.

A l'heure d'une profonde réforme de notre système de prévoyance dans les semaines à venir, le groupe PLR salue aujourd'hui la bonne gestion de cette association qui a opté pour une approche prudente mais responsable de ses finances, à savoir des émoluments fixés en fonction de ses dépenses. Nous espérons bien évidemment que tous les acteurs du domaine de la prévoyance seront aussi clairvoyants et responsables dans le futur en ce qui concerne l'équilibre des charges et des revenus.

Pour conclure, nous saluons le travail réalisé par l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et sa commission, et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une autorité efficace et professionnelle dans un domaine en mouvement perpétuel, appelé encore à de nombreuses adaptations ces prochaines années.

Giachino Martin, Grossrat (Suppl.), SVPO

Die SVPO hat den Bericht der IPK As-So zur Kenntnis genommen und möchte sich bei der Kommission für die geleistete Arbeit bedanken.

Wie man dem Bericht entnehmen kann, wird bei der As-So eine gute Arbeit geleistet. Als öffentlich-rechtliche Anstalt wird das Ziel verfolgt, einen Minimalgewinn zu erwirtschaften. Durch die Rückvergütung der 20% des Gebührenertrages konnte der Gewinn

vermindert werden. Trotzdem ist zu erwähnen, dass der Gewinn fast 4-mal höher ist als der budgetierte Erfolg 2016. Deshalb kann sicher davon ausgegangen werden, dass der Gewinn noch optimiert und minimiert werden kann.

Mittels einer SWOT-Analyse hat die As-So ihre Positionierung in der Zukunft definiert. Diese Analyse kann für die Zukunft eminent wichtig sein, zeigt sie doch Chancen, Risiken, Stärken und Schwächen der Unternehmung auf. Trotz der aktuell schwierigen Situation sind wir der Meinung, dass die As-So mit der Strategie 2020 und der Personalpolitik positiv in die Zukunft blicken kann.

Für uns ist trotzdem wichtig, dass die IPK die Umsetzung dieser Punkte weiterhin genau überprüft und hinterfragt.

Die SVPO bedankt sich nochmals bei der IPK für die geleistete Arbeit. Ebenfalls bedanken wir uns bei Oskar Freysinger, der den Kanton Wallis im Verwaltungsrat vertreten hat.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Contact Pierre, député, UDC

Merci, tout d'abord, à M. le député Stéphane Pont pour sa brillante présentation, avec des explications claires. Effectivement, il y a un certain nombre de personnes ici qui ont comme ça peut-être pu prendre connaissance de la mission de la commission As-So. Je vais donc pouvoir être un peu plus succinct.

Donc, un remboursement extraordinaire de 600'000 francs sur les émoluments bénéficiaires démontre bien la volonté de l'As-So de respecter et couvrir les coûts réels plutôt que faire une thésaurisation des deniers publics; le conseil d'administration a même retenu de pérenniser cette pratique dans les années à venir. Elle se fixe également un maximum de 80% des émoluments annuels en tant que fortune libre, une réserve de fluctuation et de risques divers prouvant ainsi une vision sécuritaire mais raisonnable, sans thésaurisation exagérée.

Quant à la relation avec la fameuse commission fédérale de haute surveillance, dite CHS PP, instaurée par la Confédération, dont je rappelle qu'elle avait perçu des émoluments surévalués pour renflouer les caisses de la Confédération, eh bien!, elle a été sommée par le Tribunal fédéral de rembourser le trop perçu des années 2012 et 2013. Bien évidemment, nous attendons également la suite pour les années 2014 et 2015. De plus, il est à noter plusieurs interventions parlementaires aux Chambres fédérales qui remettent en cause le mode de fonctionnement de la CHS PP qui semble outrepasser ses compétences et qui n'apporte aucune plus-value au travail effectué par l'As-So. Une mise au point que le groupe UDC salue.

En conclusion, le groupe UDC remercie tous les émissaires de la commission ainsi que le travail conséquent des collaborateurs et collaboratrices de l'As-So.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Wir haben für dieses Traktandum keine weiteren Wortmeldungen.

Herr Staatsrat Christophe Darbellay möchte auf das Traktandum 3 zurückkommen und noch auf 2 Fragen antworten.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je reviens sur les 2 questions qui ont été posées par le groupe des Verts dans le **rapport sur la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande**, donc 2 questions ont été posées: la première, c'est l'harmonisation des heures entre les 1H et les 2H entre le Haut et le Bas du canton. Il y a harmonisation. On a 12 heures en première année HarmoS, on a 24 heures en deuxième année HarmoS, cela dans le Haut comme dans le Bas. Un certain nombre de communes ont encore le modèle avec 18 heures en première et en deuxième années. L'important, c'est que ça fasse 36 heures entre les 2 années. Ce sont les cas où il y a peu d'élèves, notamment dans les communes de montagne. Donc, il y a harmonisation.

Ma position par rapport à HarmoS. J'ai été pendant 12 ans parlementaire fédéral, j'ai défendu la mise en place d'un article constitutionnel sur l'éducation, j'ai donc défendu HarmoS, et je n'ai pas changé d'avis. La volonté de remettre en question HarmoS, je crois que c'est de retourner au Moyen Âge. On est dans un monde mobile, il y a une mobilité professionnelle, il y a une mobilité spatiale. C'est important que des élèves dont les parents changent d'activités professionnelles en passant de Berne à Bâle ou de Bâle à Genève puissent avoir un certain nombre de standards. La volonté d'HarmoS, c'est de mettre en place un certain nombre de critères qui soient harmonisés à travers toute la Suisse: c'est l'âge de scolarisation, c'est la mise en place de critères de qualité, c'est la définition de standards en matière d'éducation minimaux à travers toute la Suisse. Et le Valais a participé, malgré tous les discours politiques et les déclarations d'intention, ou les 10 commandements dans le petit livre rouge, eh bien!, le Valais a participé très activement à ces travaux. Et ce qui découle désormais d'HarmoS, c'est la mise en place d'un plan d'étude cadre, le fameux PER. Ensuite, vous l'avez dit ce matin dans plusieurs interventions qui étaient très adéquates, donc je n'ai pas eu besoin d'intervenir, on a mis en place les MER - parce qu'il n'y a pas de PER sans MER -, ce sont les Moyens d'enseignement romands. Et puis, on va faire la même chose dans une année, on est en train maintenant de mener ce processus, avec la mise en place du Lehrplan 21 dans le Haut-Valais qui est le pendant du PER. Il y a moins de tradition de collaboration dans le Haut du canton mais on est en train de le faire avec 25 séances d'information. On a eu une *Click off Sitzung* il y a 2 semaines et puis, ensuite, on va mettre en place 25 séances d'information pour que tous les professionnels et aussi les parents soient informés de la réelle volonté avec l'introduction du Lehrplan 21. Donc, collaboration avec la Conférence des directeurs de l'instruction publique, avec toutes les conférences régionales, un rôle constructif du Valais. En effet, si on veut prouver qu'on a le système le plus performant du pays, eh bien!, il faut pouvoir se comparer aux autres et non pas se singulariser.

Sur la question de l'enseignement religieux, là il y a des sensibilités évidemment très différentes. Le système laisse évidemment la latitude au canton pour exprimer ses différentes sensibilités. J'irai même plus loin, comme on est un canton avec différentes sensibilités au sein même du canton, on a abordé cette question un petit peu différemment en tenant compte d'une sensibilité peut-être plus orientée sur l'enseignement des religions dans le Valais romand et puis on est peut-être un peu plus proche du «confessionnel » - entre guillemets - dans la partie supérieure du canton.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir gehen weiter zu Punkt 5.

5. Rapport annuel pour l'année 2016 concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais
Jahresbericht 2016 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis

Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: François Pellouchoud / Rapporteur: Méryl Genoud

Discussion générale:

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO hat den Bericht über den Stand der Informatikstrategie mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen.

Der Bericht des Staatsrats liest sich wie eine Wahlkampfreden eines wichtigen Politikers: grosse Worte, wenig Inhalt - zumindest wenig konkreten Inhalt. Schwer verständlich geschrieben, bleiben die Formulierungen nur allgemein und lassen oft nur erahnen, was gemeint ist. Der Bericht der Kommission hingegen bringt Licht in die Sache und stellt nachvollziehbar dar, wo das Projekt der IT-Strategie steht. Besten Dank!

Die Notwendigkeit eines departementsübergreifenden und gut koordinierten IT-Systems ist unbestritten. Was jedoch erstaunt, ist, dass hier nur von Ausgaben und neuen Arbeitsplätzen die Rede ist. Mit Informationstechnologie werden in der Regel Arbeitsprozesse rationalisiert und daneben sicher auch neue technologische Bedürfnisse beantwortet. Das heisst, schlussendlich müsste Arbeit eingespart werden können. Im Bericht ist jedoch nicht zu lesen, wo man mit Hilfe des modernisierten IT-Systems in Zukunft Einsparungen in der Administration und in der Verwaltung machen kann.

Wie aus dem Bericht hervorgeht, sollen in Zukunft neue Programme und Apps durch die Koordination zwischen den Departementen aufeinander abgestimmt und Synergien genutzt werden. Sicherlich werden damit die Gelder für künftige IT-Projekte effizienter eingesetzt werden können.

Und natürlich gibt es auch immer wieder neue Bedürfnisse und Anfragen in der sich schnell entwickelnden Technologiewelt, auf welche in der Administration mit neuen Prozessen und IT-Lösungen reagiert werden muss. Dennoch müsste durch die Rationalisierung der Prozesse ein deutlicher Aufwandsabbau erfolgen. Wo können wir Kosten und Arbeitsplätze einsparen? Durch die Investition in die IT und durch die Schaffung neuer Stellen in der IT. Oder wird einfach nur mehr Aufwand generiert, um die administrativen Aufgaben zu erfüllen, die bisher ohne diese neue IT-Strategie auch funktionierten?

Die Strategie für IT-Projekte ist mit 10 Jahren langfristig ausgerichtet. Wenn Sie heute zurückschauen auf den Stand der Technik vor 10 Jahren, dann sind enorm grosse Veränderungen passiert. Da stellt sich die Frage: Ist es sinnvoll, die Strategie auf 10 Jahre anzulegen und ist der Projektlauf nach dem Wasserfallmodell aufgegleist oder mit einer agilen Projektmethodik, wie es für IT-Projekte üblich ist?

Gemäss Jahresbericht wurden grössere Mängel bei der Hardware wie auch in den Strukturen bereits beseitigt. Wenn die grundlegende Architektur des IT-Systems bis 2018 erstellt ist, braucht es dann für die folgenden Jahre noch so viele Gelder und Stellen, um die Modernisierung voranzutreiben? Ist dann nicht der wesentliche Aufwand bereits bewältigt?

Zusätzlich zu den bereits vorhandenen Stellen im IT-Bereich des Staates Wallis werden bis zu 36 weitere Stellen geschaffen. Das ist eine grosse Zahl, wenn man sie mit der Privatindustrie vergleicht. Das mag natürlich daran liegen, dass gerade eines der Kerngeschäfte der Administration und Verwaltung die Informationsverarbeitung ist, scheint

aber dennoch eine hohe Zahl zu sein. Wo werden sich der Nutzen und die Einsparungen dieser Strategie zeigen?

Die SVPO wünscht sich eine einfacher verständliche und transparentere Berichterstattung des Staatsrats sowie Antworten auf eben erwähnte Fragen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Défago Sylvain, député, PDCB

En novembre 2015, le Grand Conseil acceptait d'adopter la Stratégie informatique du canton du Valais portant sur les années 2015-2024, un projet capital pour le canton avec un engagement financier de 89,8 millions et un renforcement en personnel de 36 postes de travail sur 10 ans, capital car cette stratégie doit nous amener à une modernisation de l'Etat et, à terme, à la cyberadministration. Ainsi, cette stratégie profitera à l'ensemble de la population valaisanne ainsi qu'aux entreprises de notre canton.

Notre groupe est conscient que, pour cette première année, il a fallu poser les prémices de cette stratégie avec, par exemple, la mise en place d'une gouvernance, une réduction des risques opérationnels et l'engagement d'actions pour faire évoluer l'architecture informatique.

Je vous ferai grâce de résumer les différentes réussites et difficultés du projet vu que vous avez pu toutes et tous les lire dans le rapport. Nous allons plutôt nous attarder sur certaines interrogations de notre groupe.

Tout d'abord, nous apprenons que l'Etat a recruté 10,5 EPT et que les postes clés ont été distribués. Néanmoins, nous aurions aimé connaître des informations supplémentaires sur le type de postes attribués ou le profil des personnes engagées.

Toujours dans ce rapport, nous apprenons qu'une quinzaine de projets informatiques clés ont été identifiés. Nous regrettons que ceux-ci ne soient pas listés et brièvement expliqués, ainsi que l'absence de planification de ceux-ci.

L'aspect sécurité est bien entendu un élément important. A ce titre, un nouveau collaborateur spécialisé a été engagé mais, là encore, nous n'avons pas d'explications sur le profil de cette personne. Nous espérons que notre canton sera désormais paré afin de faire face à cette importante problématique.

Nous sommes étonnés de constater que l'appel d'offres pour le remplacement de l'infrastructure de stockage et l'augmentation de la capacité n'a pas abouti, aucun soumissionnaire n'ayant répondu à l'ensemble des critères éliminatoires.

Pour conclure, nous aimerions remercier la commission IF pour le rapport qui traite, vous l'aurez compris, d'un sujet très complexe et technique.

Merci pour votre attention.

Roduit Christian, député (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA a pris connaissance du rapport annuel.

Nous remercions le Service informatique, le président du comité de pilotage et la délégation du Conseil d'Etat.

Le groupe AdG/LA est globalement très satisfait de l'avancée des travaux sur la stratégie informatique et les points qui nous tiennent à cœur sont les éléments liés au personnel principalement.

Sur la surcharge de travail des cadres, nous restons attentifs à certaines missions attribuées au cabinet de transformation pour alléger le travail des cadres afin d'éviter la surcharge de travail due à la gestion des nouveaux projets, rattrapage et intégration des nouvelles ressources.

Sur la gestion des transitions suite au recrutement, le bassin restreint de spécialistes fait qu'il est difficile de recruter du personnel. On trouve cette situation un peu inquiétante.

Budget des dépenses: un grand bravo pour la vision à long terme des dépenses. Le groupe AdG/LA préfère que les millions non utilisés en 2016 soient remis plus tard dans la stratégie plutôt que dépensés inutilement.

Collaboration avec les autres cantons: le groupe AdG/LA a pris connaissance de la collaboration avec les autres cantons. Un bon travail est réalisé, pas toujours compatible avec des dispositions cantonales pour des raisons législatives.

Enfin, sur la santé des collaborateurs, avec l'octroi des crédits de postes supplémentaires, le personnel est soulagé d'être entendu et considéré par le monde politique. Nous espérons que cette bonne image auprès des collaborateurs de l'Etat se poursuivra durant les prochaines années.

Merci beaucoup pour ce rapport et merci pour votre attention.

Ruppen Marco, Grossrat (Suppl.), CSPO

Der CHAOS-Report der international tätigen Standish Group beschäftigt sich mit den Erfolgs- und Misserfolgskriterien von IT-Projekten. Sie gehört zu den bekanntesten und wichtigsten Langzeitstudien im Bereich IT-Projektmanagement, welche seit 1994 über 40'000 Einzelprojekte untersucht hat.

Gemäss letztem CHAOS-Report von 2015 wurden 29% der IT-Projekte erfolgreich, d. h. ohne Kostenüberschreitung und mit dem Erreichen des ursprünglich geforderten Projektumfangs abgeschlossen. Knapp etwas über die Hälfte mit 52% wurden die Projekte zwar abgeschlossen, es kam jedoch zu Kosten- und/oder Zeitüberschreitungen oder es wurde nicht der vollständig geplante Funktionsumfang umgesetzt. Die restlichen 19% der untersuchten IT-Projekte wurden sogar mittels Projektabbruch als erfolglos beziffert.

Mit dem vorliegenden Jahresbericht über die Umsetzung der Informatikstrategie wird aufgezeigt, dass mit klaren Vorgaben der Etappen- und Projektziele mit entschlossenem Projektmanagement und mit entsprechend vielen Kontrollen durchaus eine Chance besteht, mit der Umsetzung am Schluss bei den beteiligten IT-Projekten zumindest nicht in die Kategorie der erfolglosen IT-Projekte zu fallen.

Es gilt jedoch zu beachten, dass die Umsetzung dieser Strategie noch viele Jahre andauern wird und besonders die IT-Technologie, wie wahrscheinlich keine andere, einer enormen Entwicklungsgeschwindigkeit ausgesetzt ist. Diese Tatsache wird einerseits noch zusätzlich Druck auf die Umsetzung der Strategie ausüben und andererseits auch eine Anpassungsfähigkeit der Strategie auf den Wandel der IT-Technologien abverlangen. Eine sicherlich nicht einfache Aufgabe an das gesamte Projektteam, die Projektleitung und die involvierten Aufsichtsstellen.

Die CSPO nimmt den vorliegenden Jahresbericht zur Kenntnis und dankt allen Beteiligten, welche entschlossen und mit viel Engagement an dieser knapp 90 Millionen schweren Strategie arbeiten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Le groupe UDC a aussi pris connaissance du rapport sur la Stratégie informatique.

Je crois qu'il faut être clair, dans les plans qui nous sont présentés, on parle essentiellement, même si ça n'est pas dit vraiment entièrement clairement, d'un rattrapage de retard informatique. Le canton du Valais a accumulé ce qu'on appelle une dette technique au cours de ces dernières années, c'est-à-dire un peu comme si vous avez une maison, eh bien!, si vous ne faites pas de grands chantiers pour la maintenir en l'état et pour la rénover,

ça va vous coûter plus cher. Nous, malheureusement, on arrive dans cet état-là, mais il faut saluer le fait qu'on en ait pris conscience et qu'on prenne des mesures pour corriger ce problème.

On veut aussi offrir des infrastructures à jour aux employés d'Etat, ce qui, à mon sens, est la moindre des choses puisque vous savez tous, en tout cas tous ceux qui travaillent, qui ont la chance de travailler dans une entreprise dans le privé, eh bien!, l'informatique est devenue centrale aujourd'hui dans le monde professionnel et il est vraiment important d'avoir des outils performants.

Ensuite, les questions de rattrapage aussi en matière de gouvernance, la fin du cloisonnement, la mise en place d'une vue transverse et la fin de ce que je pourrais appeler les guerres de clocher. Ça aussi dans les entreprises privées, c'est un passage qui a été vécu, plus ou moins bien vécu d'ailleurs, il y a environ une dizaine d'années et qui fait qu'on a vraiment pu passer vers l'efficacité pour quitter ce cloisonnement qui génère des inefficiences et qui quelque part empêche aussi d'activer les nouvelles technologies dont on parle.

Ça va nous permettre aussi de faire de futurs développements, notamment servir d'activation à la cyberadministration. On ne doit pas faire la cyberadministration mais ce sera quelque part l'allumage ou en tout cas-là la possibilité de le faire, on va poser en tout cas les bases pour pouvoir réussir à développer ce type de services.

De notre côté, au niveau du groupe UDC, on souhaite quand même appeler le canton à renforcer la collaboration avec les autres cantons, notamment en matière d'investissements. Ça a été discuté en partie dans les séances de commission, notamment vis-à-vis des collaborations avec l'Etat du Valais, mais il faut se poser la question de savoir si, pour certains des services qu'on veut proposer et pas seulement du matériel, aussi pour les logiciels, s'il n'est pas important de vraiment faire des synergies avec les autres cantons, acheter les mêmes solutions quelque part, les adapter ensuite à notre usage, pour faire des synergies, faire des économies, ce sont des choses qui se font tout à fait au sein de l'industrie, ça peut être réalisé et ça nous permettrait aussi quelque part de pérenniser notre système si nous ne sommes pas les seuls à adopter une certaine solution.

Malgré cela, malgré ce qui est prévu dans cette stratégie, comme je l'ai dit, nous ne serons pas des précurseurs, nous ne serons même pas innovants. Genève actuellement met en place le blockchain pour son registre du commerce et nous, malheureusement, eh bien!, on essaie déjà d'avoir un wifi qui fonctionne ici dans la salle du Grand Conseil.

Il faudra rester vigilant avec la mise en place de cette nouvelle stratégie. On sait que les projets informatiques peuvent déraiper, notamment au niveau des coûts. Aujourd'hui, on a une mise en place théorique qui est prévue. Moi, je n'ai pas grand-chose à redire sur la mise en place théorique mais s'il y a bien une maxime qui existe dans mon métier qui, comme vous le savez, est l'informatique, c'est une question même: Est-ce que vous connaissez la différence entre la théorie et la pratique? Eh bien!, en théorie, il n'y en a pas. Merci.

Métraiiller Serge, député, PDCC

C'est un projet ambitieux et essentiel pour notre administration, à savoir, d'une part, comme vous l'avez relevé, rattraper le retard pris et aussi offrir une cyberadministration à la population valaisanne, donc des services supplémentaires et plus directs afin qu'il y ait un meilleur service encore.

Important pour nous également vu l'ampleur, je dirai, financière et structurelle puisque nous avons octroyé un crédit-cadre de 90 millions et que ça va aussi occasionner l'engagement de 36 postes de travail.

Important aussi parce que, comme l'a relevé mon préopinant, l'informatique, eh bien!, ce qui est novateur aujourd'hui est déjà dépassé demain, et surtout par rapport au fait que, souvent, on dit que les 2/3 des projets informatiques ne voient jamais le jour d'où l'importance d'un tel rapport pour que l'on puisse se rendre compte, et surtout pour le budget

que nous examinerons dans une prochaine session, savoir si la feuille de route est respectée et, en fait, si la fusée informatique, selon l'organigramme, 4 étages, 5 compartiments, des moteurs extérieurs par les intervenants extérieurs, a décollé ou est toujours au sol.

Je ne vous cache pas que, tout comme le groupe UDC du Haut, le groupe PDCC a eu de la peine à lire ce rapport par sa complexité haut niveau de son écriture technique certainement, technique informatique, et aussi de pouvoir quantifier les résultats puisqu'il y a peu de faits, beaucoup de notions indéterminées, sans nous donner véritablement des faits, des chiffres, nous permettant de dire: est-ce qu'on est au sol ou pas?

Cela étant, nous ne saurions que trop inviter pour les rapports futurs à vulgariser à l'intention des miliciens que nous sommes et à donner plus de chiffres et d'éléments pour que nous puissions véritablement quantifier et donner ensuite l'enveloppe nécessaire pour aller de l'avant et offrir ce que nous souhaitons à la population valaisanne.

Cela étant, et au vu de ce rapport, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, notamment le crédit-cadre octroyé a été de 90 millions et on apprend que les coûts induits ne sont pas comptabilisés dans ce crédit-cadre. Le chef du département a parlé de 15 millions sur 10 ans, on a 60 millions de plus, ce qui ferait plus ou moins me dire que sur un franc investi, on a pratiquement 70 centimes de coûts induits. Ça nous inquiète et nous aimerions connaître un petit peu comment est forgée cette réflexion de ces 15 millions.

La deuxième chose: le remplacement de stockage n'a pas pu aboutir, comme l'a dit un de mes préopinants, suite au fait que les soumissionnaires n'ont pas pu remplir le cahier des charges. Comment est-ce possible? Quelles sont les mesures prises? A-t-on fait suffisamment d'invitations? Est-ce qu'on ne s'est pas trompé de cible au niveau des acteurs qui ont été invités à procéder à des dépôts d'offres?

On apprend aussi qu'il y a 433 applications qui ont été inventoriées, 59 ont été déclarées critiques et 21 à risques. Est-ce que l'administration a été en péril? Est-ce qu'il y a eu des soucis? Quelles sont les mesures qui ont été prises? Je pense que ce sont des éléments importants que nous devons connaître pour pouvoir vraiment nous faire une bonne image.

De même, il y a des projets qui ont été déclarés clés. On ne nous informe pas à cet effet. Quels sont les 15 projets clés qui ont été arrêtés par les responsables de ce vaste programme?

Finalement, vous avez certainement lu aussi: cabinet de transformation, apports externes, pas bien compris que faisait ce cabinet de transformation, quel était son cahier des charges, quelle était la procédure de choix qui avait été initiée pour ce cabinet qui est censé être assez important au sein de l'organisation?

Et puis, on dit souvent: on veut de la gouvernance, on veut une cohérence. Plus on a d'intervenants, moins c'est le cas. Enormément apparemment d'intervenants externes, peut-on savoir combien d'intervenants externes, pour quelles raisons on les choisit et sur quels critères?

Donc, en conclusion, nous prenons acte, mais nous avons quelque difficulté pour pouvoir nous forger une idée par rapport au budget que nous devons allouer. Nous espérons que, l'année prochaine, nous aurons des termes plus concrets, des chiffres plus concrets, pour pouvoir nous faire une réelle idée et pour pouvoir être sûrs que la fusée a décollé, que les premiers moteurs ont été lâchés et que nous sommes dans la bonne direction.

Je vous remercie de votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Erschrecken Sie nicht, ich werde vermutlich etwas kritischer sein als meine Vorredner mit diesem Bericht.

Die CVPO-Fraktion hat den Jahresbericht gelesen und stellt Folgendes fest:

Für uns ist der Bericht in hohem Masse unleserlich, ungeniessbar und bestimmt ist dies nicht nur in der deutschen Version so. Ich bin überzeugt, auch gestandene Informatiker hätten Mühe, die vielen Termini, die unübersichtliche Anzahl Akteure sauber einzuordnen. Ich glaube, es wäre sogar ein grosser Spass, wenn wir jetzt gleich die Delegation des Staatsrates für Informatikfragen einem schulähnlichen Quiz/Test über den Inhalt des Berichts unterziehen würden. Mal sehen, ob sie imstande sind, das alles sauber einzuordnen. Liebe Autoren, wo Sie auch sein mögen, Sie müssen uns, den Grossen Rat, von Ihrer Arbeit überzeugen. Wir sind das Zielpublikum, und es ist der Bericht an den Grossen Rat. Mich, unsere Fraktion überzeugen Sie mit diesem Dokument nicht. Es ist gut möglich allerdings, dass die geleistete Arbeit dahinter erfolgreich war. Das lässt sich jedoch mit diesem Bericht nicht verlässlich überprüfen.

So gesehen - da bin ich überzeugt - verfehlt der Bericht seine Bestimmung und sein Zielpublikum, und ich hoffe auf ein verbessertes Dokument im kommenden Jahr.

Einige inhaltliche Bemerkungen haben wir trotzdem.

Zum Projekt KSV-2015: Dies wird als erfolgreiches Grossprojekt dargestellt. Faktisch wird dadurch jedoch nur die Debitorenbewirtschaftung der natürlichen Personen bei der Kantonalen Steuerverwaltung gemacht. Die gesamte Erfassung der Daten, die Berechnung der Steuern, inklusive aller Rabatte, wird nach wie vor mit bestehender Walliser Software erfolgreich gemacht. Es wird gesagt dabei, dass mit der Umsetzung bedeutende Ressourcen frei gemacht werden. Entsprechend sollte das anvisierte Ziel, neu zu schaffende Stellen, unseres Erachtens nach unten angepasst werden.

Dann zum Projekt der Referenzdatenbanken zur Harmonisierung der Register: Hier fordern wir, dass vermehrt mit den Gemeinden zusammengearbeitet wird. Es sollte nicht möglich sein, dass Gemeinden Einwohner, beispielsweise ohne die AHV-Nummer erfassen und diese dann vom Staat anschliessend manuell erfasst werden müssen. Es muss klar sein, wer der Datenherr ist. Und es ist nicht sinnvoll, dass dann die Gemeinden und die einzelnen Dienststellen ihre eigenen Adressdatenbanken führen.

Zum Projekt ACTIF.vs: Bei diesem Projekt fragen wir uns - mit dem wird ja die Besteuerung der juristischen Personen erfasst - ob es da nicht sinnvoll wäre, hier die bestehende Software zur Besteuerung der natürlichen Personen zu erweitern.

Dann die Festlegung der strategischen Zielarchitekturen: Da scheint uns eine zu grosse Fixierung auf SAP. Entsprechend steigt das Risiko der Abhängigkeit und auch der Kosten.

Die externen Vermittler, zum Abschluss noch: Zur Sicherstellung der Abschlussstermine stützt sich die Strategie teilweise auf externe Vermittler. Da fragen wir uns: Ist es zielführend, wenn die externen Vermittler dieselben sind, die die Strategie zu verantworten gehabt haben?

Ich wünsche uns allen, den involvierten Politik-Akteuren, künftig genügend Mut, den IT-Spezialisten auch vermeintlich blöde Fragen zu stellen und auf eine hohe Verständlichkeit der Dokumente zu pochen. Lassen wir uns nicht ein X für ein U vormachen.

Besten Dank.

Genoud Méryl, député, PLR

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par les différents intervenants mais je souhaite relever tout de même quelques points qui préoccupent le groupe PLR.

Nous avons quelques doutes quant au respect du calendrier étant donné le retard déjà pris au niveau des investissements.

Nous espérons vivement, comme notre collègue Fabian Zurbriggen, qu'en 2024 cette stratégie aura payé et que nous n'aurons pas déjà des infrastructures ou logiciels dépassés étant donné la durée de la stratégie informatique.

Concernant le site Internet, le groupe PLR se réjouit que la maintenance des bases légales soit enfin terminée et que la mise en place du suivi des interventions parlementaires aboutisse, ce qui éviterait des interpellations dont nous allons parler plus tard.

Avez-vous des dates à nous transmettre sur l'évolution de ces travaux?

Enfin, tout comme mes collègues, il serait intéressant que le rapport annuel soit plus digeste.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

Pellouchoud François, député, UDC, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Juste un petit mot.

Je remercie le chef de service, M. Berclaz, de même que MM. Bagnoud et Lamon, qui nous ont présenté le rapport annuel concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique.

Merci aussi à M. le conseiller d'Etat Schmidt qui, seulement après quelques mois, a démontré une connaissance du dossier.

Grâce aux explications et aux compléments apportés, les membres de la commission ont mieux pu comprendre le rapport et pris la mesure du travail titanesque que le service a à accomplir.

Merci aussi aux membres de la commission pour votre travail et l'intérêt que vous avez apporté à ce rapport très technique. Merci.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Permettez-moi, tout d'abord, de nous excuser que le rapport 2016 concernant la mise en œuvre de la Stratégie informatique, dont vous discutez aujourd'hui, ne soit pas arrivé sur la table des députés en même temps que la présentation des comptes 2016. On a déjà parlé de cela. En fait, le rapport était prêt à la date spécifiée mais le retard résulte d'une mauvaise compréhension sur la date de transmission. Alors, les responsables ont présenté à votre commission déjà leurs excuses et veillent à ce qu'un tel retard ne se reproduise pas.

Comme il ressort du message et du rapport du Conseil d'Etat, du rapport de votre commission des institutions et de la famille ainsi que de vos interventions de ce jour, la Stratégie informatique allant jusqu'en 2024 est un dossier vraiment très important. Pour mémoire peut-être, cette stratégie en 2 temps prévoit, dans une première phase qui est importante, un rattrapage, comme il l'a été dit, sur les infrastructures existantes et les systèmes obsolètes et vulnérables, la mise en place d'un pilotage transverse de la fonction et la livraison justement des projets importants pour la population qui est en cours. Dès 2018, c'est la deuxième phase qui va être beaucoup plus intéressante, l'informatique stabilisée devrait être en mesure de supporter la modernisation de l'Etat, soit le déploiement de la cyberadministration au service des citoyens, des entreprises et des autres usagers aussi internes à l'administration.

Es freut mich, dass sich auch das Parlament immer wieder intensiv mit dieser Informatikstrategie befasst, nicht nur vor 2 Jahren beim Beschluss des Kredits, sondern eben auch jetzt im Rahmen der jährlichen Berichterstattung. Ihr Interesse und auch gewisse Fragen und Zweifel, die durchaus berechtigt sind, sind sehr notwendig, damit wir eben auch die Risiken und Schwierigkeiten in voller Transparenz aufzeigen können, wie wir das in diesen Berichten zumindest teilweise versucht haben.

Herr CSPO-Suppleant Marco Ruppen hat zu Recht den CHAOS-Report erwähnt, der aufgrund dieser internationalen Langzeitstudien erstellt wird, der doch aufzeigt, dass

erfahrungsgemäss nicht einmal 1/3 aller IT-Projekte erfolgreich abgeschlossen werden - erfolgreich heisst eben rechtzeitig, ohne grosse Kostenüberschreitungen und auch zielgerecht. Solche Berichte und auch die negativen Erfahrungen, die man andernorts in der Schweiz leider schon gemacht hat, lassen tatsächlich aufhorchen. Die wollen uns aber nicht beunruhigen, sie sollen uns ermutigen, dass wir eben noch klarere Vorgaben den Verantwortlichen geben, noch regelmässige Kontrollen in der Umsetzung auch machen, damit wir auch zum Ziel kommen.

Si Rome ne s'est pas faite en un jour, il en va de même de ce grand chantier technologique dont les fondations doivent être vraiment fermement consolidées afin de permettre la modernisation de l'Etat.

Durant l'année 2016, la mise en œuvre de la stratégie s'est quand même effectuée de manière déterminée. Des étapes clés ont été franchies, notamment la mise en place de la gestion transverse de l'informatique - ce qui n'est pas facile, mettre tous les services en collaboration transverse - et l'amélioration de la transparence au sein de la fonction informatique.

Parmi les résultats significatifs, je vais quand même le relever, il y a, par exemple, les mesures engagées qui ont permis une diminution importante des risques de continuité et un renforcement de la sécurité.

Auf Ebene der Rechenzentren wurden umfangreiche Arbeiten ausgeführt, um auch die Zahl der Pannen zu verringern und immer die Sicherheit auf technischer Ebene, aber auch auf personeller Ebene zu erhöhen.

Le renforcement de la sécurité est primordial. Je crois que c'est M. le député Serge Métrailler qui l'a aussi dit et d'autres aussi. Régulièrement, des groupes hackers tentent de pénétrer dans les réseaux, comme récemment ces derniers jours, le groupe de hackers nommé *Dragonfly* a tenté de pénétrer dans les réseaux électriques de plusieurs pays, dont aussi la Suisse. Alors, heureusement, l'Etat du Valais en tant qu'administration n'était pas ciblé au contraire des producteurs ou fournisseurs électriques, donc potentiellement certains basés en Valais. De manière générale, nous pouvons prétendre que le niveau de protection est à jour à l'Etat. Néanmoins, la sécurité à 100% n'existe pas, en particulier la cybercriminalité est un thème qui évolue, ceci a aussi été dit, très vite. Et puis, il faut prendre toujours de nouvelles mesures de prévention, de détection, de correction et d'amélioration pour garantir la meilleure sécurité possible.

En parallèle, l'année passée, des projets clés ont pu être établis ou délivrés, M. le député Sylvain Défago en a parlé, M. le député Serge Métrailler aussi. Qu'est-ce que c'étaient ces projets clés, ces 15 projets qu'on a cités? Un des plus importants, c'était un deuxième centre de calcul qui doit être opérationnel, je dirai, au plus tard en 2020. On a aussi un projet de collaboration entre la police cantonale et notre Service informatique qui est très très important. Le projet majeur du nouveau système informatique, c'est aussi pour la perception auprès du Service cantonal des contributions, cité par M. le député Urs Juon, qui a été mis en production après 7 ans de travail intense. Enfin, on peut citer aussi le projet inter-département des bases de données référentielles sur l'harmonisation des registres des personnes physiques, il y a aussi des entreprises, ainsi que des bâtiments et logements qui ont été restructurés et réactivés. Et, dans ce domaine, Monsieur le député Urs Juon, on travaille vraiment étroitement, wir arbeiten sehr eng zusammen mit den Gemeinden, dass wir eben diese Datenbanken abstimmen können, dass die Eingabe der Gemeinden bei uns in allen Ämtern dann eben auch erscheint.

Vous avez beaucoup de préoccupations, de votre part, c'est juste et peut-être je vais répondre, essayer de vous donner des informations supplémentaires.

M. le député Serge Métrailler a parlé des 15 millions de coûts induits. Alors, c'est vrai, comme c'était clair et net dans le message quand vous avez accepté les 90 millions ou les 89,9 millions de francs d'investissements, prévus pour 10 ans, il y avait aussi ces coûts induits d'à peu près 15 millions qui sont prévus en lien avec la maintenance, la supervision,

mais aussi aux regroupements de ces postes dont on a besoin pour faire cela. Alors, on peut parler toujours des 36 postes, c'est vrai, mais ce n'est pas seulement des postes supplémentaires. Dans le cadre de la Stratégie informatique, tous ne sont pas de nouveaux postes créés. Par exemple, la fonction de coordinateur informatique est attribuée déjà à des personnes qui sont déjà en place dans l'Administration cantonale. Alors, ce n'est pas tous des nouveaux postes, mais c'est surtout pour le fonctionnement de tout ce système qu'on a besoin de ces coûts induits qui ont été indiqués déjà la message.

Vous avez parlé du remplacement du matériel de l'infrastructure. Je peux vous confirmer que les marchés publics ont été respectés. Les fournisseurs ne répondaient pas toujours à l'ensemble de nos critères. C'est pour ça qu'une fois on a dû arrêter l'appel d'offres. M. le député Sylvain Défago a aussi soulevé ce problème. Mais on essaie toujours, si c'est possible, de donner aussi ces mandats à des entreprises valaisannes. Les marchés les plus importants ont été adjugés suite aux conclusions des procédures ouvertes alors que ceux des moindres volumes ont été attribués en procédure de gré à gré. Dans tous les cas, nous avons valorisé la prestation rendue sur site en Valais et les critères de proximité afin de faciliter les transferts de connaissances et minimiser les risques qui sont liés quand même à la pérennité des partenaires. Pour citer quelques exemples, le cabinet de mise en œuvre est piloté par un groupe valaisan, le partenaire potentiel du centre de calcul qui doit être opérationnel jusqu'en 2020 sera sûrement une société valaisanne et le mandataire pour la mise à disposition des *business analyst* et des chefs de projet est aussi une société qui a un centre de développement ici en Valais. Alors, on essaie quand même toujours de voir si on peut donner des mandats aux Valaisans.

Vous avez parlé, Monsieur le député Serge Métrailler, des 430 applications qu'on a examinées. Il est vrai que 59% des applications qu'on utilise, c'était critique, 21 même à risques. Alors, qu'est-ce qu'on a fait? On a identifié ces *apps* critiques et à risques et puis on a pris les mesures nécessaires pour justement - ce qu'on fait actuellement - minimiser les dangers et les risques.

M. le député (suppl.) Christian Roduit a parlé du recrutement du personnel. Il est vrai, ce n'est pas toujours facile et ça devient de plus en plus difficile de recruter du personnel. Mais, pour le moment, on a eu encore la chance de trouver les personnes qu'on a cherchées.

Vous avez aussi parlé de la santé du personnel. Globalement, tout se passe bien, c'est vrai, mais on constate néanmoins que, dans le cadre de ces grands projets, certaines limites sont quand même atteintes avec des collaborateurs qui travaillent le soir, les week-end, pour atteindre les objectifs. Alors, il est quand même aussi important pour nous de faire baisser cette pression. C'est pourquoi on a aussi besoin de ces 36 postes qu'on a prévus au début.

M. le député Jérôme Desmeules a dit qu'on est dans un stade de rattrapage, c'est bien vrai, c'est important de le savoir, mais on essaie quand même de pouvoir faire ce rattrapage jusque fin d'année/année prochaine.

Et puis en ce qui concerne la collaboration avec les autres cantons que vous avez citée, il existe cette collaboration, notamment à travers la Conférence suisse sur l'informatique mais par le biais des intervenants externes, des experts. Alors, je peux vous dire, confirmer que ces synergies se renforcent.

Ja, Herr Zurbruggen, sie haben recht. Es ist zwar nicht meine Wahlkampfrede, weil der Bericht geht über das Jahr 2006, aber ich würde es auch begrüßen, und auch Herr Juon hat es gesagt, einen einfacheren und verständlicheren Bericht zu haben. Sie können sich vorstellen, ich verstehe von Informatik sehr wenig und habe mich in diese Papiere einlesen müssen - das war schlimmer als das ganze Budget zu erstellen für das nächste Jahr. Also ich wünsche mir auch, dass wir wirklich einen Bericht machen, der die Zielgruppe auch nicht verfehlt. Ich werde das diesen Autoren des Berichts noch einmal sagen.

Es werden natürlich bei dieser Strategie dann letztlich auch Arbeitsplätze eingespart. Wir sind aber jetzt in der ersten Phase, wo wir eben diese Grundarbeiten

machen müssen; 2018 kommt dann die zweite Phase, wo es dann einfacher gehen wird. Das Ziel bleibt, Kosten und Aufwand einzusparen, aber es ist halt eine langfristige Strategie. Auf 10 Jahre braucht es eine gewisse Weitsicht, weil wir uns auch immer wieder anpassen müssen an die Entwicklungen, an die neuen Elemente, die dazu kommen. Aber sicher ist, dass die Synergien bestehen, dass die immer besser werden und das ist ja das Wichtigste.

M. le député Sylvain Défago a parlé des postes clés, ces postes clés qui sont liés à la gouvernance, à la continuité et justement à la sécurité. Et je peux vous dire que le profil, par exemple, pour la sécurité, c'est quand même un ingénieur sécurité. Alors, c'est vraiment des spécialistes.

Vielleicht noch zu Herrn Juon, es ist tatsächlich so - ich habe es gesagt -, wir werden schauen, dass die Autoren euch besser überzeugen können. Wenn Sie aber das Programm der Steuerverwaltung ansprechen, habe ich vielleicht eine ein bisschen dezidiertere Haltung, weil wir müssen schauen, wir sollten zwar Arbeitsplätze einsparen, aber ich werde es im Rahmen des Budgets 2018 nochmals sagen: Wir haben alle Jahre 4'000 neue steuerpflichtige natürliche Personen, alle Jahre 1'000 neue Unternehmen, die wir einschätzen müssen. Also es ist sehr schwierig, immer mehr zu machen und dann trotzdem noch Arbeitsplätze einzusparen. Es wird sich ein bisschen aufheben, aber wir brauchen auch in der Steuerverwaltung, wenn wir wirklich gut sein wollen, auch die nötigen personellen Ressourcen. Was die juristischen Personen betrifft, da glaube ich, können wir jetzt auf dieses Programm der natürlichen Personen dann gut zurückgreifen. Ich war an einer ersten Sitzung mit der Steuerverwaltung, wo man die Erfahrungen der natürlichen Personen ausgewertet hat mit diesem neuen System 2015 und das wir jetzt übertragen auf die juristischen Personen. Und wie ich gesagt habe, die Zusammenarbeit mit den Gemeinden ist in vollem Gange.

Je n'ai pas répondu à toutes les questions, je n'ai pas pu noter mais il y a quand même quelques informations.

Pour conclure, permettez-moi un regard sur les perspectives futures. Le travail, les efforts pour ancrer les changements, on se trouve toujours au stade des changements à tous les niveaux, se poursuivent cette année 2017. La sécurité, la continuité, la gestion de crise font partie des priorités et la réalisation d'architecture qui a été définie, cette architecture informatique, et la mise en oeuvre, l'augmentation de la capacité de livraison de projets pour les différents services qui en ont besoin, et aussi le support ponctuel à des projets informatiques ont complété ces priorités. Ce qui va être important - et puis ça c'est après, nous, les laïcs on peut dire, qui vont sentir quelque chose -, c'est 2018 et les années suivantes, l'objectif ambitieux mais on me dit réaliste qui est de permettre à la fonction informatique d'engager le déploiement de la cyberadministration. L'enjeu pour l'administration est crucial, sera crucial. Dès lors, cette dernière se retrouvera tout à coup en ligne visible utilisée par 400'000 personnes. On m'a dit: ça va être le tsunami pour l'administration parce que, tout à coup... Ein Beispiel: Sie wollen eine Adressänderung machen. Heute gehen Sie auf die Automobilkontrolle, zum Zivilstandsamt und überall wird das gemeldet. Neu geben Sie das irgendwo ein und dann sind alle, dutzende von Datenbanken in der Verwaltung plötzlich geändert. Das wird ein Tsunami sein auch für unsere Leute, die damit umgehen müssen.

Compte tenu des enjeux et de la difficulté de la transformation en cours, nous avons aussi besoin de votre soutien, du soutien du Parlement et de votre commission thématique. Merci alors de donner aussi le bon signal et de confirmer votre appui à cette démarche proposée à l'administration cantonale dans le XXI^e siècle à travers ce soutien transverse de l'informatique.

Je remercie également la commission des institutions et de la famille pour son rapport, pour l'intérêt que le Grand Conseil porte à la stratégie démontré aussi par le suivi actuel par 3 commissions différentes: commission des finances, commission de gestion et commission thématique, qui s'occupent de ce grand dossier.

Finalement, permettez-moi aussi de remercier tous les acteurs de ce projet ambitieux, notamment les métiers, les informaticiens, les coordinateurs, correspondants informatique, ainsi que toutes les autres personnes et entités qui participent aux efforts communs.

Merci.

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Department für Finanzen und Energie (DFE)

6. Interpellation PLR, par Charles-Albert Gillioz: La sécurisation des données, une notion vitale? (08.05.2017) **1.0216**

Interpellation PLR, durch Charles-Albert Gillioz: Bedeutung der Datensicherheit (08.05.2017) **1.0216**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Je n'avais pas prévu de prendre la parole pour cette interpellation mais vu qu'elle touche un petit peu aussi à l'informatique, je vais toucher quelques mots.

L'interpellation 1.0216 interroge notre Conseil d'Etat sur ses intentions en matière d'application de la protection des données, à l'exemple de 2 situations extrêmes et contraires, à savoir l'envoi d'un mail du Service de l'agriculture adressé à 500 citoyens et laissant apparaître la totalité des adresses e-mail et l'exemple contraire du curé d'une paroisse qui veut rendre visite aux patients hospitalisés de sa commune mais qui se voit refuser l'information sous couvert de la protection de la sphère privée. Merci.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Effectivement, la sécurité des données et des systèmes d'information est indispensable et c'est l'une des priorités aussi de la Stratégie informatique dont on vient de parler pour les prochaines années.

L'approche de sécurité de l'information intègre plusieurs dimensions, notamment des solutions technologiques, des mesures organisationnelles ainsi que des mesures humaines, que vous citez surtout, axés sur les collaborateurs informatiques, les utilisateurs de ce système. L'utilisateur tenant un rôle clé dans la sécurité, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement mises en oeuvre, par exemple tous les nouveaux collaborateurs de l'administration suivent une sensibilisation, un cours pour aussi être sensibilisés à la sécurité de l'information, et une solution de formation en ligne sera aussi mise jusqu'à la fin 2017.

Les bonnes pratiques en matière d'usage du courriel, les mails, ça c'est très important, sont rappelées lors des cours de formation et lors de mauvaises utilisations constatées. Des mesures de restriction automatiques ont également été mises en place pour limiter les courriels de masse.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité mise en place par l'administration. En ce sens et pour répondre aux questionnements mêmes de l'interpellation, la sécurisation des données, sous-ensemble de la gouvernance des données, est une notion vitale et un défi constant aussi pour nous.

Bien sûr, nous regrettons également les cas cités par le groupe PLR - c'est inacceptable - où la protection des données n'était peut-être pas complètement respectée. Alors, nous partageons le souci soulevé.

Le Conseil d'Etat est prêt, surtout par le biais des ressources humaines, à redonner des instructions à tous les collaborateurs et collaboratrices, notamment en ce qui concerne la diffusion d'adresses-mails.

7. Postulat François Pellouchoud, UDC: Violation des devoirs de loyauté et de réserve (08.05.2017) 1.0217

Postulat François Pellouchoud, UDC: Verletzung der Treue- und Verschwiegenheitspflicht (08.05.2017) 1.0217

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Schnyder Michel, Grossrat, CSPO

Wir haben die Kompetenzen der verschiedenen Linienvorgesetzten untersucht und sind der Meinung, dass die Werkzeuge vorhanden sind. Es bedingt jedoch, dass sich die Vorgesetzten ihrer Verantwortung bewusst sind und sich nicht vor unangenehmen Handlungen scheuen. Eventuell reicht es schon, wenn die aktuellen Reglemente wieder einmal gelesen werden.

Hiermit bekämpfen wir das Postulat.

Danke.

Crettenand David, député, PLR

En lisant uniquement la conclusion de ce postulat, le groupe PLR aurait pu se demander si le souci du postulant pouvait être le même que celui de notre Parlement, Parlement qui s'inquiète de donner plus de liberté aux lanceurs d'alerte pour éviter des situations calamiteuses comme celle provoquée par le comportement inacceptable d'un supérieur qui abuse de son autorité et manque, lui, de loyauté envers son employeur, l'Etat. Nous avons eu ce type de problématique sous l'ère Cleusix dans le Service de l'enseignement.

Nous déplorons tous ces situations dans lesquelles un supérieur s'assied sur une marmite en ébullition en espérant ne pas être inquiété. Nous savons tous comment l'histoire finit: la situation se dégrade jusqu'à l'explosion, et c'est l'image de nos institutions qui est lourdement ternie et la confiance entre les citoyens et l'Etat qui est péjorée.

La conclusion du postulat du député François Pellouchoud pourrait sembler aller dans le sens de mieux définir la marge de manœuvre des employés d'Etat. Bien que la précision à tous les étages de l'administration paraît très complexe, certainement peu efficace, le groupe PLR aurait pu envisager de laisser le Conseil d'Etat nous faire une proposition dans ce sens. Toutefois, les exemples choisis par le député François Pellouchoud nous en dissuadent. La volonté du postulant est claire: il propose au Conseil d'Etat de prendre des mesures pour mieux faire taire les opinions des employés d'Etat envers les propos ou les comportements plus que discutables d'un supérieur ou d'un collègue, à la lumière des exemples cités d'un conseiller d'Etat honoraire.

Pour préserver une saine démocratie, je vous propose, Chères et chers collègues, de refuser ce postulat.

Je vous encourage plutôt à réfléchir à des propositions pour préserver des représailles de leur hiérarchie les employés d'Etat courageux qui, de manière justifiée, dénoncent des dysfonctionnements ou des comportements déloyaux au sein de l'Etat.

Je rappellerai encore que l'article 8 de notre Constitution cantonale garantit à tous les citoyens la liberté de manifester leur opinion verbalement ou par écrit. Les employés d'Etat ne perdent pas ce droit pour autant que je sache.

Pour une saine démocratie, je vous encourage, Chères et chers collègues, à repousser toutes les tentatives de faire taire les opinions contraires ou de les ridiculiser, que ces opinions proviennent des employés d'Etat, des autres citoyennes et citoyens ou de la presse.

Je vous remercie pour votre attention.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

Le présent postulat demande de clarifier les droits et devoirs envers les supérieurs et les collègues de l'administration cantonale.

Pour le groupe des Verts, les droits et devoirs des employés d'Etat envers leurs supérieurs hiérarchiques sont actuellement suffisamment clairs. Je renverrai l'actuel postulant en fait à l'article 34 de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel.

Nous insistons sur le fait, d'une part, que toute personne a le droit d'exprimer ses opinions tant qu'elle respecte les valeurs de base de notre Constitution et, d'autre part, qu'il est du devoir de tout citoyen de dénoncer des idées ou opinions contraires aux principes constitutionnels et non compatibles avec l'exercice de certaines fonctions au sein de notre administration.

En complément, nous relevons qu'il serait judicieux que des règles soient posées concernant notamment le devoir de réserve dans le cas où des employés d'Etat participeraient à des élections au Gouvernement. Toutefois, cet aspect ne concerne pas le présent postulat.

Pour ces raisons, le groupe des Verts rejette ce postulat et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC

J'ai quand même préparé un bout de texte au cas où mon postulat serait combattu et je suis étonné que vous le fassiez.

Nous avons vécu cette année une campagne fort étonnante et détonnante. Mesdames et Messieurs, je suis certain que dans un pays civilisé, développé, comme on pense l'être, nous devons respecter au plus profond de nous-mêmes l'individu quel qu'il soit.

Le respect se fait de plusieurs manières. Il y a les paroles, les gestes, les écrits, l'ignorance et j'en passe.

Il n'y a pas si longtemps de cela, dans la rue, on saluait les personnes que l'on croisait. Dans toute forme de vie en communauté, que ce soit en entreprise, chez les scouts, à l'école et en famille, toute personne a des devoirs et des droits qu'il est bon de rappeler. Les droits et devoirs évoluent et diffèrent en fonction de la place que l'individu a. J'entends souvent certaines personnes critiquer la jeunesse actuelle en arguant que celle-ci n'a plus aucun respect pour les institutions, pour les profs et pour les parents. Mais si ceux qui nous enseignent, nous gouvernent ou qui sont au service de l'Etat ne montrent pas l'exemple, il ne faut pas se plaindre si le respect se perd dans la population. Et j'irai même plus loin, si un collègue ou un supérieur manque à son devoir envers l'institution ou ses inférieurs ou ses semblables, cela ne donne aucun droit d'en faire de même. Sinon nous redevons des barbares.

Durant la campagne, la dernière campagne qui a déjà commencé au moment de la Foire du Valais en 2013, trop d'hommes et de femmes ont manqué de respect et au devoir que l'on doit aux institutions et aux personnes concernées. Dans mon postulat, j'ai énoncé

quelques mésaventures étant apparues durant la campagne et qui, je pense, auraient fait bondir plus d'un si la personne visée avait été une autre.

Donc, je souhaite simplement, sans clouer au pilori qui que ce soit, que certaines règles soient rappelées, respectées et, si nécessaire, complétées.

Merci de soutenir mon postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 23 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.0217 du député François Pellouchoud.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

8. Motion PLR, par Xavier Mottet: Suppression de l'automaticité et restriction de l'effet suspensif (08.05.2017) **1.0218**

Motion PLR, durch Xavier Mottet: Abschaffung des Automatismus und Einschränkung der aufschiebenden Wirkung (08.05.2017) **1.0218**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Largey Thierry, député, Les Verts

La loi sur le personnel en matière d'effet suspensif renvoie à la loi générale, la loi sur la procédure et la juridiction administratives, en particulier l'article 51.

Le régime actuel en matière d'effet suspensif veut que le recours, effectivement, n'a pas automatiquement un effet suspensif mais l'autorité peut retirer cet effet; si elle juge que la situation l'exige, elle a toute possibilité, au second alinéa de l'article 51, de retirer l'effet suspensif et, dès lors, de faire en sorte que la décision prise en matière disciplinaire entre en force immédiatement. C'est une réalité de la situation actuelle.

L'effet suspensif, c'est un élément formel de procédure qui est essentiel pour la protection de la partie faible de la relation, qui est la relation entre l'autorité qui décide et puis celui qui subit la décision et doit s'y conformer. C'est une manière d'éviter qu'une décision ne porte des effets avant même que la décision finale ne soit connue par le biais de l'arrêt que donnera l'autorité de recours.

C'est donc une manière de préserver finalement le droit du personnel de l'Etat de pouvoir se défendre contre une décision de l'autorité.

Les Verts s'opposent ainsi à la motion qui est déposée pour 3 raisons:

La motion est déposée en fonction d'un cas, l'affaire Cleusix, qui a été le fondement de la réflexion du motionnaire apparemment et il convient de signaler ici que la question de l'effet suspensif n'a été qu'hypothétique. Ça a été la motivation au moins des arguments qui a été formulée dans cette affaire pour dire: on ne pouvait pas, finalement, donner une décision parce qu'il y aurait peut-être eu un recours avec un effet suspensif automatique et on aurait été très embêté. Mais cette hypothèse n'est qu'une théorie et rien n'aurait empêché l'autorité à l'époque, eh bien!, de retirer l'effet suspensif en donnant sa décision. L'article 51 à nouveau de la LPJA aurait permis de le faire. Premier argument.

Deuxième argument, qui nous semble aussi important: on parle ici d'un cas isolé, l'affaire Cleusix, un cas qui est très extrême, si on veut bien, qui réunit certainement l'avis d'à peu près tout le monde dans cette salle sur le sort qui aurait dû être réservé à cette situation. C'est un cas extrême et nous voulons prendre une décision qui va concerner tout l'ensemble du personnel de l'Etat, soit plus de 3'000 personnes qui seraient soumises au même régime, c'est-à-dire plus d'effet suspensif automatique en cas de décision de sanction disciplinaire de la part de l'autorité. C'est une réalité. On ne va pas traiter du cas par cas, ça va être la généralité pour l'ensemble du personnel de l'Etat, il n'y aura plus d'effet suspensif automatique pour eux en cas de sanctions disciplinaires qui leur seraient infligées. C'est un élément qui, à nous, nous semble exagéré. On ne peut pas passer dans un cas isolé extrême à une généralité aussi importante. En outre, il est évident aussi que des dysfonctionnements ont eu lieu dans le traitement de l'affaire Cleusix. Simplement, ces dysfonctionnements, ça n'est pas l'affaire de la procédure administrative mais bien d'autre chose et, dans ce cas-là, pour les Verts également, il ne s'agit pas de prendre ce dysfonctionnement et, finalement, d'essayer de le résoudre par un affaiblissement de la situation des employés d'Etat face à une décision qui les concerne et face à l'effet suspensif.

Vous l'avez compris, le régime général permet tout à fait à l'autorité de retirer, le cas échéant, l'effet suspensif de manière à éviter les implications que cela pourrait avoir. C'est à cette autorité de le faire. C'est à elle de démontrer aussi que le retrait de l'effet suspensif est justifié alors que ce qui nous est proposé, c'est à l'employé de démontrer son bon droit, ce qui évidemment dans sa position, qui est une position de faiblesse, est plus compliqué à faire.

Pour ces raisons-là, nous proposons de rejeter cette motion.

Là aussi, nous allons dans le sens du groupe de travail qui a été mandaté par le Conseil d'Etat, qui a rendu son rapport tout récemment puisqu'on a pu voir dans le Bulletin officiel du 1er septembre dernier que ce rapport a été rendu. Et, en l'occurrence, le groupe de travail propose, sur la question de l'effet suspensif, de renvoyer au droit administratif général. Je vous laisse aller voir le document et le communiqué de presse que le Conseil d'Etat a fait. Et, pour notre part, eh bien!, il s'agit d'une proposition qui est tout à fait raisonnable, quitte éventuellement à donner quelques conditions spéciales pour des situations isolées, mais pas en tout cas de supprimer cet effet suspensif. Et je relève, disons, pour la comparaison, non ce n'est pas une comparaison, mais pour la fine bouche, c'est que le régime auquel on veut soumettre le personnel de l'Etat, c'est le régime auquel on soumet actuellement le loup puisque l'effet suspensif automatique a été supprimé en matière de loup. C'est une exception que j'aimerais ne pas avoir pour ce qui concerne l'ensemble des plus de 3'000 employés de l'Etat qui doivent pouvoir, eux aussi, faire valoir leurs droits.

Merci.

Mottet Xavier, député, PLR

Suite au rapport de la commission de gestion relatif au dossier Jean-Marie Cleusix, le groupe PLR a pris ses responsabilités en déposant 2 motions pour soutenir les propositions émanant dudit rapport.

Le groupe PLR salue la réactivité du Conseil d'Etat dans ce dossier par son groupe de travail qui recommande de suivre largement les conclusions de la commission de gestion.

Donc, je suis navré pour le député Thierry Largey, mais il devra lui, par contre, déposer une motion ou un postulat pour aller contre la décision du Conseil d'Etat.

Fort de ce constat, le groupe PLR **retire les motions 1.0218 et 1.0219**, en espérant qu'avec la future mise en place de ces recommandations, nous puissions dire: plus jamais ça.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Motion 1.0218 wird zurückgezogen, ebenso die nächste Motion 1.0219.

9. Motion PLR, par Xavier Mottet: Suppression de la commission disciplinaire (08.05.2017) **1.0219**

Motion PLR, durch Xavier Mottet: Aufhebung der Disziplinarkommission (08.05.2017) **1.0219**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Retirée/Zurückgezogen (cf. point 8).

10. Interpellation AdG/LA, par Gilbert Truffer: Le Conseil d'Etat abandonnera-t-il les redevances hydrauliques? (08.05.2017) **1.0220**

Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer: Will der Staatsrat die Wasserzinse aufgeben? (08.05.2017) **1.0220**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Am 13. Oktober endet die Vernehmlassungsfrist über die Revision des Wasserrechtsgesetzes. Nachdem 3 unabhängige Studien klar gezeigt haben, dass Wasserkraft immer rentabel war und immer noch ist, hat man auch bei der EICom nachgerechnet. Alle sind auf der Suche nach dem «Missing Money», dem fehlenden Geld. Dieser hübsche Begriff stammt von Swisselectric. Der Branchenverband der grossen Stromproduzenten Alpiq, Axpo und BKW will mit dieser Berechnung aufzeigen, wie viel Geld den Schweizer Wasserkraftproduzenten seit dem markanten Strompreiserfall fehlt. 480 Millionen sollen es pro Jahr sein.

Die Energiekommission des Nationalrates (UREK) wollte sich absichern. Im Juni hat sie die Eidgenössische Elektrizitätskommission (EICom) gebeten, nachzurechnen. Die EICom kommt nun in einem Bericht zuhänden der UREK zu einem ganz anderen Schluss als Swisselectric: Es bestehe kein branchenweites «Missing Money»-Problem, und auch aus ökonomischer Sicht sei keine zusätzliche Förderung der Wasserkraft notwendig. Die EICom kommt auf eine «Missing Money»-Grösse von nur 180 Millionen Franken. Zudem macht sie auf den speziellen Umstand aufmerksam, dass Swisselectric bei den Berechnungen ihrer Produktionskosten auch - man höre und staune - einen kalkulatorischen Gewinn einrechnet. Diese kalkulatorische Eigenkapitalrendite beträgt über alle Werke rund 350 Millionen Franken oder 7,5%, so die EICom. Eine böse Interpretation ist natürlich: Nur in einem planwirtschaftlichen System, wie es das Stromwesen ist, kann man auf die abstruse Idee kommen, Gewinne als Kosten zu veranschlagen und sie ändern aufzuhalten...

Nachdem die Bündner Konzessionsgemeinden schon im Juni mit einer Medienkonferenz erfolgreich in die Offensive gegangen sind, erwacht auch das Wallis so langsam. Es hat mich schon ein wenig erstaunt, dass die Walliser Konzessionsgemeinden und die Walliser Regierung nur zögerlich entschieden haben und mit Nachdruck gegen die Herabsetzung der Wasserzinse in der Öffentlichkeit aufgetreten sind.

Nun, immerhin hat jetzt Staatsrat Schmidt ganz im Gegensatz zu seinem Vorgänger Cina klar Stellung bezogen und gezeigt, dass er und seine Kollegen der Regierungskonferenz der Gebirgskantone keine Herabsetzung der Wasserzinse akzeptieren werden. Trotzdem bleiben beim Vorschlag der Gebirgskonferenz 2 Punkte, die wir nicht akzeptieren dürfen:

- Wir dürfen keine Kompromisse eingehen. Die Alternativvariante für die Übergangsregelung (Artikel 49 Absatz 1 und Absatz 1bis) punktuelle Wasserzinsreduktionen nur für klar defizitäre Kraftwerke ist abzulehnen.
- Die Wasserzinsbefreiung bei Gewährung von Investitionsbeträgen (Artikel 50a) ist genauso abzulehnen.

Es ist enorm wichtig, dass alle Walliser Konzessionsgemeinden einen Vernehmlassungstext mit der klaren Botschaft nach Bern schicken, dass wir nicht akzeptieren, dass die Grosskonzerne die Wasserzinse herabsetzen. Für viele Gemeinden wäre die Herabsetzung des Wasserzinses eine Katastrophe. Für die Strombarone ändert sich nichts. Sie können weiterhin rentabel Strom aus Wasserkraft produzieren. Und wenn sie das nicht mehr imstande sind, dann sollen sie ihre Kraftwerke den Konzessionsgemeinden zurückgeben und diese werden dann rentabel Elektrizität produzieren.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat Herr Staatsrat Roberto Schmidt.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Herr Grossrat Truffer hat die Frage gestellt: Will der Staatsrat die Wasserzinse aufgeben? Die Antwort könnte sehr kurz sein: Sicher nicht, ganz sicher nicht. Ich teile alle Ausführungen, die Sie gemacht haben ebenfalls.

Das Wallis erwacht nicht langsam; das Wallis ist gar nicht eingeschlafen. Wären wir nicht in den letzten Monaten - zumindest seit meinem Amtsantritt - x-mal nach Bern gepilgert, hätten mit den Verantwortlichen des UVEK, aber auch mit den anderen Gebirgskantonen zusammen versucht, das Schlimmste zu verhindern, hätten wir heute ganz sicher einen Vorschlag des Bundesrats auf dem Tisch, der eine Reduktion auf 50 Franken vorsehen würde und nicht auf 80 Franken.

Trotzdem, dieser Vorschlag ist sowohl für den Staatsrat als auch für die Regierungskonferenz der Gebirgskantone völlig inakzeptabel und wird entsprechend auch strikte abgelehnt. Es gibt dafür weder sachlich noch politisch eine Rechtfertigung. Es trifft zwar zu, dass der internationale und nationale Energiemarkt und die Energiepreise zurzeit in einer Schieflage sind. Die Ursache für diese Entwicklung liegt aber überhaupt nicht beim Wasserzins. Einerseits haben falsche oder unterlassene Entscheide der Stromproduzenten, aber auch der Politik zu der gegenwärtigen Marktsituation geführt. Andererseits zeigen wie von Herrn Truffer erwähnt viele Studien - auch die, die wir zusammen mit den Gebirgskantonen erstellen liessen - auf, dass die Elektrizitätsbranche mit der Wasserkraft auch in den Jahren 2000 bis 2016 über die ganze Wertschöpfungskette hinweg betrachtet Gewinne geschrieben hat. Unabhängig davon, ob die Marktpreise tief waren, unabhängig davon, dass die Wasserzinse gestiegen sind. Studien haben zudem gezeigt, dass die Energieproduzenten in den letzten 16 Jahren mehr Dividenden an die Aktionäre ausbezahlt haben als Wasserzinse an die Gebirgskantone. Das kann es ja schliesslich auch nicht sein. Und auch heute muss erwähnt werden, rund die Hälfte der Produzenten, die in der Grundversorgung ihren Strom absetzen können, die können noch heute gute Gewinne erzielen, die haben überhaupt kein Rentabilitätsproblem. Darum haben wir auch gesagt, eine generelle Reduktion des Wasserzinsmaximums nach dem Giesskannenprinzip kommt für uns gar nicht infrage; das ist völlig verfehlt.

Wenn Sie aber zitieren, und auch im WB der letzten Woche, Herr Truffer, dass wir den defizitären Kraftwerken entgegenkommen wollen mit einer punktuellen Reduktion des Wasserzinses, dann ist das nicht ganz richtig. Wenn Sie die Stellungnahme der Gebirgskantone oder auch die künftige des Staatsrats lesen, dann wird immer gesagt, aus

denselben Gründen, wie wir das Giesskannenprinzip ablehnen, lehnen wir auch die punktuelle Reduktion ab. Aber sollte das Parlament - und das könnte durchaus der Fall sein - in Bern beschliessen, wir geben nur den defizitären Gesellschaften irgendeinen Rabatt, dann wollten wir bereits auch wissen, welche klaren Bedingungen wir hinter einen solchen Rabatt stellen. Und letztlich wäre es ja nicht einmal ein A-fonds-perdu-Rabatt, sondern einer der Punkte war ja, die müssen das zurückbezahlen, sobald sie wieder Gewinne schreiben. Also das wäre eigentlich nichts anderes als ein Darlehen.

Die Walliser Regierung hat den Entwurf geprüft. Wir werden eine Stellungnahme abgeben. Ich werde dem Staatsrat auch beantragen, dem Wasserzinsrabatt bei der Investition von 10 Jahren nicht zuzustimmen, wie Sie das ebenfalls gesagt haben. Hier sind die Gebirgskantone eher der Meinung, dass man das machen sollte.

Was die Bündnispartner betrifft, die Sie in der Interpellation aufwerfen, so ist klar, wir arbeiten eng und regelmässig mit den anderen Gebirgskantonen Uri, Obwalden, Nidwalden, Glarus, Graubünden und Tessin zusammen, aber auch mit dem Kanton Bern, der die Studien mitfinanziert hat, obwohl er nicht in der Gebirgskantonskonferenz vertreten ist. Im Rahmen der Energiedirektorenkonferenz pflegen wir den Austausch mit allen Schweizer Kantonen und vor ca. 2 Wochen haben wir eine EnDK-Konferenz in Arosa gehabt und dort haben sämtliche - sämtliche - Vertreter der Schweizer Energiedirektoren den Vorschlag des Bundesrates abgelehnt. Auch das war nicht so einfach, weil es waren ja viele Vertreter von Eignerantonen dort. Immerhin haben wir dort viel Lobbying.

Wenn Sie das Lobbying ansprechen, werden wir sicher für die Debatten im Bundesparlament noch mehr Lobbying machen, wir werden das verstärken, aber es sind auch alle Walliser Parlamentarier in Bern, aber auch Sie von allen Parteien, Gemeinden aufgefordert, jetzt im Rahmen der Konsultation hier Gegensteuer zu geben, die Netze in Bundesbern zu aktivieren und das Beste für unseren Kanton und unsere Gemeinden herauszuholen. Ich habe alle angeschrieben, alle Gemeinden, auch alle Vertreter von ihnen, sie haben die Unterlagen. Bitte machen Sie auch etwas, damit wir das verhindern können.

Die letzte Frage betreffend einer Aufforderung an die Wasserkraftgesellschaften zur kostenlosen Abtretung defizitärer Anlagen an die öffentlichen Gemeinwesen ist interessant. Die stellt sich aber derzeit im Zusammenhang mit dieser Wasserzinsdebatte wohl nicht, zumal eben die Berichte aufzeigen, dass sie eigentlich noch Gewinn machen und zumal auch die gesetzlich festgelegten Wasserzinse bisher immer noch bezahlt wurden, und der Kanton auch eine klare Wasserkraftstrategie mit der Heimfallregelung bereits verabschiedet hat. Es ist auch anzumerken, dass diese Frage dann vielleicht nicht nur an uns kommen würde, sondern vor allem auch an die Gemeinden, weil sie haben ja die Gewässerhoheit mit Ausnahme des Rottens.

11. Interpellation PLR, par Fabien Girard: Quelles sont les procédures de nomination du canton du Valais? (08.05.2017) **1.0221**

Interpellation PLR, durch Fabien Girard: Wie sehen die Anstellungsverfahren beim Staat Wallis aus? (08.05.2017) **1.0221**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Girard Fabien, député, PLR

Vous vous rappelez sans doute, au printemps passé, il y avait tout d'un coup un peu d'ébullition soudaine ou encore de hâte dans les ressources humaines du canton. On parle bien sûr du rapport Cleusix mais aussi peut-être, pour ceux qui ont eu les oreilles qui traînaient dans le canton, par rapport à la nomination d'un chef d'office du Service du feu. Etait-ce le changement de législature, était-ce peut-être des nouvelles perspectives? La question est ouverte et, aujourd'hui, cette interpellation vise à avoir de la transparence par rapport à ces nominations.

La question principale réside bien sûr sur la communication sans doute interne où il y a des confusions ou peut-être aussi la communication externe avec l'ensemble des partenaires dans ce domaine particulier de la sécurité où il semblerait qu'il y ait eu quelques lacunes.

Cette interpellation va dans ce sens: vraiment avoir de la transparence et avoir des éclaircissements sur l'ensemble des processus, pour surtout éviter, à l'avenir, de se perdre dans des paroles en l'air du public, mais surtout être clair dans l'ensemble des nominations.

Merci beaucoup.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat Staatsrat Roberto Schmidt.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le député Fabien Girard invite le Conseil d'Etat à lui donner des informations sur les différentes procédures établies lors de l'engagement du personnel et les détailler par des exemples.

Alors, la loi sur le personnel de l'Etat du Valais prévoit que le Conseil d'Etat définit et garantit, d'une part, un processus de mise au concours méthodique et standardisé et, d'autre part, un processus de recrutement méthodique et objectif. Ça c'est la base légale.

Alors, 26 processus de gestion du personnel ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 22 juin 2011, dont un pour la mise au concours des postes et un relatif à la sélection du personnel. Tous ces processus sont entrés en vigueur simultanément à la loi sur le personnel de l'Etat du Valais, le 1er juillet 2011. Ils ont été mis à jour et approuvés encore une fois par le Conseil d'Etat lors de la dernière séance de l'ancien Conseil d'Etat, le 26 avril 2017.

Toutes les étapes mentionnées pas vous, Monsieur le député, font partie intégrante des processus de recrutement, c'est-à-dire: réception des candidatures, présélection sur la base des dossiers, invitation aux entretiens de sélection sur la base des points obtenus à la présélection et évaluation des candidats via des critères de sélection. Pour les postes nécessitant un assessment, un deuxième entretien de sélection, un contrôle auprès des références ou d'autres mesures utiles peuvent être réalisés.

Les employés cantonaux qui soumissionnent sont systématiquement auditionnés pour autant qu'ils répondent au profil recherché. En effet, un nombre élevé de candidatures internes peut être déposé pour certains postes. Le temps et les coûts consacrés au recrutement doivent rester quand même appropriés afin de garantir l'efficacité et l'efficience de l'administration.

En outre, pour l'engagement des cadres supérieurs (chefs de service, adjoints, chefs d'office), l'administration fait appel à des consultants externes depuis de nombreuses années pour la réalisation d'assessment.

Selon la demande du député Fabien Girard, nous pouvons citer en exemple les engagements récents ou en cours de cadres de l'administration cantonale, notamment le chef du Service de la circulation routière et de la navigation, le chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône, le chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, le chef du Service juridique de la sécurité et de la justice. Voilà quelques exemples.

Je vous remercie pour votre interpellation qui me permet de démontrer que les processus proposés sont déjà réalisés depuis de nombreuses années.

12. Interpellation PLR, par Thomas Birbaum (suppl.): Entre nous, actif ou passif? (08.05.2017) **1.0222**

Interpellation PLR, durch Thomas Birbaum (Suppl.): Rolle des Staatsrates im Rahmen der Steuervorlage 17: aktiv oder passiv? (08.05.2017) **1.0222**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldung des Interpellanten. Dann kann Herr Staatsrat Roberto Schmidt die Antwort geben.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

L'auteur demande si le Conseil d'Etat valaisan souhaite être proactif dans le dossier de la réforme cantonale de l'imposition des entreprises, intitulée maintenant Projet fiscal 17.

A la suite du rejet du projet fiscal en février 2017 par le peuple, le Conseil d'Etat a stoppé la réforme sur le plan cantonal, comme je vous l'ai déjà dit lors de la dernière session.

Entre-temps, le Conseil fédéral a mis en place un groupe de travail afin de redéfinir les contours d'une nouvelle réforme. La procédure de consultation devrait être terminée d'ici à la fin de l'année ou début de l'année 2018 et le message devrait être adopté, puis transmis au Parlement au printemps 2018.

Il est capital pour nous que les cantons connaissent le contenu législatif fédéral de la réforme avant de lancer ou bien de continuer plutôt notre propre réforme.

Tout de même, le département a déjà entrepris des travaux de préparation - c'est clair - de la réforme sur le plan cantonal afin de mettre rapidement le projet en consultation dès que le Conseil fédéral aura adopté le message.

Vu l'importance de la réforme fiscale pour les villes, les communes et l'économie valaisanne, je voulais également avoir un échange avec ces concernées. Il est essentiel pour moi d'élaborer ce projet avec ces partenaires et de limiter les pertes fiscales beaucoup trop importantes pour les villes et les communes. Des séances avec les communes et avec l'économie valaisanne, avec les représentants de l'économie valaisanne ont déjà eu lieu et puis on aura, la semaine prochaine ou bien au mois d'octobre, aussi une séance avec des villes valaisannes.

Nous partageons l'avis de l'auteur de l'interpellation sur le fait qu'une démarche proactive dans ce dossier assure la sécurité du droit. Elle permet aux entrepreneurs de planifier leurs investissements dans notre canton.

Il est également important que le canton du Valais reste fiscalement compétitif vis-à-vis des autres cantons et particulièrement des cantons de Suisse romande.

Tout de même, le Conseil d'Etat tient quand même à relever qu'une décision de la réforme cantonale prise avant la réforme fédérale serait un peu précipitée, d'autant plus que le taux effectif d'imposition, et ceci est important, pour 91% des personnes morales valaisannes ayant un bénéfice imposable en dessous de 150'000 francs est de 12,66% actuellement sans réforme et donc déjà le taux le plus avantageux de toute la Suisse romande.

13. Postulat Florentin Carron, PDCB, Julien Monod (suppl.), PLR, et cosignataires: Provision pour «cas de rigueur» (11.05.2017) **1.0223**

Postulat Florentin Carron, PDCB, Julien Monod (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichner: Rückstellung für Härtefälle (11.05.2017) **1.0223**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Les postulants exposent la problématique du manque de trésorerie des exploitants agricoles suite au gel noir du printemps dernier. La solution proposée est de permettre aux exploitants de constituer une provision pour cas de rigueur.

De notre point de vue, une provision n'étant qu'une opération comptable, elle n'aura que peu d'effets sur la trésorerie des exploitants au travers de l'impôt. Donc l'objectif souhaité par les postulants ne sera que très partiellement atteint.

Les différentes mesures prises par le DEF, notamment la possibilité de reporter les annuités de crédits d'investissements, nous semblent plus pertinentes de ce point de vue.

En outre, ce type de provisions n'étant pas prévu par la loi sur l'impôt fédéral direct et la loi d'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, une telle mesure pourrait donc se voir invalider en cas de recours.

Et même s'il est vrai que la fiscalité cantonale dispose d'une certaine souplesse, il ne nous semble pas opportun de créer une exception en la matière.

Enfin, les 3 dernières lignes du postulat proposant d'élargir cette mesure aux acteurs du tourisme hivernal lors d'un hiver sans neige par exemple est pour nous rédhitoire. En effet, étant donné l'évolution actuelle du climat, il est évident que cette provision pourrait être justifiée chaque année et ainsi perdre tout son sens comptable et fiscal.

A nos yeux, ce postulat propose une solution trop peu efficace vis-à-vis de la problématique exposée étant un élargissement particulièrement inadéquat aux acteurs du tourisme hivernal.

Le groupe des Verts vous invite donc à refuser ce postulat.

Merci pour votre écoute.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Die Frostschäden vom 18. bis 22. April sind schlimm und bedeuten für viele Leute, welche in den Rebbergen und Obstplantagen arbeiten grosse Einbussen. Frost ist immer ein unvorhergesehenes Naturereignis, welches enorme Schäden auslösen kann.

Dieses Postulat geht in die richtige Richtung. Wir sehen hier eine Parallele für die Akteure im Wintertourismus. Wenn als Beispiel in Tourismusorten über Weihnachten kein Schnee fällt und dadurch die Bahnen nicht geöffnet werden können, ist dies ebenfalls ein unvorhergesehenes Naturereignis, durch welches Skilehrer, Sportgeschäfte und Bergbahnen erhebliche Einbussen erleiden müssen. Neutral betrachtet, lösen Frost und fehlender Schnee ähnlich finanziellen Schaden an.

Aus diesen Gründen ist die CSPO der Meinung, es lohnt sich, dieses Postulat abzuklären, und wir unterstützen es.

Danke schön.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Das Postulat wird bekämpft... doch das Wort hat noch der Postulant Florentin Carron.

Carron Florentin, député, PDCB

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, suite aux diverses interventions, particulièrement celle de Mme la députée Céline Dessimoz, permettez-moi d'apporter quelques précisions.

En principe et un mode de fonctionnement:

Donc le principe, c'est le suivant: par l'intermédiaire de ce postulat, nous souhaitons adresser une requête au Département des finances, respectivement à son Service des contributions, afin de créer, d'inscrire des provisions pour cas de rigueur liés à des conditions climatiques défavorables à l'image des provisions qui sont pratiquées dans le domaine de la construction, et cela sans changement au niveau de la loi fiscale.

Ensuite, nous souhaitons associer à toutes ces mesures, comme le postulat le précise très clairement, toutes les activités en lien avec le climat et la météo, l'agriculture bien sûr mais aussi l'hôtellerie, la restauration de montagne, les guides, les profs de ski, les magasins de sport de montagne, les remontées mécaniques, etc.

Il s'agit ici de respecter une équité de traitement entre les différentes branches d'activités et de ne pas favoriser une branche plutôt qu'une autre. Il y a un avantage assez évident pour l'Etat; quel est-il? L'Etat, le canton pourrait retirer de cette mesure, en fait, que ce n'est plus l'Etat qui doit intervenir massivement dans l'urgence. Donc, les entreprises se prémuniraient elles-mêmes dans des cas de rigueur avec des économies substantielles. Il s'agit ici d'une aide indirecte avec la forme des déductions fiscales.

Merci de soutenir ce postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung.

Par 113 voix contre 9 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.0223 du député Florentin Carron.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

14. Postulat PLR, par Sylvie Masserey Anselin et Stéphane Ganzer: Analyser l'opportunité de la conclusion d'une assurance perte de gain maladie pour le personnel de l'Etat (12.05.2017) **1.0224**

Postulat PLR, durch Sylvie Masserey Anselin und Stéphane Ganzer: Krankentaggeldversicherung für das Staatspersonal (12.05.2017) **1.0224**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Contat Pierre, député, UDC

Ce n'est pas pour combattre, c'est juste pour une clarification.

Etant donné que le rapport de la commission de gestion donnait déjà, sauf erreur, une procédure dans ce sens-là, est-ce que ce postulat ne fait pas éventuellement double emploi?

(Der Präsident: Entschuldigung, bekämpfen Sie oder bekämpfen Sie nicht? Es gibt keine Klarifikation, es wird bekämpft oder nicht bekämpft.)

Alors, ce pourrait être un combat si on fait 2 fois le travail parce que je ne vois pas l'utilité de ce postulat si la mission a déjà été donnée suite au rapport de la commission de gestion sur l'affaire Cleusix.

Donc, si on me dit: non, ce n'est pas à double, je ne combats pas; si on me dit: oui, je ne vois pas pourquoi on ferait une deuxième fois le travail.

Der Präsident

Ich gebe das Wort der Postulantin.

Masserey Anselin Sylvie, députée, PLR

Monsieur Contat, effectivement, il ne s'agit pas ici de faire faire le travail à double à nos services de l'Etat; d'ailleurs, je pense qu'ils auront, eux, la pertinence de ne pas traiter ce dossier 2 fois.

Par contre, dans ce postulat, on fixe quand même quelques règles sur les moyens qu'on voudrait qu'ils soient mis en œuvre pour faire ce comparatif. Et puis, je pense que c'est important que ce comparatif soit fait sur cette base-là pour qu'on puisse vraiment avoir une information qui nous permettra, ensuite, de savoir s'il y a ou pas pertinence de conclure une assurance perte de gain maladie pour nos employés d'Etat.

Voilà, donc je vous invite à soutenir ce postulat.

Je suis persuadée que le travail ne sera pas fait à double.

Merci pour votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Nous soutenons ce postulat et nous souhaitons simplement savoir si c'est possible d'élargir un petit peu les comparaisons. Vous avez parlé de comparaisons très précises mais est-ce qu'il serait possible d'élargir les comparaisons, notamment pour les cotisations? Là, on parle de la perception des cotisations à 50/50, est-ce que ça serait possible de faire la perception des cotisations à 60/40 ou 30/70 afin de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires?

Merci.

Der Präsident

Entschuldigung, wir diskutieren hier nicht über das Postulat, sondern bekämpfen wir es oder bekämpfen wir es nicht. So einfach sind die Regeln.

Also es bekämpft es niemand, und so wird es an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

15. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Parlement sans papier aussi pour les décomptes d'honoraires (08.05.2017) **1.0225**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Papierloses Parlament – auch für die Honorarabrechnungen (08.05.2017) **1.0225**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Keine Wortmeldungen; das Postulat wird an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

16. Interpellation François Pellouchoud, UDC, et Ludovic Cipolla, UDC: Usine d'aluminium de Martigny (08.05.2017) **5.0266**

Interpellation François Pellouchoud, UDC, und Ludovic Cipolla, UDC: Aluminiumwerk Martigny (08.05.2017) **5.0266**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Pellouchoud François, député, UDC

En allant sur le site Internet *notrehistoire.ch*, on peut lire sur l'usine d'aluminium ce qui suit: «Malgré différentes tentatives de sauvetage, l'usine d'aluminium de Martigny a définitivement fermé ses portes en 2008. Plus d'une soixantaine d'ouvriers ont ainsi été licenciés. C'est également contre les émanations nocives recrachées dans l'atmosphère par cette usine qu'a été déclenchée la fameuse guerre du fluor dès le milieu des années septante. Ce conflit opposa des paysans de la région à la direction de l'époque. Un bras de fer de longue haleine qui, au final, se solda par une victoire des agriculteurs.»

De plus, en parcourant les extraits du conseil municipal de 22 mars 2016, la commune de Martigny a approuvé la demande, à la demande de l'usine d'aluminium SA, pour l'installation de 3 forages de reconnaissance géologique.

Donc, nous sommes ici face à une usine qui a fermé ses portes en 2008, mais qui a réalisé ou a demandé l'autorisation de réalisation de forages de reconnaissance en 2016. De plus, la société anonyme de l'usine est propriétaire d'un peu plus de 139'000 mètres carrés de terrain.

Afin de ne pas se retrouver dans quelque temps avec des terres polluées et un site à assainir, le Conseil d'Etat a-t-il pris les devants dans ce dossier?

Avez-vous aussi un retour sur le résultat des forages de reconnaissance géologique?

Avez-vous demandé des garanties financières au démantèlement des installations et à l'assainissement de ces terres?

Merci beaucoup.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

En fait, la demande de l'interpellateur porte sur l'usine d'aluminium de Martigny qui n'exerce plus d'activité depuis quelques années. Il demande si nous avons pris les devants afin que la Lex Tamoil s'applique aussi pour le site de cette usine. Il se réfère à l'affaire Tamoil, à l'occasion de laquelle le Grand Conseil avait édicté un décret urgent pour éviter que des jachères industrielles, potentiellement dangereuses, subsistent dans notre canton.

Alors, à la question, je dois répondre par la négative puisque, finalement, le Gouvernement n'a pas à intervenir dans un dossier qui relève, sous l'angle du droit des constructions, d'une compétence communale.

Pour rappel, il faut aussi rappeler que la Lex Tamoil est en réalité l'article 52bis de la loi sur les constructions adopté par voie de décret le 10 septembre 2015. Cet article attribue la compétence pour fixer un délai convenable pour la suppression de la construction et la remise en état des lieux sous la menace d'une exécution d'office ainsi que pour ordonner que le propriétaire fournisse une garantie adéquate, eh bien!, attribue la compétence à

l'autorité de police des constructions pour un ouvrage sis en zone à bâtir, c'est le cas ici, on est dans une zone industrielle et artisanale; c'est donc le conseil communal qui a cette responsabilité. Le Gouvernement n'a pas à intervenir sur la base de cette législation, tout au plus il peut rappeler que le conseil communal dispose de cette base légale pour intervenir.

A préciser encore que je limite ma réponse à la question posée, à savoir à cette responsabilité, et que tout ce qui concerne les démarches environnementales en cours ne sont bien sûr pas traitées dans ce contexte.

17. Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Sandra Cretton, PDCB, et Blaise Carron, AdG/LA: Desserte de l'Hôpital Riviera-Chablais: Disparités cantonales Vaud-Valais (11.05.2017) **5.0267**

Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Sandra Cretton, PDCB, und Blaise Carron, AdG/LA: Erschliessung des Spitals Riviera-Chablais – Unterschiede zwischen den Kantonen Waadt und Wallis (11.05.2017) **5.0267**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Cretton Sandra, députée, PDCB

L'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais sur le site de Rennaz est prévue pour avril 2019; si j'ose dire c'est pour après-demain.

La consultation pour la planification des horaires des transports publics pour l'année 2018 est déjà terminée.

La cadence à la demi-heure pour le train RegionAlps entre Monthey et Saint-Gingolph est prévue pour 2020. Nous parlons ici d'un bassin de population de plus de 35'000 habitants.

Alors que le canton de Vaud a, d'ores et déjà, planifié les accès et débuté ses investissements, le Valais n'a rien communiqué sur le sujet. Force est de constater que notre canton a pris un certain retard dans la planification de ces transports.

Nous demandons des réponses claires à notre interpellation. Nous n'avons plus le temps d'attendre. Ce dossier a besoin d'un soutien fort de notre canton au niveau des transports publics. Nous ne pouvons pas renvoyer la responsabilité de ces transports sur les communes ou miser sur un transport par la route dans un réseau routier déjà largement surchargé.

Nous vous remercions pour vos réponses.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

A titre liminaire, il faut peut-être rappeler que la qualité de la desserte des transports publics vers l'Hôpital Riviera-Chablais que l'on juge peu efficace, en fait, est en relation directe avec le choix d'implantation de cet hôpital un petit peu en dehors de toutes les lignes de transport existantes.

En 2014, les cantons de Vaud et du Valais ont lancé une étude sur la réorganisation des bus du trafic régional de voyageurs (TRV) dans le secteur du Chablais. Les conclusions de cette étude proposaient, entre autres, la création d'une ligne qui relierait Monthey à Villeneuve, en passant par le nouvel Hôpital Riviera-Chablais et cela dès son ouverture prévue en 2019. L'étude prévoit un objectif ambitieux de 18 paires de courses par jour, soit un bus par heure et par direction entre 05h00 et 22h00. Cette étude a été menée en collaboration avec les communes concernées.

Pour répondre non seulement aux besoins de l'Hôpital Riviera-Chablais mais aussi à l'évolution de la demande dans le Chablais, actuellement, on travaille sur toute une série d'axes:

Création d'un hub multimodal avec la mise en place d'un P+R. Le site de Vouvry gare est envisagé pour un tel hub.

On étudie le renforcement de l'offre RegionAlps, comme vous l'avez dit, avec une cadence horaire intégrale entre Monthey et Saint-Gingolph dès 2018.

Une étude de détail pour la mise en œuvre de la ligne Monthey–Hôpital Riviera-Chablais–Villeneuve dès la fin 2018. Celle-ci consiste en une analyse du tracé exact et en une proposition précise des horaires pour répondre au mieux aux exigences de la demande et surtout aussi aux correspondances ferroviaires de la région.

On analyse également une ligne de bus depuis la région de Saint-Gingolph France jusqu'au hub cité plus haut (avec une possibilité également de connexions au train RegionAlps en direction de Monthey ou d'un bus régional en direction de l'Hôpital Riviera-Chablais et de Villeneuve).

Enfin, on étudie la faisabilité d'une navette réservée aux usagers de l'hôpital, entre Vouvry gare et l'Hôpital Riviera-Chablais durant les périodes creuses de la ligne du transport régional des voyageurs.

On analyse aussi les coûts, les avantages et désavantages du Chablais valaisan à intégrer la communauté tarifaire Mobilis.

Voilà d'une manière un petit peu descriptive l'ensemble des dossiers sur lesquels nous travaillons.

Je crois que nous avons un regard très très pointu sur le Chablais en ce moment mais nous savons, nous sommes conscients de l'importance de la mobilité dans cette région et de l'importance que va apporter également l'ouverture de l'hôpital du Chablais, le complément d'importance à cette mobilité qui va être lié à cela.

Mais soyez certains que nous travaillons très fort là-dessus.

18. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Urban Furrer, CSPO, et Niklaus Furger, CVPO: Retards dans les 2e et 3e étapes du projet de protection contre les crues du Baltschiederbach (11.05.2017) **5.0268**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Urban Furrer, CSPO, und Niklaus Furger, CVPO: Verzögerung Hochwasserschutzprojekt Baltschiederbach 2./3. Etappe (11.05.2017) **5.0268**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldung.

Dann kann Herr Staatsrat Jacques Melly die Antwort geben.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Unter Hinweis auf die Beschwerde der Kies- und Betonwerk Grosseya AG, welche gemäss Darlegung der Interpellanten den Vollausbau des Hochwasserschutzprojekts beim Ausgang des Baltschiederbaches verhindern, haben die Interpellanten dem Staatsrat am 11. Mai 2017 folgende Fragen gestellt:

1. Ist der Staatsrat bereit, alle Massnahmen einzuleiten, damit die Bauarbeiten am Schutzwerk unverzüglich in Angriff genommen werden können?

2. Ist der Staatsrat bereit, die Kies- und Betonwerk Grosseya AG per Verfügung sofort einzustellen?

Zur Frage 1

Planung und Ausführung von Wasserbau- und Hochwasserschutzvorhaben liegen in der Zuständigkeit der Gemeinden, unter Vorbehalt der Genehmigung durch den Staatsrat. Die erste Ausbautetappe des Gesamtschutzkonzepts Baltschiederbach, geplant für ein 30-jährliches Hochwasserereignis, hat der Staatsrat bereits am 8. September 2004 genehmigt. Sie ist realisiert worden. Ebenso hat der Staatsrat die zweite und dritte Ausbautetappe des Gesamtschutzkonzepts Baltschiederbach für ein 100- beziehungsweise 300-jährliches Hochwasserereignis unter Abweisung der Einsprachen genehmigt, als Werke öffentlichen Nutzens mit Begründung des Rechts auf Enteignung erklärt und die beiden Gemeinden Baltschieder und Eggerberg mit dem Vollzug ermächtigt. Damit hat der Staatsrat alles Notwendige getan. Die Realisierung der zweiten und dritten Ausbautetappe liegt in der Zuständigkeit der beiden Gemeinden. Ein aufsichtsrechtlicher Eingriff des Staatsrats in deren Autonomie käme nur dann in Betracht, wenn sie ihre Aufgaben versäumen würden. Die Beschwerde der Kies- und Betonwerk Grosseya AG an das Bundesgericht hat von Gesetzes wegen grundsätzlich keine aufschiebende Wirkung und ist vom Bundesgericht bisher nach Kenntnis des Staatsrats auch nicht erteilt worden, sodass die Gemeinden, die für die Inangriffnahme der zweiten und dritten Etappe erforderlichen Schritte einleiten können.

Zur Frage 2

Die Kies- und Betonwerk Grosseya AG verfügt über mehrere Baubewilligungen der Kantonalen Baukommission (KBK); deren Anlagen wurden in der Vergangenheit auf Verlangen der KBK saniert. Die Baupolizei ist ebenfalls Sache der KBK. Die Konformität des Betriebs wird von der KBK als Leitbehörde, in Zusammenarbeit mit dem Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt sowie den involvierten Dienststellen, kontrolliert und derzeit erneut überprüft. Ein allfälliger Baupolizeientscheid obliegt nicht dem Staatsrat, sondern der KBK als Bau- und Baupolizeibehörde.

Der konzessionsrechtliche Entscheid hingegen über die Nutzung des Baltschiederbachs für Wasser- und Kiesentnahme sowie die Benutzung des Grundeigentums der Gemeinden im Baurecht für das Kies- und Betonwerk liegt in der Zuständigkeit der beiden Gemeinden Baltschieder und Eggerberg.

19. Interpellation Philipp Matthias Bregy, CVPO, Diego Wellig, CSPO, et Pascal Salzmann, SVPO: Marquage routier: l'Etat plus cher que les entreprises privées (12.05.2017) **5.0269**

Interpellation Philipp Matthias Bregy, CVPO, Diego Wellig, CSPO, und Pascal Salzmann, SVPO: Strassenmarkierungen: Staat teurer als private Unternehmen (12.05.2017) **5.0269**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen. Herr Staatsrat Jacques Melly wird die Antwort erteilen.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Strassenmarkierungen sind Bestandteil der Unterhaltsarbeiten der öffentlichen Verkehrswege und sind im Strassengesetz vom 3. September 1965 geregelt. Artikel 119 verweist dabei auf die Zuständigkeiten und den Kostenteiler. Die Sektion Unterhalt/Logistik der Dienststelle für Mobilität ist verantwortlich für den Unterhalt und die Erneuerung der

Strassenmarkierungen. Sie budgetiert auch jährlich die dazu erforderlichen Mittel.

Die Markierungen werden durch eine Gruppe von 7 Mitarbeitern regelmässig in Eigenleistung, in Zusammenarbeit mit den Gemeinden oder im Auftrag an Dritte erneuert. Jährlich werden für rund 690'000 Franken Aufträge an die lokalen spezialisierten Unternehmungen im freihändigen Verfahren zu marktgerechten Ansätzen vergeben. Dabei können vereinzelte Arbeiten über dem Preis einer öffentlichen Ausschreibung liegen. Die Erfahrung hat auch aufgezeigt, dass die Ansätze mehrheitlich den Marktpreisen entsprechen.

Für die rund 1'800 Kilometer Kantonsstrassen werden die Unterhaltsmarkierungen für die Rand- und Mittellinien grösstenteils in Eigenleistung ausgeführt. Dabei wird im öffentlichen Ausschreibungsverfahren die Markierungsfarbe für rund 450'000 Franken beschafft. Die Arbeiten, welche den schweizerischen Normanforderungen entsprechen müssen, werden vielfach ausserhalb der Verkehrsspitzen, in der Nacht und bis in die hintersten Täler in suboptimalen Verhältnissen ausgeführt. Mit einer kumulierten Länge von 1'010 Kilometer im Jahresdurchschnitt liegt der Aufwand in Eigenleistung unter den Angeboten der privaten Unternehmungen.

Innerorts obliegt der Unterhalt der Fahrbahn dem Staat. Die Arbeiten werden durch die zuständige Dienststelle ausgeführt. Die Gemeinde beteiligt sich zu 50% an diesen Arbeiten. Mittels speziellen Vereinbarungen mit den Gemeinden können vereinzelte Arbeiten je nach verfügbaren Mitteln durch die Gemeinden selbst ausgeführt werden.

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

20. Postulat UDC, par Grégory Logean: Programme de législature 2017-2021 du Conseil d'Etat: et le Parlement? (08.05.2017) **6.0078**

Postulat UDC, durch Grégory Logean: Legislaturprogramm 2017-2021 des Staatsrates: und was ist mit dem Parlament? (08.05.2017) **6.0078**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Giroud Mathieu, député (suppl.), PDCB

Est-ce que l'examen et l'approbation du programme de législature doivent faire partie des compétences du Grand Conseil?

De notre point de vue non. Le Parlement dispose déjà de suffisamment de moyens pour influencer l'activité du Gouvernement, que ce soit dans le cadre du processus budgétaire et de la Planification intégrée pluriannuelle, ou encore par le biais des interventions parlementaires.

Le Conseil d'Etat a déjà intégré les partenaires politiques et institutionnels à la préparation du programme de législature. En effet, les orientations retenues pour le développement du canton ont été présentées, entre autres, au président du Parlement, aux membres du Bureau ainsi qu'aux présidentes et vice-présidents des commissions des finances et de gestion.

Le postulant cite en exemple «le programme de législature du Conseil fédéral qui est soumis à l'approbation du Parlement avec possibilité pour ce dernier d'y apporter des modifications». Il est intéressant de relever ici que, dans le cadre de l'examen du programme de la législature 2015-2019, considérant que la procédure actuelle n'est pas assez efficace, la commission spéciale du National a déposé une initiative parlementaire, qui a déjà abouti et qui vise à simplifier la procédure en supprimant la possibilité de faire des amendements.

Au groupe PDCB, nous ne voulons pas de cet exercice, si bien nommé par le postulant, qui serait certainement un exercice alibi.

Ainsi, nous vous recommandons de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention

Morard Didier, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du présent postulat déposé par M. le député Grégory Logean intitulé «Programme de législature du Conseil d'Etat, et le Parlement?»

Le groupe PDCC est d'avis que le programme de législature doit rester une compétence du Conseil d'Etat. De plus, le Grand Conseil a de nombreuses possibilités d'intervenir en amont d'un projet du Gouvernement s'il est en désaccord avec ce dernier.

Nous estimons que ce postulat est donc totalement infondé.

Le groupe PDCC salue ce programme de législature, innovation née du nouveau Conseil d'Etat.

Dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature, le Conseil d'Etat a rencontré les représentants du Parlement, de la Fédération des communes valaisannes, de l'Association des préfets ainsi que les différents partis politiques représentés au Grand Conseil. Le Gouvernement a ainsi donné le cap de cette législature et les projets qu'il entend mener à bien.

Le groupe PDCC salue cet acte de transparence du Conseil d'Etat en présentant ses projets aux partenaires politiques de notre canton. Le Conseil d'Etat s'inscrit donc très clairement dans une action gouvernementale forte pour les 4 prochaines années.

Notre groupe remarque une certaine nostalgie, et c'est le moins que l'on puisse dire, dans ce postulat de la part de l'UDC privée d'un conseiller d'Etat depuis les dernières élections. Ce postulat se défend clairement comme une tentative de remettre un pied dans les décisions du Conseil d'Etat. L'UDC sans doute nostalgique de ne plus pouvoir entacher les projets du Gouvernement.

Le groupe PDCC vous invite donc à refuser ce postulat de la nostalgie.

Je vous remercie pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Das vorgeschlagene Postulat scheint verlockend zu sein für uns als legislatives Organ. Genehmigung heisst eben auch Änderungen anbringen zu können. Jetzt, was wird das wohl heissen? Ich glaube, wir haben einerseits eine strategische Ebene, wir haben andererseits eine operative Ebene. Wenn das Parlament direkt zum Voraus in der strategischen Ebene mitsprechen, mitändern könnte, wäre das wohl regionalpolitisch motiviert und nicht unbedingt sachpolitisch dienlich. Schon wenn ich nur an das Ober- und Unterwallis denke. Also es könnten gewisse Brisanz daraus entstehen.

Ich glaube, die Gewaltentrennung, wie wir sie heute haben, ist sicher richtig. Jeder hat seine Aufgaben zu machen. Wir müssen sie kontrollieren. Ich glaube, so gesehen im Sinne der Sachpolitik, im Sinne der Strategie ist es sicher sinnvoll, dass wir es so belassen, wie es heute ist.

Also wir haben einen ersten Schritt gesehen bei der Regierung. Am 23. August 2017 hatten wir eine Informationsveranstaltung. Das ist sicher ein Schritt in die richtige Richtung, die es bis anhin so noch nicht gab. Die CSPO wünscht sich aber trotzdem, vielleicht eine Option zu haben im Sinne eines Runden Tisches (*des tables rondes*), wo man gewisse Sachen zum Voraus vielleicht diskutieren kann, wo die Fraktionschefs oder Vertreter mit der Regierung zusammensitzen könnten, um etwelche Weichen zu stellen. Das vielleicht so ein Schritt in eine transparente sachdienliche Richtung.

So gesehen ist die CSPO dagegen und empfiehlt, das auch abzulehnen. Danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nun der Postulant.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, du côté du groupe UDC, sachez que l'on préfère la nostalgie à la routine.

Cela étant dit, quelques remarques préliminaires sur certains de vos arguments qui ont été avancés, notamment le fait que le Conseil national ou les Chambres ont débattu d'une initiative parlementaire au niveau fédéral sur cette question. Je vous rappellerai qu'en juin 2015 justement par 96 voix contre 92 et 6 abstentions, le Conseil national a fait échouer une initiative parlementaire qui visait justement à ce que les Chambres fédérales ne se livrent plus à cet exercice. Et la majorité des conseillers nationaux, et ce qui est intéressant, c'est que cette majorité qui a voulu maintenir cet exercice, c'est-à-dire d'approbation du programme de législature du Conseil fédéral, avec possibilité de l'amender, eh bien!, c'est une majorité composée de la gauche et du centre. C'était plutôt la droite qui souhaitait justement, et l'UDC mon propre parti, ne plus se livrer à cet exercice au niveau fédéral. C'est intéressant de voir qu'ici, en Valais, les freins sont exactement inversés.

Cela étant dit, le sens de la démarche est plutôt cohérent, à notre sens, et d'ailleurs l'actuel nouveau Gouvernement, auquel nous souhaitons plein succès dans ses démarches actuelles et à venir, a initié une première séance d'information, mais au stade de l'information plus que de la construction d'un programme commun.

Je crois que ce Parlement, nous sommes le législatif et que veut dire législatif? C'est légiférer. Donc, il est logique aussi pour un Gouvernement qui doit prévoir un programme de législature, il doit le faire avec le législatif. C'est logique puisque finalement c'est nous, dans cette salle, qui devons légiférer.

Donc, je crois qu'il n'y a rien d'extraordinaire à mon avis que de soumettre les grandes lignes, c'est un postulat au stade du développement, d'ailleurs, le Conseil d'Etat semble ouvert à la discussion puisqu'il a lui-même initié, vous l'avez relevé, certaines démarches dans ce sens, qu'au stade du développement, eh bien!, on réfléchisse de quelle manière on pourrait avoir cette interaction en début de législature entre exécutif et législatif puisque nous devons travailler ensemble, et encore une fois vous êtes là pour exécuter quelque part les volontés législatives du Parlement.

Donc, à mon avis, il ne faut pas y voir une volonté d'immobilisme ou quoi que ce soit, mais bien de poser des jalons et aussi peut-être des dénominateurs communs qui peuvent nous rassembler et donner les bonnes impulsions au Conseil d'Etat pour éviter aussi que ce dernier peut-être ne fasse travailler l'administration dans des chemins qui ne seraient pas ceux souhaités par nous-mêmes ici au Grand Conseil.

Donc, je maintiens ce postulat et vous invite à le soutenir encore une fois dans cette volonté d'échanges constructifs.

Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Suite à la prise de parole de M. le député Grégory Logean, j'ai juste une question.

Vous voulez nous faire voter, amender le programme de législature. Ma question est la suivante: en cas de non-respect du programme de législature par le Conseil d'Etat, quelles seront les conséquences? Et, finalement, à quoi sert-il de voter un programme de législature, de l'amender, s'il n'y a pas d'obligation pour le Conseil d'Etat de si conformer? Voilà ma question.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Alors, merci au député Emmanuel Amoos pour sa question.

L'exemple qui est cité, effectivement, c'est au niveau des Chambres fédérales où là il y a la possibilité d'amender le projet de budget. La proposition du postulat ne va pas forcément aussi loin, si vous regardez la conclusion. On souhaite en tout cas pouvoir en débattre et influencer les grandes lignes.

Alors maintenant en admettant qu'on partirait dans cette direction, on pourrait imaginer que le budget amendé aurait la même force qu'une motion finalement, je crois que c'est ces discussions qui ont eu lieu au niveau aussi fédéral, ça pourrait être assimilé finalement à une motion et le Conseil d'Etat devrait aller dans cette direction.

Voilà un petit peu mais je pense que c'est aussi au niveau du traitement d'aller plus loin dans la réflexion, on ne peut pas construire maintenant ce matin la solution, c'est plutôt de construire cette solution d'échanges avec le Gouvernement et le Parlement, et peut-être qu'on peut trouver une solution qui peut satisfaire à la fois le législatif et l'exécutif pour qu'il y ait une réelle interaction et pas simplement une séance d'information et un communiqué de presse. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Wir stimmen ab.

Par 75 voix contre 43 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 6.0078 du député Grégory Logean.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

21. Interpellation Méryl Genoud; PLR, et Grégory D'Andrès, PLR: A quand l'exécution?
(08.05.2017) **6.0079**

Interpellation Méryl Genoud; PLR, und Grégory D'Andrès, PLR: Umsetzungsfristen
(08.05.2017) **6.0079**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit hat das Wort Herr Staatsrat Jacques Melly.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Les auteurs de l'interpellation demandent au Conseil d'Etat de se déterminer quant au respect des délais légaux de mise en œuvre des interventions parlementaires par le législatif, en particulier en ce qui concerne un postulat déposé le 13 novembre 2013 «Heures de décharges pour la fonction publique, un cadeau cher» qui fut accepté lors du traitement par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lors de la session de décembre 2014.

Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat de créer un outil électronique permettant le suivi des interventions parlementaires.

Le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique et, pour pouvoir disposer d'un meilleur suivi des affaires, la Chancellerie d'Etat et le Service parlementaire sont actuellement occupés à mettre sur pied un tel outil informatique qui permettra à l'administration et au Service parlementaire de voir en tout temps à quel stade se trouvent les interventions parlementaires et puis pour nous, pour le Conseil d'Etat, d'avoir également un meilleur suivi de leur exécution.

Concernant le postulat 3.0078, le Conseil d'Etat constate qu'il est demeuré en suspens depuis son acceptation par le Grand Conseil. Le Département de l'économie et de la formation, par son Service de l'enseignement, effectuera d'ici à la fin du mois de septembre une analyse et y donnera les suites utiles de manière prioritaire.

Voilà ce que je peux vous garantir aujourd'hui.

22. Postulat PLR, par Fabien Girard: Parlement sans papier – et les commissions? (08.05.2017) **6.0080**

Postulat PLR, durch Fabien Girard: Papierloses Parlament – und was ist mit den Kommissionen? (08.05.2017) **6.0080**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat akzeptiert und an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

Ich bedanke mich recht herzlich. Wir sind am Schluss des heutigen Sessionsvormittags angekommen. Ich wünsche einen guten Appetit, einen schönen Nachmittag, und wir treffen uns am Freitagmorgen um 9 Uhr wieder.

Auf Wiedersehen und *bonne journée!*

La séance est levée à 11 h 50.

Séance du vendredi 15 septembre 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. **Première lecture**

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung

2. **Lecture**

Décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung und die Gewährung eines Rahmenkredits zur Umsetzung von Frostbekämpfungsmassnahmen im Walliser Obst- und Weinbau

3. **Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (CIC-HRC)**

Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais, Waadt-Wallis (IPK-HRC)

Traitement: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlung: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

4. **Postulat Commission SAI, par Julien Dubuis, PLR: Projet «La Maison» une maison consacrée aux soins palliatifs dans le Valais central (13.12.2016) 2.0171**

Postulat Kommission GSI, durch Julien Dubuis, PLR: Projekt «La Maison»: eine Einrichtung für Palliativpflege im Mittelwallis (13.12.2016) 2.0171

5. **Heure des questions**

Fragestunde

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. **Postulat PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet: SOS, nos ambulances! (08.05.2017) 2.0186**

Postulat PLR, durch Géraldine Arlettaz-Monnet: Ambulanzen in Not! (08.05.2017) 2.0186

7. **Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Jennifer Näppli (suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Bureaux de plainte externes pour les institutions (11.05.2017) 2.0187**

Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Jennifer Näppli (Suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter, AdG/LA (Suppl.), und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Externe Meldestellen für die Institutionen (11.05.2017) 2.0187

8. **Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, et cosignataires: Accès gratuit aux prestations de prévention, de promotion de la santé, d'aide et de conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire (11.05.2017) 2.0188**

Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, und Mitunterzeichner: Kostenloser Zugang zu den Leistungen in den Bereichen Prävention, Gesundheitsförderung sowie Hilfe und Beratung für Eltern mit Kindern im Vorschulalter (11.05.2017) 2.0188

9. Postulat Blaise Carron, AdG/LA, et Olivier Turin, AdG/LA: Un seul pôle d'excellence gériatrique et de réadaptation dans le Bas-Valais? (11.05.2017) **2.0189**
 Postulat Blaise Carron, AdG/LA, und Olivier Turin, AdG/LA: Ein einziges Geriatrie- und Rehabilitationszentrum im Unterwallis? (11.05.2017) **2.0189**
10. Interpellation François Pellouchoud, UDC, et Grégory Logean, UDC: Air-Glacières: OPA de la clinique de Valère (12.05.2017) **2.0190**
 Interpellation François Pellouchoud, UDC, und Grégory Logean, UDC: Air-Glacières: Kaufangebot der Clinique de Valère (12.05.2017) **2.0190**
11. Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Pour une intensification de la lutte contre le travail au noir! (12.05.2017) **2.0191**
 Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Verstärkte Bekämpfung der Schwarzarbeit (12.05.2017) **2.0191**
12. Motion Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, et Urs Juon, CVPO: Suppression des agences AVS (12.05.2017) **2.0192**
 Motion Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, und Urs Juon, CVPO: Abschaffung AHV-Zweigstellen (12.05.2017) **2.0192**
- Urgences**
Dringlichkeiten
13. Interpellation urgente CVPO, par Philipp Matthias Bregy, Mischa Imboden (suppl.) et Martin Lötscher: Quo vadis CPVAL? (12.09.2017) **1.0228**
 Dringliche Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy, Mischa Imboden (Suppl.) und Martin Lötscher: Quo vadis PKWAL? (12.09.2017) **1.0228**
14. Interpellation urgente Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay (suppl.), AdG/LA, Benoît Bender, PDCB, Ludovic Cipolla, UDC, et cosignataires: Il est urgent d'agir! (12.09.2017) **5.0279**
 Dringliche Interpellation Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay (Suppl.), AdG/LA, Benoît Bender, PDCB, Ludovic Cipolla, UDC, und Mitunterzeichner: Es besteht dringender Handlungsbedarf! (12.09.2017) **5.0279**
15. Postulat urgent UDC, par Jérôme Desmeules: Mercure: la transparence, maintenant (12.09.2017) **5.0280**
 Dringliches Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Quecksilberproblematik: Transparenz und zwar sofort! (12.09.2017) **5.0280**
16. Interpellation urgente Florian Alter, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, et Jérôme Desmeules: Et les conseils de l'Etat? (12.09.2017) **6.0081**
 Dringliche Interpellation Florian Alter, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, und Jérôme Desmeules: Empfehlungen des Staatsrates in Sachen illegale Bauten in Verbier (12.09.2017) **6.0081**
17. Interpellation urgente PDCB, par Marianne Maret: Addiction Valais: quelle est la position du département? (12.09.2017) **2.0196**
 Dringliche Interpellation PDCB, durch Marianne Maret: Sucht Wallis: Welchen Standpunkt vertritt das Département? (12.09.2017) **2.0196**
18. Interpellation urgente PDCC, par Chantal Voeffray Barras: Fondation Addictions Valais: quelle vision thérapeutique pour les patients? (12.09.2017) **2.0197**
 Dringliche Interpellation PDCC, durch Chantal Voeffray Barras: Stiftung Sucht Wallis: welche therapeutische Vision für die Patienten? (12.09.2017) **2.0197**
19. Interpellation urgente Madeline Heiniger, AdG/LA: Pour rester objectifs dans le conflit Addiction Valais et Rives du Rhône (12.09.2017) **2.0198**

- Dringliche Interpellation Madeline Heiniger, AdG/LA: Für einen objektiven Blick auf den Konflikt zwischen Sucht Wallis und Rives du Rhône (12.09.2017) **2.0198**
- 20.** Interpellation urgente Sylvie Masserey Anselin, PLR, et Julien Dubuis, PLR: Un nouveau concept de soin chez Addiction Valais? (12.09.2017) **2.0199**
Dringliche Interpellation Sylvie Masserey Anselin, PLR, und Julien Dubuis, PLR: Ein neues Behandlungskonzept bei Sucht Wallis? (12.09.2017) **2.0199**
- 21.** Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère et Jérôme Desmeules: Crise structurelle au sein d'Addiction Valais (12.09.2017) **2.0200**
Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère und Jérôme Desmeules: Strukturelle Krise bei Sucht Wallis (12.09.2017) **2.0200**
- 22.** Postulat urgent Laurent Rey, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Emmanuel Revaz, Les Verts, Nicole Carrupt, PLR, et cosignataires: Pour le maintien d'une offre de prise en charge complète et de qualité aux personnes souffrant de toxicomanie en Valais (12.09.2017) **2.0201**
Dringliches Postulat Laurent Rey, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Emmanuel Revaz, Les Verts, Nicole Carrupt, PLR, und Mitunterzeichner: Für den Erhalt eines umfassenden und qualitativ hochstehenden Betreuungsangebots für Suchtkranke im Wallis (12.09.2017) **2.0201**
- 23.** Postulat urgent UDC, par Grégory Logean et Marylène Moos (suppl.): Addiction Valais: le Conseil d'Etat doit intervenir (12.09.2017) **2.0202**
Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean und Marylène Moos (Suppl.): Sucht Wallis: Der Staatsrat muss einschreiten (12.09.2017) **2.0202**
- 24.** Postulat urgent UDC, par Grégory Logean et François Pellouchoud: Tarifs de sauvetage par hélicoptère: il y a urgence! (12.09.2017) **2.0203**
Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean und François Pellouchoud: Tarife für die Luftrettung: Die Zeit drängt! (12.09.2017) **2.0203**
- 25.** Postulat urgent CSPO, par Cornelius Imboden (suppl.) et Diego Clausen: Passage/migration de l'analogique à la téléphonie Internet: cabanes CAS coupées du monde (12.09.2017) **3.0338**
Dringliches Postulat CSPO, durch Cornelius Imboden (Suppl.) und Diego Clausen: Umstellung/Migration von der Analog- auf die Internettelefonie, kontaktlose SAC-Hütten (12.09.2017) **3.0338**
- 26.** Interpellation urgente AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Reinhold Schnyder et Werner Jordan: Assez d'argent gaspillé – l'UDC doit renoncer au siège indûment obtenu (12.09.2017) **4.0267**
Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Reinhold Schnyder und Werner Jordan: Genug Geld verbraten – SVP soll auf den ergaunerten Sitz verzichten (12.09.2017) **4.0267**
- 27.** Interpellation urgente Gaël Bourgeois, AdG/LA, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Un requérant d'asile togolais est en grève de la faim (12.09.2017) **4.0268**
Dringliche Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Ein togolesischer Asylsuchender im Hungerstreik (12.09.2017) **4.0268**

Der Präsident

Bonjour, bitte nehmen Sie Platz!

Wir kommen zu unserem letzten Vormittag der Septembersession und gehen direkt zu Punkt 1.

1. **Première lecture**

Modification de la loi concernant l'ouverture des magasins

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Grégory Logean / Rapporteur: Anthony Lamon (suppl.)

Der Präsident

Wir arbeiten mit den Dokumenten der Kommission und als zweites mit den Abänderungsanträgen, die sie auf Ihrem Tisch liegen haben.

Der Rapporteur hat schon Platz genommen.

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002

Article 6

Propositions de modification 1 à 12

Abänderungsvorschläge 1 bis 12

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

Lamon Anthony, député (suppl.), PDCC, rapporteur

Proposition 1 du groupe PDCC par le député Sidney Kamerzin.

C'est une modification qui est purement rédactionnelle et également seulement pour la version française; c'est l'ajout d'une majuscules au mot conseil.

Donc l'amendement a été accepté malgré le fait qu'il aurait pu être corrigé par la commission de rédaction.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Wir kommen nun zu den Abänderungsanträgen 2 bis 5.

Lamon Anthony, député (suppl.), PDCC, rapporteur

Tout d'abord d'une petite information sur la manière dont les amendements ont été traités. Tout d'abord, il y a une proposition informelle de compromis qui a été proposée en début de séance. Cette solution a été discutée, puis elle a été mise au vote mais elle n'a pas recueilli la majorité des voix.

Par conséquent, l'ensemble des 12 amendements sur les alinéas 2 et 3 de l'article 6 de la loi ont été traités successivement.

Je vais maintenant vous lire les propositions 2 à 5 qui concernent l'alinéa 2:

Proposition 2 du groupe AdG/LA par le député Blaise Carron.

Proposition 3 du groupe UDC par le député Blaise Melly.

Proposition 4 du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy.

Proposition 5 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Explication du travail de la commission: les amendements 2 à 5 qui concernent exclusivement le nombre de dimanches ou jours fériés ont été traités en opposant donc les positions les plus éloignées en premier et puis ensuite en opposant la proposition ayant recueilli la majorité aux propositions restantes.

Donc, tout d'abord, l'amendement 2, la proposition du groupe AdG/LA par Blaise Carron, a été refusé par 5 voix pour, 8 voix contre et zéro abstention en faveur de l'amendement 5, la proposition du groupe SVPO par Michael Graber.

Ensuite, l'amendement 3, la proposition du groupe UDC par le député Blaise Melly, a été refusé par 5 voix pour, 8 voix contre et zéro abstention en faveur de l'amendement 5 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

L'amendement 5 a, ensuite, été refusé par une voix pour, 11 voix contre et une abstention en faveur de l'amendement 4, la proposition du groupe CVPO par le député Philipp Matthias Bregy.

Et, enfin, cet amendement 4 du groupe CVPO a été refusé par 2 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions en faveur de la proposition initiale de la commission de première lecture, c'est le document de travail qui nous a été présenté par le président.

En conclusion, la majorité de la commission a choisi de revenir au modèle initial qui avait été choisi lors des travaux de première lecture de la commission, à savoir la possibilité d'ouvrir 2 dimanches ou jours fériés jusqu'à 18 h 30, avec une compétence dévolue à l'autorité communale.

Der Präsident

Danke Herr Rapporteur.

Gibt es noch Wortmeldungen zu den einzelnen Abänderungsanträgen?

Melly Blaise, député, UDC

Mardi matin, nous nous sommes opposés à l'entrée en matière, nous pensons que le dimanche doit être un jour de repos consacré à la vie sociale, familiale et spirituelle. De plus, il ne nous semblait pas souhaitable de considérer séparément du reste de la loi cet article très polarisant. Nous avons perdu ce vote d'entrée en matière de peu: 52% à 48%, mais nous avons perdu.

Donc, la petite majorité du Parlement souhaite visiblement modifier la loi pour que nous trouvions des solutions pour des événements d'envergure tels que la Fête fédérale de tir en 2015 ou la Fête fédérale de yodel de cette année. Ce sont les 2 exemples qui ont été de façon récurrente mentionnés par les orateurs mardi matin.

Donc, même si cela va à l'encontre de nos convictions, nous sommes prêts à faire un compromis pour offrir une solution pour ce genre d'événements. Le compromis que nous proposons consiste à ajouter au dimanche déjà existant un deuxième dimanche pour les

événements d'envergure nationale ou internationale. Ça couvrirait très clairement la Fête fédérale de lutte, pardon de yodel, celle de lutte aussi si elle devait être organisée une fois en Valais, et la Fête fédérale de tir.

Comme cette proposition de compromis nécessite de modifier 2 alinéas, elle se compose de 2 amendements: d'une part, nous proposons de modifier l'alinéa 2 pour réinscrire un seul dimanche par année, ce qui correspond à l'amendement 3 ou à l'amendement 2 - à votre choix - et, d'autre part, l'amendement 10 qui permettrait, à l'alinéa 3, d'ajouter un deuxième dimanche pour les événements d'envergure nationale.

J'aimerais souligner que cette proposition de compromis assouplit la loi dans différentes directions, 3 plus précisément: d'abord, le premier dimanche ne serait plus lié à un événement, ce qui donne plus de flexibilité aux communes; deuxièmement, les heures d'ouverture de ce premier dimanche seraient plus larges; troisièmement, bien sûr un deuxième dimanche pourrait être accordé pour les événements d'envergure.

Alors, cette proposition, ça représente une flexibilisation, mais la flexibilisation maximale que nous puissions accepter. Donc, en particulier, nous nous opposerons à toutes les versions avec 2 dimanches ou jours fériés sans restriction car cela voudrait dire que, systématiquement, le 8 décembre et un dimanche de l'Avent verraient les magasins ouverts et donc la période de l'Avent avec les nocturnes, le 8 décembre plus un autre dimanche ressemblerait plus à un souk qu'à une vraie période de l'Avent et peut-être une préparation de Noël. Et nous pensons aussi aux employés qui arriveront à Noël sur les rotules car il faut savoir que la loi sur le travail permet des semaines de 50 heures, donc ils auront des semaines de 50 heures pendant les 4 semaines de l'Avent; vous pouvez imaginer dans quel état ils arriveront à Noël.

Donc, cette proposition de 1 + 1 dimanches, c'est la proposition de compromis que nous faisons. Elle permettrait de boucler rapidement cette réforme, peut-être même aujourd'hui sans deuxième lecture et probablement sans référendum.

Par contre, si ce compromis est refusé, nous nous opposerons à la loi, nous nous opposerons à cette réforme et en particulier nous n'avons pas peur d'aller devant le peuple. Il faut savoir que le 22 septembre 2013, il y a eu une votation fédérale qui a permis l'ouverture des shop le dimanche et le Valais, c'était le deuxième canton le plus opposé de Suisse juste derrière le Jura et même si la Suisse avait accepté cette modification, le Valais s'était opposé à environ 57%.

Les réactions que j'ai vues sur les réseaux sociaux cette semaine confirment, à mon avis, le vote de 2013 par les Valaisans.

Donc, pour résumer, nous proposons de permettre un seul dimanche à l'alinéa 2, puis d'ajouter un deuxième dimanche pour les événements d'envergure à l'alinéa 3.

Nos amendements sont liés syntaxiquement et logiquement; donc, nous retirerions nos amendements si le vote à l'alinéa 2 permettait d'ouvrir plus d'un dimanche par année et, dans ce cas, nous nous opposerons à cette réforme.

Je vous remercie pour votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

La position des Verts a été claire depuis le début de l'analyse de ce projet de modification de la loi sur l'ouverture des magasins. Nous souhaitons garder le texte en vigueur, dans lequel il est mentionné que le conseil municipal peut accorder pour les autres magasins au maximum une dérogation par année aux dispositions concernant l'ouverture les dimanches et les jours fériés, en l'occurrence de 13 heures à 18 heures. Cette dérogation doit être liée à des événements particuliers, notamment les fêtes populaires, les marchés de Noël, etc.

Après de nombreuses discussions, nous avons accepté un projet qui permet aux magasins d'ouvrir un dimanche ou jour férié par année jusqu'à 18 h 30 et un dimanche

supplémentaire lié à une manifestation d'envergure intercantonale, nationale ou internationale, cela avec l'approbation du canton.

Nous avons adhéré à ce compromis malgré qu'il ne soit pas complètement en adéquation avec notre position initiale mais, s'il permet de rallier une majorité du Parlement, le but sera atteint.

En conclusion, les Verts soutiendront donc l'amendement 2 ou 3 et l'amendement 10 qui est lié.

Merci de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR dans l'esprit de la motion Delasoie/Bregy acceptée en 2015 par ce Parlement avec 80 voix favorables et dans l'esprit du projet présenté par le Conseil d'Etat, et en réponse aux besoins et demandes des commerçants, défend la possibilité d'aller jusqu'aux 4 dimanches que la législation fédérale autorise.

Notre groupe défend surtout le principe que cette possibilité d'ouvrir soit en lien avec une manifestation et que l'autorisation soit délivrée par le conseil communal à même de juger de la pertinence de la manifestation.

Afin d'éviter la mise sur pied de pseudo-manifestations, notre groupe avait proposé de couper la poire en 2 avec 2 dimanches sans lien direct avec une manifestation, assorti de la possibilité d'aller jusqu'à 2 autres dimanches supplémentaires mais liés, eux, à une manifestation d'envergure.

Le débat d'entrée en matière ainsi que les amendements déposés par les différents groupes et les positions prises sur ces derniers par la commission économie et énergie font ressortir clairement qu'une forte majorité de ce Parlement n'acceptera pas, à ce stade des discussions, le principe des 4 dimanches.

Par contre, une porte est ouverte sur 2 dimanches, dont un lié à une manifestation, position que les forces raisonnables de ce Parlement sont prêtes à soutenir.

Dès lors, comme de coutume dans notre brave pays, la solution de consensus, qui semble se dessiner, l'emportera. Et afin de ne pas tout perdre dans la démarche en restant au statu quo d'un seul dimanche, le groupe PLR soutiendra le texte de la commission en refusant tous les amendements tendant à réduire à un seul dimanche l'ouverture ou à la pousser à 4.

Nous retirerons l'amendement 11 pour autant que le texte de la commission à 2 dimanches pour l'alinéa 2 et la proposition du PDCB pour l'alinéa 3, c'est-à-dire l'amendement 9 accepté par la commission, soient ratifiés par la majorité de ce Parlement.

Pourquoi allons-nous refuser l'amendement à 4 dimanches du CVPO et du SVPO? On n'apprend pas aux singes à faire la grimace. Au vu de ce qui s'est passé en commission lors de ses travaux, il y a fort à parier que la tactique des adversaires farouches du passage à 2 dimanches est de soutenir l'amendement à 4 dimanches pour mieux refuser la loi au vote final, gagnant à leur cause les groupes acceptant le pas à 2 dimanches mais refusant celui à 4. J'invite même les auteurs de ces amendements 4 et 5 à les retirer.

Et puis, l'amendement 5 ne pourra de toute façon pas être soutenu par notre groupe car une ouverture jusqu'à 22 heures nous paraît quand même extrême. S'agissant d'un dimanche ou jour férié, le lendemain est jour ouvrable et je doute de la pertinence d'avoir des clients jusqu'à 22 heures la veille. De plus, pour le personnel, si travailler 2 dimanches par année est tout à fait supportable, bénéficier de sa soirée du dimanche est primordial.

Merci pour votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Dans l'entrée en matière, nous avons dit que nous étions opposés à la modification de cette loi parce que c'était une modification par bribes et morceaux.

Cependant, dans un esprit de compromis pour trouver des solutions qui permettent de répondre à l'esprit de la motion, c'est-à-dire de permettre des ouvertures lorsqu'il y a des immenses manifestations, des grandes manifestations d'envergure nationale, nous avons trouvé une solution qui permettait de maintenir un seul dimanche plus un autre dimanche en cas de situations exceptionnelles. C'est pour cela que nous étions d'accord, que nous sommes toujours d'accord avec la proposition qui a été émise par M. le député Blaise Melly et Mme la députée Nathalie Cretton.

Dans ce sens, nous retirerions nos amendements 6 et 8 si la proposition du 1 + 1 ne devait pas être suivie par cette Assemblée.

Rausis Joachim, député, PDCB

1 + 1 = 2, c'est une évidence mathématique que nous avons thématisée lors de l'entrée en matière et qui trouve tout son sens ici avec un dimanche ou jour férié assimilé lié à une manifestation et un dimanche ou jour férié assimilé laissé au libre choix de la commune, je dis bien de la commune puisque, pour réagir aux propos de certains préopinants, il est évident pour nous que le choix doit rester au niveau du conseil municipal. Et si l'on part dans une deuxième ouverture dominicale, ce n'est pas au Conseil d'Etat de venir donner son feu vert. Je crois qu'en tant que fédéralistes, ceci a été dit aussi au niveau de l'entrée en matière, principe de subsidiarité surtout, nous souhaitons absolument que le conseil municipal ait son mot à dire et délivre cette autorisation.

L'équation était limpide donc et permet de résoudre la quadrature du cercle qui nous était proposé au terme des débats d'entrée en matière, soit dégager le consensus nécessaire au bouclage du dossier.

Je salue les propos du chef du groupe PLR qui, force raisonnable entendue, retire ses amendements pour ne pas aller jusqu'à 4 dimanches. Le groupe PDCB l'a clairement dit: si ce projet de loi devait aboutir à plus de 2 dimanches ouverts, nous le refuserions.

Cela dit, nous vous invitons donc à vous rallier à notre proposition qui est devenue, en fait, la proposition de la commission: 2 dimanches dans l'alinéa 2 et puis un lié à une ouverture décidée par le conseil municipal.

Le compromis nous semble tout à fait acceptable, va dans le sens de ce que ce Parlement avait accepté lorsqu'il a accepté la motion qui fait que nous travaillons aujourd'hui sur ce sujet et permet aussi de ménager, je dirai, les intérêts de chacun pour éviter d'aller trop loin dans ces ouvertures, soit jusqu'à 4.

Merci donc de soutenir la proposition de la commission.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Die CVPO zieht den Antrag 4 nicht zurück, weil sie ihn einfach nicht zur Abstimmung bringt. Er wurde von der Kommission abgelehnt, und wir akzeptieren das Verdikt der Kommission. Und demzufolge müssen wir ihn gar nicht mehr zurückziehen, denn wir sind überzeugt, die Kommission hat gute Arbeit geleistet.

Die Kommission hat gemacht, was nötig war. Sie hat den Geist der Motion verfolgt, hat gesagt, es braucht Ausnahmeregelungen. Sie hat auf das Eidgenössische Jodlerfest oder das Eidgenössische Schützenfest hingewiesen und gesagt, wir müssen den Gemeinden - und hier unterstreiche ich die Worte meines Vorredners Joachim Rausis - wir müssen den Gemeinden die Möglichkeit geben, an einem zweiten Sonntag, gebunden an eine Veranstaltung, die Geschäfte öffnen zu lassen. Dieser Vorschlag ist pragmatisch. Er hilft weiter. Hätten wir ihn ein Jahr eher gehabt, hätten wir am Jodlerfest bereits davon profitiert; hätten wir ihn 2 Jahre eher gehabt, hätten wir am Schützenfest bereits profitiert.

Nun, kommt Zeit, kommt Rat, kommen auch gute Lösungen. Die CVPO steht zu 100% hinter diesem Kompromiss. Wir sind uns einig, und wir sind überzeugt, dass damit

bereits eine Steigerung um 100% erfolgt ist, und demzufolge unterstützen wir den von der Kommission ausgearbeiteten und von der CVP-Unterwallis initiierten Kompromiss.

Ich danke.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Comme vous le savez, le groupe PDCC était sceptique quant à cette modification législative qui n'était demandée ni par la commission, ni par les commerçants, ni par les clients, ni par personne finalement. C'était notre opinion et le Grand Conseil doit être à l'écoute de sa base, doit être à l'écoute de la demande et pas spontanément, à notre avis, proposer des modifications législatives qui n'ont pas l'appui populaire. Et pour cette raison, eh bien!, nous nous étions opposés à l'entrée en matière pour ce sujet.

Toutefois, nous avons perdu, comme ça a été dit par nos collègues de l'UDC, nous avons perdu ce vote d'entrée en matière à une très très courte majorité et il était clair que nous n'allions pas obtenir cette majorité pour un statu quo à un dimanche ou jour férié par année.

Le but pour notre groupe, c'était d'éviter 3 ou 4 jours fériés ou dimanches par année. C'était manifestement excessif, c'était disproportionné, ce n'était demandé par personne.

Après examen de la situation, notre groupe peut se rallier à cette nouvelle proposition qui consiste à élargir à un dimanche ou jour férié supplémentaire.

Nous comptons sur les communes et les conseils communaux, comme ça a été dit par mon collègue du Bas-Valais, pour agir avec parcimonie et décider en toute sagesse s'il y a lieu d'ouvrir ou pas un dimanche ou jour férié supplémentaire lié à une manifestation particulière.

Raison pour laquelle notre groupe peut se rallier à la proposition de la commission aussi bien pour l'alinéa 2 que pour l'alinéa 3.

Merci de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich glaube, wir haben hier einen klassischen politischen Kompromiss vorliegend mit dem Abänderungsantrag 9, und ich glaube, für die CSPO ist wichtig - also eigentlich wollten wir 4 Sonntage, aber die Zeit ist noch nicht reif für 4 Sonntage -, dass letztendlich die Gemeinden entscheiden können, ob sie einen Sonntag sprechen wollen oder nicht und dass man das offenlässt im Zusammenhang, sei es eine Manifestation, ein Fest oder eben auch ein Weihnachtsmarkt. Ich glaube, das ist wichtig.

Wir haben so gesehen das Doppelte, wenn wir das annehmen, und ich bitte Sie, auch dementsprechend das so zu unterstützen, den Abänderungsantrag von der PDCCB.

Danke.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Sur cette loi d'ouverture des magasins, le débat d'entrée en matière a montré à quel point ce sujet était sensible et délicat. Je salue les travaux de la commission, présidée par le député Grégory Logean, qui a permis de trouver ce compromis raisonnable, qui semble aujourd'hui rallier une majorité un peu plus solide que les 52%-48% de l'entrée en matière.

Je crois qu'il y a une nécessité ici de faire un pas qui respecte le principe de réalité qui sort du débat un peu dogmatique de l'entrée en matière pour trouver la vraie solution, à savoir le statu quo pour le premier dimanche et puis un deuxième dimanche laissé à l'appréciation des communes en respect du système fédéraliste et du principe de subsidiarité. Il n'y a pas à mettre en place ici, comme c'était la proposition de certains

minoritaires, un imbroglio qui impliquerait les communes et le Conseil d'Etat qui seraient ensuite chargés de savoir si la manifestation est d'importance, si son caractère est suffisamment intercantonal, national ou international pour accorder cette exception. Nous avons préféré, et c'était la proposition de compromis que je salue qui est venue du groupe PDC du Bas-Valais, c'est aussi la proposition qui a été adoptée par le Conseil d'Etat, de dire: il y a désormais 2 dimanches, le deuxième doit être lié à une manifestation mais avec une liaison qui laisse une certaine marge de manœuvre, qui n'est pas trop restrictive, parce que si on avait parlé uniquement de manifestations intercantionales, alors on aurait exclu peut-être les fêtes médiévales de Saillon, la foire du lard, pour reprendre les exemples cités l'autre jour par le député Marcel Delasoie. Et est-ce qu'il aurait suffi d'inviter une fanfare extérieure qui traverse le bourg le premier lundi du mois de décembre pour déclarer que cette manifestation était intercantonale?

Je pense qu'il y aura pour cette proposition pragmatique, qui applique le principe de réalité, une majorité relativement confortable, en tout cas plus confortable qu'au début. En témoigne le rapporteur de cette commission qui était un opposant du début mais qui est devenu le rapporteur de ces propositions de compromis et je pense que c'est une très bonne chose.

Alors, maintenant, faites vos jeux.

Je pense qu'on aurait pu avoir peut-être pratiquement une unanimité de ce Parlement si on avait trouvé la solution qui manque peut-être pour arriver à la solution du compromis parfait, qui aurait été d'éviter d'avoir 2 dimanches ou jours fériés pendant le mois de décembre, ce qui était vraiment la pierre d'achoppement à la fin du débat pour les milieux les plus conservateurs qu'ils soient de droite ou de gauche sur cette ouverture dominicale.

J'espère que l'on pourra arriver à cette solution et ce serait de bon augure pour la révision totale de la loi sur l'ouverture des magasins. En tout cas, je pense que, ici, on a un bon compromis qui est acceptable, qui laisse des marges de manœuvre, mais qui ne ferme pas la porte à l'organisation de manifestations dans notre canton qui se veut touristique et qui veut développer son tourisme 4 saisons.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Somit kommen wir zu den Abstimmungen. Wir haben folgende Anträge, die noch stehen: 2, 3 und 5.

Zuerst wird der Antrag 2 gegenüber dem Antrag 5 gestellt, der Gewinner wird nachher gegenüber dem Antrag 3 gestellt und der Gewinner wird gegenüber der Kommission gestellt.

Wir kommen zur ersten Abstimmung: Antrag 2 gegen Antrag 5.

Par 95 voix contre 24 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe SVPO.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Dem Abänderungsantrag 2 wird zugestimmt.

Wir kommen zur Abstimmung Abänderungsantrag 2 gegen Abänderungsantrag 3.

Par 77 voix contre 39 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe AdG/LA.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Abänderungsantrag 3 wird favorisiert.

Und nun kommen wir zur Abstimmung Abänderungsantrag 3 gegen den Abänderungsantrag der Kommission.

Par 83 voix contre 41 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Sie haben der Kommission zugestimmt.

Wir gehen nun weiter zu den Abänderungsanträgen 3 bis 11, wobei hier die Abänderungsanträge 6, 7, 8 und 10 entfallen, da sie liiert sind mit dem Kommissionsvorschlag. Der Antrag 11 wurde auch schon zurückgezogen, der Antrag 12 auch und somit bleibt noch der Antrag 9 und der wurde angenommen.

Somit haben wir die Abänderungsanträge behandelt.

La discussion est close.

Article 6, adopté avec la proposition 1 du groupe PDCC, admise par la commission, à l'alinéa 1 et la proposition 9 du groupe PDCB, admise par la commission, à l'alinéa 3.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Débat final:

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Sie haben sich jetzt hier offenbar auf einen Kompromiss geeinigt. Das kommt vom lateinischen *comprimere* und das heisst: zusammendrücken - das ist eigentlich nicht so positiv, wenn man etwas zusammendrückt.

Die Kommission, die hat den Auftrag, der ihr erteilt wurde durch dieses Parlament mit der Motion ganz offenbar nicht verstanden, weil er sollte die Möglichkeit den Gemeinden geben, 4 Sonntage geöffnet zu haben. Stattdessen haben wir jetzt diese 2.

Ich will Ihnen noch etwas sagen, meine Damen und Herren, und das werden die meisten von Ihnen nicht gerne hören: Jeder von Ihnen, der nicht für mindestens 3 Sonntage war, kann nicht allen Ernstes Olympische Spiele im Wallis unterstützen. Diese dauern 3 Wochen. Wollen Sie dann nur an 2 Sonntagen geöffnet haben und dann um 18.30 Uhr schliessen? Oder wollen Sie dann hingehen und sagen: Ja nein, wir machen jetzt ein neues Gesetz, nur weil wir eben Olympische Spiele haben. Gesetze, meine Damen und Herren, sollten für jede Situation, auch für Olympische Spiele da sein.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Claivaz Christophe, député, PLR

«Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », cette citation empruntée à la fable de Jean de la Fontaine «Le petit poisson et le pêcheur» s'applique de façon magistrale à la loi issue des débats de ce Parlement et que nous allons voter dans quelques minutes.

On pourrait renommer cette phrase dans ce contexte: 2 dimanches tu l'as vaut mieux que 4 tu oublies!

Cette décision illustre au mieux toute la suissitude dans sa culture du sacro-saint compromis et dans sa frilosité ambiante. Ces principes étant tout de même garants de la paix sociale et de la culture politique de la démocratie directe, nous ne pouvons qu'y souscrire et nous incliner.

Et même si certains groupes ont fait preuve de bon sens ce matin en acceptant les compromis trouvés, ce qui me fait souci dans ce Parlement, c'est l'impression que ce Grand Conseil 2017-2021, renouvelé à près de 50% et rajeuni, est plus conservateur que son prédécesseur. Nous avons vu, sur la droite ou son extrême, la présence omnipotente de la notion du repos dominical issu des Ecritures et, sur la gauche ou son extrême, une défense absolue du travailleur, peut-être même contre ses propres intérêts, faisant fi de tous principes d'économicité et de bon sens qui, qu'on le veuille ou non, régissent notre société du XXI^e siècle, même en Valais.

Paradoxalement, on retrouvera les mêmes qui interpellent le Gouvernement sur les mesures qu'il compte mettre en place pour sortir notre canton des dernières places qu'il truste depuis des années en matière d'attractivité économique et, pour rappel, qui dit attractivité dit implantation d'entreprises, postes de travail, impôts, etc.

Au terme de ces débats, même si le texte arrêté nous laisse un goût d'inachevé au vu du résultat obtenu par la motion Delasoie/Bregy en 2015 lors de son traitement, l'ouverture acceptée en passant de 1 à 2 dimanches par année nous satisfait. Ce pas permettra de résoudre l'impossibilité actuelle d'ouvrir les magasins lors de manifestations d'envergure, sans préteriter l'ouverture avant Noël. Rares sont les communes qui voient plusieurs grandes manifestations se tenir sur leur territoire le dimanche plusieurs fois par année.

La compétence laissée aux communes n'augmentera pas le travail bureaucratique.

La solution préconisée par cette loi répond partiellement aux demandes ayant conduit au dépôt de la motion précitée; c'est pourquoi le groupe PLR y apportera tout son soutien au moment du vote final.

La proposition ne peut pas venir d'un groupe, mais uniquement de la commission elle-même par la voix de son président, mais nous suggérons fortement à ce que la proposition de traiter cette loi en une seule lecture soit mise au vote.

Au vu des arguments développés par les différents groupes durant cette semaine, au vu de certains fronts figés et de la solution consensuelle trouvée, le groupe PLR ne voit pas ce qu'une deuxième commission pourrait faire de plus, de différent ou de mieux, que ce soit au niveau des auditions des partenaires concernés ou des propositions législatives portant sur un seul article.

Au vu des débats de cette semaine, la révision totale de cette loi risque de promettre de belles passes d'armes et de déboucher sur des modifications mineures, tant le sujet est sensible et certains fronts peu enclins à soutenir des compromis.

Ceci est un autre débat, je vous le concède.

En résumé, oui du groupe PLR à la modification de la loi sur l'ouverture des magasins et soutien, en cas de mise au vote, du traitement de cette dite modification en une seule lecture.

Merci pour votre attention.

Rausis Joachim, député, PDCB

Parvenus au terme de nos débats, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir permis de dénouer le nœud gordien et de dégager une voie acceptable pour une majorité face à cette délicate question de l'ouverture dominicale.

Le compromis qui ressort de nos débats - et je prends au sens positif du terme «compromis» - convient parfaitement au groupe PDCB puisque, à notre sens, nous avons réglé la question de l'ouverture dominicale, y compris pour la future révision complète de la loi.

Cette question était, à notre sens, une des principales pierres d'achoppement liées à la révision complète de la loi. Et la solution qui semble se dessiner ce matin - même si le vote n'a pas encore eu lieu - nous convient parfaitement. Pragmatique, subsidiaire, je crois que ce sont les deux mots principaux à relever par rapport au résultat de nos travaux.

Je me rallie également à la forte suggestion du chef du groupe PLR même si, effectivement, d'après l'article 101 de notre règlement, seule la commission ou 5 députés peuvent demander la lecture unique, nous sommes déjà 2 avec le chef du groupe PLR, peut-être que d'autres personnes dans la salle prendront la parole pour arriver à 5. Quoi qu'il en soit, il semble vraiment que le résultat de nos débats ne pourra guère être amélioré par une deuxième lecture. Nous avons traité d'un point très particulier, très sensible. Nous avons réussi à trouver un compromis et je vous invite à accepter ce projet de loi au sens que le groupe PDCB y a mis avec l'amendement accepté.

Merci de votre attention.

Melly Blaise, député, UDC

Au contraire de M. le député Christophe Claivaz, je me réjouis que ce Parlement rajeuni corresponde plus à la population valaisanne car, personnellement, je n'aurai aucun souci à proposer ce soi-disant compromis à la population et je serai très confiant du résultat.

Donc, comme j'ai expliqué lors de ma précédente intervention, la solution ne nous convient pas, car elle permet d'avoir 2 dimanches ou jours fériés durant le mois de décembre, quasiment à la suite, par exemple le 8 décembre et le dimanche qui suit, qui s'accumulent avec les nocturnes. Donc, ça ne nous semble pas une solution acceptable. C'est pour cela que nous nous opposerons lors du vote final.

Non, ce compromis - vous l'appellez un compromis mais qui est quand même rejeté par un bon tiers du Parlement - risque d'amener des blocages au niveau des négociations sur la convention collective de travail et donc, pour nous, il reviendrait à passer en force; si vous voulez passer en une seule lecture, ça revient à passer en force sur un aspect de la loi qui est très clivant. Comme l'a mentionné M. Darbellay, il y a des possibilités de trouver un vrai compromis qui convient à tout le monde. Et on avait l'impression, après la séance de commission que nous avons eue mercredi que ça devrait être possible de trouver un compromis. La seule chose que nous demandions finalement, c'était d'éviter que les 2 dimanches ou jours fériés ne tombent le même mois. Cela ne semble pas un immense problème pour les communes de renoncer à avoir 2 dimanches durant le mois de décembre.

Donc, pour cette raison, non seulement nous voterons contre mais nous nous opposerons à une seule lecture. Nous voulons laisser la chance à un vrai compromis en deuxième lecture. Visiblement, nous nous sommes rapprochés mais nous n'avons pas encore trouvé la formule idéale qui permet de réunir ce Parlement et, je le pense aussi, la population valaisanne.

Merci de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Eigentlich wollte ich das gleiche Zitat benutzen, wie der Fraktionschef der FDP: jenes mit der Taube. Aber weil das bereits gebraucht wurde, erzähle ich eine andere Geschichte:

Als ich ein kleiner Junge war, wünschte ich mir einmal vom Christkind die grösste Lego-Burg. Erhalten habe ich eine kleine, aber ich war glücklich damit, weil es eben mehr war, als keine Burg zu haben.

Und so geht es mir auch bei diesem Kompromiss, lieber Michael Graber. Ich freue mich über den Kompromiss, nicht des Kompromisses wegen, sondern der politischen Realität. Es ist besser, eine pragmatische Lösung für 2 Sonntage zu haben, als gar keine Lösung, wie bis anhin. Und demzufolge fühle ich mich keineswegs zusammengedrückt, sondern erleichtert und zufrieden, dass wir dieses Problem zukünftig angehen können. Wissend, dass man im Leben immer noch mehr erhalten könnte, aber auch nicht immer mehr erhält.

Entscheidend für mich sind aber 2 Punkte: Mit diesem Kompromiss stärken wir erstens die Walliser Gewerbetreibenden bei wichtigen Anlässen, und zweitens stärken wir die Gemeinden - beides Kernthemen der CVPO. Mit diesem Kompromiss schaffen wir eine Grundlage, um in Zukunft effizient, pragmatisch und praktisch auf solche Situationen zu reagieren.

Und demzufolge schliessen wir uns auch dem Antrag an, diese (in Anführungszeichen gesetzt) «einfache» Änderung in einer einzigen Lesung zu regeln, damit den Walliser Gewerbetreibenden so rasch als möglich diese Möglichkeit offen steht.

In diesem Sinne danke ich Ihnen, nicht zuletzt auch als Co-Motionär, für Ihre Unterstützung und bin überzeugt: Heute haben wir uns nicht zusammengedrückt, heute haben wir eine gute Lösung gefunden.

Ich danke.

Carron Blaise, député, AdG/LA

D'abord, si être en faveur de la défense du personnel de la vente qui connaît des conditions de travail très difficiles et être traité de conservateur pour ça, je pense qu'on peut le prendre comme un compliment parce que, effectivement, à l'alliance de gauche, nous considérons que la défense des personnes les plus fragiles dans notre société mérite une attention particulière.

Maintenant, pour revenir à la proposition qui a été faite, le conseiller d'Etat Darbellay, à juste titre, a parlé d'un compromis qui pouvait aller dans la bonne direction mais qui n'était pas encore parfait. La pierre d'achoppement est sur la problématique du mois de décembre où on aurait ces 2 ouvertures pour les grands commerces. On parle ici des grands commerces, je ne pense pas qu'à Orsières ou qu'à Stalden, on va ouvrir le 8 décembre nécessairement mais on aurait dans les grands commerces en ville, dans les grandes villes, 2 ouvertures au mois de décembre plus les nocturnes.

C'est pour ça que, nous, à ce stade, nous ne pouvons pas souscrire au projet. Par contre, pour trouver le compromis idéal, nous pensons qu'une deuxième lecture peut être nécessaire parce qu'avec un petit peu de volonté et un petit peu d'ingéniosité, nous pensons pouvoir trouver une solution.

Donc, nous allons rejeter la proposition faite et nous vous invitons à aller dans la deuxième lecture parce qu'un accord global de toutes les forces de ce canton par rapport à cette révision seulement sur les dimanches permettrait d'accélérer sans doute une révision globale de la loi, qui est souhaitée par tout le monde.

Je vous remercie.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Il ne s'agissait pas pour le groupe PDCC d'un débat idéologique entre conservateurs, milieux des travailleurs, etc., il s'agissait d'être à l'écoute de la base pour une révision proposée qui a été sollicitée et qui a été demandée par très très peu de milieux concernés, qui n'était pas demandée par les commerçants et qui n'était pas demandée par les travailleurs.

Pour nous, cette loi, cette modification législative est partiellement insatisfaisante en ce sens qu'elle n'émanait pas de la base mais qu'elle a été proposée par certains groupes, par certaines personnes et qu'elle était un petit peu en déconnexion par rapport à la base. A cet égard, ça a été dit par l'UDC, s'il y avait une votation populaire sur cet objet, eh bien!, je ne suis pas certain que le vote de ce jour aurait été accepté par la population du canton du Valais.

Voilà, cela dit, le compromis, ça a été dit et redit, le compromis typiquement helvétique, le compromis aujourd'hui, ces 2 jours, le groupe PDCC peut se rallier à ce compromis avec 2 jours fériés ou 2 dimanches par année, avec la condition, et c'est important pour nous, que ce soit le conseil communal et les communes qui décident d'attribuer ce deuxième jour. Et on souhaite que ça se fasse avec parcimonie et avec sagesse.

Le groupe PDCC se rallie à cette proposition de compromis et se rallie aussi à la proposition de faire cette modification législative en une seule lecture.

Les fronts opposés à cette modification ne parviennent pas - on l'a vu au débat d'entrée en matière, on l'a vu aujourd'hui encore - à faire une majorité pour le statu quo, raison pour laquelle ce compromis est satisfaisant pour le groupe PDCC et nous voterons pour cette loi en une seule lecture.

Merci de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Les Verts avaient fait un pas en acceptant de faire des concessions et en soutenant le compromis de 1 + 1. Ce compromis a été malheureusement rejeté.

Le groupe des Verts ne peut, par contre, pas se satisfaire du projet présenté au vote final.

Pour répondre à M. le député Christophe Claivaz, le groupe des Verts n'a rien de conservateur mais a, au contraire, le regard tourné vers l'avenir en prenant en compte que notre société ne pourra pas toujours stimuler plus de consommation. Nous souhaitons rester cohérents avec ces valeurs qui concernent la lutte contre la surconsommation mais également les nuisances engendrées par du trafic supplémentaire.

Et nous sommes pour la préservation de la vie sociale et familiale des personnes concernées par cette révision.

Le groupe des Verts refuse donc ce projet.

Nous ne sommes, par contre, pas du tout d'accord d'accepter le projet en une seule lecture.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Logean Grégory, député, UDC, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE)

Tout d'abord, quelques remerciements que je réitère aux membres de la commission et aux groupes parlementaires, tout particulièrement aujourd'hui au député (suppl.) Anthony Lamon, rapporteur de cette commission, au chef du département, au

service concerné ainsi qu'au Service parlementaire qu'on loue bien souvent et notamment à Nicolas Sierro qui a grandement contribué au soutien administratif du travail de la commission.

Je crois qu'on est dans une situation un petit peu particulière pour une commission puisque, vous vous souvenez, lors de l'entrée en matière, une majorité, certes courte, mais une petite majorité de la commission proposait le rejet de ce projet, projet qui a finalement été accepté en entrée en matière par une très courte majorité, et puis donc la commission a poursuivi ses travaux.

Alors, quelques remarques quand même d'ordre général.

Quand on parle de compromis, je crois que ce que l'on appelle aujourd'hui le compromis, c'est finalement ce que la commission, par son travail sérieux, parce qu'on aurait pu se contenter d'une demi-journée comme il n'y avait qu'un seul article, eh bien!, non, nous avons souhaité recevoir les partenaires concernés et, comme l'a relevé le député Sidney Kamerzin, eh bien!, ce compromis est finalement le maximum, je pense, que ce Parlement pouvait prétendre. Pour quelle raison? Parce que les 4 dimanches, tels que souhaités par les motionnaires, n'étaient pas demandés, en tout cas par les représentants de la branche, on trouvera toujours des gens qui veulent 4 dimanches ou plus, mais les faïtières, les organisations concernées n'en voulaient pas et ne les trouvaient pas nécessaires. Et c'est le travail de la commission - alors je remercie aussi les commissaires pour avoir accepté ce mode de faire - d'être à l'écoute des gens que nous devons représenter, bien que cela n'était pas nécessaire. Raison pour laquelle la volonté de passer à 4 dimanches s'est très vite dégonflée comme un ballon de baudruche. Ça, c'est la réalité.

Maintenant sur la lecture unique, il y a, je crois, un élément important à prendre en considération. La question s'est posée hier en commission, en tout cas d'entente avec les commissaires présents à cette séance, il a été décidé, sans opposition, que la commission n'allait pas solliciter en tout cas elle-même la lecture unique et que nous laisserions les groupes prendre leurs responsabilités, pour une raison assez simple: la plupart des votes au sein de la commission se sont joués de manière très serrée, et même au plenum d'ailleurs en tout cas si on regarde le vote d'entrée en matière. Donc, il y a eu tout de même des votes très serrés. La preuve, c'est que le dernier amendement, que le groupe PLR a finalement retiré ce matin, s'est joué à 6 contre 7 en commission. Donc, on voit que les fronts étaient relativement difficiles à clairement dégager.

Et puis, surtout, il n'y a pas que l'aspect numérique, il y a l'aspect de fond. Les questions qui restent ouvertes aujourd'hui, au-delà du nombre de 1, 2, 3 ou 4, ce sont des questions relativement profondes et on a vu que ça divise. Notamment une des questions, c'est ce qui a été soulevé par Blaise Carron, par Blaise Melly, la question d'avoir ces 2 dimanches durant le même mois de décembre. Et le chef du département pourra nous le confirmer, durant la séance, il s'est même finalement peut-être engagé en cas de deuxième lecture, puisque vous avez vous-mêmes évoqué la deuxième lecture, eh bien!, que nous pourrions régler cet élément important dans le cadre de cette deuxième lecture.

Donc, je pense qu'aujourd'hui, au vu de ces considérations, vouloir une lecture unique de la loi alors qu'il reste quand même quelques petits éléments mais qui sont importants, ne paraît pas approprié, mais je m'arrêterai là puisque évidemment que la commission n'a pas pré-débatu plus en avant sur le final de l'objet et a laissé cette décision finalement aux groupes politiques, mais vous avez bien compris en tout cas pour une commission, quand les fronts sont aussi divisés, il est difficile en tout cas de réclamer une seule lecture.

Voilà, merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le compromis est maintenant sur la table: 2 dimanches, compétence communale, liés à un événement particulier, dans une énumération qui n'est pas exhaustive et qui laisse une certaine marge de manœuvre à l'appréciation du conseil communal pour le deuxième dimanche ou jour férié qui pourrait être ouvert.

Puisque le chef du groupe radical a pris la meilleure citation et qu'il me l'a aussi volée, puisque je n'ai pas d'histoire de Noël à vous raconter comme le député Philipp Matthias Bregy, je dirai en allemand: «Lieber einen Spatz auf der Hand als eine Taube auf dem Dach.» C'est cette idée de dire: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », dire qu'il y a maintenant un compromis qui paraît acceptable.

Vous déciderez si vous voulez une ou 2 lectures. Moi, je me passe volontiers de la deuxième lecture. On a ici un article avec un compromis qui est acceptable. Je pense que, si on est réaliste, ce sera difficile d'en trouver un bien meilleur. On a essayé dans la première lecture. En deuxième lecture, je ne me fais guère d'illusions sur les capacités de rallier vraiment tout le monde à cette proposition pour les 2 dimanches. Alors, décidez maintenant sur cette lecture unique ou sur une deuxième lecture.

Je pense qu'on a là maintenant une solution de toute manière pour aborder la révision totale de la loi sur l'ouverture des magasins, qui est sur la table aussi et qui fera l'objet de débats ces prochaines années. On a éliminé ici, je pense, la principale pierre d'achoppement. Et je salue cette volonté pragmatique de ce Grand Conseil de trouver une solution qui respecte non seulement la volonté de préserver le dimanche comme un jour particulier pour les loisirs, pour la famille, pour la spiritualité, mais aussi de donner cette petite marge de manœuvre qui est essentielle dans un canton qui veut vivre pas seulement en montagne, où on peut pratiquement tout faire en matière d'ouverture des magasins dans les stations touristiques, mais aussi en plaine lorsqu'on a une manifestation, de se dire qu'on ne peut pas avoir un grand défilé et puis 20'000 ou 30'000 personnes dans les rues et puis trouver portes closes avec une ville qui a l'impression d'être au ralenti.

Alors, je crois qu'on a une bonne solution. J'espère qu'elle trouvera un soutien et puis, pourquoi pas, une seule lecture. On verra.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zuerst zu der Schlussabstimmung.

La loi concernant l'ouverture des magasins (modification) est adoptée par 81 voix contre 44 et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Der Präsident

Ich habe einen Antrag von 5 Abgeordneten. Nach Artikel 101 unseres Reglements können 5 Abgeordnete oder die betreffende Kommission verlangen, dass es nur eine Lesung gibt. Damit dies zustande kommt, braucht es nachher aber eine Zweidrittelmehrheit. Ich habe hier ein Schreiben mit 5 Abgeordneten: Christophe Claivaz, Marcel Delasoie, Géraldine Arlettaz-Monnet, Stève Delasoie und Joachim Rausis.

Also stimmen wir nun über eine Lesung ab.

La lecture unique est refusée par 74 voix contre 46 et 8 abstentions.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Somit ist die Zweidrittelmehrheit nicht gegeben, und es gibt eine zweite Lesung.

Ich danke.

2. **Lecture**

Décision concernant l'approbation et l'octroi d'un crédit-cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le gel pour l'arboriculture et la viticulture valaisannes

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung und die Gewährung eines Rahmenkredits zur Umsetzung von Frostbekämpfungsmassnahmen im Walliser Obst- und Weinbau

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Der Präsident

Ich bitte die Rapporteurin, nach vorne zu kommen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition de modification 1

Abänderungsvorschlag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Constantin Sarah, députée, AdG/LA

Proposition 1 du groupe UDC par le député Blaise Melly.

La commission pense que les mesures proposées dans la loi faisant partie d'un paquet d'améliorations structurelles déjà soumis à condition, l'ajout de cet alinéa n'est pas pertinent. En effet, de toute manière, les procédures et la législation fédérale devront être respectées.

Ainsi, la commission avec 10 voix contre, 2 voix pour et une abstention refuse cet amendement.

Pitteloud Albert, député, UDC

Une installation de lutte contre le gel efficace et fonctionnelle se doit de remplir le cahier des charges suivant: être équipée de pompes immergées afin de ne pas subir les variations de la nappe phréatique, assurer un débit minimum de 500 litres/minute, être équipée d'arroseurs d'une distance de 20 sur 20 avec buses de 4 à 4,5 millimètres de diamètre, les conduites principales doivent résister à une pression de 10 bars, la pression départ pompe doit être de 5 bars et la perte de charges du jet le plus éloigné de la pompe ne doit pas dépasser 0,5 bar. Les installations de pompage doivent être dimensionnées avec une réserve de débit de 20%.

Afin de ne pas rentrer dans le cercle vicieux d'études cumulées, il incombe à l'installateur intéressé d'assurer les frais d'études satisfaisant au cahier des charges ci-dessus.

Voilà les raisons de cet amendement. Le but, c'est de ne pas faire une masse d'études avant la réalisation. C'est l'installateur intéressé, comme dans le privé, qui fait les études et elles sont faites gratuitement à sa charge et à ses risques. Mais il doit remplir le cahier des charges ci-dessus.

Voilà, c'est tout.

Je vous remercie de votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Si vous me permettez l'expression, cet amendement enfonce des portes ouvertes. En effet, que se lève celui qui, dans cette salle, s'oppose à de l'efficience dans les mesures du Conseil d'Etat ou celui qui réclame plus de bureaucratie pour de la bureaucratie.

Je le dis par respect et par considération pour notre agriculture. Un crédit-cadre de 35 millions de francs, cela n'est pas une bagatelle. Or, ce qui se cache derrière cette proposition d'amendement, ce n'est pas une vision en faveur de l'agriculture mais une volonté de baisser le seuil d'exigences pour l'octroi des subventions.

Nous l'avons dit lors du débat sur l'entrée en matière, la force de ce projet réside dans son aspect collectif et dans la garantie de progression en termes d'efficience d'utilisation des ressources de la nappe phréatique.

Forer des puits collectifs sur un terrain de jeux de 1'600 ha, ce n'est pas une démarche anodine. Cela demande une maîtrise complète des aspects techniques pour assurer un volume d'eau suffisant, une pression minimale, une interaction entre les puits, la préservation des ressources et la durabilité des installations.

Que nous le voulions ou non, cela nécessite un suivi technique par des hydrologues ou des hydrogéologues. Ce suivi sera aussi une condition pour maximiser la part de la contribution fédérale, comme stipulé dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture. Pas sûr que nous puissions nous permettre le luxe d'y renoncer, même si on ne parle que de 3%.

De telles expertises ne représentent donc pas un surcroît de bureaucratie mais est un gage de qualité et de rentabilité des investissements.

C'est pour cette raison que notre groupe vous recommande de rejeter cet amendement.

Merci de votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC

Je voudrais répondre à ces commentaires.

Il s'agit nullement de ne pas avoir une étiquette hydrogéologique. Ça fait partie, lorsque vous faites une installation d'arrosage, vous devez automatiquement passer par une étude hydrogéologique. C'est un géologue qui vient et qui demande l'autorisation de la mise à l'enquête. Il ne s'agit pas d'éviter cela. Il s'agit d'éviter de faire des études préalables concernant l'installation elle-même alors que c'est l'installateur lui-même qui peut le faire comme dans le privé, de laisser le maximum d'argent pour la réalisation pratique et de ne pas disperser tout cela. Pour le reste, c'est la loi elle-même qui l'impose, il n'y a aucun problème; l'aspect hydrogéologique, il n'y a aucun problème. Mais faire des études cumulées, c'est de l'argent gaspillé qui ne reviendra pas à l'installation.

C'est tout.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Pardon, c'était pour le débat final, pas au sujet de l'amendement.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Die Staatsräte haben sich auch nicht gemeldet.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 89 voix contre 23 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Article 3, adopté.

Articles 4 et 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Der Präsident

Keine Wortmeldungen ausser dem Kommissionspräsidenten.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Tôt ce matin, l'alarme gel a été déclenchée à 0 degré dans la plaine du Valais central; est-ce les prémices à notre décision ou les prémices à l'automne? Je vous laisse l'interprétation.

Quoi qu'il en soit, l'agriculture de ce canton sera reconnaissante envers ce Parlement pour cette aide.

Je souhaiterais encore apporter quelques précisions concernant ce crédit-cadre faisant partie des améliorations structurelles octroyées à notre agriculture.

Le devis de mise en place ou adaptation des installations existantes se chiffre à 48 millions. Le crédit-cadre en question aujourd'hui est de 35 millions et se détaille comme suit: 13 millions, c'est uniquement la part demandée pour la subvention cantonale, 13 millions de part fédérale qui n'est attribuée que si ce Parlement accepte la subvention cantonale et 9 millions de crédits d'investissements, le solde restant à la charge des exploitants.

Par l'acceptation de ce crédit-cadre à la veille d'une votation fédérale sur la sécurité alimentaire, c'est un signe fort que ce Parlement donne à notre agriculture, à notre économie, à nos consommateurs pour assurer une production locale de qualité.

Je tiens surtout à remercier le conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la formation et le Service de l'agriculture avec ses différents offices ainsi que les interprofessions concernées pour leur réactivité et sur le fait d'avoir su se mettre à table de suite ensemble pour arriver à cette proposition d'aides structurelles pour protéger notre production agricole.

Merci encore au Service de l'agriculture pour les démarches afin d'obtenir les aides fédérales ainsi que le soutien de fonds suisses pour les victimes de ce gel exceptionnel de 2017.

Merci aux membres de la commission ATE pour leur travail et au Service parlementaire pour sa collaboration.

Je vous propose d'accepter ce crédit-cadre et vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Kommissionspräsident.

Wir kommen zur Abstimmung.

Ainsi décidé par 108 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 septembre 2017.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

3. Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (CIC-HRC)
Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais, Waadt-Wallis (IPK-HRC)

Discussion générale:

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Le groupe PLR se réjouit de l'augmentation de l'activité de l'Hôpital Riviera-Chablais pour l'année 2016, que la collaboration entre l'HRC se fait autant avec le CHUV qu'avec l'Hôpital du Valais. L'exemple le plus représentatif est le service de la cardiologie développé en harmonie entre les 3 hôpitaux.

Il appartient au département de communiquer et de démontrer que l'Hôpital Riviera-Chablais ne concurrence en rien l'Hôpital du Valais mais qu'il en est complémentaire, que le résultat 2015 tout comme la prévision budgétaire 2016 montrent des excédents de charges qui peuvent être considérés comme acceptables. Pour l'exercice 2017, les investissements seraient de 14 millions supérieurs à la prévision mais à relever que l'Hôpital Riviera-Chablais possède des réserves spécifiques à hauteur de 40 millions qui lui permettraient d'emprunter sans garantie étatique et de combler, si besoin, les déficits de fonctionnement. Toutefois, le groupe PLR restera, comme à son habitude, attentif au respect des crédits alloués.

Les relations entre les médecins et la direction soulèvent dans notre groupe quelques interrogations. Le rapport nous indique que 3 départs de médecins ont été enregistrés alors que, dans les faits, il y en aurait 10. Merci à Mme la conseillère d'Etat de nous renseigner à ce sujet.

Le groupe PLR s'étonne, tout comme la commission interparlementaire de contrôle, que les Conseils d'Etat des 2 cantons de Vaud et du Valais aient produit et adopté un nouveau règlement d'application de la convention intercantonale, règlement dans lequel il n'est nulle part mentionné la compétence des 2 Grands Conseils ainsi que celle de la commission interparlementaire de contrôle.

A la lecture de ce rapport, les craintes émises à plusieurs reprises par le groupe PLR ne s'estompent pas.

Sur le point mobilité, il est clairement écrit que le nombre de places de parking sera limité. En mai 2016, une interpellation a été déposée dans ce Parlement afin de rendre attentif le Conseil d'Etat à ce sujet et de demander une extension du nombre de places; qu'en est-il? De plus, le canton de Vaud a annoncé que le problème de mobilité était résolu pour l'accès à Rennaz; qu'en est-il du côté valaisan et ce malgré l'acceptation par le Conseil d'Etat d'un postulat déposé en décembre 2015 déjà par notre groupe, qui demandait une mobilité efficace dans le Haut-Lac et notamment pour se rendre à Rennaz?

Ce rapport nous indique que 63% des employés seront de nationalité suisse. Ce chiffre ne peut que nous réjouir. Il n'en est pas moins que le 37% serait en grande majorité des frontaliers. Dès lors, nous nous permettons une fois de plus de rappeler ici l'importance du développement des infrastructures routières et ferroviaires dans les communes de Port-Valais et de Saint-Gingolph afin d'assurer une qualité de vie respectable aux citoyens de ces communes.

En conclusion et dans l'attente de réponses par la cheffe du département, le groupe PLR remercie et salue le travail effectué par les collaborateurs de l'Hôpital Riviera-Chablais ainsi que par la commission interparlementaire de contrôle.

Garbely Daniel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Jahresbericht 2016 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais zur Kenntnis genommen.

Die CVPO sieht das Projekt Spital Riviera-Chablais nach wie vor mit kritischem Auge:

- Zum Ersten, weil das Projekt quer zum Spitalkonzept des Kantons Wallis steht.
- Zum Zweiten, weil langfristig mit einem Patientenabfluss aus dem Spitalzentrum Mittelwallis zu rechnen ist.
- Und zum Dritten, weil das Projekt grösstenteils ein Projekt des Kantons Waadt ist.

Nun kommen aber zusätzliche Probleme dazu. Das Spital Riviera-Chablais wird weitaus mehr kosten, als zu Beginn versprochen wurde. Die Vergabe der Arbeiten des Neubaus Espace Santé in Rennaz an einen Generalunternehmer bringt zwar den Vorteil, dass die Kosten überschaubar sind, hat aber den grossen Nachteil, dass das regionale Gewerbe grösstenteils ausgeschlossen wird. So ist der Einfluss auf die Herkunft der Materialien, welche für den Bau benötigt werden, beschränkt. Genauso beschränkt ist der Einfluss auf die Herkunft der Arbeiter, welche auf der Baustelle in den jeweiligen Branchen eingesetzt werden.

Erfreulich ist die Tatsache, dass die Betriebsrechnung wiederum unter dem budgetierten Defizit ist. Im Weiteren ist auch erfreulich, dass das Mobilitätskonzept gemäss Bericht in der Zwischenzeit umgesetzt wurde, funktioniert und die Diskussionen betreffend die Parkplätze Geschichte sind.

Im Bericht wird ausserdem erwähnt, dass die eintägigen Spitalaufenthalte und die ambulanten Behandlungen rückläufig oder stagnierend sind. Hier stellt sich die Frage, welche Massnahmen man ergreifen will, da gerade bei diesen Fällen bedeutende Margen erzielt werden können.

Die CVPO akzeptiert den 6. Bericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Spital Riviera-Chablais und dankt den Mitgliedern der Walliser Delegation für ihre Arbeit. Wir fordern die Walliser Delegation jedoch auf, die Arbeiten weiterhin mit kritischem Auge zu bewältigen. Im Weiteren teilen wir die Zufriedenheit, Enttäuschungen, Befürchtungen, Wünsche und Hoffnungen der Walliser Delegation.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Clerc Sébastien, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a parcouru le rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.

Les points que nous constatons sont:

Le budget initial de 2012 était de 327 millions et le coût prévisionnel final est estimé à 344 millions.

L'HRC emploie 63% de ressortissants suisses. La direction précise que, parmi les 30% de personnes de l'Union Européenne, on compte majoritairement des frontaliers français.

Il est prévu la mise en place de 26 pharmacies informatisées sur le site de Rennaz. L'HRC teste donc ce système d'armoires de distribution électronique.

Des projets connexes, tels que les aménagements routiers et transports publics, ne sont pas du ressort du financement de l'HRC.

Sur le plan comptable, les résultats 2015 et la prévision budgétaire 2016 montrent des excédents de charges qui peuvent être considérés comme acceptables.

Le contrat d'entreprise générale prévoit de pouvoir débiter la phase de déménagement (mobilier et personnes) dès février 2019 afin de réaliser des finitions et des mises en service dans le but d'une ouverture de l'hôpital planifiée en avril 2019.

Il est également fixé contractuellement de pouvoir installer des équipements lourds 6 mois avant la fin de la construction, soit mi-2018 afin d'assurer notamment la phase de mise en service et de réglage de ces appareils.

L'objectif mobilité de l'HRC est d'amener 30% des utilisateurs du futur établissement à fréquenter les transports publics, soit environ 650 personnes par jour. Pour atteindre cet objectif, dans l'étude de mobilité présentée le 5 novembre 2015 par la direction de l'HRC, les principes de desserte qui devraient être mis en place sont la nouvelle ligne 120 Villeneuve-Vouvry-Vionnaz-Monthey, la nouvelle ligne 125 Saint-Gingolph-Rennaz-Villeneuve, la nouvelle ligne 150 Aigle-Monthey-Bex et la ligne 111 Villeneuve-Aigle.

Le groupe PDCB remercie la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais pour le travail effectué et se réjouit d'avoir des nouvelles dans le prochain trimestre sur l'avancement des études et autres analyses pour la desserte de l'Hôpital Riviera-Chablais côté valaisan.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais et constate avec satisfaction une stabilité dans son activité depuis 2015 et une situation saine.

Concernant le suivi de la réalisation de la construction du nouvel hôpital, quelques éléments à relever:

Premièrement, au niveau opérationnel, la mise en commun Valais-Vaud nécessitera des adaptations au niveau du personnel, notamment en lien avec une nouvelle convention collective, la mise en place d'une nouvelle gestion ainsi qu'un projet d'établissement 2017-2022. La concurrence salariale Valais-Vaud pour les médecins constituera également un élément important à clarifier pour le fonctionnement du nouvel hôpital. Et, finalement, le Valais doit rester attentif au projet de centrale d'achat sur Vaud qui est à l'examen actuellement.

Deuxièmement, au niveau du financement, si les comptes 2015 sont conformes au budget, ceux de 2016 projettent un déficit plus élevé que ce qui avait été budgété. Il est vrai que l'hôpital est dans une phase d'épargne pour préparer Rennaz et ne dépense donc pas tout ce qui lui est alloué pour les investissements, mais à noter tout de même que 40 millions ont ainsi déjà été provisionnés. De plus, au niveau maintenant du prix de l'hôpital de Rennaz, le groupe PDCC constate une différence de 14 millions entre le budget initial et le coût final. Le périmètre financier défini par le Conseil d'Etat étant donc déjà dépassé d'environ 4%, nous saluons alors la recommandation de la commission intercantonale qui souhaite attendre que l'Hôpital Riviera-Chablais démontre qu'il peut financer ses propres engagements avant de réclamer des rallonges aux 2 cantons. Pour terminer, au niveau de la construction du nouveau bâtiment, on constate que le projet évolue constamment. Un élément qui interpelle en parallèle de l'hôpital est la création d'un espace santé privé à Rennaz. Il se trouvera à proximité du nouvel hôpital et créera envers lui une concurrence qu'il faudra surveiller.

Une autre remarque a été faite au sein de notre groupe au sujet du nouveau règlement d'application de la convention intercantonale sur l'HRC au niveau de l'exploitation de l'établissement et la construction du site de Rennaz. Comme il l'a été déjà demandé, nous aimerions savoir quelles seront les compétences des 2 Grands Conseils concernés et de la commission interparlementaire de contrôle en la matière car il n'en est pas fait mention dans le présent rapport.

Et finalement également, dans la construction du nouveau bâtiment, malgré la sous-traitance à une entreprise suisse alémanique, nous tenons à saluer le grand nombre d'entreprises valaisannes qui y travaillent et à relever en particulier les consortiums qui se sont mis en place, notamment entre les entreprises sanitaires.

Merci pour votre attention et nous remercions la commission interparlementaire et les auteurs de ce rapport pour leur travail.

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

A la suite du rapport annuel de la commission de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, le groupe UDC Valais romand est partagé entre satisfaction du travail accompli et inquiétudes quant aux nombreuses incertitudes et inconnues pointant à l'horizon.

Au rayon des satisfactions, nous saluons le travail mené par la jeune structure. Recherche d'efficience, rationalisation, nouvelle hiérarchisation, mise en route de nouveaux

process, nomination des chefs de service, bref, cette recherche d'efficacité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la structure, et ce avec une volonté affichée d'aller au bout de la démarche, nous réjouit.

Nous sommes convaincus qu'un jour d'anciens membres du corps médical des anciennes structures en place, à savoir avant le regroupement dont nous parlons ici, riront de l'époque d'avant 2014 où, dans les 6 hôpitaux en question, on pouvait retrouver 320 marques de fil à coudre. Cette anecdote est symptomatique du manque évident de rationalisation qui régnait avant ce souhaitable regroupement.

Bref, malgré cela, au rayon des incertitudes, nous rejoignons le président du conseil d'établissement Marc-Etienne Diserens dans ses inquiétudes qui, pour beaucoup, ne dépendent pas de ce conseil: concurrence accrue des cliniques privées, autorisation croissante de la prise en charge des patients, pression à la baisse sur les tarifs négociés avec les assureurs, évolution des structures tarifaires, TARMED induisant des diminutions importantes dans les revenus des hôpitaux publics, progression du coût du nouveau médicament et des nouvelles technologies biomédicales, respect des conventions collectives de travail induisant chaque année un surplus de coûts salariaux.

En 2 mots comme en 1'000 et comme d'innombrables postes étatiques, les charges progressent plus rapidement que les recettes. Le résultat comptable: 2,5 millions de déficit d'exploitation et des perspectives difficiles à évaluer.

Quoi qu'il en soit, nous soutenons les efforts consentis par l'HRC et l'invitons à poursuivre sur cette voie. Le défi administratif, logistique et bien sûr médical de voir tout fonctionner dans maintenant 2 ans, ce qui correspond, je vous le rappelle, à l'ouverture de l'hôpital de Rennaz, mérite que nous offrions la sérénité et la confiance politique dans cette structure qui, nous en sommes sûrs, saura faire ses preuves.

Nous ne manquons pas de remercier la commission pour son travail et nous nous réjouissons de pouvoir suivre l'évolution de ce dossier dans les années à venir.

Quant à notre groupe, il attend avec impatience le rapport de la commission qui s'est penchée sur les scandales qui ont émaillé la construction en tant que telle de l'hôpital de Rennaz.

En attendant, merci de votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

D'abord, nous tenons à souligner la qualité du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et l'importance des points qui y sont abordés.

Il va sans dire que nous souscrivons pleinement aux recommandations émises par la commission interparlementaire, particulièrement celles ayant trait à la nécessité de développer une bonne collaboration avec l'Hôpital du Valais afin que l'Hôpital Riviera-Chablais ne soit pas perçu comme une simple dépendance du CHUV, ce qu'il n'est pas et qu'il ne doit pas être.

Dans ce bref commentaire, nous voulons insister sur 2 points abordés: les conditions de travail du personnel et la mobilité.

En effet, de notre point de vue, il est primordial que tant le personnel médical que le personnel non médical bénéficient de bonnes conditions de travail car le personnel travaillant dans le monde hospitalier est reconnu pour travailler dans un environnement éprouvant, tout en s'investissant pleinement dans les tâches qu'il a à accompli. En cela, la conclusion d'une convention collective pour le personnel non médical est primordiale.

Un autre point du rapport a attiré notre attention: celui de la mobilité. Pour que l'Hôpital Riviera-Chablais, principalement sur le site de Rennaz, soit perçu pour ce qu'il sera, c'est-à-dire une amélioration de la prise en charge et de l'offre des soins, il est impératif qu'il soit aussi perçu et vécu comme un signe de proximité par l'ensemble des habitants du

Chablais valaisan, y compris ceux du Val d'Illeiez et du bord du lac. En ce sens, nous insistons pour que des transports publics performants, à cadence élevée, et des infrastructures de qualité qui leur seront liées, soient mises en place pour permettre tant au personnel qu'aux proches des patients de pouvoir se rendre rapidement et simplement sur le site de Rennaz et ce en limitant au maximum les changements de moyens de transport. Par ailleurs, une large information au sujet du plan de mobilité et d'accès mis en place dès l'ouverture du site de Rennaz doit être donnée rapidement à la population du Chablais et au personnel du futur site.

En conclusion, nous profitons de cette prise de parole pour remercier la commission pour son travail et est aussi bien sûr l'engagement sans faille et quotidien du personnel qui œuvre dans les différents sites de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Je vous remercie.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Je vais faire court. Nous rejoignons dans beaucoup de points mes préopinants, que ce soit par rapport à l'étonnement qu'un règlement ait été accepté sans stipuler le rôle et les compétences de chaque Grand Conseil. Nous rejoignons aussi les propos tenus par rapport aux aménagements de transport à la périphérie du nouvel hôpital.

Cependant, sans doute est-ce dû à notre manque d'expérience en la matière, mais il me semble difficile d'avoir un regard pertinent en septembre 2017 sur des comptes clôturés au 31.12.2015. C'est un rapport dans lequel on parle des comptes 2015, c'est-à-dire qu'il y a presque bientôt maintenant un an et demi, voire presque 2 ans, où il figure des questionnements qui concernent l'année 2016 où nous avons aussi les chiffres établis. Donc, voilà, on est un petit peu déstabilisé.

Cependant, je souhaite remercier M. le député Olivier Turin qui m'a confirmé qu'il allait faire le nécessaire pour essayer d'organiser des séances intermédiaires sur des thèmes précis.

Merci pour votre écoute.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Die CSPO hat den Bericht von der Kommission zur Kenntnis genommen.

Die von uns festgestellten Punkte und Fragen wurden bereits erwähnt, und ich verzichte darauf, diese zu wiederholen.

Die CSPO bedankt sich bei den Mitgliedern der Walliser Delegation für ihre Arbeit und lädt diese ein, den weiteren Projektlauf kritisch zu verfolgen und dem Parlament laufend über Fragen und Probleme Auskunft zu geben.

Besten Dank.

La discussion est close.

Turin Olivier, député, AdG/LA, président de la délégation valaisanne

La singularité du présent rapport, et c'est notamment la raison d'une certaine frustration de certains députés dont la députée Céline Dessimoz, c'est que le compte rendu 2016 ne nous soit livré qu'en septembre 2017. Cette année est très particulière car elle concorde avec le début de la nouvelle législature et que ce rapport vous est livré de façon relativement tardive. Néanmoins, ne vous attendez pas, dans le futur, à ce qu'il vous soit livré beaucoup plus tôt et ce serait plutôt en session de juin, voire en session de mai au

mieux. En effet, la commission intercantonale ne se réunit qu'en mars de chaque année et il n'est, par conséquent, pas envisageable de vous livrer ce rapport, ce d'autant que, pour l'Hôpital Riviera-Chablais, l'année commence le 1er septembre et finit le 31 août, dans une alternance annuelle de présidences valaisanne et vaudoise ou plutôt vaudoise et valaisanne, soigneusement respectée.

Je vais simplement vous donner quelques coups de projecteur sur l'année écoulée et des explications à certaines des prises de parole de ce jour. Pour ce faire, je vais rester cantonné au rapport qui vous a été soumis bien que la tentation soit grande de vous donner déjà quelques pistes, de vous révéler la suite puisque l'on s'est déjà rencontré et qu'on a déjà connaissance de ce qui s'est passé lors du premier semestre 2017.

Plusieurs aspects différents composent ce rapport de contrôle. Il s'agit d'abord de la planification financière, soit le budget de l'Hôpital Riviera-Chablais, également la construction du site de Rennaz, du point de vue de ses modalités et du budget de construction, et puis, enfin, des réflexions sur les modifications induites par ce nouvel hôpital en termes d'antennes bien sûr - pour ce qui nous concerne, c'est celle de Monthey -, en termes de mobilité, en termes de conventions collectives de travail.

Donc, au niveau des coups de projecteur, l'Hôpital Riviera-Chablais s'efforce, année après année et budget après budget, d'augmenter son efficacité malgré les aléas et impondérables.

A ce titre, nous pouvons relever les aspects suivants:

- le virage ambulatoire que l'Hôpital Riviera-Chablais ne veut pas rater;
- les hospitalisations d'un jour qui augmentent sur le site de Vevey, donc au Samaritain, et vont poursuivre leur augmentation en 2017. L'hospitalisation d'un jour dégage des marges importantes mais elle est en concurrence avec le privé;
- la centrale d'achat qui va permettre des économies sur le matériel médical, en restreignant toutefois le choix des équipements et du matériel mais que pour les professionnels. A ce titre-là, il s'agit d'une rationalisation qui est désormais en marche, cela étant dit pour rassurer notre collègue député (suppl.) Damien Raboud;
- l'amélioration de l'accueil et la prise en charge, soit de l'image de l'établissement, donc c'est très important pour l'Hôpital Riviera-Chablais de raffermir l'image de son établissement, en améliorant l'accueil et la prise en charge. C'est un point qui est très très important en cette période de concurrence inter-hospitalière;
- le fonds pour la stérilisation centrale à Martigny qui devrait déployer des effets très positifs en termes d'économies dans le futur;
- enfin un dernier coup de projecteur, en termes de gouvernance: la gouvernance de l'Hôpital Riviera-Chablais qui reste un défi. Ce mastodonte doit, en effet, s'adapter continuellement aux nouveaux enjeux de la santé et ces enjeux sont déterminés autant du point de vue fédéral que du point de vue de l'évolution des pathologies. De plus, un hôpital regroupant 2 cantons se heurte à une harmonisation des pratiques, ne serait-ce que des conventions collectives, comme l'a signalé Mme la députée (suppl.) Audrey Michelet.

Le contexte

Le contexte concurrentiel impacte l'activité et les budgets de l'établissement.

Deux exemples: Le privé prend les bons risques et les hôpitaux publics se heurtent à la concurrence des cliniques privées qui s'engouffrent forcément dans les marchés rentables. Voyez l'exemple de la dialyse, c'est un exemple assez symptomatique. Les hôpitaux prennent en charge tous les types de soins, sans discrimination, alors que tous les types de prestations de soins, même les moins rentables, doivent être assumés par les hôpitaux publics, sans parler de la formation, les cliniques privées profitent des prestations en dégageant une marge. C'est une considération, certes, un peu abrupte mais qui est bien réelle. L'exemple de la perte de la dialyse sur l'hôpital Riviera à Vevey illustre ce

phénomène. Un centre de dialyse privé a été mis en place à proximité directe de l'hôpital. Tous les patients s'étant désormais retournés, il s'ensuit une perte sèche due à l'abandon de la prestation dialyse sur le site de Vevey qui impacte forcément les budgets et les comptes bien sûr.

La concurrence entre hôpitaux est bien réelle également. L'Hôpital Riviera-Chablais n'est pas suffisamment attractif actuellement en ce qui concerne les interventions programmées. Fort de ce constat, l'hôpital prend des mesures qui vous seront décrites dans le prochain rapport.

Les enjeux du nouvel hôpital de Rennaz sont multiples - vous en avez tous fait allusion:

Premièrement, la planification des antennes. De nombreuses questions ouvertes demeurent en ce qui concerne le remaniement du paysage hospitalier du Chablais. Ces antennes, qu'elles dépendent de l'Hôpital du Valais, comme Saint-Amé ou Malévoz, ou qu'elles dépendent de l'Hôpital Riviera-Chablais, comme l'hôpital de Monthey, seront affectées à des prestations de soins spécifiques et complémentaires. La question de la coordination de ces antennes et de leurs missions respectives reste encore floue et soulève de nombreuses interrogations. Les prestations de gériatrie aiguë et de réadaptation gériatrique entre les sites de Monthey et Saint-Amé seront les mêmes, mais alors quel sera le modèle de gouvernance? Est-ce qu'un centre de formation sera créé? Qu'en sera-t-il du SMUR? Qu'en sera-t-il de la pédopsychiatrie? La communication manque et cela conduit des députés vaudois et valaisans à interpeller leurs Gouvernements respectifs.

Au vu de ces nombreux enjeux énumérés, notamment en termes de planification des antennes, il a paru judicieux à la commission, sans attendre la prochaine séance de mars 2018, d'obtenir un état des lieux. Une séance est donc planifiée fin novembre. Cette séance traitera aussi, à la demande de M. le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard, des conventions collectives de travail. Une clarification de ces 2 enjeux vous sera ainsi livrée début 2018.

Autre enjeu de taille: la mobilité. Cet enjeu a été signalé par de nombreux députés ici également. Une interpellation sur ce sujet a été traitée en plenum mercredi, avant-hier. Deux remarques liminaires:

Premièrement, le constat fait par le Conseil d'Etat concernant une qualité de desserte jugée peu efficiente en raison du choix de l'implantation de l'hôpital. Cette raison, évidemment, ne peut pas être satisfaisante en tant que telle. Il est trop tard pour déplacer l'hôpital. Le canton de Vaud a beaucoup œuvré sur cette thématique et semble prêt alors que, du côté du canton du Valais, tout reste encore ouvert et relativement flou.

Deuxièmement, l'Hôpital Riviera-Chablais ne pourra évidemment pas financer une amélioration de l'offre en transports publics. Ce n'est pas du ressort de l'HRC, comme l'a indiqué le député (suppl.) Sébastien Clerc. L'Hôpital Riviera-Chablais s'occupera bien évidemment des navettes intersites et de la politique de stationnement du personnel qui, d'ailleurs n'a pas fini de faire couler de l'encre. Un accroissement de la capacité du parking ne paraît pas la solution alors que les accès sont déjà engorgés. Les analyses entreprises sous forme d'étude de faisabilité d'un hub à Vouvry - est-ce d'ailleurs la meilleure des solutions alors que, somme toute, on a, d'une part, la H144 et, d'autre part, l'engorgement des routes côté Saint-Triphon? - mais également diverses analyses de bus, etc. Nous tenons à relever qu'au 1er juillet 2019, l'hôpital de Rennaz entre en activité et que les négociations avec les CFF, CarPostal et autres se terminent fin 2018. Il ne reste qu'une année pour coordonner la mobilité au niveau de toute une région; cela reste un défi.

Voilà, pour terminer, on en arrive au budget de construction, dont les écarts budgétaires ont été soulignés par de nombreux députés. Si, par le passé, les cantons investissaient directement dans les infrastructures, en l'état actuel des nouvelles règles de financement hospitalier, les cantons ne font que garantir une partie de l'emprunt. L'hôpital se finance auprès des établissements bancaires et assume les charges de l'emprunt total. En

résumé, l'estimation du coût à fin 2016 s'élève à 344,5 millions, cela dépasse de 14 millions, comme l'a indiqué Mme la députée Sonia Tauss-Cornut ainsi que le député (suppl.) Sébastien Clerc, le périmètre financier garanti par les 2 Grands Conseils et dépassé de 14 millions, comme je l'ai indiqué, et cela correspond à un dépassement de 4%. Sachant tout de même que la garantie octroyée par les 2 cantons a été plus basse que le budget de référence et que le dépassement permis de 5% correspondait grosso modo au budget de référence, l'HRC peut financer ses propres investissements. Plusieurs dépassements sont justifiés car imprévisibles. Il s'agit notamment du risque sismique, le risque de liquéfaction du sous-sol qui a imposé un avenant important, de même que l'adaptation aux nouvelles normes sur l'électricité et enfin les avenants liés à de nouveaux besoins en termes de soins, je pense notamment à l'augmentation des capacités pour l'oncologie. Ce dépassement de 14 millions doit encore être précisé car il dépend des conclusions d'études relatives aux coûts des 2 antennes de Vevey et Monthey. Affaire à suivre donc. Mais, par souci de transparence, notre Parlement sera de toute façon informé, dès que possible, du dispositif décisionnel appliqué, qu'il soit de l'ordre d'une garantie en passant devant les 2 Parlements ou alors par rapport aux 5% garantis par les Conseils d'Etat.

En conclusion, bien que nous puissions affirmer que le conseil d'établissement gère au mieux et au plus serré, il n'est pas exclu que nous devions nous pencher à nouveau sur cette garantie financière bien que, soulignons-le, il n'y a pas péril en la demeure eu égard aux très faibles taux d'intérêts actuels.

Voilà, quelques nouvelles également au sujet de la motion urgente 2.0184 des députés Grégory Logean et Jérôme Desmeules concernant d'éventuelles pratiques douteuses sur le site de Rennaz. Notre analyse est en cours et, comme indiqué auparavant, une analyse circonstanciée de la situation et une réponse à l'ensemble de vos questions vous seront livrées d'ici à la fin de l'année.

J'espère avoir répondu aux éléments principaux.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont exprimé leur satisfaction concernant le travail de la commission et le rapport. Nous restons effectivement attentifs et serons prêts, l'an prochain, à vous donner toutes les réponses supplémentaires possibles.

J'en profite aussi pour adresser mes meilleures salutations à M. Jérôme Buttet, ancien président de la sous-commission Valais, ainsi qu'aux anciens membres de la sous-commission.

J'adresse enfin mes remerciements au secrétaire de la commission, M. Cornu.

Merci de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Vorerst möchte ich allen danken, die zu diesem Bericht gesprochen haben: das sind Herr Garbely, Herr Clerc, Madame Tauss-Cornut, Madame Michelet, Herr Raboud, Herr Carron, Madame Dessimoz, Herr Kalbermatter und auch der Präsident Herr Turin. Es zeigt, Sie haben Interesse, was bei diesem Spital passiert.

Ich bin aber dennoch erstaunt, ob diesen vielen Bemerkungen und Fragen, und ich führe das dahin zurück, dass der Bericht sehr ausführlich ist. Wirklich in vielen Details ist der Bericht transparent dargelegt, und da kann ich Ihnen nur sagen, das ist auch dank den aktiven Mitgliedern des Parlaments in dieser interparlamentarischen Kommission.

Vielleicht zum Verstehen: Die Walliser Parlamentarier haben eigentlich wie ich auch vis-à-vis diesem Spital eine Minderheitsposition. Wir haben ja bei diesem Spital mitgemacht in dem Sinn, dass wir uns an der Bürgerschaft beteiligen zu 25%, der Kanton Waadt zu 75%. Was machen aber die Walliser Parlamentarier vor jeder Sitzung? Sie sitzen schon einmal zusammen, sie sammeln die Fragen, und sie sind die Aktiven in diesen Sitzungen. Die Waadtländer warten jedes Mal, was stellen die Walliser wieder für Fragen, und es sind sehr spannende Sitzungen, die dort stattfinden.

Vielleicht einmal zum Spital: Wir haben unser öffentliches Spital, das Spital Wallis. Wir haben das Zentrum hier in Sitten, und das Zentrum hier in Sitten muss ungefähr die gleiche Bevölkerung bedienen, wie das Spital zukünftig in Rennaz. Also das heisst, in Rennaz gibt es ein Spital für einen grossen Bevölkerungsbereich, der über 200'000 ist. Man muss sich einmal die Grösse vor Augen führen. Dann, was haben wir dort für eine Rolle? Das Walliser Parlament hat gleich wie das Waadtländer Parlament beschlossen, dass 4 aktuelle Standorte geschlossen werden und dass ein neues Spital gebaut wird. Wir haben eine Bürgerschaft, und die ist zu 25% vom Kanton Wallis (also 75 Millionen) und zu 75% vom Kanton Waadt gewährleistet. Das heisst auch, wir haben im Verwaltungsrat 2 Mitglieder - der Kanton Waadt hat 7 Mitglieder bestimmt. In dem Sinn haben wir hier sicher nicht alles zu sagen. Wir können aktiv mitreden, aber müssen auch immer sehen, es ist nicht nur unser Spital, es ist auch das Spital oder vor allem das Spital vom Kanton Waadt.

Was die Bürgerschaft betrifft, das wurde auch schon gesagt. Die Bürgerschaft und der Beschluss sahen vor, dass ein gewisser Zusatz von den Staatsräten bewilligt werden kann. Wie es jetzt aussieht, genügt die Bürgerschaft nicht. Es braucht voraussichtlich rund 15 Millionen mehr an Bürgerschaftskredit. Es ist aber noch keine definitive Summe, und erst wenn der Betrag bekannt ist, werde ich in das Parlament kommen oder beantragen, dass das Parlament diesen Zusatz der Bürgerschaft gewährleisten kann.

Zusätzlich ist zu sagen, es besteht die Freiheit der Patienten, ein Spital aufzusuchen. Jede und jeder Walliser kann sich im Wallis pflegen lassen oder im Spital Rennaz oder in einem anderen Spital. Wir bezahlen ja jeweils als Kanton 55% der Kosten. Wir können nicht mehr beeinflussen, wo die Patienten hingehen. Und wir finanzieren auch nicht an den Betrieb dieses Spitals Rennaz ausser bei den gemeinwirtschaftlichen Leistungen. Das sind die sogenannten PIG. Bei den gemeinwirtschaftlichen Leistungen finanzieren wir auch zu 25% und sonst haben wir keine Finanzierung, was das Spital Rennaz betrifft über den Betrieb. Dort haben wir keine Einmischung vorzunehmen.

Zu den Fragen, die aufgelistet wurden. Es ist einmal sicher das Mobilitätskonzept. Mein Kollege Jacques Melly hat das am Mittwoch schon erklärt, was alles gelaufen ist, und es werden weitere Diskussionen geführt, um zu sehen, was ist die beste öffentliche Anbindung von der Seite Wallis vis-à-vis zu Rennaz. Diese Diskussionen laufen, das ist noch nicht abschliessend alles geklärt.

Ein weiteres Problem sind die Arbeitsbedingungen. Es werden sehr viele Diskussionen geführt, was die Gesamtarbeitsverträge betreffen. Wieso das? Wir haben für das Pflegepersonal Gesamtarbeitsverträge für den Kanton Wallis, wir haben Gesamtarbeitsverträge des Kantons Waadt und wir haben einen dritten Gesamtarbeitsvertrag für das Spital Rennaz, für das interkantonale Spital. Und der Wille ist, möglichst einheitliche Gesamtarbeitsverträge zu haben, aber die Sache liegt oft im Detail. Die Verträge weichen ab, und dort gibt es Diskussionen. Aber es besteht wirklich der Wille, dass wir eine Art *convergence* haben, dass wir in die gleiche Richtung gehen mit allen 3 Änderungen, was die Gesamtarbeitsverträge betrifft.

Die Personalsuche wurde auch erwähnt. Das ist schwierig. Das Spital Rennaz hat zurzeit eben fast 40% ausländische Arbeitskräfte; die Zahl ist nicht viel anders vom Spital Wallis. Auch dort sind wir auf ausländische Arbeitskräfte angewiesen.

Ich möchte einfach zusammenfassend sagen, es gibt Fragen, es sind diese Fragen zu diskutieren, die Probleme zu lösen, aber grundsätzlich kommt der Bau gut vorwärts. Sie sehen das, wenn Sie auf der Autobahn sind. Sie sehen, der Bau steht, es geht gut vorwärts und vorgesehen ist, dass im ersten Halbjahr zwischen April und Juni 2019 das Spital Rennaz eröffnet wird.

Parallel wird aber schon geplant, was passiert mit den Standorten Vevey und Monthey. Beide Standorte sind vorgesehen als sogenannte Rehabilitationsspitäler. Beide Standorte oder für unseren Standort Monthey sehen wir vor 75 Betten (wie bis anhin) und es sind 11 Millionen im Moment vorgesehen. Es läuft die Analyse: Braucht es diese 11

Millionen, braucht es mehr oder weniger für eine sinnvolle Renovierung und Anpassung des Spitals Monthey?

Ich kann Ihnen sagen, das Spital läuft und die Fragen, die behandeln wir laufend. Und ich bitte auch die Kommission, wenn es noch zusätzliche Fragen gibt, die auch an das Departement zu stellen, dass wir vorgängig jeder Sitzung eine Reihe von Fragen schon genauer ansehen können und Ihnen genauere Antworten geben können.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin für die Ausführungen.

Wir kommen zu Punkt 4.

Traitement: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlung: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

4. Postulat Commission SAI, par Julien Dubuis, PLR: Projet «La Maison»: une maison consacrée aux soins palliatifs dans le Valais central (13.12.2016) **2.0171**

Postulat Kommission GSI, durch Julien Dubuis, PLR: Projekt «La Maison»: eine Einrichtung für Palliativpflege im Mittelwallis (13.12.2016) **2.0171**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.05.2017)

Entwicklung (08.05.2017)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Dubuis Julien, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Tout d'abord, je salue l'acceptation par le Conseil d'Etat du postulat déposé par la commission SAI concernant le projet «La Maison», future maison consacrée aux soins palliatifs extrahospitaliers dans le Valais central.

L'argument avancé est que les demandes du postulat sont en cours de réalisation. Après une lecture approfondie, la réponse donnée ne nous satisfait qu'à moitié.

Je commencerai par le verre à moitié plein. L'autorisation a bien été donnée aux porteurs du projet d'entrer en discussion avec le Service de la santé publique pour affiner les coûts d'exploitation d'une telle maison de soins palliatifs qui prévoit 11 lits extrahospitaliers. De plus, les porteurs du projet sont membres du groupe de travail chargé d'élaborer un concept cantonal en matière de soins palliatifs qui vise à implémenter dans notre canton la stratégie nationale en la matière, en particulier en ce qui concerne la coordination et l'information.

Passons maintenant à la partie du verre à moitié vide. Le postulat, déposé en décembre 2016, demande de considérer le projet «La Maison» comme projet pilote. Aucune prise de position sur ce point ne figure dans la réponse du Conseil d'Etat. Or, le rapport du professeur Borasio, demandé par la commune de Martigny, sur l'offre de soins palliatifs dans le Valais romand parle du projet «La Maison» comme complément de l'unité de soins palliatifs de Martigny. De plus, à notre connaissance, une étude a été demandée dans le Haut-Valais par le *Oberwalliser Verein für Sterbe- und Trauerbegleitung*, dont les conclusions ont été rendues publiques en juin dernier et propose la création de 2 lits extrahospitaliers pour couvrir les besoins.

Au vu de ce qui précède et pour que notre canton ne passe pas à côté de l'opportunité d'avoir des lits palliatifs extrahospitaliers dans le Valais central et dans le Haut-Valais, la commission SAI souhaiterait être renseignée sur les points suivants lors d'une prochaine séance: l'échéancier du groupe de travail cantonal qui doit rendre son concept et la possibilité pour le projet «La Maison» d'étudier toutes les collaborations possibles, notamment avec l'Hôpital du Valais, afin de faire diminuer les coûts de la prise en charge des futurs patients.

En conclusion, si un concept cantonal doit bientôt voir le jour, ce que nous saluons, ne sous-estimons pas des projets portés par des associations largement soutenues par des pouvoirs publics afin de garantir une diversité de l'offre en matière de soins palliatifs dans le respect de la dignité des patients en fin de vie.

Merci pour votre écoute et d'accepter ce postulat comme le propose le Conseil d'Etat.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Sehr geehrter Herr Dubuis, ich möchte Ihnen kurz auf Ihre aufgeworfenen Fragen antworten.

Im Zeitplan ist vorgesehen, dass die Arbeitsgruppe bis Ende dieses Jahres den Bericht vorlegt.

Das Zweite, Sie sagen, das sollte ein Pilotprojekt sein, Herr Borasio spreche von einer Ergänzung. Also wir haben grundsätzlich eine spezialisierte Palliativpflege - die ist aktuell im Spital Martigny -, und wir haben Palliative Care in allen Spitälern, in allen Altersheimen. Das ist der Grundsatz.

Jetzt, was Sie wollen, ist so ein Hospiz oder ein *Maison* für Leute, die vielleicht nicht im Altersheim leben oder noch zu jung sind, um eine Palliativpflege im Altersheim zu erhalten, und das Departement ist offen, und das haben wir den Initianten gesagt, über dieses Projekt zu sprechen. Und es wird sicher nicht ein... man kann das Pilot nennen, aber es ist eine Ergänzung zum jetzigen Konzept.

Was wir auch besprochen haben, dass sie vorwärts machen können, dass sie nicht warten müssen, bis wir den Schlussbericht dieser Arbeitsgruppe haben, weil diese Sterbehospize sind ein Bedürfnis; das sehen wir. Wir haben auch über die Finanzen gesprochen, und wir sehen eine Finanzierung im Sinne, wie wir die Pflege bei den Altersheimen finanzieren aktuell nach dem System BESA.

Wieso braucht es das? Es gibt junge Menschen, die eben schwer erkrankt sind, die am Sterben sind, die eine Palliativpflege brauchen und die nicht zu Hause gepflegt werden können, die aber nicht in ein Altersheim eintreten wollen für diese Phase. Herr Borasio hat im Auftrag der Stadt Martigny eine Analyse gemacht, was es im Wallis braucht, und er kommt zum Schluss, dass eben das eine Ergänzung sein kann, ungefähr für 6 bis 8 Plätze oder «Betten» (in Anführungszeichen). Im Oberwallis wurde die Studie vom Verein Sterbebegleitung auch vergeben. Das Mandat hat die Fachhochschule Luzern gemacht, und die kommen zum Schluss, es braucht für das Oberwallis 1 bis 2 Plätze. Also das stimmt entsprechend der Bevölkerung, und das Departement ist sehr offen, dass diese Diskussion geführt wird. Aber ich sage nochmals, es muss in Zusammenarbeit sein, vor allem mit dem spezialisierten Zentrum für Palliativ Care, aber auch mit der mobilen Equipe.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Es ist 5 Minuten vor 11 Uhr. Wir fangen mit der Fragestunde an, dann können wir nachher die Entwicklungen in einem Zug im gleichen Departement durchziehen. Ich glaube, das ist auch in Ihrem Sinne.

5. Heure des questions
Fragestunde

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Question Urs Juon, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Changement d'affectation concernant des constructions à protéger hors de la zone à bâtir
Frage Urs Juon, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Umnutzung von schützenswerten Bauten ausserhalb der Bauzone

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

In Zusammenhang mit dieser Frage verweist der Staatsrat vorerst auf seine Antwort vom 9. Mai 2017 auf die Frage von Grossrat Aron Pfammatter «Umnutzung von Ökonomiegebäuden - endlich informiert» anlässlich der diesjährigen Maisession.

In den vergangenen Jahren hat die Kantonale Baukommission (KBK) in Zusammenarbeit mit den zuständigen Dienststellen und gestützt auf deren Vormeinung eine kohärente Praxis bei Gesuchen zur Umnutzung von Ökonomiegebäuden gemäss Artikel 24d Absatz 2 RPG entwickelt.

In den Jahren 2014, 2015, 2016 und 2017 wurden durch die KBK 23 Gesuche zur Umnutzung gemäss Artikel 24d Absatz 2 RPG von Ökonomiegebäuden bewilligt:

2014: Unterwallis 1, Mittelwallis 2, Oberwallis 1 - total 4

2015: Unterwallis 3, Mittelwallis 2, Oberwallis 1 - total 6

2016: Unterwallis 5, Mittelwallis 2, Oberwallis 2 - total 9

2017: Unterwallis 2, Mittelwallis 2, Oberwallis 0 - total 4.

Seit Mai 2016 hat das ARE 9 Beschwerden gegen Entscheide der KBK eingereicht. Aufgrund dieser Beschwerden haben 2 Gesuchsteller ihre Gesuche zurückgezogen (ein Gesuch definitiv, ein Gesuch zur Abänderung desselben und Neueingabe). Zum heutigen Zeitpunkt sind noch 6 durch das ARE eingereichte Beschwerden beim Staatsrat hängig.

2. Question Les Verts, par Céline Dessimoz: Comité de pilotage micropolluants
Frage Les Verts, durch Céline Dessimoz: Steuerungsausschuss Mikroverunreinigungen

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Dans sa décision du 21 juin 2017, le Conseil d'Etat a validé le rapport «Stratégie Micropolluants du canton du Valais» avec l'objectif de définir une stratégie d'amélioration continue, de communication et de mutualisation des ressources analytiques humaines et budgétaires.

Le groupe de travail «micropolluants» est composé des personnes suivantes:

Thomas Knubel, secrétaire général adjoint de mon département, président

Joël Rossier, chef du Service de l'environnement

Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture

Elmar Pfammatter, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Virginie Taillard, secrétaire de direction du Service de l'environnement, qui assurera le secrétariat.

L'objectif de ce groupe de travail interdépartemental, soit le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture ainsi que le Département de l'économie et de la formation, consiste à assurer la coordination entre tous les départements et services concernés.

Selon les problématiques à traiter, ce groupe de travail peut constituer et constituera des groupes de travail spécifiques.

Les membres du groupe de travail «micropolluants» ont déjà eu des échanges concernant la problématique des abeilles.

3. Question AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Reinhold Schnyder et Gilbert Truffer: Liaison téléphonique Belalp-Riederalp: quelle est la position du Conseil d'Etat?

Frage AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Reinhold Schnyder und Gilbert Truffer: Bahnverbindung Belalp-Riederalp: Was sagt der Staatsrat?

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Bei einer Bahnverbindung von der Belalp auf die Riederalp handelt es sich um ein Vorhaben mit gewichtigen Auswirkungen auf Raum und Umwelt, welches gemäss Artikel 8 Absatz 2 RPG einer Grundlage im kantonalen Richtplan bedarf.

Damit ein derartiges Projekt im kantonalen Richtplan festgesetzt werden kann und damit die weiteren notwendigen Verfahren bezüglich Anpassung des Zonennutzungsplans sowie die Baubewilligungs- und Plangenehmigungsverfahren durchgeführt werden können, muss das Projekt die im kantonalen Richtplan festgelegten Bedingungen erfüllen. Dabei muss neben der technischen Machbarkeit unter anderem nachgewiesen werden, dass das Projekt den regionalen touristischen Entwicklungsabsichten entspricht und die Aspekte der Landwirtschaft, des Waldes, der Umwelt, der Natur und der Landschaft, der Jagdbanngebiete sowie die potenziellen Konflikte mit den Naturgefahren berücksichtigt und dass es nicht zu bedeutenden Konflikten führt. Die vollständige Liste der einzuhaltenden Bedingungen auf Richtplanstufe sind im Koordinationsblatt B.4 «Skigebiete» des Entwurfs des kantonalen Richtplans aufgeführt. Die aktuellen Skigebietsprojekte im Wallis befinden sich im Anhang des Koordinationsblattes.

Es gab ein Vorprojekt im Jahr 2005, aber kein konkretes Gesuch. Und zum aktuellen Zeitpunkt gibt es kein Gesuch für eine solche Bahnverbindung.

4. Question SVPO, par Bernhard Frabetti: Blocs de pierre en provenance d'Italie
Frage SVPO, durch Bernhard Frabetti: Steine aus Italien

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Ist es wirklich zwingend nötig, dass die Blocksteine für die Rhonekorrektur fast ausschliesslich aus Italien angeliefert werden und sind allenfalls die gestellten Qualitätsanforderungen an die Steine zu hoch? - das war die Frage.

Es steht ausser Frage, dass für die Dammfussicherung, die im Rahmen der 3. Rhonekorrektur hergestellt wird, eine sehr grosse Menge an Blocksteinen erforderlich ist.

Für den Kanton steht es ausserdem fest, dass die 3. Rhonekorrektur ein dauerhaftes Bauwerk darstellen muss. Dies bedeutet aber unmittelbar, dass die Dauerhaftigkeit der Böschungsfussicherung unbedingt gewährleistet sein muss. Deshalb ist die Frostsicherheit der Blöcke als Qualitätskriterium festgelegt worden. Dies ist das einzige Qualitätskriterium, das in den Submissionen für die Blocksteine gefordert wird. Ein

Herabsetzen der Qualitätsanforderungen der Frostsicherheit stellt unmittelbar die Nutzungsdauer und damit die Haltbarkeit der Sicherungsmassnahmen infrage. Somit kann diese Qualitätsanforderung nicht herabgesetzt werden.

Im Rahmen der öffentlichen Beschaffung ist die Lieferung der Blocksteine in der Verantwortung der beauftragten Unternehmungen. Nachdem in den ersten Baulosen noch ein wesentlicher Teil der Blocksteine aus dem Wallis angeliefert wurde, sind bei den letzten 2 Baulosen die Blocksteine im Wesentlichen aus Italien angeliefert worden. Wenn die beauftragten Unternehmungen - es handelt sich hierbei ausschliesslich um ortsansässige Unternehmungen - die benötigten Blocksteine in Italien beziehen, dann liegt dies an der Tatsache, dass diese Blocksteine trotz des Transports billiger sind. Eine Steigerung des Angebotes an Walliser Blocksteinen ist eine Möglichkeit, den Preis der lokalen Blocksteine zu senken. Hierbei sind allerdings nicht nur die wirtschaftlichen Aspekte, sondern auch die landschaftlichen Auswirkungen sowie die Beeinträchtigungen, die durch die Inbetriebnahme neuer Steinbrüche verursacht werden, zu berücksichtigen.

5. Question PLR, par Emilien Roduit (suppl.): Veille météo du Durnand
Frage PLR, durch Emilien Roduit (Suppl.): Wetterbeobachtung Durnand

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Le canton du Valais dispose du réseau de stations pluviométriques et nivométrologiques le plus dense de Suisse. Il investit annuellement pour maintenir et entretenir ce réseau quelque 380'000 francs. Ce réseau est également disponible sur le web par le biais de la plate-forme d'informations concernant les dangers naturels GIN.

Le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) a toutefois constaté que, dans le cadre de certains projets subventionnés, d'autres stations météo indépendantes avaient été installées et que leurs coûts étaient également facturés. Ces stations ne sont pas rattachées à la plate-forme GIN et ne sont accessibles que par un petit nombre d'utilisateurs. Elles n'ont jamais fait l'objet de demandes spécifiques. Le SFCEP, par sa centrale, a donc communiqué aux ingénieurs dangers naturels des arrondissements concernés que ces stations ne pouvaient pas faire l'objet de subventionnement car il n'est pas possible pour nous d'entretenir 2 réseaux de mesures en parallèle.

En revanche, si les communes souhaitent maintenir ces stations, elles peuvent tout à fait le faire mais, dans ce cas, elles devront en assumer les frais.

Jusqu'à l'année dernière, la mise en place annuelle de la station du Durnand et son entretien étaient pris en charge dans le cadre du projet du même nom, subventionné par le SFCEP. Ce dernier ayant été bouclé administrativement et compte tenu de ces informations, la station n'a pas été réinstallée cette année.

La communication a été faite directement aux communes concernées par les ingénieurs dangers naturels des arrondissements à leur intention.

6. Question SVPO, par Michael Graber, Bernhard Frabetti et Fabian Zurbriggen:
Le carrefour le plus dangereux du canton?
Frage SVPO, durch Michael Graber, Bernhard Frabetti und Fabian Zurbriggen:
Gefährlichste Kreuzung des Kantons?

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Gemäss der jährlich vom Bundesamt für Strassen durchgeführten Erhebung über die Unfallschwerpunkte im Strassenverkehr ist diese Autobahnausfahrt in Richtung Brig nicht

als Unfallschwerpunkt im Sinne der Norm «Strassenverkehrssicherheit - Unfallschwerpunkt-Management» zu beurteilen.

Nach Einsichtnahme in die bei der Kantonspolizei verfügbaren Unfallstatistik ist immerhin festzustellen, dass sich an diesem Ort in den letzten 5 Jahren, also vom 1. Januar 2012 bis zum 31. Dezember 2016, 9 Unfälle ereignet haben. Bei 5 von diesen 9 Unfällen, so ist es den polizeilichen Unfallberichten zu entnehmen, wurden Personen leicht verletzt, bei den übrigen 4 Unfällen kam es lediglich zu Sachschäden.

Die Situation wird sich im Frühjahr 2018 entspannen, da der Tunnel zu diesem Zeitpunkt in Betrieb genommen wird. In der Zwischenzeit wird die Dienststelle für Mobilität zusammen mit der Kantonalen Kommission für Strassensignalisation, welcher auch ein Vertreter der Kantonspolizei angehört und dem Amt für Nationalstrassenbau, prüfen, ob und welche wirksamen Verbesserungsmassnahmen bei dieser Autobahnausfahrt getroffen werden können.

7. Question CSPO, par Urban Furrer: Remplacement du poste de chef de l'arrondissement I du Haut-Valais au DMTE

Frage CSPO, durch Urban Furrer: Neubesetzung Kreischef 1 Oberwallis beim DMRU

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU), und Regierungspräsident

Die Stelle des Kreischefs 1 Oberwallis wurde ein erstes Mal im Juni 2017 ausgeschrieben und ein zweites Mal anfangs August. Die Bewerbungsgespräche mit den infrage kommenden Kandidaten wurden auf den 18. September 2017 angesetzt.

Wohl stehen dem Departement, um heutigen und künftigen Anforderungen im Bereich Mobilitätsmanagement gerecht zu werden, tiefgreifende Mutationen bevor. Doch wird es auch in Zukunft erforderlich sein, lokale Problem- und Fragestellungen ortsnahe anzugehen, weshalb auf jeden Fall an der nach den 3 Kantonsregionen aufgeteilten Betriebsorganisation festgehalten wird.

8. Question UDC, par Grégory Logean: Plan directeur cantonal: et les chiffres commune par commune?

Frage UDC, durch Grégory Logean: Kantonaler Richtplan: Was ist mit den nach Gemeinden aufgeschlüsselten Zahlen?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

La fiche C.1 «Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat» a été modifiée suite à des remarques émises par le CVPO, la Fédération des communes valaisannes, le *Netzwerk Oberwalliser Berggemeinden*, le *Verein Region Oberwallis* et plusieurs communes durant l'enquête publique relative au PDC, qui demandaient la suppression de l'annexe 2 «Situation des zones à bâtir dévolues à l'habitat à l'échelle des communes».

Le tableau récapitulatif des chiffres commune par commune sera inclus dans l'Aide de travail relative au dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat, à élaborer par le canton à l'attention des communes.

Comme indiqué sous la marche à suivre des communes, lettre b, de la fiche C.1, les valeurs théoriques calculées dans cette aide de travail sont une des bases pour la réflexion des communes concernant le dimensionnement de leurs zones à bâtir. Ces calculs doivent en effet être complétés et pondérés par une analyse qualitative liée aux spécificités de chaque commune (vocation touristique, etc.) ainsi qu'à sa vision territoriale et politique.

9. Question PDCB, par Johan Woeffray (suppl.): Horaire CFF 2018
Frage PDCB, durch Johan Woeffray (Suppl.): SBB-Fahrplan 2018

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Depuis la prise de connaissance en été 2017 par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement du nouvel horaire 2018 des CFF pour le trafic grandes lignes, le Service de la mobilité, vous le pensez bien, suit ce dossier en collaboration avec les entreprises de transport, le canton de Vaud et les communes impliquées.

Il faut relever, c'est important, que le nouvel horaire 2018 CFF offre, pour un InterRegio sur 2 en provenance du Valais, une relation non-stop entre Lausanne et Genève qui permettra un gain de 11 minutes pour les Valaisans en direction de Genève ou de Genève-Aéroport. D'après les relevés actuels, ce gain de temps est d'autant plus intéressant et avantageux qu'une très importante majorité des Valaisans se déplace en direction de Lausanne ou de Genève. Seuls 2% des voyageurs provenant des gares du Chablais vont en direction du Plateau suisse. S'il est vrai que certaines correspondances actuelles ne seront plus assurées entre la ligne du Simplon et la ligne du Plateau, ces dernières le seront essentiellement aux heures creuses.

Il faut noter que cet horaire est un horaire «travaux» en relation avec Léman 2020. Par conséquent, en 2020, toutes les correspondances de la ligne du Simplon doivent être retrouvées à Lausanne. De plus, le canton de Vaud, avec son trafic régional de voyageurs, travaille pour trouver des solutions intermédiaires durant le week-end.

10. Question PLR, par Xavier Mottet: Taxe au sac: pas d'alternative?
Frage PLR, durch Xavier Mottet: Keine Alternative zur Sackgebühr?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Il est important de rappeler que le Grand Conseil a refusé en décembre 2011 que le canton légifère en matière de déchets de manière à ce que les communes conservent la faible marge de manœuvre du droit fédéral. De ce fait, les communes du Valais romand ont mis sur pied un groupe de travail sous l'égide de l'Antenne Régions Valais pour évaluer les possibilités de répondre aux exigences fédérales.

Le groupe a évalué les différents systèmes qui permettaient de répondre au principe du pollueur-payeur avec une taxe incitative et a conclu que, en l'état actuel, le système de la taxe au sac était le plus simple à mettre en œuvre pour les communes.

Le groupe de travail a consulté l'ensemble des communes du Valais romand, lesquelles, aujourd'hui, adhèrent à 83% au système proposé.

Les communes sont, cependant, totalement libres de choisir leur système de taxation dès lors qu'il respecte le principe du pollueur-payeur.

Le Conseil d'Etat ne s'opposera ainsi pas au choix d'éventuelles communes d'instaurer une taxe au poids. Le règlement-type sur la gestion des déchets, revu et corrigé pour la partie technique par le Service de l'environnement au début 2017, laisse d'ailleurs le choix entre la taxe au sac ou la taxe au poids.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

11. Question CVPO, par Mischa Imboden (suppl.): Office cantonal de l'égalité et de la famille

Frage CVPO, durch Mischa Imboden (Suppl.): Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich kann die Antwort Ihnen sehr kurz geben.

Das kantonale Amt für Gleichstellung und Familie verfügt über 3,4 Stellen oder 340 Stellenprozente, die gegenwärtig von 5 Frauen besetzt werden. Wie bei allen Ämtern und Dienststellen des Staates sind auch beim kantonalen Amt für Gleichstellung und Familie sowohl Bewerbungen von Frauen als auch von Männern sehr willkommen. Wie so oft bei Teilzeitstellen gehen beim kantonalen Amt allerdings nur sehr wenige Bewerbungen von Männern ein. Es sei aber hier angemerkt, dass zwischen Februar und Juni dieses Jahres ein Praktikant zu 100% angestellt war.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

12. Question PDCC, par Myriam Roduit et Audrey Michelet (suppl.): Piratage informatique

Frage PDCC, durch Myriam Roduit und Audrey Michelet (Suppl.): Hackerangriffe

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

En guise de propos liminaires à la question posée, nous pouvons relever que les attaques de mai et juin derniers n'ont pas impacté le périmètre de l'informatique cantonale, comme je l'ai déjà dit mercredi. Dans le cas d'espèce, les mesures de prévention et de protection ont bien fonctionné.

La sécurité des données et des systèmes d'information est indispensable et son degré de priorité a augmenté dans la stratégie informatique.

La sécurité des systèmes d'information est considérée avec sérieux par toutes les institutions cantonales. L'approche de la sécurité intègre plusieurs dimensions, notamment les solutions technologiques (prévention, par exemple), les mesures organisationnelles (gestion de crise) ainsi que les mesures humaines (on va sensibiliser le personnel).

Sur ce point en particulier, l'utilisateur tenant un rôle clé dans la sécurité, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement mises en œuvre.

Dans le domaine technologique, l'implémentation de solutions améliorées et complémentaires de protection de nouvelle génération, auto-apprenantes et basées sur l'intelligence artificielle, est en cours d'évaluation.

De plus, un projet de gouvernance sur la partie sécurité a démarré afin d'améliorer l'organisation de la fonction sécurité au sein de l'Etat du Valais.

La disponibilité des données étatiques est un point important et, pour la garantir, le Service cantonal de l'informatique procède notamment à des sauvegardes quotidiennes sur des environnements géographiquement distants.

En conclusion, même si la sécurité à 100% ne peut être garantie, l'Etat du Valais met tout en œuvre afin d'assurer la meilleure sécurité possible.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

13. Question PLR, par Didier Morard (suppl.) et Stève Delasoie: Où sont les logopédistes, suite?

Frage PLR, durch Didier Morard (Suppl.) und Stève Delasoie: Wo sind die Logopäden?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Nous remercions les députés Didier Morard (suppl.) et Stève Delasoie pour leur question qui nous permet d'informer sur la situation d'un domaine qui est en pleine mutation.

A titre préliminaire, nous pouvons dire que la rentrée scolaire 2017/2018 se passe sous de meilleurs auspices que la précédente aussi en matière de logopédie.

En effet, l'ensemble des logopédistes qui ont débuté leurs activités de manière décentralisée depuis maintenant une année sont à même de fournir les prestations qu'on attend d'eux dans un contexte plus efficient que cela n'a été le cas par le passé.

Concernant la mise en place du guichet unique avec la planification des séances de coordination entre l'école et le CDTEA, il y a là une centralisation des demandes: en âge préscolaire auprès du Service cantonal de la jeunesse et en âge de scolarité auprès de la direction de l'école concernée. Nous sommes convaincus que ce meilleur modèle d'adressage des problématiques concernant les enfants devant nécessiter une prise en charge particulière est actuellement mieux coordonné et permet une meilleure priorisation des situations.

Le département a effectué une première analyse du guichet unique et des séances de coordination. Les retours qui nous ont été transmis par l'ensemble des acteurs (les directions d'école, les associations consultées, les collaborateurs, les parents, le CDTEA) sont globalement positifs.

Toutefois, des améliorations doivent être encore apportées à ce système pour raccourcir les délais de prise en charge entre le moment du signalement et le début d'un traitement, s'il y a lieu.

Le problème des enfants actuellement en liste d'attente nous préoccupe. Ils étaient 400 en liste d'attente l'année précédente; ils sont aujourd'hui 230 pour cette rentrée scolaire. Cela a été possible grâce à la cantonalisation et ça a été la meilleure réponse pour affecter le mieux possible les ressources à disposition. Comme le département a déjà eu l'occasion de l'exprimer par le passé, en 2016, le canton du Valais est clairement confronté à un manque chronique de ressources dans ce domaine.

Je vous donne juste des chiffres, la norme européenne du nombre de logopédistes pour un nombre d'enfants: c'est un ou une logopédiste pour 1'200 enfants, c'est la norme européenne. Fribourg: un logopédiste pour 650 enfants; Valais: un logopédiste pour 1'850 enfants. Voilà la situation qui conduit à cette liste d'attente. Il a déjà été relevé au moment où on a adopté les comptes de l'Etat du Valais qu'il y avait ici un problème. On a créé 1,5 poste supplémentaire dans le cadre du budget 2018 mais il nous en faudrait 20 pour être à la norme européenne et il nous en faudrait 9, d'après nos calculs, pour pouvoir faire face correctement à cette situation et diminuer drastiquement la liste d'attente.

Alors, il y a en plus une autre mais heureuse nouvelle celle-ci: c'est qu'il y a beaucoup de dames dans ce métier, il n'y a pratiquement pas d'hommes logopédistes. Et il y

a eu un babyboom l'an passé, ce qui est une heureuse nouvelle mais qui n'a pas forcément arrangé les choses pour la prise en charge peut-être plus rapide. Mais ça fonctionne. Quelques maladies d'enfance, on essaie évidemment de les améliorer. Mais en manque de ressources chronique.

Voilà pour cette question.

14. Question PDCC, par Vincent Roten et Philomène Zufferey (suppl.): Produits phytosanitaires, quid de la surveillance?

Frage PDCC, durch Vincent Roten und Philomène Zufferey (Suppl.): Was ist mit der Überwachung in Sachen Pflanzenschutzmittel?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Nous avons 2 questions sur ce sujet qui nous sont adressées aujourd'hui par vous, les députés: il s'agit du problème du Captafol, c'est un produit phytosanitaire qui a été autorisé jusque dans les années nonante et il a été repéré - il y a eu plusieurs articles de presse à ce sujet - dans des cadavres d'abeilles qui ont une importance très grande pour l'environnement et pour l'agriculture. Le mot du poète qui dit: «un été sans abeilles est un été perdu» vous donne là toute l'importance de ce secteur.

Donc, c'est la loi fédérale sur la protection contre les substances et préparations dangereuses qui fait foi en la matière. Elle a été adoptée en l'an 2000 par l'Assemblée fédérale et est entrée en vigueur en 2005. On passe ici d'un régime d'autorisation à celui d'une plus grande responsabilisation de tous les acteurs de la chaîne. La loi a libéralisé les dispositions qui régissent l'utilisation de ces produits chimiques et elle se base sur la qualification technique des personnes qui utilisent des produits chimiques. La transmission d'informations est également facilitée. Le fabricant ou l'importateur doit procéder lui-même à l'évaluation, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances qu'il entend mettre sur le marché. Chacun peut vendre sous sa propre responsabilité en observant les prescriptions en matière de vente des substances chimiques sans que l'acquéreur ait besoin d'une autorisation officielle. La vente des substances considérées comme dangereuses est toujours exclue du libre-service et seuls des vendeurs qualifiés peuvent le faire.

Il y a une organisation de cette application de la loi qui a été mise en place dans le canton du Valais avec une loi d'application adoptée en 2014 et mise en vigueur en 2015. Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires est l'organe de coordination. Comme par le passé, le contrôle du marché est assumé par ce service tandis que le contrôle de l'utilisation, l'emploi des substances chimiques est réparti entre le Service cantonal de l'agriculture, celui de l'environnement et le Service de la mobilité, le Service de la protection des travailleurs, le Service des forêts et du paysage. Il n'y a pas de responsable désigné du commerce des toxiques. Toutes les entreprises et établissements d'enseignement doivent désormais désigner une personne de contact pour les produits chimiques. Cette personne doit satisfaire à des exigences de qualification, tant aux niveaux technique qu'organisationnel qui sont fixées par la loi fédérale.

Un groupe de travail «micropolluants», et j'y reviendrai, a été maintenant mis en place par décision du Conseil d'Etat du 21 juin dernier, a validé le rapport «Stratégie Micropolluants du canton du Valais» avec l'objectif de mettre en place une stratégie d'amélioration continue, de communication et de mutualisation des ressources analytiques, humaines et budgétaires. Ce groupe de travail est constitué de personnes du Service de l'environnement, du Service cantonal de l'agriculture, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Ce groupe est présidé par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement de notre cher président. Donc, il y a 3 départements qui sont impliqués dans la gestion des micropolluants dans le canton du Valais: c'est la mobilité, territoire et

environnement, c'est le département de Mme Esther Waeber-Kalbermatten et c'est mon département qui se charge de la coordination de tous les services concernés en la matière. Il y a eu déjà un premier échange et, au besoin, une task force «abeilles» sera encore planifiée.

15. Question AdG/LA, par Raymond Borgeat et Emmanuel Amoos: Le collège, la voie optimale pour accéder aux HES?

Frage AdG/LA, durch Raymond Borgeat und Emmanuel Amoos: Das Kollegium – der Königsweg zur FH?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

L'objectif du Département de l'économie et de la formation, c'est de promouvoir toutes les filières de formation. Il n'y a pas une préséance ni pour le collège ni pour la formation professionnelle; nous ne jouerons jamais les uns contre les autres. Aujourd'hui, selon l'Office fédéral de la statistique, il y a 17% des jeunes valaisans qui obtiennent une maturité gymnasiale, il y en a 14,9% qui obtiennent un certificat de maturité professionnelle et 7,6% qui obtiennent une maturité spécialisée. Cela veut dire que nous en avons 22,5% qui obtiennent cette qualification via la voie de la formation professionnelle.

La construction d'un nouveau collège, c'est un projet important, ça ne veut pas dire qu'on va négliger les autres domaines, c'est la volonté de réorganiser tout le paysage de formation sur la place de Sion puisque l'école préprofessionnelle et l'école de commerce et de culture générale de Sion sont dans un bâtiment qui appartient à la ville, il faudra libérer ce bâtiment à brève échéance et, par conséquent, l'idée, c'est de les envoyer au collège de La Planta, de rénover le collège de La Planta, et de construire un nouveau collège parce que La Planta et Les Creusets, les 2 collèges de Sion, sont à la limite de la capacité. Donc, il n'y a pas là péril en la demeure pour la formation professionnelle.

La grande majorité des élèves débute le collège après la dixième H (anciennement la deuxième année du CO). Trois-quarts des titulaires de la maturité gymnasiale vont à l'université ou dans les écoles polytechniques fédérales.

Il y a un certain nombre de cas un peu différents. Et ce qu'on a voulu dans la législation, aux niveaux cantonal et fédéral, c'est permettre une perméabilité. Si vous avez commencé par la formation professionnelle, vous pouvez finir à l'université ou dans une école polytechnique, de même que si vous avez commencé par une maturité gymnasiale à La Planta, au Spiritus Sanctus ou à Saint-Maurice, vous pouvez aussi aller, dans certaines conditions, dans une HES. Et puis, la nouvelle possibilité, ce sont ces fameuses passerelles qui permettent encore mieux cette perméabilité, dans la mesure où vous pouvez avoir suivi toute la formation professionnelle, avoir une maturité professionnelle ou une maturité spécialisée, grâce à cette fameuse passerelle Dubs qui est offerte désormais pour la première année à Brigue et à Saint-Maurice, aller ensuite dans les universités ou les écoles polytechniques.

Donc, les statistiques montrent que la très grande majorité suit la voie classique, que des possibilités et des passerelles existent pour prendre des chemins différents mais je ne crois pas qu'il y ait une volonté de pousser absolument les voies de la maturité académique vers les HES, la réalité et les statistiques nous prouvent tout autre chose.

16. Question UDC, par Cyrille Fauchère et Charles Clerc: Respect de la loi sur les marchés publics dans le cadre de l'attribution pour la fourniture des sacs taxés par l'Antenne Région Valais romand

Frage UDC, durch Cyrille Fauchère und Charles Clerc: Einhaltung der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen im Rahmen der Vergabe des Lieferauftrags für die Gebührensäcke durch das Unterwalliser Regionalzentrum für Wirtschaftsentwicklung

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le Service juridique des affaires économiques du Département de l'économie et de la formation, anciennement Service administratif et juridique du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, est effectivement en charge de la surveillance des dispositions sur les marchés publics.

Selon le système en place, ce service ne contrôle pas systématiquement toutes les procédures d'adjudication. Il choisit quels adjudicateurs et quelles procédures feront l'objet du contrôle.

Il convient également de préciser qu'il incombe en premier lieu à tout adjudicateur de contrôler ses propres procédures et que ce dernier doit documenter leur déroulement.

En l'espèce, la procédure d'adjudication des sacs taxés par la région Antenne Valais romand n'a pas été contrôlée par le service. Il est, en effet, relevé que l'appel d'offres, que la décision d'adjudication ont été publiés dans les bonnes formes dans le Bulletin officiel ainsi que sur la plate-forme www.simap.ch, le 24 février et le 26 mai de cette année.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

17. Question Stéphane Ganzer, PLR: Cours de sauveteurs

Frage Stéphane Ganzer, PLR: Nothelferkurse

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Sur le principe, le Conseil d'Etat soutient le maintien des cours de premiers secours en tant que condition préalable pour l'acquisition d'un permis d'élève conducteur ou d'un permis de conduire.

En revanche, si, au terme des révisions actuelles, ces cours devaient être supprimés, une réflexion sera menée au niveau cantonal, visant à les maintenir dans un autre cadre (scolaire par exemple).

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

**6. Postulat PLR, par Géraldine Arlettaz-Monnet: SOS, nos ambulances! (08.05.2017)
2.0186**

Postulat PLR, durch Géraldine Arlettaz-Monnet: Ambulanzen in Not! (08.05.2017)
2.0186

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zur Beantwortung weitergeleitet.

7. Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Jennifer Näppli (suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA: Bureaux de plainte externes pour les institutions (11.05.2017) **2.0187**

Postulat Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Jennifer Näppli (Suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter, AdG/LA (Suppl.), und Reinhold Schnyder, AdG/LA: Externe Meldestellen für die Institutionen (11.05.2017) **2.0187**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Roduit Myriam, députée, PDCC

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner les possibilités de créer un organe de médiation externe et indépendant pour les institutions spécialisées.

Les médiateurs et médiatrices suivent une formation de base et disposent, par la suite, d'un certificat. La participation à des supervisions et à des cours de formation continue fait partie de leurs tâches ou obligations. Ces formations continues leur permettent de mieux comprendre les comportements difficiles et les situations de vie particulières de la personne, d'être à son écoute, de la conseiller et de l'accompagner.

Ils sont aussi des acteurs de prévention. Les médiateurs et médiatrices collaborent étroitement avec les spécialistes pour enfants, jeunes et handicapés.

La médiation est une démarche volontaire et elle offre un espace neutre, dans lequel les conflits, les désaccords et les malentendus sont exprimés dans le respect de soi et de l'autre afin de chercher des solutions équitables, et elle se développe dans tous les domaines de la vie sociale. Elle peut être d'une grande aide.

Après avoir pris contact avec plusieurs CO et institutions, je constate que les médiations mises en place fonctionnent très bien et la double fonction, comme vous le citez dans votre postulat, est un avantage et ne pose aucun problème. Les médiateurs et médiatrices connaissent l'établissement, l'environnement dans lequel vit la personne. Ils connaissent aussi souvent sa famille et ils peuvent discuter avec le professeur, l'éducateur, la personne qui entourent le jeune en difficulté et ils trouvent des solutions plus rapidement.

Mis à part les organes de médiation dans le cadre scolaire, des institutions de ce type existent un peu partout en Valais.

Pourquoi vouloir en créer plus, d'autant plus que leur création est coûteuse?

Le groupe PDCC vous propose donc de rejeter ce postulat.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Selbstverständlich teile ich die Meinung der Kollegen, dass Vorkommnisse, wie die angesprochenen sexuellen Übergriffe eines Sozialtherapeuten in Bern, verhindert werden müssen. Sicherlich besteht ein gutes Instrument darin, dass Abläufe geschaffen werden, die es den betroffenen Mitarbeitern und Verwandten erlauben, Übertretungen aller Art unbürokratisch und anonym anzuzeigen.

Aber das Postulat liefert die Antwort gleich selber. Nach dem Vorfall in Bern hat der Kanton Wallis sofort reagiert und entsprechende Konzepte zur Prävention von Gewalt,

sexueller Belästigung und von sexuellen Übergriffen im Begleittag bereits erarbeitet, eingeführt sowie die Mitarbeiter darauf geschult. Dank dieser bereits getroffenen Massnahmen bestehen in den Institutionen heute Meldestellen, bei welchen Mitarbeiter, Angehörige und Betroffene Übertretungen anzeigen können.

Die Verfasser des Postulats sind der Auffassung, diese neu geschaffenen Anlaufstellen würden nicht genügen, da sie von Mitarbeitern der Institutionen selber intern in Doppelfunktion betreut würden.

Natürlich können sexuelle Übergriffe in der sozialen Betreuung und deren Folgen für alle Betroffenen nicht mit administrativen Kosten abgewogen werden. Trotzdem sind wir der Meinung, dass man zunächst einmal die gerade erst neu eingeführten Konzepte und Abläufe im Alltag anwenden sollte, bevor man bereits wieder neue externe Meldestellen schafft. Gemäss Postulat orientiert sich der Kanton bei den geschaffenen Massnahmen an den Vorgaben des nationalen Branchenverbands für Menschen mit Behinderung. Da sich auch alle übrigen Kantone der Schweiz an die gleichen Vorgaben halten, sollte man diesen zunächst einmal die Gelegenheit geben, sich zu bewähren.

Falls sich ein Whistleblower innerhalb einer Institution aufgrund von personellen Doppelfunktionen dennoch ausserstande sehen sollte, die interne Meldestelle zu nutzen, steht dieser Person immer noch die Möglichkeit offen, die Anlaufstelle einer anderen sozialen Institution zu kontaktieren. Diese Alternative muss den Mitarbeitern, falls nicht bereits geschehen, unbedingt entsprechend kommuniziert werden.

Schaffen wir nicht jetzt schon eine zusätzliche externe Meldestelle, bevor die bereits getroffenen Massnahmen überhaupt greifen konnten.

In diesem Sinne lehnt die CVPO das vorliegende Postulat ab. Besten Dank.

Moulin Bruno, député, PDCB

Les postulants demandent la mise en place d'un bureau de plaintes externe pour les institutions. Ils suggèrent même d'en ouvrir un par région.

Pour notre part, nous estimons que la surveillance des institutions revient aux services dont ils dépendent, respectivement aux départements concernés.

En outre, la mise en place d'un tel bureau, *a fortiori* d'un par région, engendrerait des coûts qui nous paraissent disproportionnés.

Les outils législatifs pour exercer le contrôle des institutions existent et sont, à notre sens, suffisants. Nous ne voyons pas la nécessité de rajouter un étage.

Les institutions dans le domaine de la santé sont soumises à la surveillance du médecin cantonal et du service. En outre, il existe une commission de surveillance des professions de la santé qui a pour mission d'instruire les procédures disciplinaires, de traiter les plaintes liées à un agissement professionnel incorrect. Il y a aussi une commission pour la sécurité des patients et la qualité des soins dont la mission est d'introduire et de développer un concept et des outils indispensables à l'évaluation et à la gestion de la sécurité des patients et de la qualité des soins. D'ailleurs, la CEP, dans son rapport, recommande l'utilisation de ces moyens afin de dénoncer des éventuels dysfonctionnements.

Pour sa part, l'enseignement possède sa propre organisation et la fonction de contrôle des institutions et de réception des plaintes est dévolue aux services, aux inspecteurs, aux commissions scolaires et aux directions des établissements.

Notre groupe veut éviter une mise en place alambiquée d'un bureau au milieu de l'organisation existante qui fonctionnerait comme une usine à gaz, avec des coûts de fonctionnement disproportionnés en rapport des hypothétiques résultats.

Pour ces raisons, le groupe PDCB vous enjoint de classer ce postulat au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Missbräuche von Menschen in Heimen durch Betreuungspersonen sind verwerflich und aufs Schärfste zu verurteilen. Einzelfälle führen uns diese Problematik immer wieder vor Augen. Ob diese jedoch durch eine externe Meldestelle für die Institutionen und Mitarbeiter verhindert werden können, ist mehr als fraglich.

Wie im Postulat aufgeführt ist, hat der Kanton Wallis seine Aufgaben gemacht und die entsprechenden Weisungen in Bezug auf Missbrauch überprüft und angepasst.

Im Postulat wird auch erwähnt, dass die Institutionen in der Zwischenzeit die Vorgaben des nationalen Branchenverbands für Menschen mit Behinderungen umgesetzt haben. Bestehen in einer Institution Zweifel darüber, dass das System mit den internen Meldestellen funktioniert, ist es die Aufgabe dieser Institution, hier nach Lösungen zu suchen, und dies, wenn angezeigt, in Zusammenarbeit mit anderen Institutionen.

Die beste Prävention ist, genügend und gut ausgebildete Mitarbeiter direkt bei den zu Betreuenden zu haben. Alle zusätzlichen Strukturen und Arbeitsstellen, die ausserhalb der Institutionen geschaffen werden, binden Mittel und Ressourcen, die dann in der Betreuung und Pflege fehlen.

In diesem Sinne sehen wir hier keinen Handlungsbedarf für den Staatsrat und lehnen daher das Postulat ab.

Besten Dank.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

So unfassbar und tragisch die beschriebene Tat auch war, der vorliegende Vorstoss schießt einmal mehr über das Ziel hinaus.

Die Postulanten schreiben es: Nachdem der Fall aufgedeckt war, hat der Kanton unverzüglich die Weisungen in Bezug auf Missbrauch überprüft und angepasst, Vorgaben wurden umgesetzt, interne Konzepte erarbeitet und verabschiedet. Das Personal wurde zusätzlich geschult und sensibilisiert. Es werden Meldestellen eingerichtet. Fachlich kompetente Mitarbeiter sind die Ansprechpersonen. Diesen Meldestellen sollte man jetzt sein Vertrauen schenken.

Die getroffenen Massnahmen sind wichtig und auch gut. Eine externe Meldestelle schafft hier einzig unnötige Bürokratie und selbstverständlich höhere Kosten.

Die Zweifel der AdG/LA am aktuellen Mediatorensystem können wir nicht nachvollziehen. Das System funktioniert an vielen Schulen sehr gut. Der Vergleich ist ohnehin ziemlich absurd.

Es macht auch keinen Sinn, das Personal der Institutionen unter Generalverdacht zu stellen - was mit den zusätzlich geforderten Schutzmassnahmen durchaus der Fall ist. Wichtig ist einzig, dass die Heimleitung bei einem Hinweis sofort reagiert.

Wir sind selbstverständlich gegen dieses Postulat, da die nötigen Massnahmen bereits getroffen wurden.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Nach Missbrauchsaffären im Kanton Bern im Jahre 2011 hat eben wie bereits gehört der Kanton Wallis auch reagiert und seine Institutionen auf Weisungen in Bezug auf Missbrauch überprüft und auch angepasst. Als Teil dieses Konzepts wurden diese Meldestellen eingerichtet.

Aber eben, es ist nur die halbe Wahrheit: Diese Meldestellen sind alles Doppelfunktionen. Bei Missbrauchsverdacht gibt es die Probleme, dass diese Nähe zur Institution nicht unproblematisch ist und für viele Betroffene oder eben die meisten Betroffenen eine zu grosse Hemmschwelle darstellt.

Das Postulat will die existierenden Meldestellen nicht abschaffen, sondern wir fordern den Staatsrat auf, die Schaffung dieser unabhängigen Stelle zu prüfen, um mögliche Synergien zu koordinieren. Dies im Interesse der Menschen mit einer Beeinträchtigung für deren Schutz wir besorgt sein müssen.

Sie reden immer von Kosten. Was ist ein Mensch wert? Bei Steinen vergleichen Sie auch die Kosten. Die billigen Steine werden beschafft. Was ist Unverhältnismässigkeit? Geht es um Einzelfälle? Es sind viele Fragen offen. Gibt es Dunkelziffern? Solange wir nicht unabhängige Stellen haben, wohin sich auch alle Menschen wenden können, kennen wir diese Dunkelziffer nicht.

Müssen wir immer warten, bis Fälle bekannt werden wie im Kanton Bern? Schaffen wir jetzt diese Stelle, damit die Auswirkungen wahrscheinlich etwas verhindern, das es ganz sicher irgendwann geben wird.

Darum bitte ich Sie, diesem Postulat zuzustimmen. Danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 77 voix contre 37 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.0187 de la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Sie lehnen das Postulat im Entwicklungsstadium ab.

- 8.** Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, et cosignataires: Accès gratuit aux prestations de prévention, de promotion de la santé, d'aide et de conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire (11.05.2017) **2.0188**

Motion Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, und Mitunterzeichner: Kostenloser Zugang zu den Leistungen in den Bereichen Prävention, Gesundheitsförderung sowie Hilfe und Beratung für Eltern mit Kindern im Vorschulalter (11.05.2017) **2.0188**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Qu'est-ce que la consultation parents-enfants ou *Mütter- und Väterberatung* dans le Haut-Valais qui est proposée dans les CMS? En Valais, cette prestation concerne plus de 4'500 enfants, soit 39% des nourrissons jusqu'à 2 ans et 12% des enfants âgés de 2 à 4 ans. Au total, ce sont quasi 18'000 consultations par an pour ces enfants d'âge préscolaire auprès d'infirmières puéricultrices qui conseillent, dépistent précocement d'éventuels problèmes et orientent, si besoin, vers d'autres professionnels. Elles apportent des ressources aux jeunes parents sur les questions d'alimentation, de santé, de développement et d'éducation de leurs enfants. Elles représentent également un recours précieux dans des situations psychosociales précaires.

Cette consultation gratuite joue donc un rôle essentiel de prévention et de promotion de la santé auprès d'une partie importante de la population valaisanne à un moment crucial de la vie familiale et parentale.

Plusieurs d'entre nous ont d'ailleurs sûrement expérimenté cette consultation.

Une mesure d'économies ETS 2 l'a met, cependant, en danger, en préconisant qu'elle soit autofinancée dès 2019. Cette mesure suscite beaucoup d'inquiétudes chez les professionnels des CMS et chez les pédiatres. Il est évident qu'une telle offre à bas seuil de proximité, professionnelle et inscrite dans leur réseau, touche son but également en raison de sa gratuité. Si elle devient payante, elle n'atteindra justement pas l'ensemble de la population. En outre, une enquête sierroise a révélé que 70% des parents se tournerait vers un pédiatre si cette consultation venait à disparaître, un non-sens dans la gestion de la santé primaire.

Ainsi, l'économie de 600'000 francs réalisée n'en serait certainement pas une. Les charges seraient simplement reportées sur un autre secteur de la santé ou du social ou, pire, multipliées par les problèmes non dépités à temps.

La présente motion demande donc de modifier la loi sur la santé afin de garantir un accès gratuit aux prestations de la consultation parents-enfants qui existe depuis des décennies dans les CMS valaisans et remplit parfaitement sa mission.

Ainsi, nous vous demandons d'accepter cette motion au stade du développement.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Die Motion wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Beantwortung weitergeleitet.

9. Postulat Blaise Carron, AdG/LA, et Olivier Turin, AdG/LA: Un seul pôle d'excellence gériatrique et de réadaptation dans le Bas-Valais? (11.05.2017) 2.0189

Postulat Blaise Carron, AdG/LA, und Olivier Turin, AdG/LA: Ein einziges Geriatrie- und Rehabilitationszentrum im Unterwallis? (11.05.2017) **2.0189**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Carron Blaise, député, AdG/LA

En 2019, l'hôpital de Rennaz débutera son activité. Dès lors, le paysage hospitalier du Chablais dans son ensemble sera profondément remanié. Les antennes, qu'elles dépendent de l'Hôpital du Valais, comme Saint-Amé et Malévoz, ou qu'elles dépendent de l'Hôpital Riviera-Chablais, comme l'hôpital de Monthey, seront affectées à des prestations de soins spécifiques et complémentaires.

La question de la coordination de ces antennes et de leurs missions respectives reste encore floue et soulève de nombreuses interrogations.

Les prestations de gériatrie aiguës et de réadaptation gériatrique sur les sites de Monthey et de Saint-Maurice seront les mêmes. Par ailleurs, au vu des multiples institutions qui sont actives dans le domaine de la gériatrie dans le Chablais, profiterons-nous pour créer un centre de formation dans le domaine?

A l'instar de la problématique de la mobilité, la communication manque, d'où ce postulat demandant une analyse des besoins de la planification prévue.

Etant informés désormais que la commission intercantonale de l'Hôpital Riviera-Chablais va débattre de ces thèmes et nous fournira les informations souhaitées et dans le but de ne pas gêner la mise en place de l'Hôpital Riviera-Chablais, nous retirons ce postulat, tout en restant cependant attentifs à la suite de la planification. Je vous remercie.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wurde zurückgezogen.

- 10.** Interpellation François Pellouchoud, UDC, et Grégory Logean, UDC: Air-Glacières: OPA de la clinique de Valère (12.05.2017) **2.0190**

Interpellation François Pellouchoud, UDC, und Grégory Logean, UDC: Air-Glacières: Kaufangebot der Clinique de Valère (12.05.2017) **2.0190**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich kann an Herrn François Pellouchoud folgende Antwort geben auf seine Interpellation.

La clinique de Valère, détenue par Genolier Swiss Medical Network, est une entreprise privée, de même qu'Air-Glacières. De ce fait, il n'appartient pas au Conseil d'Etat d'interférer dans d'éventuelles transactions entre entreprises privées.

En ce qui concerne la cardiologie interventionnelle, le Conseil d'Etat a invité l'Hôpital du Valais et la clinique de Valère à entamer des pourparlers afin de déterminer les modalités d'une collaboration future dans ce domaine. Un rapport intermédiaire est attendu pour fin novembre 2017. Ces démarches font suite aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais et aux expertises menées.

S'agissant des secours, toutes les interventions urgentes sont coordonnées par la centrale 144 de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). C'est elle qui détermine les moyens à mettre en œuvre et l'entreprise de secours à engager, sur la base de la planification des secours arrêtée par le Conseil d'Etat. Ce ne sont pas les entreprises de secours qui peuvent décider elles-mêmes d'intervenir.

L'acheminement des patients se fait dans un établissement disposant d'un service d'urgences et, selon la gravité de la situation, de soins intensifs. Conformément à la planification hospitalière, la clinique de Valère ne dispose pas d'un service d'urgences, ni de soins intensifs, mais uniquement d'une unité de surveillance.

Ainsi, même si Genolier Swiss Medical Network rachetait Air-Glacières, cela n'impliquerait pas l'acheminement des patients à la clinique de Valère.

- 11.** Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Pour une intensification de la lutte contre le travail au noir! (12.05.2017) **2.0191**

Postulat Alexandre Cipolla, UDC, Jérôme Desmeules, UDC, Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Verstärkte Bekämpfung der Schwarzarbeit (12.05.2017) **2.0191**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen.

Somit wird das Postulat an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

12. Motion Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, et Urs Juon, CVPO: Suppression des agences AVS (12.05.2017) **2.0192**

Motion Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, und Urs Juon, CVPO: Abschaffung AHV-Zweigstellen (12.05.2017) **2.0192**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Die Motion wird bekämpft.

Dubuis Julien, député, PLR

La demande formulée par cette motion pourrait, après une lecture rapide, séduire le groupe PLR qui se bat depuis des années pour moins de bureaucratie et une meilleure efficacité des services publics.

Or, après une étude détaillée, le groupe PLR s'oppose à cette motion pour les raisons suivantes:

La loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants à son article 61 concernant les décrets cantonaux, alinéa 2, stipule: Le décret cantonal devra être soumis à l'approbation de la Confédération et contenir les dispositions concernant...: c) la création de l'agence ainsi que leurs tâches et attributions.

Au vu de cet article, toutes les agences ne peuvent pas être supprimées.

Concernant les formulaires, la plupart sont immédiatement à disposition des assurés au moment de leurs visites dans les agences communales. Pratiquement tous les renseignements peuvent leur être fournis sur le champ et une aide est fournie également par l'agent local pour remplir les dits formulaires.

Avantages liés à une agence communale AVS:

L'agent local a accès immédiatement à tous les services communaux utiles aux vérifications des demandes afin de remettre à la Caisse de compensation un dossier complet et vérifié afin d'avoir une réponse rapide.

Sur le plan financier, l'agent atteste tous les dossiers et prend obligatoirement connaissance des personnes bénéficiaires et garde un contrôle précis de la situation.

La proximité permet de communiquer rapidement les changements de situation personnelle ou financière des bénéficiaires à la Caisse de compensation afin qu'elle puisse rectifier le montant de la PC versée et corriger ainsi la facture de la participation communale.

Au vu des arguments qui précèdent, le groupe PLR combattra cette motion trop directe et globale dans sa demande.

Néanmoins, si les motionnaires la transforment en postulat afin que le Conseil d'Etat puisse étudier la possibilité éventuelle de fermer certaines agences qui ne seraient plus utiles, tout en permettant aux agences dont l'activité et l'utilité sont reconnues par les communes et les utilisateurs de rester ouvertes, le groupe PLR laisserait passer ce postulat au stade du développement.

Merci pour votre attention.

Métraiiller Françoise, députée, PDCB

Le groupe PDCB combat la motion qui tend à supprimer les agences AVS dans les communes.

Cependant, notre groupe ne combattra pas l'intervention si celle-ci est transformée en postulat.

Notre opposition à la motion se fonde sur les raisons suivantes:

La notion d'agence communale résulte de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants qui dispose, à son article 65 alinéa 2, que les caisses de compensation cantonales doivent, en règle générale, créer une agence dans chaque commune. Où les circonstances le justifient, une agence peut fonctionner pour plusieurs communes. A aucun moment, il n'est fait mention qu'il peut être créé une seule agence pour tout le canton. Il faudrait donc changer la loi fédérale.

Le législateur fédéral a voulu ainsi faire de ces agences AVS un service de proximité pour la population. Le législateur cantonal a suivi cette optique en créant des agences AVS communales, tout en réservant certains regroupements. Selon l'article 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse, il est fait mention que le Conseil d'Etat peut regrouper certaines agences entre elles.

Nous pensons également aux personnes qui ont besoin de ces agences. Elles ne sont pas toutes informatisées et elles sont parfois très rassurées en ayant ce service de proximité. Imaginez la personne qui habite Saint-Gingolph ou Fiesch et qui doit se rendre à Sion pour parler de ses soucis concernant son assurance AVS ou remplir certains formulaires. Arrivée à l'agence, elle explique son parcours professionnel avec les papiers nécessaires. Hélas, il lui manque certaines pièces; donc retour à Saint-Gingolph ou à Fiesch, et elle reprendra rendez-vous ultérieurement. Il faut se mettre à la place de ces personnes pour qui toutes ces démarches administratives ne sont pas une mince affaire.

Nous pensons tout simplement que cette motion arrive 10 ans trop vite. Laissons encore un peu de temps à la population pour se familiariser avec tous les outils informatiques, certes précieux mais pas encore à la portée de chacun.

Ce sont les principales raisons qui font que le groupe PDCB combat cette motion, à moins que celle-ci ne soit transformée en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC

Le groupe PDCC a étudié la motion: suppression des agences AVS.

Les auteurs de la motion nous disent que les agences ne sont contactées que pour l'impression de formulaires et qu'on a recours à elles uniquement pour le contrôle des formulaires enregistrés.

Renseignements pris, c'est quelque peu réducteur. L'agent local peut fournir pratiquement tous les renseignements. Il aide à remplir ou à compléter tous les formulaires. Il est apte à faire le point avec l'assuré concernant sa situation générale vis-à-vis du premier pilier. De plus, il a accès immédiatement à tous les services communaux utiles aux vérifications des demandes présentées.

Concernant le professionnalisme des agents, on apprend que la Caisse de compensation a mis en place une formation continue pour les agents locaux. Ces derniers sont informés systématiquement de toutes les modifications de la loi et pratiques usuelles dans l'accomplissement des tâches.

Dans cette motion, on nous dit que les citoyens peuvent imprimer eux-mêmes les formulaires nécessaires. Je pense que vous tous ici au sein de ce Parlement, vous connaissez des personnes qui ne sont pas encore connectées. Il y a toute une population qui n'a pas encore un ordinateur et une imprimante chez elle. Je pense, entre autres, aux personnes du troisième âge.

De plus, imaginez l'habitant d'Evolène, du fin fond de la vallée de Conches, du Val de Bagnes ou du Val d'Illiez qui devra se rendre en plaine pour trouver l'aide dont il a besoin, d'autant plus que le fait de garder nos agences locales ne grève pas forcément le budget cantonal.

A l'heure où nous nous battons contre la fermeture des postes, comment pouvons-nous décider la fermeture des agences locales? Elles ont aussi un rôle social pour nos communes.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC refusera cette motion, à moins qu'elle ne soit transformée en postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

La présente motion veut modifier l'article 7 de la LaLAVS (loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants) qui stipule que chaque commune dispose d'une agence AVS.

Le groupe des Verts a pris connaissance avec attention de cette motion et plus particulièrement je parlerai en tant qu'habitant d'une commune de montagne. Comment veut-on combattre l'exode rural, l'exode de nos vallées latérales ou même l'exode du Haut-Valais, si l'on diminue les prestations de l'Etat dans nos communes? Quel signal veut-on donner?

La concentration des agences AVS à la seule capitale ou à quelques autres centres urbains enlèverait de la proximité que l'on a actuellement. Je tiens à rappeler que cette proximité serait enlevée à nos indépendants, à nos PME ou encore à tout un chacun.

Pour finir, l'argument qui mentionne que des économies pourront être faites n'est pas fondé. Comment prétendre que des économies seront faites avec la concentration de ces agences à la seule caisse cantonale? La caisse verra effectivement ses coûts augmenter.

De plus, est-on vraiment sûr que la bureaucratie va diminuer?

Pour toutes ces raisons et afin de continuer à donner vie dans les communes de montagne et nos vallées latérales, le groupe des Verts refuse cette motion.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

Dans cette motion, les auteurs nous demandent purement et simplement la suppression des agences AVS communales, vestiges d'une autre époque selon les termes repris.

Le groupe AdG/LA s'oppose à cette motion pour les raisons suivantes: Il est parfaitement réducteur, comme ça a déjà été dit, d'assimiler les agences AVS locales à de simples distributeurs de formulaires. Nous sommes heureux de constater que les différents formulaires en lien avec le travail d'une caisse AVS soient disponibles auprès des agences AVS communales. Mes chers collègues, connaissez-vous les méandres administratifs du secteur du premier pilier? La notion de conseils, d'accompagnement et de services semble avoir totalement été oubliée. La diversité des prestations de l'AVS implique une diversité des usagers. L'agent AVS est confronté à toutes sortes de demandes auxquelles il se doit d'avoir réponse.

Supprimer ces agences locales touchera, par ailleurs, les usagers rencontrant le plus de difficultés. Ces derniers risquent donc de se tourner simplement vers les services sociaux communaux afin d'obtenir l'aide administrative nécessaire.

De plus, indiquer que les agents AVS ne disposent pas de formation et des connaissances requises est incorrect. Ça a aussi été mentionné par le préopinant, la Caisse cantonale de compensation organise des cours de formation pour les agents AVS. La majorité d'entre eux d'ailleurs a déjà suivi une formation en assurances sociales.

Chers collègues, les motionnaires indiquent que les caisses de compensation privées, soit les caisses de compensation professionnelles ne disposent pas de tels agents locaux. C'est un fait. Les bénéficiaires de ces caisses de compensation professionnelles s'adressent, eux aussi, aux agents AVS communaux. Ces agents représentent une offre d'assistance à la population et de service public qui ne peut être négligée.

De plus, surcharger la Caisse cantonale de compensation n'est pas une bonne idée, à moins que les motionnaires n'aient prévu l'engagement de nouveaux EPT. Nous rappelons justement que la Caisse cantonale de compensation est surchargée et accumule régulièrement 3 à 4 mois de retard pour l'attribution des subsides maladie et des prestations complémentaires.

Imaginez aussi les embouteillages tant routiers qu'administratifs que cette suppression engendrerait aux alentours et dans les bureaux de la Caisse cantonale de compensation à Sion.

En conclusion, il serait dommageable pour la population valaisanne de supprimer ces agences AVS locales. Il serait dommageable aussi de surcharger d'autant plus une branche de l'administration qui peine déjà à traiter les dossiers dans les délais.

Ce service à la population ne doit pas être supprimé et le travail des agents AVS ne doit pas être dénigré. Au mieux, une solution de fusion ou de regroupement par région des agences AVS pourrait être envisagée.

Pour toutes ces raisons, le groupe AdG/LA refusera cette motion.

Merci de votre attention.

Vieux Mikaël, député, UDC

A la lecture de cette motion, nous pouvons relever que l'auteur de ce texte nous démontre par ses arguments que les agences AVS sont devenues obsolètes et qu'elles doivent être supprimées.

Pour notre groupe, une analyse doit être effectuée afin de démontrer l'exactitude de ces arguments pour connaître si le constat est le même pour tout le canton. Elle nous démontrera également quel est l'impact financier d'une telle mesure.

C'est pourquoi le groupe UDC du Valais romand combat cette motion.

Si cette motion devait être transformée en postulat, notre groupe le soutiendrait.

Merci de votre attention.

Imboden Cornelius, Grossrat (Suppl.), CSPO

Üblicherweise werden ja Aufgaben vom Kanton an die Gemeinden abgeschoben. Diese Motion geht für einmal in die andere Richtung - tönte eigentlich sehr hoffnungsvoll. Aber die Abschaffung der AHV-Zweigstellen in den Gemeinden überzeugt mit den vorliegenden Argumenten der Motionäre keinesfalls. Einerseits wird in der Motion von kleinen Kosteneinsparung gesprochen, andererseits sollen sich die Kosteneinsparungen bis zu einer Million Franken bewegen. Nicht gerade wenig Geld. Hat unser Staat somit während Jahren mehrere Millionen Franken zum Fenster hinausgeworfen?

Bereits heute gibt es quasi freie Mitarbeiter in den Gemeinden, die in den Lokaltäten der Gemeindeverwaltung arbeiten, die jedoch direkt vom Kanton entschädigt werden. Wie erklärt sich das? Zudem können wir von der CSPO nicht glauben, dass der Kanton die Aufgaben der AHV-Zweigstellen von den Gemeinden übernehmen kann, ohne nur eine einzige Teilzeitstelle oder Vollzeitstelle neu zu schaffen.

Unsere Einwohner würden sich bei Bedürfnissen und Fragen eh an die örtliche Gemeindeverwaltung wenden. Sie nun an eine Adresse, die womöglich nur Französisch spricht, nach Sitten zu überweisen, würden sie nicht verstehen. Und die geleistete Arbeit in der Gemeinde würde so nicht mehr entschädigt. Bedenken wir, dass die heutigen Nutzer der AHV-Zweigstellen in den Gemeinden noch nicht alle im Internetzeitalter angekommen sind.

Werte Damen und Herren, diese Motion eröffnet zu viele Fragen, ist nicht ausgereift und nicht zeitgemäss. Aus diesem Grund wird die CSPO diese Motion ablehnen. Wir befürworten jedoch die Umwandlung in ein Postulat.

Merci.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Wir haben offensichtlich mit dieser Motion eine richtige Lawine losgetreten aufgrund der Rückmeldungen.

Wie wir gesagt haben, der Staat hat bei einem Wegfall der kommunalen Zweigstellen keine Mehraufgaben und damit keine Zusatzkosten - davon sind wir aufgrund unserer Analyse überzeugt. Wir gehen tatsächlich auch davon aus, wenn man die Kosten anschaut, dass aufgrund unserer Schätzung bis gegen eine Million Franken bei der kantonalen Ausgleichskasse eingespart werden könnte.

Aus Sicht der Gemeinden sollte es nicht um die bescheidenen Einnahmen aus der Erfüllung dieser Aufgabe gehen, sondern auch um die Abwägung, ob diese Tätigkeit tatsächlich noch einen Mehrwert für die Bürger bringt oder ob es sich hier nicht um einen alten Zopf handelt, denn man irgendwann auch den Mut haben müsste, abzuschneiden. Die Kompetenzen und Möglichkeiten der Gemeinden als AHV-Ansprechpunkt sind absolut marginal und verursachen aus unserer Sicht nur unnötig Aufwand. Unterschätzen wir auch nicht - das stört mich oft dieses Argument - die Fähigkeiten gerade auch unserer älteren Mitbürgerinnen und Mitbürger. Sie wissen sehr wohl, wo sie ihre Informationen holen können.

Und aus unserer Sicht - selbstverständlich - ist auch die kantonale Ausgleichskasse sehr gut aufgestellt, um die Anliegen der Versicherten effizient zu behandeln.

Nichtsdestotrotz nehmen wir die Rückmeldungen ernst, und wir würden die Umwandlung in ein Postulat akzeptieren.

Danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Umwandlung in ein Postulat wird vom Motionär akzeptiert, aber die AdG/LA bekämpft auch das Postulat. Ist das richtig?

Ja, somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 87 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.0192 transformée en postulat du député (suppl.) Bernd Kalbermatten.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird an den Staatsrat zur Beantwortung weitergeleitet.

Wir kommen nun zu den Dringlichkeiten.

Urgences

Dringlichkeiten

Der Präsident

Herr Staatsrat Roberto Schmidt hat eine dringliche Sitzung in Bern mit den anderen Kantonsregierungsmitgliedern und somit ziehen wir die dringliche Interpellation 1.0228 (Departement für Finanzen und Energie) an erste Stelle.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

13. Interpellation urgente CVPO, par Philipp Matthias Bregy, Mischa Imboden (suppl.) et Martin Lötscher: Quo vadis CPVAL? (12.09.2017) **1.0228**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy, Mischa Imboden (Suppl.) und Martin Lötscher: Quo vadis PKWAL? (12.09.2017) **1.0228**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Zunächst einmal ist festzuhalten, dass sich der Gesamtstaatsrat bisher zum Modell mit 2 Pensionskassen noch nicht geäußert, sondern lediglich den Zwischenbericht der Arbeitsgruppe PKWAL vom 16. August 2017 zur Kenntnis genommen hat. Eine tiefgreifende und nachhaltige Reform der beruflichen Vorsorge der Versicherten ist gemäss diesem Bericht notwendig. Daher hat die Arbeitsgruppe aufgrund ihrer Analyse eine Lösung mit 2 Vorsorgekassen vorgeschlagen und die Arbeitsgruppe wurde nun beauftragt, ihre Arbeiten fortzusetzen. Gestützt auf den Bericht, den wir bis Ende Jahr erwarten, wird dann der Staatsrat seine Entscheide fällen.

Die konkreten Fragen können wie folgt beantwortet werden.

1. Warum wurde in den Antworten auf die Interpellationen in den früheren Jahren insbesondere der Deckungsgrad der Kasse als gut dargestellt?

In den Antworten auf die Interpellationen in den Jahren 2015 und 2016 bezüglich der finanziellen Situation wurde jeweils auf den Deckungsgrad in Prozent hingewiesen. Dieser Deckungsgrad zeigte eine gute Situation im Vergleich zu den minimalen Anforderungen des Bundesrechts, welche bis 2051 einen minimalen Deckungsgrad von 80% verlangen. Die Aussagen waren also in Bezug auf die Prozente nicht falsch. Der Zwischenbericht der Arbeitsgruppe PKWAL vom 16. August 2017 geht nicht vom Deckungsgrad aus, sondern zeigt die finanzielle Unterdeckung auf von bis zu 1,6 Milliarden, welche in Anbetracht der Staatsgarantie für den Kanton besorgniserregend ist.

2. Sind seit den letzten Antworten Veränderungen eingetreten, welche die Situation verändert haben?

Seit den Antworten auf die letzten Interpellationen sind keine wesentlichen Veränderungen eingetreten. Der letzte bekannte Stand per Ende 2016 zeigt nun aber, dass der Deckungsgrad tatsächlich jetzt auch unter Druck gerät. Dieser ist nämlich von 79,8% Ende 2015 auf 78,6% Ende 2016 gesunken. Darum ist es angezeigt, jetzt zu agieren, damit sich die Situation nicht weiter verschlechtert.

3. Wie sehen die zu prüfenden Massnahmen zur Sanierung aus?

Die Arbeitsgruppe setzt ihre Arbeiten fort und analysiert die finanziellen, technischen und organisatorischen Aspekte für eine Lösung mit 2 Kassen. Es ist noch verfrüht, bereits jetzt die Empfehlungen der Arbeitsgruppe zu kennen, welche auf die verschiedenen Fragen formuliert werden. Festzuhalten ist zudem, dass es sich nicht um eine eigentliche Sanierung der Kasse im Sinne des Bundesrechts handelt, sondern um eine freiwillige Sanierungslösung, um die Probleme der Vergangenheit, die Verpflichtungen, die eingegangen sind, endlich und abschliessend zu lösen.

4. Handelt es sich beim vorgeschlagenen Modell der Aufteilung in 2 Kassen um ein anerkanntes Modell?

Die vorgeschlagene Lösung ist auf Kantonsebene neuartig und wurde bislang bei keiner Vorsorgekasse von öffentlichen kantonalen Körperschaften angewandt. Eine gleichartige Lösung wurde jedoch bei der Restrukturierung der Vorsorgekasse des Bundes umgesetzt.

5. In welchem Zeitraum sollen die 1,5 Milliarden zur Rekapitalisierung der Kasse dem laufenden Haushalt entnommen werden und wird dieser Betrag ausreichen?

Auch hier, es handelt sich eigentlich nicht um eine Rekapitalisierung im eigentlichen Sinne, sondern um eine nachträgliche Finanzierung der eingegangenen Verpflichtungen. Der Kanton hat ja die Kasse nie vollständig kapitalisiert, sondern nur teilweise. Diese Finanzierung wird sich im Maximum auf die Lebensdauer der geschlossenen Vorsorgekasse erstrecken.

6. Sind die entsprechenden Beträge aus der laufenden Rechnung im Budget und in der Mehrjahresplanung vorgesehen?

Eine Rückstellung von 50 Millionen Franken pro Jahr ist als Altersleistung zulasten des Arbeitgebers (des Staates Wallis) vorgesehen, um die eingegangenen Verpflichtungen endgültig einmal zu finanzieren.

7. Welche Sofortmassnahmen sind möglich und warum erst ab 2019?

Seitens des Staates sind keine Sofortmassnahmen vorgesehen. Der nächste Bericht der Arbeitsgruppe wird die Empfehlungen dann aufzeigen, welche Massnahmen mittel- und langfristig zu treffen sind. Zudem müssen die Kompetenzen und die Verantwortung des Vorstandes der Kasse gewahrt bleiben, die ja für gewisse Entscheide selber zuständig ist.

8. und letzte Frage: In welchem Umfang werden sich die Versicherten an der Sanierung beteiligen müssen?

Mit der Lösung von 2 Vorsorgekassen wird nicht eine Sanierung in Betracht gezogen. Es handelt sich um eine tiefgreifende und nachhaltige Reform der beruflichen Vorsorge für die Versicherten. Die vorgeschlagene Lösung zeichnet sich dadurch aus, dass den eingegangenen Verpflichtungen und der Staatsgarantie - das ist wichtig - ein geplantes Ende gesetzt wird. Zum jetzigen Zeitpunkt kann sich aber der Staatsrat noch nicht über eine allfällige Beteiligung der Versicherten äussern.

Abschliessend unterstreiche ich den Willen, dass wir endlich einen Schlusstrich unter die Probleme der Vergangenheit ziehen möchten.

Ich danke.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat, und wir wünschen Ihnen eine gute Reise nach Bern.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

14. Interpellation urgente Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay (suppl.), AdG/LA, Benoît Bender, PDCB, Ludovic Cipolla, UDC, et cosignataires: Il est urgent d'agir! (12.09.2017) **5.0279**

Dringliche Interpellation Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay (Suppl.), AdG/LA, Benoît Bender, PDCB, Ludovic Cipolla, UDC, und Mitunterzeichner: Es besteht dringender Handlungsbedarf! (12.09.2017) **5.0279**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR

La commune de Martigny attend depuis plusieurs années des actions concrètes du canton pour faire avancer le dossier concernant la place de transit pour les gens du voyage située sur ses terres.

Le canton doit prendre ses responsabilités sur ce dossier et s'investir dans les plus brefs délais à travers d'actes tangibles pour soulager la ville de Martigny dans la gestion de ce site. Les citoyens de Martigny n'acceptent plus d'être les victimes du manque d'implication de l'Etat. La mention dans *Le Matin* du 12 juillet 2017 de l'inauguration de la nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage sur le canton de Fribourg met en avant qu'il est possible pour un canton de s'investir dans la prise en charge d'une telle place. Située sur l'A12, la place d'accueil fribourgeoise a une surface de plus de 4'000 mètres carrés pouvant accueillir 40 caravanes avec comme seul accès possible l'autoroute. Cet accès unique permet un contrôle plus efficace des arrivées et départs par la police cantonale fribourgeoise. Les gens du voyage doivent annoncer leur arrivée en téléphonant à la police via la centrale à Granges-Paccot. Pour chaque entrée et sortie, des policiers se rendent sur place pour ouvrir le portail et procéder aux formalités et aux contrôles. Le site est muni d'une caméra de surveillance à son entrée.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a pris comme option de mandater sa police cantonale pour la gestion de sa nouvelle place d'accueil. Sachant que notre police est déjà en sous-effectif avec, à son actif, un policier pour 714 habitants en lieu et place, comme inscrit dans son ordonnance, d'un policier pour 650 habitants, le canton pourrait avoir comme autre option, en cas de reprise de la gestion de ce site, de mandater une entreprise de surveillance privée.

Preuve en est que quand on veut, on peut.

Après près de 20 ans de bons et loyaux services, Martigny mérite mieux que des « il faut », « y-a-qu'à », mais un agissement concret de la part de son canton par la reprise de la gestion de cette aire d'accueil.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour votre réponse que nous attendons avec impatience.

Merci de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Merci pour cette question qui me permet également de faire un point général sur la situation.

Peut-être rappeler que, à l'issue des travaux de la commission mixte ad hoc, formée de représentants des services de l'Etat du Valais, de la Fédération des communes valaisannes ainsi que des communes de Martigny, Sierre, Sion et Turtmann-Unterems, le Conseil d'Etat a pris la décision, en avril 2016, d'aménager en Valais 3 aires de transit pour les gens du voyage, une par région. Dès cette date - c'était donc mon prédécesseur Jean-Michel Cina qui avait le dossier en main -, les démarches cantonales se sont poursuivies avec dépôt en novembre passé auprès du Conseil d'Etat, par les services concernés, d'un dossier de demande d'un crédit d'engagement auprès du Grand Conseil pour l'aménagement simultané des 3 aires de transit.

Le Conseil d'Etat prévoit de confirmer et de compléter sa décision d'avril 2016, notamment en ce qui concerne la validation de la convention-type réalisée entre l'Etat du Valais, la Fédération des communes valaisannes et la commune de site concernant les aires de transit pour les gens du voyage. Cette convention, élaborée conjointement par l'Etat du

Valais, la Fédération des communes valaisannes et bien sûr les communes concernées, définit le partage des responsabilités entre le canton et les communes tant en termes d'affectation de zones, de propriété de l'aire, de propriété des aménagements, de l'utilisation, de la gestion et de la sécurité. Elle fixe également les principes en termes de financement. Dans le prolongement de cette nouvelle décision du Conseil d'Etat, il peut être attendu que le crédit d'engagement pour l'aménagement simultané de 3 aires de transit soit traité dans les mois suivants, successivement par le Conseil d'Etat et ensuite par le Grand Conseil.

Dans le cadre de ses travaux, la commission ad hoc a élaboré le projet d'un aménagement pour la région du Bas-Valais d'une aire de transit à proximité du centre d'entretien de l'Indivis, future aire destinée à assurer le remplacement de l'actuelle aire de transit de Martigny. La localisation et le projet d'aménagement ont été déterminés en 2016, d'entente avec les partenaires cantonaux concernés et l'administration communale de Martigny, par ailleurs propriétaire de la parcelle concernée sur laquelle on prévoit d'implanter cette nouvelle aire.

Désirant disposer de cette surface pour y situer ses installations de chantier en lien avec les travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures de l'A9 entre Martigny et les environs, l'Office fédéral des routes (OFROU) s'est approché du canton en mai 2017. Il lui a proposé d'utiliser cette surface de manière temporaire, soit de 2018 à 2022, et il lui a proposé une surface de remplacement qui se trouverait dans le complexe du CCTL à Saint-Maurice, dont l'OFROU est propriétaire. Le canton a engagé des démarches auprès de la commune de Saint-Maurice pour cet aménagement temporaire et, à ce jour, les discussions se poursuivent.

L'échéancier pour la libération de l'actuelle aire de transit de Martigny dépend, d'une part, de l'aboutissement de ces démarches en lien avec la possibilité d'avoir un aménagement temporaire sur le site du CCTL et, d'autre part, de l'aval du Grand Conseil et des parties intéressées concernant la nouvelle aire de transit à Martigny, l'homologation du projet afférant à l'issue de sa mise à l'enquête.

Le traitement du dossier de l'aménagement de 3 aires de transit est donc sur notre table en ce moment avec objectif de mise à l'enquête, de mise en chantier et, enfin, de mise en service rapidement et simultanément.

Aux motifs développés plus haut et déjà portés à la connaissance des autorités de la commune de Martigny, on n'a pas pu apporter à ce jour une réponse définitive plus précise à leur requête, ce qui explique finalement le non-respect de l'engagement qu'on avait de leur donner une réponse définitive au 31 août. On est en contact, ils connaissent l'avancement de notre dossier. Il y a, à ce jour, des discussions en cours et je pense que le Grand Conseil, dans ces prochains mois, aura le dossier sur sa table pour valider les décisions que proposera le Conseil d'Etat, à savoir le budget et la façon dont on envisage de gérer de manière commune ces différents sites.

15. Postulat urgent UDC, par Jérôme Desmeules: Mercure: la transparence, maintenant (12.09.2017) 5.0280

Dringliches Postulat UDC, durch Jérôme Desmeules: Quecksilberproblematik: Transparenz und zwar sofort! (12.09.2017) **5.0280**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Desmeules Jérôme, député, UDC

Nous voilà une nouvelle fois à parler de la pollution au mercure.

Le groupe UDC, pour ne rien vous cacher, était particulièrement étonné, pour ne pas dire choqué, que notre justice, par le Tribunal cantonal, n'arrive pas à obtenir le fameux, peut-être trop fameux, rapport historique sur le mercure.

Jusqu'à maintenant le Conseil d'Etat se réfugiait derrière les négociations avec la Lonza pour ne pas le publier. Cette argumentation était déjà plus que bancal, nous parlons ici de pollution environnementale et sanitaire, mais, désormais, le canton a annoncé que les négociations avec la Lonza ont abouti. Il ne reste donc vraiment plus aucune raison pour que ce rapport ne soit pas rendu public. C'est l'objet de notre postulat.

Pour être transparent, puisque apparemment ça manque un peu, de mon côté, ces cachoteries, au-delà d'un apparent dédain pour le respect de la législation sur la transparence ou peut-être l'ignorance, me poussent quand même à me poser de nombreuses questions.

Si le Conseil d'Etat n'est pas d'accord avec le contenu de ce rapport, il se doit de le publier et d'expliquer pourquoi il ne partage pas son analyse, mais il ne doit pas cacher des informations à la population. Nous voulons la vérité. Pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas publier ce rapport? Est-ce parce qu'il contient des informations sur une pollution qui est plus grave que ce qui a été annoncé? Est-ce que c'est parce qu'il y a des citoyens qui ont été atteints dans leur santé suite à cette pollution que ce soit à Viège ou ailleurs et que le Conseil d'Etat en a connaissance et ne veut pas encore nous le dire? Nous parlons ici de risque concret pour la santé de nos concitoyens et, nous, nous sommes élus, tous, Conseil d'Etat compris d'ailleurs, pour les défendre. Au-delà des intérêts économiques, ces impératifs imposent une responsabilité des autorités politiques et une transparence totale pour nos citoyens.

A nous, autorité législative, d'envoyer ce signal clair en acceptant la publication immédiate de ce rapport et au Conseil d'Etat de répondre aux questions que je viens de poser.

Merci de votre soutien.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nun Herr Staatsrat..., non, der Staatsrat will nicht, dann kommen wir...

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Bien!, je suis tout de même un petit peu étonné qu'un député doive aller chercher les bases de ses interventions dans la presse et surtout dans les informations qui sont certainement erronées, en tout cas de notre point de vue, et j'aimerais rassurer le postulant, cette information est totalement fautive et, qui plus est, la presse le savait.

Le rapport historique 2011 fait partie des pièces en main du Tribunal cantonal depuis des mois. C'est la base même de l'objet du litige entre l'Etat du Valais, la RTS et le préposé à la protection des données. Le Tribunal cantonal a simplement demandé de disposer de pièces complémentaires. Lorsque nous avons fait notre réplique, puisqu'il y a eu recours contre la décision du Conseil d'Etat, recours auprès du Tribunal cantonal, on a été contacté pour faire notre réplique. On a préparé un dossier, un dossier énorme. Des spécialistes de mon département sont allés pour étoffer et mettre bien en exergue notre position, particulièrement en ce qui concerne la protection de la santé, ils sont allés faire des photocopies, prendre des photos avec leurs téléphones dans des archives, ils sont allés jusqu'à Berne, ils sont allés jusqu'à Zurich. Et, malheureusement, certaines de ces photocopies ne laissaient pas voir, étaient rognées ou ne laissaient pas voir certains éléments comme la date ou d'autres choses, et le Tribunal cantonal, très logiquement, nous a envoyé un courrier pour demander d'avoir des pièces plus claires pour certains de ces

éléments. Et on a simplement annoncé, comme c'était sur 10 jours, qu'on allait le faire mais qu'on demandait un délai supplémentaire, ce qui nous a été accordé sous la forme d'une ordonnance. Vous allez chez le médecin, vous avez aussi une ordonnance, on n'en fait pas tout un plat. Aujourd'hui, c'est simplement un outil à disposition du Tribunal cantonal pour obtenir des éléments qu'il nous a demandés et que nous allons bien volontiers lui fournir.

J'aimerais peut-être revenir maintenant de manière un peu plus complète, puisque vous avez parlé de santé, de plein de choses, j'aimerais aussi rappeler, puisque vous étiez déjà député, si je me souviens bien, lors de la précédente législature, qu'il y a eu une session, il y a eu une journée entière consacrée au mercure et on vous a remis un dossier, un document de plus de 200 pages sur le mercure, un rapport, et en expliquant également que le rapport historique ne contenait pas d'éléments pertinents sur la santé. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture de ma collègue a mandaté l'Université de Zurich pour effectuer une expertise totalement indépendante sur les risques sanitaires de l'exposition au mercure et les conclusions les plus rassurantes ont été communiquées en conférence de presse le 20 juin 2016. Le rapport sur la santé, il est accessible sur le site de l'administration cantonale www.vs.ch; ça fonctionne.

Mais, j'aimerais aussi peut-être revenir brièvement et donner clairement les motifs de la non-publication de ce fameux rapport historique, qui date de 2011, ça fait 6 ans maintenant.

La première procédure, c'est la procédure d'assainissement en charge du Service de l'environnement. Elle consiste à évaluer les risques, investiguer, faire assainir les sites pollués. Depuis l'émergence de la problématique du mercure, le canton informe de manière active, régulière et complète sur l'avancement de cette procédure. Je crois qu'on a rarement autant communiqué et de manière aussi ouverte à tous les niveaux, à la population, aux autorités politiques et ailleurs.

Il y a donc 2 procédures administratives qui ont été déployées: la première, c'est la possibilité d'assainissement et la seconde, c'est la procédure de répartition des coûts en charge du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, donc de mon département, qui vise à définir les responsabilités et faire appliquer le principe du pollueur-payeur. Vous avez dit qu'on avait réglé le problème la semaine passée. Alors, il faut vraiment bien lire les journaux parce que là ça a été expliqué clairement qu'on avait réglé une seule chose: c'est de pouvoir lancer l'assainissement sans charge pour les propriétaires de terrains, et c'est tout, ça ne définissait pas les responsabilités. Si vous aviez lu l'article jusqu'au bout, vous auriez vu que les prises de risques de l'Etat, des communes et de Lonza étaient liées à la future répartition et que c'était l'élément majeur qu'il reste encore à déterminer. Donc, il n'y a rien qui est réglé à ce niveau-là.

Alors, la RTS a demandé accès au rapport historique de 2011 qui est une pièce qui fait partie de la procédure de répartition des coûts et qui est en cours. La loi fédérale sur la transparence est absolument claire sur ce point, à l'article 8 alinéa 2: l'accès aux documents officiels n'est autorisé qu'après la décision politique ou administrative dont ils constituent la base. Selon l'avis du département et du Conseil d'Etat, la publication du rapport risquerait de compliquer, voire d'entraver la procédure d'établissement des faits et des responsabilités. Par contre, le DMTE s'engage à donner accès à ce rapport historique une fois que la décision de répartition des coûts sera en force et, si une instance judiciaire suprême le décide, ce rapport sera mis à disposition du public.

J'aimerais rappeler aussi une chose, c'est qu'il y a une procédure en cours, cette procédure est en main du Tribunal cantonal, et je crois qu'il n'appartient pas à un organe législatif de se positionner au-dessus du Tribunal cantonal pour donner à une autorité, qui est en recours sur un dossier, un ordre quelconque de publication.

Je crois que ce serait faire complètement fi de la répartition des responsabilités et je crois que, à ce jour, en tout cas pour ma part, on ne peut en aucun cas entrer en matière sur l'acceptation de ce postulat.

Der Präsident

Der Staatsrat ist gegen das Postulat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 92 voix contre 29 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 5.0280 du député Jérôme Desmeules.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Présidence

Präsidium

- 16.** Interpellation urgente Florian Alter, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, et Jérôme Desmeules, UDC: Et les conseils de l'Etat? (12.09.2017) **6.0081**

Dringliche Interpellation Florian Alter, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, Christophe Claivaz, PLR, und Jérôme Desmeules, UDC: Empfehlungen des Staatsrates in Sachen illegale Bauten in Verbier (12.09.2017) **6.0081**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Alter Florian, député, AdG/LA

Je crois que je peux parler au nom de tous les signataires en disant que nous aimons l'autonomie communale. Nous l'aimons car nous croyons réellement qu'elle est la réponse la plus proche et la plus efficace aux problématiques du peuple.

Les communes ont donc des devoirs et des droits, et la chance de pouvoir compter sur l'engagement milicien de sa population pour effectuer ces devoirs et faire respecter ces droits. Le fédéralisme, pour moi, c'est garantir que tout cela reste ainsi au maximum. Et pour que cela reste ainsi, il faut veiller à ce que les communes ne dépassent pas le cadre de leurs compétences et que les lois, auxquelles elles sont soumises, soient appliquées. C'est là que le Conseil d'Etat entre en jeu.

Ces dernières années, certains coups durs sont tombés sur le Valais. On ne les citera plus. Mais le Valais qui se remet en question a pu s'apercevoir qu'un Conseil d'Etat qui assouplit trop les règles pour le bien des communes, tant au niveau de l'aménagement du territoire que pour les constructions, ne nous a pas amené que du bon. Comme l'avait dit un jour le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina: la politique, c'est aussi savoir dire non, même si c'est difficile. L'histoire nous a montré que si le Conseil d'Etat n'assume pas son rôle et ne s'impose pas pour appliquer les cadres existants, il complique la situation plutôt que de l'améliorer.

Pour le cas qui nous occupe, il est temps que le Conseil d'Etat joue son rôle et, pour ce faire, il serait de bon ton que le Conseil d'Etat contrôle les régularisations effectuées en 2016 avec ses services et même les autorisations de construire de 2017, et ainsi pouvoir communiquer au Valais tout entier que cette page est tournée et que le canton s'implique pour que les lois s'appliquent. Cela serait constructif et permettrait aux élus communaux de

pouvoir travailler sereinement dans la confiance et le calme retrouvés. Il est temps que le Conseil d'Etat intervienne positivement pour mettre un point final à ces affaires, qu'il donne décharge à la commune, et que le tumulte se taise. Car ce qui s'ébranle avec ces suspicions et ces révélations, ce sont l'égalité de droit, l'égalité de traitement devant les marchés publics, la confiance des entreprises dans les pouvoirs publics et la crédibilité du Valais et de ses institutions à faire appliquer les lois.

Je pense que cela mérite ce petit investissement de votre part.

Merci de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Je vais peut-être reprendre en fonction des questions qui ont été posées, il y a toute une série de questions qui concluaient l'intervention, je crois que c'est le plus simple.

1. Où en sont les travaux du groupe de travail mis sur pied en mai 2016?

Le groupe de travail interdépartemental et des sous-groupes se sont réunis une dizaine de fois depuis mars 2016, et ça c'est sans compter tous les travaux effectués de manière régulière et à côté par les collaborateurs dans les services concernés sur l'ensemble de la problématique.

Les travaux portent sur 2 axes principaux:

Le premier concerne la formulation et le suivi des mesures correctives à appliquer par la commune. Les services spécialisés concernés et le groupe de travail analysent les informations communiquées par la commune, informations qui concernent plusieurs centaines de dossiers. Des contrôles sur place seront effectués prochainement.

Le deuxième axe a trait d'une manière générale au rôle de surveillance du canton sur les communes dans le secteur des constructions. Dans ce cadre, les membres du groupe de travail ont collaboré avec le professeur Nuspliger, auteur de l'expertise qui a été mandatée par le Conseil d'Etat. Et, actuellement, le groupe est en charge de préparer et d'approfondir les propositions du professeur pour optimiser cette surveillance du canton sur les communes et de soumettre au Conseil d'Etat, dans ces prochains mois, des propositions concrètes.

2. Est-il judicieux que le Service des constructions n'ait pas également la police des constructions?

Alors, ici à titre préalable, il faut relever que la législation cantonale est totalement muette sur cet aspect, qui relève finalement de l'organisation interne de l'administration communale. Selon l'article 49 de la loi sur les constructions, la police des constructions incombe à l'autorité compétente en matière d'autorisations de construire, compétence, à l'intérieur des zones à bâtir, au conseil municipal selon l'article 2 de la loi sur les constructions. L'article 49 précité ainsi que les articles 58 et suivants de l'ordonnance sur les constructions définissent, de leur côté, les devoirs, les tâches des autorités de police des constructions, sans cependant définir ni la structure ni l'organisation des entités mandatées pour exercer ces tâches de police des constructions pour le compte du conseil municipal. Dans le même sens, il ressort des articles 2 alinéa 2 et 39 de la loi sur les communes que les communes peuvent s'organiser de manière totalement autonome et que, au besoin, elles peuvent édicter un règlement communal d'organisation. L'organisation interne d'une commune en matière de droit public des constructions relève donc strictement de la compétence communale.

Selon informations obtenues le 23 décembre 2016 de la commune de Bagnes, son service communal des constructions a été renforcé, complètement réorganisé. Dès lors, il est composé de 2 sous-services: un service technique et un service de police des constructions. C'est clair qu'il semble opportun que ces 2 sous-services se concertent. Il faut aussi rappeler que l'autorité décisionnelle demeure, dans tous les cas et selon le processus communal mis en place, le conseil communal.

3. On demande si la commune s'est déterminée sur les révélations incessantes de Gabriel Luisier, comme le demandait M. Melly - ça ce sont les demandes que j'avais faites à la commune lorsque l'affaire est sortie - et, si oui, quelle est-elle?

La commune de Bagnes, nous l'avons invitée, par mon intermédiaire, président du groupe de travail du canton, à communiquer toutes les informations utiles concernant les dossiers cités dans la nouvelle dénonciation dont la presse s'est fait écho au mois d'août dernier, ainsi que sa prise de position sur les faits dénoncés. Pour l'heure, elle ne s'est pas encore déterminée sur cette dénonciation. On a reçu d'autres renseignements mais, sur ces points précis, on attend encore la détermination de la commune.

4. Les services de l'Etat ont-ils déjà été visiter la commune de Bagnes ? Si oui, quels ont été ces constats?

Le Conseil d'Etat a constitué un sous-groupe de travail, composé des représentants des différents services spécialisés et concernés par la problématique, avec pour mandat d'aller vérifier sur place de manière ciblée et par sondages les régularisations effectuées par la commune ainsi que la conformité des autorisations de construire délivrées depuis avril 2016. La préparation de cette visite est actuellement en cours; elle aura lieu dans les prochaines semaines. La commune de Bagnes a été d'ailleurs officiellement informée de cette visite. J'ai reçu les premiers éléments sur la structure et sur les critères qui vont être mis en place. C'est un travail extrêmement fouillé qui a été mis en place.

La question suivante: 5. Quels sont les moyens du Conseil d'Etat pour contraindre une commune récalcitrante de suivre ses recommandations?

L'article 150 de la loi sur les communes prévoit que lorsqu'une autorité d'une collectivité de droit public néglige d'entreprendre une tâche ou d'accomplir un acte prescrit impérativement par la loi, le Conseil d'Etat, après une sommation au moins, prend les mesures nécessaires ou charge un tiers de l'exécution de cette tâche à la place et aux frais de la collectivité défaillante. Il y a une sommation, au sens de cette disposition légale, qui a déjà été adressée à la commune de Bagnes. L'article 151 de la loi sur les communes prévoit comme mesure ultime la mise sous régie totale ou partielle, après enquête et avertissement, de la commune s'écartant de façon constante de ses devoirs.

6. Dans quel état d'esprit le Conseil d'Etat se trouve-t-il face à ces événements?

Suite aux demandes adressées par le Conseil d'Etat, la commune de Bagnes a informé à plusieurs reprises le Gouvernement des démarches entreprises par ses soins à l'amélioration des pratiques en matière de constructions. On a suivi cela, tout en prenant bonne note des démarches entreprises par la commune. Le Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance des communes, suit d'une manière très très attentive ce dossier pour qu'une situation conforme au droit, tel que le demande l'intervenant, soit rétablie le plus rapidement possible et de manière pérenne et définitive.

Enfin, le point 7: Etant donné cette volonté proclamée de faire preuve d'exemplarité, et une certaine incompétence avérée à régulariser les dossiers de manière sereine par la commission ad hoc de régularisation de la commune, ne serait-il pas pertinent que les services de l'Etat collaborent avec la commission ad hoc pour régulariser une fois pour toutes ces cas et ainsi permettre de tourner la page sur cette problématique?

Alors les communes, je l'ai rappelé tout à l'heure, sont totalement compétentes pour les constructions situées à l'intérieur des zones à bâtir et c'est à elles qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre les mesures nécessaires à une stricte application du droit dans ce domaine. Nous sommes chargés au niveau du Conseil d'Etat de la haute surveillance. A la demande des communes, les services de l'Etat peuvent fournir ponctuellement des informations, soit des conseils et un soutien.

Cependant, pour des motifs d'indépendance et cette claire séparation des rôles et des responsabilités, il n'est pas souhaitable que les services de l'Etat participent activement à la régularisation d'une situation dans un domaine dont le Conseil d'Etat doit assumer la haute surveillance.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Der Präsident

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten wird die 5 folgenden dringlichen Interpellationen betreffend Sucht Wallis einmalig beantworten.

17. Interpellation urgente PDCB, par Marianne Maret: Addiction Valais: quelle est la position du département? (12.09.2017) **2.0196**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Marianne Maret: Sucht Wallis: Welchen Standpunkt vertritt das Departement? (12.09.2017) **2.0196**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Maret Marianne, députée, PDCB

Addiction Valais traverse, depuis plusieurs années maintenant, des turbulences jamais apaisées. Pour preuve, en quatre ans, cette fondation a connu 36 départs dont 15 licenciements. Prétendre qu'aujourd'hui la crise est passée alors que les taux d'occupation de certaines de ses structures sont dramatiquement bas, relève, au bas mot, du déni.

Les multiples changements auxquels elle doit faire face que cela soit au niveau de la direction, du personnel, du départ du secteur de la prévention à Promotion Santé Valais ou du licenciement du directeur des Rives du Rhône sont graves non seulement pour les collaborateurs mais également en termes de crédibilité de l'institution vis à vis des partenaires.

Y a-t-il une corrélation entre les événements précités et l'énorme baisse de fréquentation? La question mérite, à notre sens, d'être posée.

Durant ces prochaines semaines, les députés vont se pencher sur le budget cantonal. Cela fera-t-il toujours sens de distribuer 7 millions de subsides à une fondation qui périclité pareillement, qui n'a plus de fonds propres et qui vit un exercice déficitaire?

Enfin, en date du 16 août, la direction d'Addiction Valais a décidé de ne conserver qu'un modèle thérapeutique dans des centres de bien-être, modèle qui prévoit la prise de psychotropes durant les séjours. L'argent des contribuables valaisans est-il destiné à financer des centres de bien-être? Poser la question, c'est y répondre, à notre sens. Du coup, aucun modèle thérapeutique se basant sur l'abstinence n'est encore proposé, ce qui génère une approche à sens unique alors que les personnes auxquelles sont dédiés les traitements sont aussi différentes que multiples.

Dans notre interpellation urgente, nous vous demandons, Madame la conseillère d'Etat, si vous êtes au courant de ces changements et si vous y adhérez. Nous souhaitons également savoir si, dans le mandat de prestations, il y a une définition de l'approche thérapeutique et, si tel ne devait pas être le cas, vous pensez y remédier.

Le temps presse, il est tard, il est très tard.

Vous l'avez compris, notre groupe va suivre ce dossier avec une extrême vigilance et vous remercie, Madame la conseillère d'Etat, pour les réponses que vous allez apporter à nos questions.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

- 18.** Interpellation urgente PDCC, par Chantal Voeffray Barras: Fondation Addiction Valais: quelle vision thérapeutique pour les patients? (12.09.2017) **2.0197**
Dringliche Interpellation PDCC, durch Chantal Voeffray Barras: Stiftung Sucht Wallis: welche therapeutische Vision für die Patienten? (12.09.2017) **2.0197**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Etre victime d'une addiction et vouloir essayer de s'en sortir, réussir à s'en sortir. Mais voilà, pour s'en sortir, il faut que la chance vous soit donnée de pouvoir bénéficier d'une prise en charge liée au sevrage et à l'abstinence. Or, la Fondation des Rives du Rhône offre justement ce type de prestations. Mais voilà, cette prise en charge n'entre plus, selon nos informations, dans la vision thérapeutique mise en place par la Fondation Addiction Valais. En outre, diverses sources concordantes nous ont informés que la direction de cette institution prônait une modification de la réglementation liée au cannabis.

Dans ce contexte, comment le sevrage peut-il encore être envisagé auprès des centres d'Addiction Valais?

Le groupe PDCC prie le département de la santé de mettre tout en œuvre afin que les patients souffrant d'addictions puissent continuer à bénéficier, comme jusqu'à ce jour, d'une thérapie liée à l'abstinence dans notre canton.

Merci pour votre attention.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

- 19.** Interpellation urgente Madeline Heiniger, AdG/LA: Pour rester objectifs dans le conflit Addiction Valais et Rives du Rhône (12.09.2017) **2.0198**
Dringliche Interpellation Madeline Heiniger, AdG/LA: Für einen objektiven Blick auf den Konflikt zwischen Sucht Wallis und Rives du Rhône (12.09.2017) **2.0198**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Par les questions de notre interpellation, nous ne souhaitons pas nous mettre à la place des professionnels d'Addiction Valais ou des Rives du Rhône, ni critiquer un concept ou un autre.

Nous aimerions comprendre ce que nous cautionnons, nous assurer que les organismes concernés puissent maintenir une offre de qualité pour le millier de personnes qui en bénéficient chaque année en Valais bien que représentant des âges, des dépendances et des réalités psychosociales différentes.

L'AdG/LA va écouter avec intérêt les différentes interventions et les réponses de la conseillère d'Etat.

Elle va probablement refuser le postulat urgent déposé par l'UDC. Nous pensons que l'analyse déjà annoncée par la conseillère d'Etat, si celle-ci la confirme, permettra d'atteindre le but recherché.

Quant à celui qui demande une modification d'ordonnance au profit des Foyers des Rives du Rhône, notre position dépendra des réponses qui nous seront données préalablement. Nous devons avoir l'assurance que la pérennité de l'ensemble de l'offre de prise en charge est assurée et que les professionnels, dans la nouvelle configuration, pourront coordonner des approches différentes mais complémentaires.

Merci de votre attention.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

20. Interpellation urgente Sylvie Masserey Anselin, PLR, et Julien Dubuis, PLR: Un nouveau concept de soin chez Addiction Valais? (12.09.2017) **2.0199**

Dringliche Interpellation Sylvie Masserey Anselin, PLR, und Julien Dubuis, PLR: Ein neues Behandlungskonzept bei Sucht Wallis? (12.09.2017) **2.0199**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

21. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère et Jérôme Desmeules: Crise structurelle au sein d'Addiction Valais (12.09.2017) **2.0200**

Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère und Jérôme Desmeules: Strukturelle Krise bei Sucht Wallis (12.09.2017) **2.0200**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Also ich gebe zusammenfassend auf die 5 dringlichen Interpellationen eine Antwort und hoffe, diese Antwort trägt zur Klärung bei, vielleicht nicht in jedem Detail, das hier jetzt schon gefragt wurde.

Une réponse sera donnée de manière plus précise aux interpellations urgentes...

(Interruption: pas de traduction.)

Donc, une réponse sera donnée de manière groupée aux interpellations urgentes ci-avant.

En préambule, je souhaite préciser les rôles et les tâches des différents acteurs en matière de prise en charge des addictions en Valais.

Addiction Valais/Sucht Wallis est une fondation de droit privé à qui le canton a délégué par mandats de prestations la prise en charge résidentielle et ambulatoire des addictions en Valais. Dans son secteur résidentiel, elle exploite la Villa Flora, Via Gampel et, depuis plusieurs années, le Foyer des Rives du Rhône à Sion et le Foyer François-Xavier Bagnoud à Salvan. La Fondation Addiction Valais est propriétaire du foyer de Sion, alors qu'elle loue la structure de Salvan à l'Association des Amis et des Anciens des Rives du Rhône, propriétaire des lieux. L'ensemble du personnel qui travaille sur ces 4 sites est sous contrat de travail par Addiction Valais.

Par ailleurs, conformément à l'ordonnance cantonale sur les addictions du 30 mai 2012, elle est chargée de la coordination des différents établissements et institutions engagés dans le canton en matière d'addictions. Ainsi, la fondation a reçu le mandat de préavisier tous les placements de Valaisans nécessitant une prise en charge institutionnelle de leur addiction à l'intérieur ou hors du canton. A ce titre, elle joue le même rôle que le SSH d'Emera dans le monde du handicap.

Les liens entre Addiction Valais et le canton sont formalisés par des mandats de prestations, avec notamment le Service de la santé publique pour l'activité ambulatoire et le Service de l'action sociale pour le traitement résidentiel.

L'association des Amis et des Anciens des Rives du Rhône soutient les anciens pensionnaires des Foyers Rives du Rhône après leur sortie des institutions. Cette association n'exploite pas de structures d'accueil pour toxicomanes mais, comme déjà mentionné, elle est propriétaire du chalet à Salvan et le loue à Addiction Valais. Le bail à loyer a été résilié pour le 31 décembre 2017.

Je me permets maintenant de répondre aux différentes interpellations.

Le document à vocation interne repris par le Nouvelliste dans son édition du 7 septembre avec le titre «Addiction Valais veut devenir un centre de bien-être» n'est en rien une réorientation des méthodes de prise en charge offertes dans les différentes structures d'Addiction Valais. Il visait à améliorer et faciliter la communication sur les différentes prestations offertes par la fondation, vis-à-vis de ses usagers et de ses partenaires. La direction, via ce document, demandait à ses cadres d'unité d'établir et de maintenir une relation respectueuse et bienveillante lors de l'ensemble des interactions avec le client, tout en respectant les concepts thérapeutiques.

S'agissant de l'inscription de l'approche thérapeutique dans le mandat de prestations, je confirme que ce dernier n'en traite pas puisqu'il contient plutôt les modalités relatives au financement qui évolue année après année. L'offre de prestations est traitée une fois par année, lors d'une séance bilatérale entre les représentants de la fondation et le Service de l'action sociale, destinée à établir les besoins.

Il est demandé si le département était au courant qu'Addiction Valais avait modifié son modèle thérapeutique. De même, il est demandé s'il est admissible que la politique de la prise en charge des addictions dans notre canton soit définie unilatéralement par Addiction Valais et si l'Etat du Valais compte définir des mesures thérapeutiques complémentaires liées à l'abstinence dans le cadre de ses mandats de prestations avec Addiction Valais.

La direction d'Addiction Valais a confirmé par écrit en date du 1er juin dernier au Service de l'action sociale, et je cite, qu'un changement de cap majeur n'était pas à l'ordre du jour. Comme c'est le cas de tous les concepts de traitement, celui appliqué par les 2 foyers Rives du Rhône et François Xavier Bagnoud fera l'objet d'une évaluation régulière à des fins d'assurance-qualité.

Nous rappelons que tout changement dans l'approche thérapeutique doit être soumis au département. Ainsi, Addiction Valais ne décide pas de manière unilatérale de la politique des addictions en Valais. Elle n'en demeure pas moins un acteur incontournable. Comme aucune démarche dans ce sens n'a été effectuée à ce jour par la fondation, il n'y a dès lors aucune raison de définir des mesures thérapeutiques complémentaires liées à l'abstinence.

A la demande de l'association, des rencontres bilatérales ont été organisées par le Service de l'action sociale avec les 2 partenaires. Aucune solution n'a pu être trouvée à l'heure actuelle.

S'agissant de la vision développée par Addiction Valais et de son alignement sur la politique nationale, la fondation a mis en œuvre la Stratégie nationale Addiction en abordant la prévention en la matière dans le cadre de la promotion de la santé.

En ce qui concerne la mixité de l'offre d'Addiction Valais, celle-ci est assurée, car aucun changement des concepts thérapeutiques et de la prise en charge n'est prévu. Ainsi

les foyers de Sion et Salvan resteront des institutions à haut seuil dans lesquelles la prise de substances illicites est prohibée.

Globalement les attributions entre les différents services de l'Etat sont clairement établies. Toutefois, l'Inspection des finances dans son rapport du 10 avril 2017 demande au SSP et au SAS d'évaluer l'opportunité d'établir un mandat de prestations unique.

S'agissant de bases saines pour la poursuite de l'activité du foyer de Salvan, il est prématuré de répondre à cette question. Une analyse en profondeur des prestations effectuées dans les structures d'Addiction Valais par un expert indépendant dans ce domaine va être lancée tout prochainement.

En ce qui concerne le licenciement de M. Roduit, nous rappelons que les liens entre la fondation et ses collaborateurs sont établis par des contrats de droit privé. Dans ce cadre, il n'appartient en aucun cas au canton d'intervenir dans un conflit lié au droit du travail.

Le département, tout comme le Conseil d'Etat, n'est pas resté silencieux sur ce dossier. Il finalise actuellement le mandat d'analyse des prestations en matière d'addictions. Le Service de l'action sociale a maintenu un dialogue avec les 2 parties.

Le Conseil d'Etat souhaite que l'expert analyse en profondeur les prestations offertes dans le domaine des addictions en Valais, ce qui permettra une confirmation que le traitement des addictions, tel qu'actuellement organisé en Valais, est performant ou, à défaut, que les recommandations à suivre nous permettent de faire les adaptations nécessaires.

Ich hoffe, ich habe Ihnen hier einen Überblick gegeben, und ich sage es, es ist eine schwierige Situation. Ich denke Menschen, die eine Suchtproblematik haben, haben es an und für sich schon schwierig. Es ist auch oft schwierig, diese Menschen zu begleiten. Es braucht sehr viel Kenntnis, Wissen aber auch Knowhow, und es ist auch jetzt noch schwierig, wenn zu all diesen Schwierigkeiten die Institution selber in Schwierigkeiten gerät. Ich hoffe mit dieser Expertise, dass wir bald Klarheit haben, wohin der Weg im Wallis gehen soll.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Die nachfolgenden beiden dringlichen Postulate 2.0201 und 2.0202 werden von der Staatsrätin ebenfalls zusammen beantwortet, aber es wird nachher einzeln abgestimmt.

22. Postulat urgent Laurent Rey, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Emmanuel Revaz, Les Verts, Nicole Carrupt, PLR, et cosignataires: Pour le maintien d'une offre de prise en charge complète et de qualité aux personnes souffrant de toxicomanie en Valais (12.09.2017) **2.0201**

Dringliches Postulat Laurent Rey, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Emmanuel Revaz, Les Verts, Nicole Carrupt, PLR, und Mitunterzeichner: Für den Erhalt eines umfassenden und qualitativ hochstehenden Betreuungsangebots für Suchtkranke im Wallis (12.09.2017) **2.0201**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

- 23.** Postulat urgent UDC, par Grégory Logean et Marylène Moos (suppl.): Addiction Valais: le Conseil d'Etat doit intervenir (12.09.2017) **2.0202**
Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean und Marylène Moos (Suppl.): Sucht Wallis: Der Staatsrat muss einschreiten (12.09.2017) **2.0202**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Logean Grégory, député, UDC

Le groupe UDC soutiendra les 2 postulats, donc bien sûr le nôtre mais également celui du groupe PDCB, pour tenter de clarifier ce mandat de prestations d'Addiction Valais et surtout veiller que les 7 millions, annuellement, que le Gouvernement, enfin que le contribuable valaisan met dans cette fondation aux objectifs tout à fait louables, eh bien!, ne servent pas justement à cette nouvelle notion de bien-être avec distribution de drogues ou autres éléments puisque Addiction Valais jusqu'ici en tout cas mettait en avant plutôt la notion d'abstinence et de guérison quant à ces substances, et là je crois que c'est extrêmement important de clarifier les choses par rapport à ce changement de paradigme, d'où notre soutien au postulat du groupe PDCB et le dépôt de notre postulat qui propose également une deuxième mesure, que le Conseil d'Etat semble vouloir initier mais je pense qu'il est primordial et important en tout cas d'accepter notre postulat pour veiller que l'audit ait bien lieu. Nous parlons tout de même qu'il y a eu près de 32 départs dont 15 licenciements en 4 ans. Je crois qu'on peut dire clairement qu'il y a le feu dans la maison et qu'il est nécessaire maintenant que le Conseil d'Etat, au vu des deniers publics qu'il met à disposition de cette institution, eh bien!, qu'il fasse toute la lumière et qu'un audit de l'institution ait lieu, surtout d'ailleurs quand on lit certains témoignages d'employés de l'institution, qui semblent craindre de pouvoir s'exprimer par peur d'être licenciés; semble-t-il qu'il y a eu justement des licenciements également par divergences d'opinions et que celles et ceux qui émettraient des réserves quant à ce changement de cap au niveau thérapeutique risquent leurs places de travail.

Alors, je crois que quand vous avez encore une fois 32 départs dont 15 licenciements en 4 ans et puis beaucoup de résistance et de craintes quant à ce changement de politique d'Addiction Valais, il est nécessaire de faire toute la lumière là-dessus et qu'une bonne partie de ce Parlement, je l'espère en tout cas, souhaite aller dans ce sens pour clarifier le mandat de prestations et avoir un audit de l'institution.

Donc merci d'accepter ces 2 postulats urgents.

Rey Laurent, député, PDCB

Je ne vais pas revenir en détail sur le texte du postulat urgent que j'ai déposé puisque vous en avez tous pris connaissance.

J'aimerais juste préciser qu'il ne fallait pas s'y méprendre, si l'on accorde un soutien aujourd'hui aux Amis des Rives du Rhône en soutenant ce postulat ainsi qu'à la nouvelle structure juridique qu'ils sont en train d'établir - Mme la conseillère d'Etat a effectivement précisé que les employés des Rives du Rhône sont salariés par Addiction Valais, j'ai cru savoir que c'étaient des choses qui étaient, en tout cas au niveau des Amis des Rives du Rhône, ils étaient en train de modifier leurs structures juridiques pour, le cas échéant, engager ces mêmes employés à leur propre compte - ne permettra pas à un nouveau concept de prise en charge de démarrer dans notre canton. Non, il permettra, et la nuance est importante, de préserver un concept de prise en charge original qui n'existe nulle part en Suisse romande et que les autres cantons nous envient. Imaginez l'aberration qu'il y aurait de laisser disparaître à jamais ce type de prise en charge avec toute la valeur ajoutée qu'elle

apporte (emplois, stages de formation d'éducateurs sociaux et de psychologues, collaborations avec la HES-SO) alors que le Valais, canton non universitaire, dépense beaucoup d'argent et d'énergie pour attirer sur son sol des structures universitaires et favoriser l'essor des hautes écoles.

En conséquence, par ce postulat, nous demandons que le Conseil d'Etat apporte des modifications à l'ordonnance du 30 mai 2012 pour que les Foyers des Rives du Rhône, dans leur future forme juridique, puissent bénéficier, indépendamment de la Fondation Addiction Valais, qu'ils ont quittée, d'une convention et d'un mandat de prestations de l'Etat leur permettant de prendre en charge des personnes souffrant de toxicomanie afin de pouvoir continuer à offrir une prise en charge à haut niveau d'exigence (l'abstinence totale et sans substitution de tout psychotrope) qui a fait ses preuves dans la prise en charge des personnes souffrant de toxicomanie.

La validité du projet global des Amis des Rives du Rhône est basée sur un collège multidisciplinaire d'experts et non des moindres puisqu'en font partie le professeur Jacques Besson, sommité suisse dans la prise en charge des personnes souffrant d'addictions et médecin-chef du service de psychiatrie communautaire du CHUV, le Dr Nicolas Donzé, toxicologue réputé, et le Dr René Chiolerio, ancien médecin chef du service des soins intensifs du CHUV.

Il ne s'agit pas ici de faire de la politique partisane. Il s'agit d'une véritable opération de sauvetage afin de permettre une prise en charge thérapeutique et de qualité et qui a fait ses preuves de continuer à exister.

En fin de compte, l'objectif de ce postulat est de continuer à offrir au patient toxicomane et non au client d'un centre de bien-être une palette complète de prise en charge thérapeutique afin de lui donner le maximum de chances de se sortir de la drogue.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Zeit ist weit fortgeschritten, es ist 13.00 Uhr. Nach Artikel 72 brauche ich ab 13.00 Uhr Ihr Einverständnis, um die restlichen Punkte heute noch abzuarbeiten.

Ich glaube, das geht in Ordnung.

Bitte Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Le postulat urgent déposé par le député Laurent Rey demande au Conseil d'Etat de modifier l'ordonnance sur les addictions afin de retirer à la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis la gestion intégrale de la prise en charge du handicap sur les addictions sur le territoire cantonal.

Le postulat urgent déposé par le député Grégory Logean demande, quant à lui, que le Conseil d'Etat clarifie, respectivement adapte le mandat de prestations et sollicite un audit de l'institution.

En préambule, il paraît important de rappeler que les Foyers des Rives du Rhône sont exploités depuis le 1er janvier 1992 par la Ligue valaisanne contre les toxicomanies devenue en 2012 la Fondation Addiction Valais.

Le postulat du député Laurent Rey consécutif à l'article du Nouvelliste du 7 septembre peut laisser croire que l'Association des Amis et Anciens des Rives du Rhône exploite les Foyers de Rives du Rhône depuis de nombreuses années. Il peut également laisser croire que la prise en charge des usagers se fait en totale abstinence et sans substitution de tout psychotrope.

Dans ces foyers, depuis plusieurs années déjà, les usagers ont bénéficié de traitements de substitution (par exemple méthadone ou autres médicaments) ou se sont vu administrer de la benzodiazépine en complément, comme dans tous les centres de prise en charge d'Addiction Valais. Les cigarettes sont autorisées sur l'ensemble des sites, mais leur consommation est contrôlée dans les 2 foyers de Sion et de Salvan. Il est donc important de relever ici que le changement de direction dans ces foyers n'a eu aucun effet sur la prise de traitements de substitution.

Aucune modification du concept de prise en charge n'a été mise en œuvre par Addiction Valais. Cet état de fait a été confirmé par écrit par sa direction dans leur lettre du 1er juin dernier au Service de l'action sociale. Cet état de fait a été reconnu du reste par le président de l'Association des Amis et des Anciens des Rives du Rhône.

Le Conseil d'Etat ne souhaite, à ce stade, pas modifier l'ordonnance; il va cependant analyser cette éventualité en fonction des résultats de l'expertise.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'Association des Amis et des Anciens des Rives du Rhône a remis le 13 septembre 2017 au Conseil d'Etat un concept pour l'exploitation des Foyers des Rives du Rhône en 2018. Cette demande devra faire l'objet d'une analyse.

En ce qui concerne la volonté de mettre sur pied un audit de l'institution, le DSSC tient à rappeler qu'un examen des comptes et de la gouvernance de la Fondation Addiction Valais vient d'être réalisé par l'Inspection cantonale des finances sur demande de la commission de gestion. Le rapport déposé en avril 2017 porte sur les comptes 2014 et 2015.

De plus, comme déjà dit tout à l'heure, le département va lancer prochainement une analyse effectuée par un expert externe et indépendant pour une étude en profondeur des concepts d'accompagnement, des prestations et du fonctionnement des différentes structures de la fondation.

Par conséquent, le département souhaite disposer de l'analyse de l'expert. Sur cette base, les mandats de prestations seront au besoin adaptés.

Au vu de ce qui précède, il propose d'accepter les 2 postulats dans le sens de la réponse donnée.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Beide Postulate wurden angenommen.

24. Postulat urgent UDC, par Grégory Logean et François Pellouchoud: Tarifs de sauvetage par hélicoptère: il y a urgence! (12.09.2017) **2.0203**

Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean und François Pellouchoud: Tarife für die Luftrettung: Die Zeit drängt! (12.09.2017) **2.0203**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Logean Grégory, député, UDC

Alors là un autre domaine, ici en l'occurrence le Tribunal administratif fédéral sanctionne malheureusement quelque part une nouvelle fois l'administration cantonale durant cet été. Donc, il s'agit des tarifs de sauvetage par hélicoptère qui avaient été revus à la hausse en 2014 et, malheureusement, cette hausse a été contestée par les compagnies bien sûr elles-mêmes et par les assureurs, enfin malheureusement.... apparemment qu'elle a

été contestée avec raison puisque le Tribunal administratif fédéral vient de donner raison aux différents opposants.

Pour rappel, les prix du sauvetage par hélicoptère, tels qu'ils sont remboursés par les caisses maladie dans le cadre de la LAMal, ne couvrent pas les frais d'exploitation, et ça c'était même le cas pour les tarifs relevés. Ça veut dire qu'avec la décision du Tribunal administratif fédéral, on revient à la case départ, à la situation 2014.

Je vous donne un petit exemple. Ça veut dire qu'on arrive à 87 fr. 20 pour un biturbine et à 77 francs pour un mono turbine, donc ça c'est pour la minute de vol, et, selon les coûts réels, on serait plutôt proches des 126 francs et 150 francs du coût d'exploitation réel de vol. Donc, on est très très loin de la réalité. Conséquence: ces différentes compagnies de sauvetage (on peut penser à Air Zermatt, Air-Glacières) tirent la langue et nous estimons qu'à la veille d'une nouvelle saison hivernale, la réponse de M. Fournier, donc le chef de service, n'est pas satisfaisante puisqu'il parle de plusieurs mois, plusieurs mois pour obtenir une nouvelle décision. Et aussi notre groupe craint que cette nouvelle décision sera très certainement à nouveau attaquée soit par les compagnies si, de manière légitime, elles jugent le nouveau tarif toujours trop bas ou, à l'opposé, par les assureurs qui jugeraient ce tarif trop élevé. Et de notre expertise, on ne peut pas se permettre le luxe d'avoir un deuxième échec devant le Tribunal administratif fédéral puisque tout le temps qui passe, eh bien!, c'est ces anciens tarifs non adaptés qui prévalent à nouveau et qui sont encore une fois très très loin des réalités en tenant compte que le coût du kérosène, le coût des machines, la minute de vol des médecins, etc. ont augmenté ces dernières années et qu'il y a lieu d'adapter ces tarifs.

Raison pour laquelle, ce postulat urgent demande également, outre le fait d'avoir une nouvelle décision rapidement, eh bien!, que le Conseil d'Etat puisse, en cas de nécessité, s'appuyer également sur les compétences d'un expert pour quelque part - si vous me permettez l'expression - bétonner sa nouvelle décision puisque nous n'avons pas le droit à un deuxième échec dans ce domaine, sans quoi certaines compagnies, à force de tirer la langue, pourraient passer à trépas.

Donc, merci d'avance de soutenir ce postulat urgent.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte Herrn Logean sagen, dass wir schon bei dem Entscheid, der angefochten wurde, uns gründlich mit der Materie auseinandergesetzt haben. Wir haben das erhaltene Material geprüft und berechnet, und Sie können es ablesen, wenn Sie das Bundesgerichtsurteil lesen, das rund 50 Seiten mit vielen Details enthält, dass die Arbeit gut gemacht wurde, aber es wird jetzt mehr verlangt.

Es ist so, dass sich die Helikopterunternehmen und die Krankenversicherer ja nicht einig wurden über die neuen Tarife, und wenn das der Fall ist, muss der Staatsrat den Tarif festlegen. Wir mussten jetzt schon einen provisorischen Tarif festlegen und haben den neuen eben berechnet, der dann wieder von beiden Seiten angefochten wurde.

Es ist zu sagen, wenn einmal der definitive Tarif steht, dann müssen entweder den Helikopterunternehmen Nachzahlungen geleistet werden, wenn der höher ist als der provisorische Tarif, oder wenn er tiefer ist, so geht es in die umgekehrte Richtung.

La méthode de détermination des tarifs pour le sauvetage par hélicoptère n'était jusqu'à présent pas claire, faute de jurisprudence en la matière. Les arrêts du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 18 juillet dernier relatifs à Air-Glacières et Air Zermatt apportent des précisions sur la manière dont ces tarifs doivent être fixés. Ainsi, la structure tarifaire devra être revue de manière à séparer les prestations médicales des contributions aux frais de transport médicalement nécessaires et aux frais de sauvetage. Les besoins devront en outre être réévalués, dans le respect des principes de qualité et d'économicité, en tenant compte de la saisonnalité, de la répartition entre le jour et la nuit, et de l'interaction avec le

dispositif des ambulances. Les coûts devront être établis de manière transparente et un benchmark devra être effectué pour vérifier l'économicité.

Tous ces éléments devront être clairement documentés. Le droit d'être entendu devra être respecté à chaque étape pour toutes les parties. La procédure définie par le TAF prendra donc encore du temps et devra impérativement être respectée, faute de quoi elle sera invalidée en cas de recours.

Le Département de la santé a d'ores et déjà agendé une séance avec les compagnies d'hélicoptères concernées et les assureurs afin de clarifier la suite de la procédure. Il laissera la possibilité aux parties de reprendre les négociations si elles le souhaitent. Le cas échéant, un délai sera fixé. Trouver un accord entre les parties serait sans aucun doute la solution la plus rapide.

Comme le suggère le postulat urgent, le Conseil d'Etat pourrait au besoin s'adjoindre les services d'un expert. Par contre, il ne peut pas s'engager à réviser à la hausse les tarifs. Il ne peut s'engager qu'à respecter à la lettre la procédure définie par le TAF et arrêter des tarifs correspondant aux principes retenus par la LAMal.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accepter ce postulat urgent dans le sens que le canton doit appliquer strictement la procédure définie par le TAF.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort hat nochmals Grégory Logean.

Logean Grégory, député, UDC

Merci, Madame la conseillère d'Etat, cheffe du département, donc nous prenons acte que vous vous engagez, si j'ai bien compris le sens de la réponse, eh bien!, le cas échéant, à faire usage des compétences nécessaires, respectivement d'un expert indépendant pour détailler votre décision et nous pouvons comprendre que vous ne pouvez pas à ce stade, évidemment, vous engager à revoir à la hausse puisqu'il faut le documenter.

Donc, si j'ai bien compris le sens de la réponse, nous acceptons cette réponse et nous nous réjouissons que le dossier puisse avancer dans les meilleurs délais puisque, encore une fois, la situation est relativement critique pour les compagnies concernées.

Merci.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

25. Postulat urgent CSPO, par Cornelius Imboden (suppl.) et Diego Clausen: Passage/migration de l'analogique à la téléphonie Internet: cabanes CAS coupées du monde (12.09.2017) **3.0338**

Dringliches Postulat CSPO, durch Cornelius Imboden (Suppl.) und Diego Clausen: Umstellung/Migration von der Analog- auf die Internettelefonie, kontaktlose SAC-Hütten (12.09.2017) **3.0338**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Imboden Cornelius, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Swisscom will von der Analogtelefonie in Kürze, d. h. auf Ende dieses Jahres, auf die Internettelefonie umsteigen. Sich die technische Entwicklung zu Nutze zu machen, ist sicher kein Nachteil. Bevor jedoch auf neue Technologien umgestellt werden kann, muss es Lösungen für alle möglichen Fälle geben. Dies ist jedoch derzeit nicht der Fall.

Im Speziellen gibt es heute keine digitale Lösung für den Grossteil unserer 62 SAC-Hütten, die ausserhalb eines Mobilfunknetzes liegen. Unsere Walliser SAC-Hütten generierten im Jahr 2016 mehr als 100'000 Übernachtungen und bewirteten mehrere 10'000 Tagesgäste. Vor allem die Übernachtungen werden telefonisch reserviert, aber auch Notrufe werden mittels Telefon abgesetzt. Es ist also zwingend, dass alle SAC-Hütten unterbrochslos und ohne grossen finanziellen Aufwand weiterhin telefonisch, sei dies analog oder digital, erreichbar sind.

Die CSPO fordert den Staatsrat auf, bei der Swisscom Lösungen zu fordern, damit auch nach dem Ende des analogen Zeitalters alle 62 Walliser SAC-Hütten telefonisch oder via Internet erreichbar sind.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Darbella Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Ich darf eine erfreuliche Nachricht überbringen für alle Maiensässe, Alphütten und SAC-Hütten: Es gibt eine Lösung.

Besten Dank für das dringliche Postulat. Die CSPO fordert hier den Staatsrat auf, mit der Swisscom Kontakt aufzunehmen und hier Einfluss zu nehmen, dass die Analogtelefonie ersetzt wird oder aufrechterhalten wird, bis ein finanziell tragbares System vorliegt und durch die Internettelefonie ersetzt wird.

Eine Kooperation zwischen dem SAC (Schweizerischer Alpenclub), dem Alpwirtschaftlichen Verband (SAV) und der Swisscom ist entstanden. Die Pressemeldung vom August 2017 bezeugt das. Hier wird eine gemeinsame Kommunikation an abgelegenen Standorten in der ganzen Schweiz sichergestellt. Die Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB), mit dem Neo-Nationalrat Thomas Egger als Direktor, ist auch involviert.

Im Rahmen dieses Engagements leistet die Swisscom einen einmaligen finanziellen Beitrag. SAC und SAV koordinieren die Bedürfnisabklärung der Alpbetriebe und SAC-Hütten in Bezug auf die lokale Stromversorgung anhand eines festgelegten Kriterienkatalogs und koordinieren die Umsetzung der notwendigen Massnahmen. Swisscom liefert nachher die entsprechende Technologie und die Analogtelefonie wird nachher ersetzt durch die IP-Technologie.

Frau Françoise Jacquet, die Präsidentin des SAC, hat sich bedankt und begrüsst diese neue Lösung und das erfüllt auch die Erwartungen - ich gehe davon aus - von den Postulanten.

Wir empfehlen die Annahme dieses Postulats vom Staatsrat aus.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Das Postulat wird im Sinne der Antwort angenommen.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

26. Interpellation urgente AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Reinhold Schnyder et Werner Jordan: Assez d'argent gaspillé – l'UDC doit renoncer au siège indûment obtenu (12.09.2017) **4.0267**

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Reinhold Schnyder und Werner Jordan: Genug Geld verbraten – SVP soll auf den ergaunerten Sitz verzichten (12.09.2017) **4.0267**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Jordan Werner, Grossrat, AdG/LA

Der Wahlbetrug in den Kreisen Brig und Visp erschütterte das Vertrauen der Bürgerinnen und Bürger in die Institution Staat. Die Verantwortlichen von Naters und Brig-Glis haben die Unregelmässigkeiten viel zu lange vertuscht. In Brig haben der Gemeindepräsident Ursprung und der Schreiber Brogli die Angelegenheit sogar noch heruntergespielt und von wenigen Einzelfällen gesprochen. Die Recherchen des «Walliser Bote» sprechen eine ganz andere Sprache: Bei den Grossratswahlen hat der Betrug das Resultat in Brig verfälscht.

Kann man diese Probleme der Sitzverteilung lösen, so wie das die Gelben auch wünschen und vor allem ohne Neuwahlen? Wir sind der Meinung: ja. Unser Lösungsvorschlag war ja im «Walliser Bote» veröffentlicht und auch in der Interpellation.

Wir wollen vom Staatsrat wissen: Ist der Staatsrat auch unserer Meinung, dass man dieses Problem lösen kann ohne Neuwahlen? Und zu den Kosten. Die SVP sagt ja immer, wir sollen Geld sparen, weniger Geld ausgeben. Ihre Beschwerde hat nach ungefähren Schätzungen ca. 100'000 Franken gekostet. Entspricht das der Wahrheit? Wenn nicht: Was sind die effektiven Kosten?

Danke.

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Mangels Zuständigkeit in diesem Gebiet kann sich der Staatsrat nicht zum Vorschlag der SP äussern. Es kann höchstens erwähnt werden, dass mangels entsprechender gesetzlicher Grundlage die Umsetzung bei einem Sitzverzicht etwas heikel wäre. Es wird überdies daran erinnert, dass die Erkenntnisse der Staatsanwaltschaft noch nicht bekannt sind.

Der Regierung sind die gesamten Kosten der straf- und verwaltungsrechtlichen Verfahren in Zusammenhang mit den anlässlich der letzten Wahlen festgestellten Wahlfälschungen nicht bekannt.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Herr Michael Graber verlangt noch das Wort.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Gestützt auf Artikel 141 des Reglements des Grossen Rates wünsche ich die Debatte. Ich weiss nicht, ob ich das machen kann, wie der Grossratspräsident der sagt, das geht schon in Ordnung. Ansonsten bitte ich Sie, die Diskussion zu eröffnen.

Ich danke.

Der Präsident

Danke für Ihre Meldung.

Wir müssen abstimmen, ob die Diskussion eröffnet wird oder nicht.

(...)

Das Resultat ist: 55 Nein, 50 Ja und 2 Enthaltungen.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Die Diskussion wird also nicht eröffnet und wir gehen zum nächsten Punkt.

(...)

Bitte noch für ein Traktandum ein bisschen Ruhe!

27. Interpellation urgente Gaël Bourgeois, AdG/LA, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Un requérant d'asile togolais est en grève de la faim (12.09.2017) **4.0268**

Dringliche Interpellation Gaël Bourgeois, AdG/LA, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Ein togolesischer Asylsuchender im Hungerstreik (12.09.2017) **4.0268**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Le requérant d'asile togolais dont vous faites mention a effectivement entamé une grève de la faim le 23 août dernier au centre LMC où il était détenu depuis le 19 mai 2017 en vue de son renvoi de Suisse par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Quand une grève de la faim est entamée, un suivi régulier est assuré par le médecin généraliste qui intervient pour les problèmes médicaux du centre LMC. Le médecin en question oriente la direction du centre sur l'état de la personne et les mesures éventuelles à prendre si la situation du patient venait à se péjorer.

Quant à la détermination du requérant en question par rapport au danger qu'il encourt en cas de retour dans son pays, il n'appartient pas aux autorités valaisannes de se prononcer. L'examen détaillé d'un tel dossier relève du SEM qui prononce une décision dont l'entrée en force fait l'objet d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral.

Toutefois, il apparaît que, dans ce dossier précis, les démarches auprès des autorités togolaises ont été différées et ne pourront être entreprises qu'au début 2018. Cette nouvelle situation a incité le Service de la population et des migrations du canton du Valais à lever la détention de ce ressortissant et à prononcer une assignation à résidence.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Ich danke allen Abgeordneten für die konstruktive und disziplinierte...

Noch einen Moment, Herr Staatsrat Frédéric Favre möchte noch ein Statement abgeben.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

En tant que ministre des sports, je tenais quand même à saluer notre représentation du Grand Conseil à la Coupe suisse de football..., au moins on en a ramené une!

Bravo!

(Applaudissements)

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat. Doppelt genäht hält besser - wir haben am Dienstag auch schon gratuliert.

Wir sehen uns im November wieder. Ich wünsche Ihnen eine schönen farbenfrohen Herbst und einen guten Appetit.

Danke.

La session ordinaire de septembre 2017 est officiellement close à 13 h 25.